



Document de référence

Exercice 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2010 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Groupe Vallourec

Document de référence établi dans le cadre des règlements et des instructions d'applications de l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1	Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	5	7	Informations concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	193
1.1	Responsable du document de référence	6	7.1	Pétrole et gaz	194
1.2	Attestation du responsable du document de référence	6	7.2	Énergie électrique	195
1.3	Responsables du contrôle des comptes	7	7.3	Autres applications	196
1.4	Responsable de la communication de l'information financière	8	7.4	Perspectives 2010	196
2	Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital	9	8	Documents spécifiques à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010	197
2.1	Informations de caractère général concernant la société Vallourec	10	8.1	Rapports du Directoire	198
2.2	Informations de caractère général concernant le capital	11	8.2	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société Vallourec	218
2.3	Répartition du capital et des droits de vote	15	8.3	Rapport du Directoire sur les résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010	228
2.4	Marché des titres de la société Vallourec	19	8.4	Rapport du Conseil de Surveillance	231
2.5	Politique de versement des dividendes	21	8.5	Projet de texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010	233
2.6	Politique de communication avec les actionnaires	22	8.6	Rapports des Commissaires aux comptes	238
3	Informations concernant l'activité du groupe Vallourec	25	8.7	Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2009	246
3.1	Présentation de la société et du groupe Vallourec	26	8.8	Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2009 (<i>Article L. 233-3 du Code de commerce</i>)	247
3.2	Politique d'investissements	40	8.9	Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2009	249
3.3	Recherche et Développement – Propriété industrielle	43	8.10	Résultats financiers des cinq derniers exercices	250
4	Facteurs de risques	45	8.11	Informations publiées ou rendues publiques par l'émetteur au cours des douze derniers mois	251
4.1	Principaux risques	46	8.12	Table de concordance du document de référence Vallourec permettant d'identifier les informations prévues par l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004	254
4.2	Gestion des risques	54	8.13	Table de concordance entre le document de référence Vallourec et le rapport financier annuel	256
4.3	Politique en matière d'assurances	54	8.14	Informations incluses par référence	257
5	Patrimoine, situation financière, résultats	57		Lexique	258
5.1	Comptes consolidés	58			
5.2	Comptes sociaux	145			
6	Gouvernement d'entreprise	159			
6.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	160			
6.2	Rémunérations et avantages	181			
6.3	Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	187			

1

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

	Page		Page
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	6	1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	6	1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	7
		1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	7
		1.4 RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	8

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Philippe Crouzet,

Président du Directoire de Vallourec (ci-après « Vallourec » ou la « Société »).

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE


J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 8 du présent document en pages 198 à 215 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 241 et 242 qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A-1 « Bases de préparation et de présentation des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009 ».

Boulogne-Billancourt, le 19 avril 2010



Le Président du Directoire

Philippe Crouzet

1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.3.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG SA

représentée par :

M. Jean-Paul Vellutini et
M. Philippe Grandclerc

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006

La société KPMG SA a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006, en remplacement de Barbier Frinault & Autres (réseau Ernst & Young) dont le mandat était venu à expiration, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deloitte & Associés

représentée par :

M. Jean-Paul Picard et
M. Jean-Marc Lumet

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006

La société Deloitte & Associés a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006, en remplacement du cabinet Calan Ramolino & Associés (réseau Deloitte) dont le mandat était venu à expiration, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

1.3.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

SCP Jean-Claude André & Autres

Suppléant de KPMG SA

Les Hauts de Villiers
2 bis, rue de Villiers
92300 Levallois-Perret

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006

La SCP Jean-Claude André & Autres a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 en remplacement de M. Jean-Marc Besnier dont le mandat était venu à expiration, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés

7/9, villa Houssaye
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de début du premier mandat : 11 juin 2002

La société BEAS, précédemment Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Calan Ramolino & Associés a été renouvelée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 pour une durée de six (6) exercices, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

1.4 RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Étienne Bertrand

Directeur des Relations Investisseurs

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 58

Fax : +33 (0)1 49 09 36 94

E-mail : etienne.bertrand@vallourec.fr

Site Vallourec : www.vallourec.fr

2

Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

	Page		Page
2.1	INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ VALLOUREC	10	
2.1.1	Dénomination et siège social	10	
2.1.2	Forme juridique	10	
2.1.3	Législation	10	
2.1.4	Date de constitution et durée	10	
2.1.5	Objet social (article 3 des statuts)	10	
2.1.6	Registre du commerce	10	
2.1.7	Consultation des documents juridiques	10	
2.1.8	Exercice social	10	
2.1.9	Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)	10	
2.1.10	Assemblées Générales	10	
2.1.11	Déclarations de franchissements de seuils	10	
2.2	INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	11	
2.2.1	Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux	11	
2.2.2	Capital social	11	
2.2.3	Capital autorisé mais non émis	11	
2.2.4	Attribution d'actions de performance	13	
2.2.5	Titres donnant accès au capital : options de souscription d'actions	13	
2.2.6	Évolution du capital au cours des cinq dernières années	14	
2.2.7	Titres non représentatifs du capital	14	
2.3	RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	15	
2.3.1	Actionnariat de la société Vallourec	15	
2.3.2	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	17	
2.3.3	Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec	17	
2.3.4	Description du groupe Vallourec (organigramme au 31/12/2009)	18	
2.4	MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ VALLOUREC	19	
2.4.1	Place de cotation	19	
2.4.2	Autres marchés réglementés éventuels	19	
2.4.3	Précisions sur les volumes traités et l'évolution des cours	19	
2.4.4	Nantissement d'actions de l'émetteur	20	
2.5	POLITIQUE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES	21	
2.6	POLITIQUE DE COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES	22	
2.6.1	Les supports de communication à la disposition des actionnaires	22	
2.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	22	
2.6.3	Relations avec les actionnaires individuels	22	
2.6.4	Calendrier 2010	23	

2.1 INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ VALLOUREC

2.1.1 DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc sise à 92100 Boulogne-Billancourt.

2.1.2 FORME JURIDIQUE

Société anonyme ayant opté le 14 juin 1994 pour la formule de direction avec Directoire et Conseil de Surveillance.

2.1.3 LÉGISLATION

Française.

2.1.4 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La Société a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.5 OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers, toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.6 REGISTRE DU COMMERCE

La Société est inscrite au Registre du commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 – APE 7010 Z.

2.1.7 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

2.1.8 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.9 RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 15 DES STATUTS)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions ⁽¹⁾, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.1.10 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf dispositions légales contraires. Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (article 12 paragraphe 4 des statuts).

2.1.11 DÉCLARATIONS DE FRANCHISEMENTS DE SEUILS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2006 dans sa *deuxième résolution* a complété l'article 8 des statuts afin de fixer une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

(1) Il est précisé que cette possibilité a été introduite par l'Assemblée Générale du 14 juin 1994.

Il en résulte que :

« Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les articles L. 233-7-I et II du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, seule ou de concert, un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social doit, dans un délai de cinq (5) jours de Bourse à compter du franchissement dudit seuil, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la Société.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa. »

La Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

2.2 INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

2.2.1 CONDITIONS STATUTAIRES DE MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS SOCIAUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans les conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital social ou déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne de la Société (article 9 alinéa 3 des statuts), le Directoire ne peut réaliser, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes :

- toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisée par l'Assemblée Générale ;
- toute autre émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisée par l'Assemblée Générale.

Les actions sont librement négociables et cessibles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

2.2.2 CAPITAL SOCIAL

Au 1^{er} janvier 2009, date d'ouverture de l'exercice 2009, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 215 154 864 euros, divisé en 53 788 716 actions de 4 euros de nominal chacune.

Le 29 juillet 2009, le Directoire a constaté, en vertu de la *quatrième résolution* de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, la réalisation définitive le 7 juillet 2009 d'une augmentation de capital par émission de 2 783 484 actions nouvelles (soit 5,2% du capital social à cette date) au prix unitaire de 74,28 euros en paiement du dividende 2008 de 6 euros par action. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital social d'un montant nominal de 11 133 936 euros, ayant ainsi pour effet de porter au 7 juillet 2009 le capital social de Vallourec de 215 154 864 euros à

226 288 800 euros, divisé en 56 572 200 actions de 4 euros de nominal chacune.

Le 17 décembre 2009, le capital social a été porté de 226 288 800 euros à 229 123 156 euros, divisé en 57 280 789 actions de 4 euros de nominal chacune, par voie d'augmentation de capital d'un montant nominal de 2 834 356 euros résultant de la réalisation définitive, dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié « Value 09 » mise en œuvre par la Société, de trois augmentations de capital respectivement d'un montant nominal de 1 848 748 euros, 771 908 euros et 213 700 euros par émission respectivement de 462 187, 192 977 et 53 425 actions nouvelles au prix unitaire de 91,74 euros.

Au 31 décembre 2009, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 229 123 156 euros, divisé en 57 280 789 actions de 4 euros de nominal chacune.

2.2.3 CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS

2.2.3.1 Autorisations générales

Les autorisations financières accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 sont arrivées à échéance le 6 août 2009. En conséquence, il a été proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 de leur substituer un nouvel ensemble d'autorisations en vertu des *résolutions dix à quinze*. Ladite Assemblée Générale Mixte a consenti au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir *supra* 2.2.1) et pour une période de vingt-six mois expirant le 3 août 2011, les délégations suivantes :

- une délégation de compétence pour décider de l'émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social dans la limite d'un montant

nominal maximum d'augmentation de capital de 105 millions d'euros ⁽¹⁾ (*Dixième résolution*). Par ailleurs, le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises en vertu de cette délégation de compétence est fixé à 1 milliard d'euros ;

- une délégation de compétence pour décider de l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social dans la limite d'un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 30 millions d'euros ⁽²⁾. Conformément à la loi, les émissions peuvent être réalisées par offre au public ou par placement privé, et le prix d'émission des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Vallourec pendant les trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, le Directoire ayant la possibilité de diminuer d'une décote maximale de 5% la moyenne ainsi obtenue (*Onzième résolution*). Par ailleurs, le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises en vertu de cette délégation de compétence est fixé à 1 milliard d'euros ;
- une délégation de compétence en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au paragraphe précédent sans droit préférentiel de souscription pour fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social par période de douze mois, au prix le plus favorable compte tenu des conditions de marché au moment de l'offre, et ce dans la limite du plafond prévu par la *onzième résolution* et du plafond global prévu à la *dixième résolution*. Le Directoire peut déroger aux conditions de prix prévues par la *onzième résolution* précitée et le fixer de telle sorte que le prix d'émission ne pourra pas être inférieur, au choix du Directoire, (i) au prix moyen de l'action, pondéré par les volumes lors de la séance de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission ou (ii) au prix moyen de l'action, pondéré par les volumes, arrêté en cours de séance au moment où le prix d'émission est fixé, dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% (*Douzième résolution*) ;
- une délégation de compétence pour décider, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription et de constat d'une demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les trente jours suivant la clôture de la souscription et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le nombre maximal de titres susceptibles d'être émis en cas de demande excédentaire représente, conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, 15% de l'émission initiale (*Treizième résolution*) ;
- une délégation de compétence pour décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social. Le montant maximal du capital social qui peut être émis en vertu de cette résolution représente 10% du capital social (*Quatorzième résolution*) ;

- une délégation de compétence pour décider l'augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices, dans la limite d'un montant nominal maximum de 60 millions d'euros. L'augmentation de capital peut se réaliser par une attribution d'actions de performance ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés (*Quinzième résolution*).

Sans préjudice des plafonds spécifiques à chacune de ces délégations, le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être décidées en vertu de ces diverses délégations ne peut excéder **105 millions d'euros**. Par ailleurs, le montant nominal global des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription (*Onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions*) ne peut excéder à un plafond intermédiaire de **30 millions d'euros**.

2.2.3.2 Actionnariat salarié

L'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 a délégué, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir *supra* 2.2.1), sa compétence au Directoire, à l'effet de décider le cas échéant :

- des augmentations du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ses adhérents, à concurrence d'un montant nominal maximal de 8,6 millions d'euros (*Dix-septième résolution*). Le prix d'émission des nouvelles actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital serait déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-23 du Code du travail et serait au moins égal à 80% du prix de référence, lequel est égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Le Directoire pourrait, s'il le juge opportun, réduire ou supprimer la décote de 20%, dans les limites légales et réglementaires. ;
- des augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés étrangères du groupe Vallourec (et aux ayants droit assimilés) en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression à leur profit du droit préférentiel de souscription, à concurrence d'un montant nominal maximal de 8,6 millions d'euros (*Dix-huitième résolution*). Le prix d'émission des titres à émettre en vertu de la *dix-huitième résolution* devrait être égal au prix de référence retenu dans le cadre de l'utilisation de la délégation conférée en vertu de la *dix-septième résolution*, diminué d'une décote de 20% ;
- des augmentations de capital réservées à des établissements de crédit dans le cadre d'une opération réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à concurrence d'un montant nominal maximal de 8,6 millions d'euros (*Dix-neuvième résolution*). Le prix d'émission des titres à émettre en vertu de la *dix-neuvième résolution* devrait être égal au prix de référence retenu dans le cadre de l'utilisation de la délégation conférée en vertu de la *dix-septième résolution*, diminué d'une décote de 20% ;

(1) Le montant de 105 millions d'euros représente au 31 décembre 2009 environ 46% du capital de la Société.

(2) Le montant de 30 millions d'euros représente au 31 décembre 2009 environ 13% du capital de la Société.

- de procéder à des attributions d'actions existantes ou à émettre au profit des membres non-résidents français du personnel salarié du Groupe (et des ayant-droits assimilés) ou de certains d'entre eux dans le cadre de la mise en œuvre d'une offre aux salariés (et aux ayant-droits assimilés) dans la limite de 0,3% du capital social au jour de la décision du Directoire (*Vingtième résolution*).

Ces résolutions sont quasiment identiques dans leur formulation aux résolutions correspondantes approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 et qu'elles remplacent.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations susvisées s'impute sur le montant du plafond global susvisé soit 105 millions d'euros prévu au paragraphe 3 de la *dixième résolution* adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la délégation conférée. Par ailleurs, toute utilisation de la *dix-septième*, de la *dix-huitième* ou de la *dix-neuvième résolution* viendra réduire le plafond global susvisé de 8,6 millions euros, commun à ces trois délégations.

Les délégations conférées en vertu des *dix-septième* et *vingtième résolutions* l'ont été pour une durée de vingt-six mois expirant le 3 août 2011, celles conférées en vertu des *dix-huitième* et *dix-neuvième résolutions* l'ont été pour une durée de dix-huit mois expirant le 3 décembre 2010.

Dans le cadre de ces autorisations, le Directoire a décidé le 31 juillet 2009, après avoir recueilli l'accord du Conseil de Surveillance, de reconduire en 2009 pour la seconde année consécutive un plan international d'actionnariat salarié (plan « Value ») sous le nom de « Value 09 ». Faisant usage des *dix-septième*, *dix-huitième* et *dix-neuvième résolutions* précitées, le Directoire a procédé en conséquence le 17 décembre 2009 à une augmentation de capital à la Bourse de Paris portant sur l'émission de 708 589 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 91,74 euros. En vertu de la *vingtième résolution* précitée, le Directoire a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 09 » un plan d'attribution d'actions existantes, portant sur 34 700 actions, soit 0,06% du capital social, au bénéfice des salariés non résidents fiscaux français des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Canada, aux États-Unis, au Mexique et au Royaume-Uni.

2.2.4 ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

- L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2005 a autorisé (*Neuvième résolution*) le Directoire à attribuer, le cas échéant, des actions de performance au profit des salariés et des mandataires sociaux du Groupe dans la limite de 5% du capital social.

Dans le cadre de cette autorisation, deux plans d'attribution d'actions de performance ont été instaurés par le Directoire, avec l'accord du Conseil de Surveillance, respectivement le 16 janvier 2006 et le 3 mai 2007.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 6.3.1.2 en page 190, ainsi que dans le rapport spécial du Directoire sur

les attributions d'actions de performance à la section 8.1.3 en pages 217 à 218 du présent document de référence ;

- L'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 a délégué, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir *supra* 2.2.1), sa compétence au Directoire, à l'effet de décider le cas échéant de procéder à des attributions d'actions de performance existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux et ce, dans la limite de 1% du capital à la date de la décision du Directoire et pour une durée de trente-huit mois expirant le 3 août 2011 (*Seizième résolution*)⁽¹⁾.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire a mis en place en accord avec le Conseil de Surveillance :

- le 1^{er} septembre 2008, l'attribution de 11 850 actions de performance, soit 0,02% du capital social à cette date, cette attribution s'inscrivant dans le plan d'attribution d'actions de performance du 3 mai 2007, et
- le 31 juillet 2009, un complément d'attribution d'actions de performance au titre de la dernière tranche du plan d'attribution d'actions de performance du 3 mai 2007 portant sur un total de 17 733 actions de performance, soit 0,03% du capital social à cette date.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de cette autorisation, le Directoire a décidé le 31 juillet 2009 avec l'accord du Conseil de Surveillance le principe de l'attribution maximale en 2009 de trois actions de performance à l'ensemble du personnel du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux), le nombre maximal d'actions attribuables dans le cadre de cette décision s'élèvent à 54 000 actions de performance, soit 0,10% du capital social au 17 décembre 2009, date à laquelle la décision formelle d'attribution est intervenue. Une telle attribution est subordonnée à une condition de présence dans l'entreprise et à une condition de performance liée aux résultats du Groupe au cours des exercices 2010 et 2011.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 6.3.1.2 en page 190, ainsi que dans le rapport spécial du Directoire sur les attributions d'actions de performance à la section 8.1.3 en pages 217 à 218 du présent document de référence.

2.2.5 TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 a autorisé (*Septième résolution*) le Directoire à attribuer le cas échéant des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés et, le cas échéant, des mandataires sociaux du Groupe, dans la limite de 2% du capital social s'imputant sur le plafond global de 40 millions d'euros.

Dans le cadre de cette autorisation accordée pour une durée de 26 mois et expirant le 5 août 2009, deux plans d'options de souscription d'actions ont été instaurés par le Directoire avec l'accord du Conseil de Surveillance, respectivement le 3 septembre 2007 et le 1^{er} septembre 2008. Les modalités de ces plans sont exposées à la section 6.3.1.1 en pages 188 à 189,

(1) Il est précisé que cette autorisation a privé d'effet à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 la délégation antérieure consentie au Directoire à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance existantes ou d'émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux aux termes de la *neuvième résolution* de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2005.

ainsi que dans le rapport spécial du Directoire sur les attributions d'actions de performance à la section 8.1.2 en pages 215 à 217 du présent document de référence.

- Dans le cadre de la politique d'association des salariés et des dirigeants aux performances du Groupe, l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 a délégué au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir *supra* 2.2.1), la faculté de consentir des options de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions au profit des salariés et, le cas échéant, des mandataires sociaux du Groupe, dans la limite de 3% du capital social sans pouvoir excéder 2% par période de douze mois, étant précisé que la part réservée aux mandataires sociaux ne peut pas dépasser 20% des attributions au titre du plan (*Vingt-et-unième résolution*)⁽¹⁾. Le plafond de 3% du capital social prévu par cette délégation est

réduit par toute attribution d'actions effectuée en vertu de la *seizième résolution* de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 (voir *infra*).

Le montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée des options s'impute sur le plafond global précité de 105 millions d'euros mentionné à la section 2.2.3.1 en pages 11 à 12.

Dans le cadre de cette autorisation accordée pour une durée de 38 mois et expirant le 3 août 2012, le Directoire a instauré le 1^{er} septembre 2009 un plan d'options de souscription portant sur un total de 289 400 options, soit 0,51% du capital social à cette date.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 6.3.1.1 en pages 188 à 189, ainsi que dans le rapport spécial du Directoire sur les options à la section 8.1.2 en pages 215 à 217 du présent document de référence.

2.2.6 ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date des opérations	Actions nouvelles créées par					Prime d'émission	Capital social
	Exercice d'options de souscription	Souscription d'actions en numéraire	Nombre total d'actions	Augmentation de capital	En euros		
14/06/2005	18 415	–	9 888 371	368 300	331 470	197 767 420	
13/07/2005	–	706 312	10 594 683	14 126 240	110 855 668	211 893 660	
31/12/2005	5 649	–	10 600 332	112 980	98 462	212 006 640	
18/07/2006 ^(*)	–	–	53 001 660	–	–	212 006 640	
31/12/2006	10 210	–	53 011 870	40 840	35 609	212 047 480	
31/12/2007	26 850	–	53 038 720	107 400	93 707	212 154 880	
16/12/2008	–	749 996	53 788 716	2 999 984	46 492 252	215 154 864	
07/07/2009	–	2 783 484	56 572 200	11 133 936	–	226 288 800	
17/12/2009	–	708 589	57 280 789	2 834 356	62 171 599	229 123 156	

(*) Division par cinq du nominal des actions qui passe de 20 à 4 € et multiplication corrélative par cinq du nombre d'actions.

2.2.7 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

L'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 a consenti au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir *supra* 2.2.1), une délégation de compétence d'une durée de vingt-six mois pour émettre des valeurs mobilières donnant droit

à l'attribution de titres de créances et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société, telles que des obligations à bons de souscription d'obligations, et ce dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros (*Seizième résolution*).

Il n'existe pas actuellement de titres non représentatifs du capital tels que parts de fondateur, certificats de droit de vote, etc.

(1) Il est précisé que cette autorisation a privé d'effet à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 la délégation antérieure consentie au Directoire à l'effet de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions, au profit des salariés et le cas échéant des mandataires sociaux du Groupe aux termes de la septième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007.

2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

2.3.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ VALLOUREC

Au 31 décembre 2009, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote brut	% droits de vote brut
Groupe Bolloré	2 990 588	5,22%	2 990 588	5,22%
Sumitomo Metal Industries	986 567	1,72%	986 567	1,72%
Public	51 561 306	90,02%	51 871 935	90,46%
Salariés du groupe Vallourec	1 487 614	2,60%	1 489 024	2,60%
Auto-détention ^(*)	254 714	0,44%	–	0,00%
TOTAL	57 280 789	100%	57 338 114	100%

(*) L'auto-détention inclut le contrat de liquidité qui s'élevait à 32 500 actions au 31/12/2009. Ce contrat par nature amène un changement mensuel qui fait l'objet des déclarations ad hoc sur le site www.vallourec.fr, rubrique « Information réglementée ».

La participation détenue par les salariés du Groupe résulte de trois plans instaurés respectivement en juillet 2006, en juillet 2008 puis en juillet 2009.

Le premier plan a une durée de cinq ans. Les actions Vallourec dans lesquelles les souscriptions (4,4 millions d'euros) ont été investies ont été acquises sur le marché.

Le deuxième plan, baptisé « Value 08 », a porté sur 749 996 actions émises et souscrites au prix de 65,99 euros. Il a concerné tous les salariés du Groupe dans tous les pays concernés (voir *infra* 6.3.3).

Le troisième plan, baptisé « Value 09 », a porté sur 708 589 actions émises et souscrites au prix de 91,74 euros. Il a concerné tous les salariés du Groupe dans tous les pays concernés (voir *infra* 6.3.3).

Par ailleurs, avec l'accord du Conseil de Surveillance, le Directoire a décidé le 31 juillet 2009 le principe de l'attribution maximale en 2009 de trois actions de performance à l'ensemble du personnel du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux), le nombre maximal d'actions attribuables dans le cadre de cette décision étant de 54 000 actions de performance. La décision formelle d'attribution est intervenue le 17 décembre 2009 concomitamment à la réalisation de l'augmentation de capital « Value 09 ». Une telle attribution, subordonnée à une condition de présence dans l'entreprise et à une condition de performance liée aux résultats du Groupe au cours des exercices 2010 et 2011, s'est inscrite dans le cadre de la *seizième* résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 (voir *infra* 6.3.3).

La Société n'a pas connaissance de participation autre qui pourrait être détenue indirectement par le personnel.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2009, le nombre d'actions ⁽¹⁾ détenues par chacun des membres du Conseil de Surveillance et chacun des Censeurs était le suivant :

Membres du Conseil de Surveillance		Nombre d'actions Vallourec détenues au 31/12/2009
MM.	Jean-Paul Parayre	116 039
	Patrick Boissier	289
	Jean-François Cirelli	50
	Michel de Fabiani	267
	Denis Gautier-Sauvagnac	370
	François Henrot	250
	Edward G. Krubasik	50
	Jean-Claude Verdière	540
Société	Bolloré ^(*) (représenté par M. Thierry Marraud) ^(**)	54
MM.	Arnaud Leenhardt (Censeur)	1 186
	Luiz-Olavo Baptista (Censeur)	250

^(*) Par déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société, la société Bolloré a informé l'AMF de son acquisition de 50 actions le 29 janvier 2009, répondant ainsi à l'obligation statutaire de l'article 10.

^(**) Au 31 décembre 2009, M. Thierry Marraud ne détenait pas à titre personnel d'actions Vallourec.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Directoire était le suivant :

Membres du Directoire		Nombre d'actions Vallourec détenues au 31/12/2009
MM.	Philippe Crouzet	100
	Jean-Pierre Michel	8 396
	Olivier Mallet	–

Accord conclu par Vallourec avec Sumitomo Metal Industries

Symbolisant leur coopération industrielle renforcée, Vallourec et Sumitomo Metal Industries ont annoncé le 26 février 2009 qu'ils étaient convenus de prendre des participations dans leur capital respectif pour un montant d'environ 120 millions de dollars US, d'ici au 31 décembre 2009 (ci-après « l'Accord »).

Les dispositions de l'Accord prévoient des conditions préférentielles de cession dont la caractéristique principale réside dans l'existence d'un droit de préemption réciproque au cas où l'un des deux partenaires émettrait le souhait de céder sa participation à un tiers.

L'Accord est conclu pour une durée de sept ans qui pourra être prorogée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable.

Au 31 décembre 2009, Sumitomo Metal Industries détenait 986 567 actions de Vallourec, soit une participation de 1,72% dans le capital social de Vallourec ; réciproquement Vallourec détenait 47 194 000 actions de Sumitomo Metal Industries, soit une participation de 0,98% dans le capital social de Sumitomo Metal Industries.

Fait significatif intervenu au 1^{er} trimestre 2010

Confortant sa vocation d'actionnaire de long terme désireux d'accompagner le Groupe dans la mise en œuvre de sa stratégie, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) a déclaré avoir franchi le 9 février 2010, à la hausse, conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignation, le seuil de 5% du capital de Vallourec.

Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2009, Vallourec détenait directement 254 714 de ses propres actions, soit 0,44% du capital, dont 32 500 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le solde, soit 222 214 actions, est affecté par le Directoire à la couverture des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance instaurés en 2003, 2006, 2007, 2008 et 2009.

Le détail des rachats 2009, à la suite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, figure sur le site de Vallourec en rubrique « Information réglementée » – paragraphe 11 comme suit : http://www.vallourec.fr/fr/actionnaires/information_reglementee.asp.

(1) Dont les 50 actions de garantie dont ils doivent être propriétaires pendant la durée de leur mandat, conformément aux dispositions statutaires (article 10).

2.3.2 MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Actionnaires	31/12/2007				31/12/2008				31/12/2009			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote brut	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote brut	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote brut	%
Groupe Bolloré (*) (***) (***) (***) (***)	2 107 449	3,97	3 547 833	6,51	1 558 954	2,90	1 558 954	2,90	2 990 588	5,22	2 990 588	5,22
Groupe Barclays (***) (***)	4 257 447	8,03	4 257 447	7,81	2 956 264	5,49	2 956 264	5,49	NC	NC	NC	NC
Sumitomo Metal Industries	-	-	-	-	-	-	-	-	986 567	1,72	986 567	1,72
Public (***)	46 104 452	86,93	46 604 934	85,52	48 048 768	89,33	48 468 000	90,08	51 561 306	90,02	51 871 935	90,46
Salariés du Groupe	85 843	0,16	85 843	0,16	824 311	1,53	824 311	1,53	1 487 614	2,60	1 489 024	2,60
Auto-détention	483 529	0,91	-	-	400 419	0,74	0	0	254 714	0,44	0	0
TOTAL	53 038 720	100	54 496 057	100	53 788 716	100	53 807 529	100	57 280 789	100	57 338 114	100

(*) Par déclaration de franchissement de seuil en date du 12 mars 2009, le groupe Bolloré a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% et porté ainsi sa participation à 5,20% du capital de Vallourec et autant de droits de vote. Au 31 mars 2009, le groupe Bolloré détient 5,73% du capital de Vallourec et autant de droits de vote suite à des déclarations de mandataires sociaux auprès de l'AMF.

(**) Par déclaration de franchissement de seuil en date du 20 mars 2009, la société Barclays Global Investors UK Holding Limited a déclaré, pour le compte des sociétés de gestion du groupe Barclays, avoir franchi à la hausse le seuil de 5% et porté ainsi sa participation à 5,07% du capital de Vallourec et 5,06% de droits de vote. Ces sociétés de gestion susvisées exercent leur activité de gestion pour compte de tiers en toute indépendance vis-à-vis de Barclays Bank Plc et Barclays Plc (communiqué AMF du 27 mars 2009).

(***) Par déclaration de franchissement de seuil en date du 15 avril 2009, la société Barclays Global Investors UK Holding Limited a déclaré, pour le compte des sociétés de gestion du groupe Barclays, avoir franchi en baisse le 7 avril 2009 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de Vallourec, détenant ainsi 4,85% du capital et 4,84% des droits de vote (communiqué AMF du 15 avril 2009).

(****) Par déclaration de franchissement de seuil en date du 23 avril 2009, la société Compagnie de Cornouaille a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 avril 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir individuellement 2 990 534 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital et 5,55% des droits de vote de Vallourec. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché par la Compagnie de Cornouaille de l'intégralité des actions Vallourec préalablement détenues par les sociétés Nord-Sumatra Investissements, Financière du Loch et Financière de Sainte-Marine, contrôlées par M. Vincent Bolloré, dans le cadre d'un reclassement des participations du groupe Bolloré dans Vallourec. Par ailleurs, il est précisé que M. Vincent Bolloré n'a franchi aucun seuil, et détient au 16 avril 2009, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 2 990 584 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital et 5,55% des droits de vote de Vallourec (communiqué AMF du 23 avril 2009).

(*****) Par déclaration d'opérations réalisées sur les titres de la société Vallourec en date du 26 janvier 2010, la société Compagnie de Cornouaille, société contrôlée par la société Bolloré, a déclaré avoir procédé à la vente à terme de 1 200 000 actions avec option de livraison en espèces à échéance le 18 juillet 2011 (communiqué AMF du 1^{er} février 2010).

(*****) Par déclaration de franchissement de seuil en date du 10 février 2010, la Caisse des dépôts et consignation (CDC) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 avril 2010, directement et indirectement, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire du FSI, 2 875 809 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de Vallourec (communiqué AMF du 12 février 2010).

(*****) Par déclaration d'opérations réalisées sur les titres de la société Vallourec en date du 24 mars 2010, la société Compagnie de Cornouaille a déclaré avoir procédé à la vente à terme de 1 874 478 actions avec option de livraison en espèces à échéance le 5 mai 2011. Cette déclaration annule et remplace celle précitée et déclarée à l'AMF le 26 janvier 2010 (communiqué AMF du 26 mars 2010).

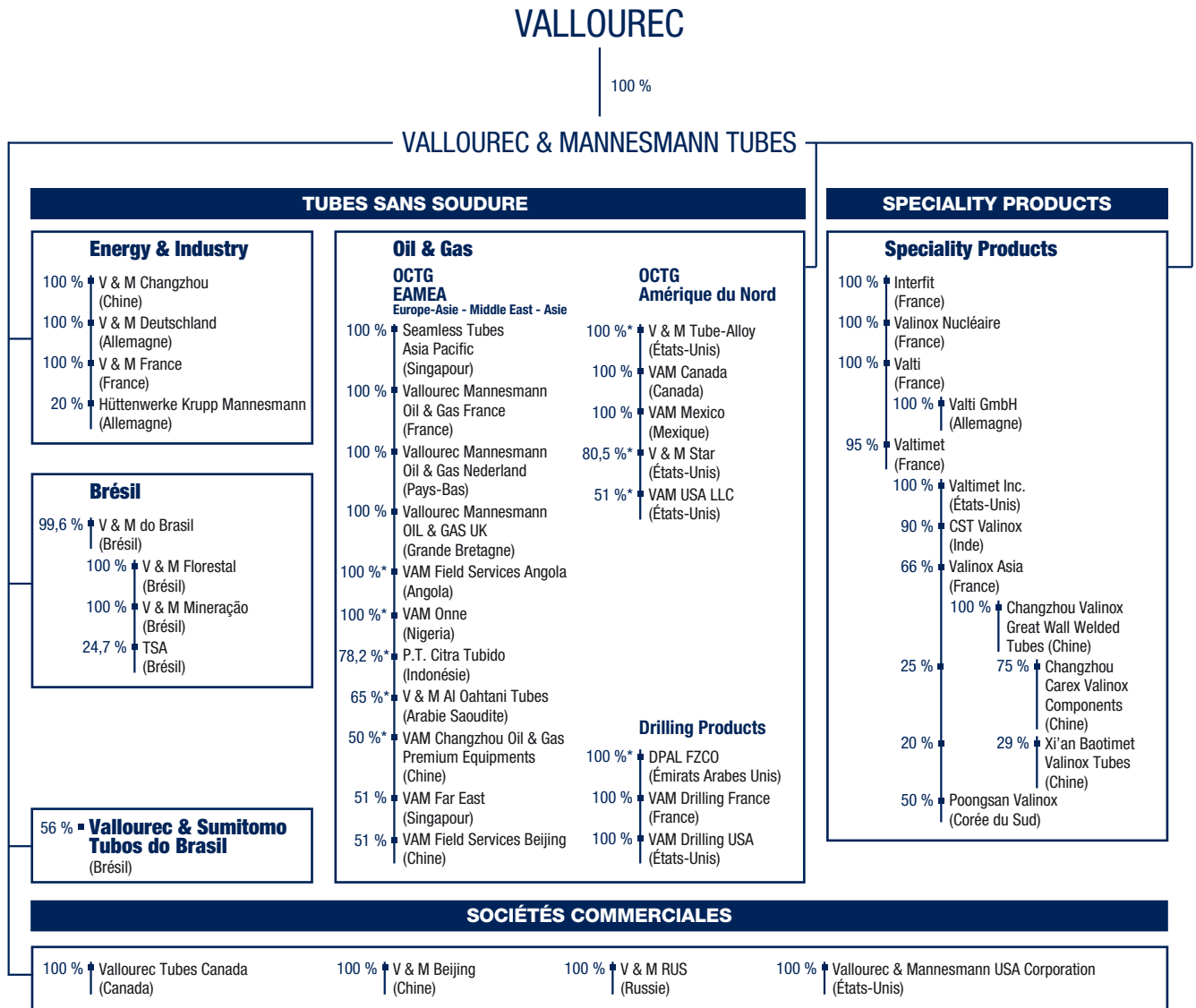
NC Non communiqué.

Les nombres d'actions indiqués pour les groupes Bolloré et Barclays ont été communiqués à Vallourec par ces groupes.

2.3.3 AUTRES PERSONNES EXERÇANT UN CONTRÔLE SUR LA SOCIÉTÉ VALLOUREC

Néant.

2.3.4 DESCRIPTION DU GROUPE VALLOUREC (ORGANIGRAMME AU 31/12/2009)



SOCIÉTÉS COMMERCIALES

- 100 % Vallourec Tubes Canada (Canada)
- 100 % V & M Beijing (Chine)
- 100 % V & M RUS (Russie)
- 100 % Vallourec & Mannesmann USA Corporation (États-Unis)

* % comprenant les participations directes ou indirectes du Groupe.

2.4 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ VALLOUREC

2.4.1 PLACE DE COTATION

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du NYSE Euronext Paris (code ISIN : FR0000120354-VK). Elles sont admises au Service à Règlement Différé (SRD) et éligibles au PEA.

L'action Vallourec fait partie des actions retenues dans les indices *MSCI World Index*, Euronext 100, CAC 40 et SBF 120 – Classification FTSE ingénierie et biens d'équipement industriels.

2.4.2 AUTRES MARCHÉS RÉGLEMENTÉS ÉVENTUELS

Sans objet.

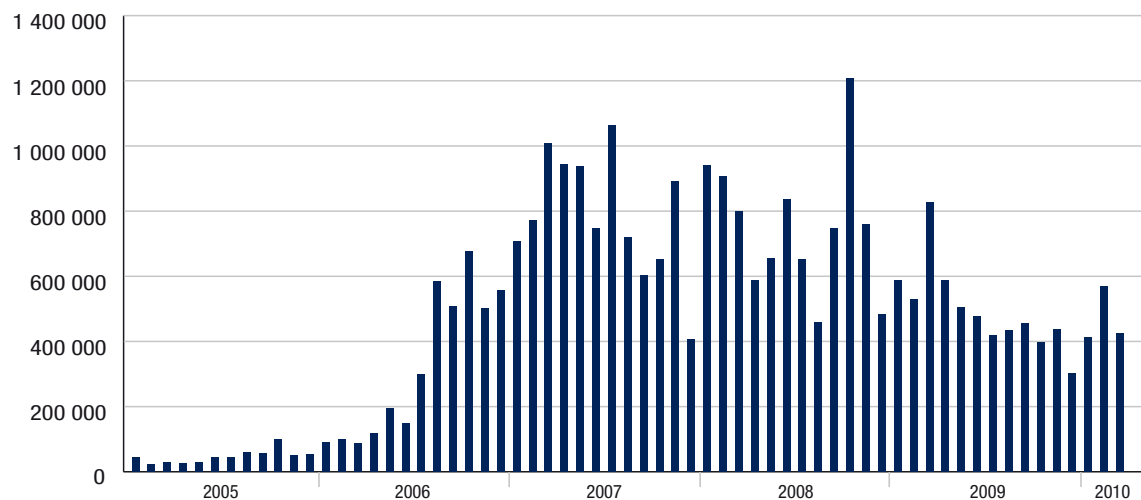
2.4.3 PRÉCISIONS SUR LES VOLUMES TRAITÉS ET L'ÉVOLUTION DES COURS

Cours de l'action Vallourec par rapport à l'indice CAC 40 au 31 mars 2010.

Évolution du cours de Vallourec sur cinq ans, comparée au CAC 40



Moyenne mensuelle des transactions journalières



En euros	2005	2006 (*)	2007	2008	2009
Nombre d'actions (au 31 décembre)	10 600 332	53 011 870	53 038 720	53 788 716	57 280 789
Cours le plus haut (*)	465,00	232,00	243,25	224,450	128,500
Cours le plus bas (*)	99,01	90,96	161,29	64,185	52,520
Cours moyen de l'année (clôture)	266,78	172,07	201,69	149,658	94,67
Dernier cours de l'année	465,00	220,30	185,15	81,000	127,050
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	4 929 154 380	11 678 514 961	9 820 119 008	4 356 885 996	7 277 524 242

Source : Euronext.

(*) Division par cinq du nominal et multiplication corrélative par cinq du nombre d'actions le 18 juillet 2006.

ACTION VALLOUREC (CODE ISIN FR0000120354VK)

	Cours en euros			Volume des transactions			
				Total mois		Moyenne quotidienne	
	Plus haut	Plus bas	Dernier	Nombre de titres	Capitaux en millions d'euros	Nombre de titres	Capitaux en millions d'euros
2009							
Janvier	98,180	69,245	76,885	12 285 518	1,01	585 025	0,05
Février	88,790	59,120	62,480	10 498 397	0,78	524 920	0,04
Mars	73,250	52,520	69,810	17 685 175	1,09	803 872	0,05
Avril	86,500	67,400	83,390	11 743 533	0,94	587 177	0,05
Mai	94,200	81,110	88,490	10 107 222	0,89	505 361	0,04
Juin	99,750	82,000	86,530	11 898 751	1,08	540 852	0,05
Juillet	93,200	75,620	92,300	10 678 154	0,91	464 268	0,04
Août	112,000	92,000	105,950	9 775 216	1,01	465 486	0,05
Septembre	126,800	98,390	115,800	11 128 566	1,29	505 844	0,06
Octobre	125,550	105,200	107,700	9 638 927	1,11	438 133	0,05
Novembre	125,300	106,550	111,400	9 643 175	1,12	459 199	0,05
Décembre	128,500	112,100	127,050	7 222 123	0,86	328 278	0,04
2010							
Janvier	136,000	120,700	125,000	8 233 758	1,07	411 688	0,05
Février	141,750	120,850	140,350	11 364 331	1,50	568 217	0,07
Mars	154,600	139,200	149,300	9 797 096	1,43	425 961	0,06

Source : Euronext.

2.4.4 NANTISSEMENT D' ACTIONS DE L'ÉMETTEUR

Néant.

2.5 POLITIQUE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES

La politique de dividende de Vallourec, approuvée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003, est de viser sur une longue période un taux moyen de distribution de 33% du résultat net consolidé part du Groupe.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 31 mai 2010 (*Troisième et quatrième résolutions*) d'approuver le paiement d'un dividende net de 3,50 euros par action au titre de l'exercice 2009 et d'offrir pour la deuxième année consécutive à chaque actionnaire de la Société le choix entre le paiement du dividende en espèces ou en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Le droit au dividende sera alors détaché de l'action le 7 juin 2010.

À cet effet, chaque actionnaire pourra opter pour le paiement de l'intégralité du dividende net en numéraire ou en actions entre le 7 juin 2010 et le 22 juin 2010 inclus. À l'expiration de ce délai, le dividende sera payé en numéraire le 30 juin 2010.

Ce dividende correspond à un taux de distribution de 38,6% du résultat net part du Groupe au titre de l'exercice 2009 et à un taux de distribution moyen de 35,9% au titre des cinq derniers exercices.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés ont été de :

En euros/action	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net
2004	3,20	néant	3,20
2005	11,20	néant	11,20
2006	6,00	néant	6,00 (*)
2007	11,00	néant	11,00 (**)
2008	6,00	néant	6,00 (***)

Tableau recalculé en tenant compte de la division par cinq du nominal de l'action effective au 1^{er} juillet 2006 :

En euros/action	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net
2004	0,64	néant	0,64
2005	2,24	néant	2,24
2006	6,00	néant	6,00 (*)
2007	11,00	néant	11,00 (**)
2008	6,00	néant	6,00 (***)

(*) Dont un acompte sur dividende de 2 euros par action mis en paiement le 20 octobre 2006.

(**) Dont un acompte sur dividende de 4 euros par action mis en paiement le 4 juillet 2007.

(***) Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 a accordé à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.6 POLITIQUE DE COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

L'équipe de communication financière et institutionnelle de Vallourec a pour mission de faciliter l'accès des actionnaires à l'information concernant les résultats et les perspectives du Groupe, de manière transparente et équitable. Au-delà du simple respect de ses obligations légales, le Groupe s'efforce d'anticiper les attentes croissantes des investisseurs.

Ces efforts de communication se traduisent par l'élaboration de nombreux supports de communication accessibles à tous et par des actions de communication ciblant de manière spécifique les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels.

2.6.1 LES SUPPORTS DE COMMUNICATION À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Plusieurs supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires sur le site internet du Groupe (www.vallourec.fr). Ces supports incluent notamment :

- le document de référence et le rapport semestriel, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- le rapport annuel et le rapport de développement durable ;
- l'ensemble des informations délivrées aux marchés financiers (résultats trimestriels, communiqués de presse, présentations financières et stratégiques, retransmissions audio et vidéo, insertions sur le site internet de Vallourec) ;
- l'ensemble des informations concernant l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, ainsi qu'une lettre aux actionnaires).

Le document de référence, le rapport annuel, le rapport de développement durable, l'avis de convocation et la lettre aux actionnaires sont publiés sur support papier, disponible sur demande, auprès de la Direction des Relations Investisseurs.

2.6.2 RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET LES ANALYSTES FINANCIERS

La Direction des Relations Investisseurs organise régulièrement, avec les différents membres de la Direction du Groupe, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, en France et à l'étranger. Ces réunions incluent notamment :

- chaque trimestre, une conférence téléphonique en anglais, organisée après la publication des résultats financiers, durant laquelle les membres du Directoire présentent les résultats et répondent aux questions des analystes et des investisseurs ;
- chaque semestre, une conférence en français, organisée à Paris, pour la présentation des résultats semestriels et annuels, avec traduction simultanée en anglais et retransmission en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;

- des rencontres régulières entre les membres du Directoire et de la Direction des Relations Investisseurs et des gérants de portefeuille et des analystes financiers en Europe et en Amérique du Nord ;
- des conférences d'investisseurs spécialisés du secteur des services pétroliers, auxquelles participe la Direction de Vallourec ;
- chaque année, une journée *Investor Day* organisée pour présenter la stratégie et les activités du Groupe aux investisseurs institutionnels et analystes. La retransmission vidéo et les présentations qui accompagnent cette conférence sont disponibles sur le site internet du Groupe.

Conformément aux pratiques en vigueur parmi la majorité des sociétés adhérant au CLIFF (Association Française des *Investor Relations*), Vallourec observe des « périodes de silence » pendant les trois semaines qui précèdent la publication des résultats annuels, semestriels et trimestriels (1^{er} et 3^e trimestres).

2.6.3 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Le Groupe a développé des moyens spécifiques pour répondre aux attentes de ses actionnaires individuels :

- l'espace actionnaires et investisseurs de son site internet est constamment mis à jour (communiqués, présentations et rapports) ;
- des avis financiers paraissent dans la presse nationale à l'occasion de la publication de ses résultats ;
- l'équipe des relations avec les investisseurs répond en permanence aux questions :
 - par téléphone : +33 (0)1 49 09 39 76,
 - par courrier électronique : actionnaires@vallourec.fr.

Par ailleurs, Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion** : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres :
 - conversion au porteur, transfert de titres,
 - dossiers juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
 - opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
 - paiement des dividendes ;
- **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur a la certitude de bénéficier d'une information personnalisée :
 - convocation aux Assemblées Générales, avec envoi automatique de l'avis de convocation, du formulaire de vote par correspondance, d'une demande de carte d'admission et des documents d'information légaux,

- information téléphonique sur la gestion des titres, la fiscalité des valeurs mobilières, l'organisation de l'Assemblée Générale. Une équipe d'opérateurs est à la disposition des actionnaires de 9 h 00 à 18 h 00, sans interruption du lundi au vendredi, au +33 (0)1 57 78 34 44 ;
- **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, n'a pas à accomplir de demande préalable d'attestation de participation. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la cession des titres postérieurement à un vote par correspondance (ou une demande de carte d'admission) mais préalablement à l'Assemblée, est libre, sous réserve de notifier cette cession à l'intermédiaire financier pour annulation du vote.

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires nécessaires peuvent être obtenues auprès de **CACEIS Corporate Trust** :

- par téléphone au : +33 (0)1 57 78 34 44 ; ou
- par télécopie au : +33 (0)1 49 08 05 80 ; ou
- par courrier à l'adresse suivante :

CACEIS Corporate Trust

Relations Investisseurs

92862 – Issy-Les-Moulineaux Cedex 09

2.6.4 CALENDRIER 2010

- 12 mai : publication des résultats du 1^{er} trimestre 2010 ;
- 31 mai : Assemblée Générale des actionnaires ;
- 28 juillet : publication des résultats du 2^e trimestre 2010 et du 1^{er} semestre 2010 ;
- 24 septembre : *Investor Day* ;
- 9 novembre : publication des résultats du 3^e trimestre 2010.

3

Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

	Page		Page
3.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE VALLOUREC	26	3.2 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS	40
3.1.1 Évolution de la structure du Groupe au cours des dernières années	26	3.2.1 Décisions d'investissements	40
3.1.2 Description des principales activités	29	3.2.2 Principaux investissements	40
3.1.3 Production et volumes de production	33	3.3 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT – PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	43
3.1.4 Chiffres d'affaires par marché et par zone géographique	34	3.3.1 Recherche et Développement	43
3.1.5 Localisation des principaux établissements	35	3.3.2 Propriété industrielle	44
3.1.6 Principaux marchés	36		
3.1.7 Événements exceptionnels	37		
3.1.8 Éléments relatifs à la position concurrentielle de la Société	37		
3.1.9 Dépendance à l'égard de l'environnement économique, industriel et financier	38		
3.1.10 Contrats importants	39		

3.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE VALLOUREC

L'origine du groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du 19^e siècle. Le Groupe a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région du Nord autour de Valenciennes et de Maubeuge et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la création de Vallourec & Mannesmann Tubes (V & M Tubes) en 1997 (voir *infra* 3.1.1) et l'acquisition de V & M do Brasil en 2000, le Groupe jouit également d'une implantation forte dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'état du Minas Gerais au Brésil. L'acquisition, début juillet 2002 par V & M Tubes, de l'activité tubes sans soudure de North Star Steel Company, dénommée V & M Star, complétée en 2005 par celle d'Omsco (désormais dénommée VAM Drilling USA) et le 16 mai 2008 par celle des sociétés Atlas Bradford®, TCA® et Tube-Alloy™, a significativement renforcé la présence du Groupe aux États-Unis.

Bien que le nom de Vallourec soit apparu pour la première fois en 1930 comme dénomination d'une société de gestion des usines à tubes de VALenciennes et Denain, LOUvroil et RECquignies, le Groupe actuel a d'autres racines, beaucoup plus anciennes. Il trouve son origine dans la Société Métallurgique de Montbard créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil Montbard Aulnoye après absorption de la société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

En 1947, le nom Vallourec est déposé en tant que nom de produit, mais ce n'est qu'en 1957, à l'occasion de la reprise de l'usine de Valenciennes de la société Denain Anzin, que Louvroil Montbard Aulnoye prend le nom de Vallourec, tandis que la société créée sous ce nom en 1930 prend la nouvelle dénomination de Sogestra.

Parmi les événements significatifs jalonnant l'histoire du Groupe de 1957 à 1996 figurent :

- 1967 : apport par Usinor des activités tubes de la société Lorraine-Escaut qu'elle venait d'absorber ;
- 1975 : absorption de la Compagnie des Tubes de Normandie ;
- 1979 : apport des activités petits tubes soudés à la société des Tubes de la Providence qui prend le nom de Valexy (Vallourec 64%, Usinor 36%) ;
- 1982 : absorption de la société Entrepose, filiale à 90% de Vallourec, par la société des Grands Travaux de Marseille qui prend le nom de GTM-Entrepose dans laquelle, avec 41%, Vallourec se trouve être l'actionnaire de référence ;
- 1985 : apport à la société GTS Industries des activités gros tubes soudés :

- désengagement de Vallourec des activités petits tubes soudés (Valexy) et gros tubes soudés (GTS Industries) au profit d'Usinor, Vallourec se concentrant sur les activités de production de tubes sans soudure et les activités de transformation en aval,
- cession de la Société Industrielle de Banque (SIB) ;
- 1986 : transformation de Vallourec, jusqu'alors société holding et société industrielle aux nombreuses unités de production, en pure société holding regroupant trois domaines d'activités :
- Vallourec Industries, devenue Valtubes en 1987, pour les activités tubes,
- Sopretac pour les autres activités métallurgiques,
- Valinco pour les activités liées au BTP, notamment la participation dans GTM-Entrepose ;
- 1988 : cession du contrôle de Valinco au groupe Dumez, les activités liées au BTP n'étant plus considérées comme un axe de développement prioritaire du Groupe ;
- 1991 : cession de la participation résiduelle dans Valinco au groupe Dumez.

3.1.1 ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

La création le 1^{er} septembre 1997 de V & M Tubes, filiale commune de Vallourec (55%) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45%), constitue l'un des événements majeurs des dernières années. Comme prévu dans l'accord initial, ce rapprochement a été complété en 2000 par l'acquisition par V & M Tubes de la filiale brésilienne Mannesmann SA, désormais dénommée V & M do Brasil.

L'acquisition, début juillet 2002, par V & M Tubes de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes) a augmenté la part de Vallourec sur le marché porteur des tubes pour l'énergie et renforcé de façon significative sa présence aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés aux équipements de puits de pétrole et de gaz (OCTG/Oil Country Tubular Goods). Désormais dénommée V & M Star, cette société est contrôlée à 80,5% par V & M Tubes et à 19,5% par Sumitomo Corp.

Le 23 juin 2005, Vallourec a pris le contrôle total de V & M Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45% détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure s'est traduite pour Vallourec par :

- la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de V & M Tubes (croissance externe, investissements industriels, etc.) ;
- une structure de Groupe plus cohérente qui a gagné en lisibilité ;
- un accès à la totalité des résultats et du *cash-flow* de sa filiale.

Pour maîtriser ses approvisionnements, outre trois aciéries (France, Brésil, États-Unis), V & M Tubes possède une participation de 20% dans l'aciérie allemande HKM et un contrat d'enlèvement d'une part de la production d'acier de celle-ci.

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, V & M Tubes a créé en 2005 une filiale, V & M Changzhou, implantée à Changzhou en Chine et inaugurée fin septembre 2006. Elle est spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grands diamètres, produits en Allemagne pour les centrales électriques.

Dans le domaine des tubes pour le pétrole et le gaz, après l'acquisition de North Star en 2002, V & M Tubes a acquis en 2005 les actifs de la division Omsco de ShawCor (Canada) situés aux États-Unis (Houston), Omsco étant spécialisée dans les tiges de forage et les tiges lourdes (*drill collars* et *heavy weight drill pipe*). Cette acquisition a permis à V & M Tubes de devenir le numéro deux mondial du marché des tubes de forage pour le pétrole et le gaz. Cette position a été consolidée début 2006 par l'acquisition en France de la société SMFI (Société de Matériel de Forage International), spécialisée également dans les tiges lourdes et les produits de haute technologie pour le forage pétrolier et gazier, ainsi qu'un atelier de forgeage et d'usinage pour ces mêmes produits appartenant précédemment au GIAT et situé à Tarbes, en France, qui a été intégré à Vallourec Mannesmann Oil & Gas France et apportée en 2007 à SMFI. Omsco et SMFI ont changé de nom début 2007 et sont devenues respectivement VAM Drilling USA et VAM Drilling France.

Par ailleurs, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments a été créée, fin septembre 2006, pour exploiter une usine située à Changzhou (Chine) pour le filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz dont la production a démarré mi-2007. Les sociétés Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont respectivement acquis en 2007 des participations de 34% et de 15% dans cette société *via* la société VAM Holding Hong Kong.

En 2007, un important projet de développement a été lancé avec la construction au Brésil, dans l'état du Minas Gerais, d'une nouvelle tuberie intégrant une aciérie et un laminier. Ce nouveau laminier sera principalement dédié à la production de tubes sans soudure OCTG haut de gamme et intégrera une capacité de traitement thermique et de filetage. Cet investissement est réalisé en association avec le groupe Sumitomo Metal Industries dans le cadre d'une *joint-venture* dénommée Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, dans laquelle Vallourec détient une participation de 56%. Au 31 décembre 2009, 331 millions d'euros ont été consacrés au projet de la nouvelle usine dont le démarrage est prévu dans la seconde moitié de 2010.

Le 16 mai 2008, le Groupe a procédé, après obtention de l'ensemble des autorisations requises auprès des autorités de la concurrence, à l'acquisition auprès du groupe Grant Prideco des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™, lesquelles ont été respectivement renommées comme suit : V & M Atlas Bradford®, V & M TCA® et V & M Tube-Alloy™. Au cours du 1^{er} semestre 2009, VAM USA et V & M Atlas Bradford ont fusionné pour former VAM USA LLC, et le 1^{er} juillet, V & M Star a absorbé V & M TCA®, afin de mettre à profit l'ensemble des synergies envisagées lors de l'acquisition.

Les autres opérations de croissance externe réalisées au cours des dernières années ont concerné la société Valtimet, créée en 1997. À fin 2006, V & M Tubes a racheté la participation de 43,7% détenue par son partenaire historique dans Valtimet, la société Timet, et possède désormais 95% du capital, les 5% restants étant détenus par Sumitomo Metal Industries.

- ▶ Valtimet Inc., filiale à 100% de Valtimet, a acquis en décembre 2002 les actifs de la société américaine International Tubular Products (ITP), principal spécialiste américain des tubes pour condenseurs en aciers inoxydables ;
- ▶ Valtimet a conclu en mai 2004 avec la société coréenne Poongsan un accord de *joint-venture* pour fabriquer à Bupyung, Incheon, en Corée, des tubes soudés en aciers inoxydables et en titane destinés essentiellement aux marchés de l'énergie et du dessalement de l'eau de mer ;
- ▶ En novembre 2005, Valtimet a conclu un accord de *joint-venture* avec la société chinoise Baoti pour créer à Xi'an, dans la province chinoise de Shaan'xi, la société Xi'an Baotimet Valinox Tubes (détenue à 49% *via* différentes filiales de Valtimet et de Valtimet en propre). Cette société a commencé à produire en 2007 des tubes soudés en titane notamment destinés au marché chinois de l'énergie ;
- ▶ Début avril 2006, Valtimet a acquis 75% de la société CST, rebaptisée CST Valinox, située à Hyderabad, en Inde, et spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques destinés au marché indien. La participation dans CST Valinox a été portée à 90% en 2007 ;
- ▶ Fin 2006 a été créée la société Changzhou Carex Valinox Components, dont l'objet est la fabrication de tubes soudés inox pour l'environnement moteur ;
- ▶ En mars 2008, Valtimet Inc. a acquis les actifs de High Performance Tubes, société située en Géorgie (USA) et spécialisée dans la finition de tubes inox et titane, en particulier l'ailetage, renforçant ainsi la position de Valtimet sur le marché de la génération de vapeur.

Au chapitre des désengagements, les principales opérations ont été réalisées au cours des dernières années par les deux sous-holdings Valtubes et Sopretac et, à partir de 2005, par ValTubes, issue de la fusion de ces deux sous-holdings, ValTubes ayant elle-même été absorbée par V & M Tubes fin 2006.

- ▶ Le pôle Composants industriels de Sopretac, composé des sociétés Métal Déployé, Krieg & Zivy Industries et de leurs filiales, a été cédé en 2001 aux dirigeants de ce pôle, associés à deux fonds d'investissements ;
- ▶ La participation (un tiers) détenue par Valtubes dans la société DMV Stainless a été cédée en décembre 2003 pour un prix symbolique à son actionnaire majoritaire (deux tiers), la société Mannesmannröhren-Werke, qui en assumait déjà totalement la gestion ;
- ▶ La filiale Vallourec do Brasil Autopeças, spécialisée dans l'assemblage de trains arrière pour Renault do Brasil et Peugeot Citroën do Brasil et la filiale Vallourec Argentina, spécialisée dans l'usinage de pièces pour l'industrie automobile et l'assemblage de trains arrière pour Renault Argentina, ont été cédées début 2005. Ces activités d'assemblage étaient éloignées du cœur de métier de Vallourec, n'avaient pas la taille critique et ne présentaient plus de réel intérêt stratégique ;
- ▶ La société Spécitubes, seule société du Groupe opérant dans le secteur de l'aéronautique, a été cédée en 2006 à l'un de ses importants clients, la société allemande Pfalz-Flugzeugwerke GmbH (PFW) ;

- La société Cerec, spécialisée dans l'emboutissage et le formage des fonds métalliques bombés, a été cédée fin 2006 à la société Eureka Metal Srl, filiale du groupe familial italien Calvi, bien connu de Vallourec puisqu'ayant repris déjà progressivement depuis 1999 le contrôle de Cefival ;
- La société Vallourec Précision Étirage (VPE) spécialisée dans la fabrication de tubes de précision étirés à froid a été cédée au groupe Salzgitter début juillet 2007. La société VPE, qui avait réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros, dont les deux tiers dans le secteur automobile, possédait au moment de la cession cinq usines en France pour un effectif de l'ordre de 1 200 personnes. V & M Tubes a cédé parallèlement une usine de tubes laminés à chaud située à Zeithain (Saxe), permettant ainsi à Salzgitter d'être largement autonome en matière d'approvisionnement d'ébauches de tubes pour étirage ;
- Les sociétés Vallourec Précision Soudage (VPS) et Vallourec Composants Automobile Vitry (VCAV), toutes deux fournisseurs de l'industrie automobile et réalisant respectivement des chiffres d'affaires de 100 millions d'euros et 45 millions d'euros, ont été cédées en décembre 2007 au groupe ArcelorMittal.

Exercice 2009

- Le 1^{er} trimestre 2009 a vu le renforcement de la collaboration historique en matière de connexions Premium pour applications pétrole et gaz de Vallourec avec Sumitomo Metal Industries aux États-Unis par la fusion le 27 février 2009 de VAM USA (détenue conjointement par Vallourec à 51%, Sumitomo Metal Industries à 34% et Sumitomo Corporation à 15%) avec V & M Atlas Bradford® (acquise à 100% par Vallourec en mai 2008) pour former VAM USA LLC. Cette fusion s'est accompagnée de l'acquisition par Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation de 34% et 15% de V & M Atlas Bradford®, le 27 février 2009 à la même date, afin de maintenir dans la nouvelle société une répartition du capital entre actionnaires identique à celle qui prévalait antérieurement dans l'ancienne VAM USA.

Cette fusion a permis d'accélérer l'intégration des connexions Premium Atlas Bradford® et VAM®, tout en combinant les capacités de Recherche et Développement et en générant des synergies industrielles et commerciales. La nouvelle entité emploie 400 personnes à Houston, au Texas.

Par ailleurs, Sumitomo Corporation qui détenait déjà 19,5% du capital de V & M STAR, société américaine détenue à 80,5% par Vallourec, a acquis 19,5% de V & M TCA® le 27 février 2009. Cette société spécialisée dans le traitement thermique, basée à Muskogee en Oklahoma et acquise par Vallourec en mai 2008 au groupe Grant Prideco, a été absorbée le 1^{er} juillet 2009 par V & M Star à la suite de l'acquisition par cette dernière de l'intégralité des titres composant le capital social de V & M TCA® auprès de Vallourec Industries et de Sumitomo Corporation à hauteur respectivement de 80,5% et de 19,5% du capital social.

- Le 16 mars 2009, le Groupe a annoncé sa décision d'investir 80 millions d'euros en nouvelles capacités de production pour répondre aux besoins croissants du secteur de l'énergie nucléaire. Valinox Nucléaire va ainsi multiplier par 2,5 la capacité annuelle de son usine de Montbard, qui passera à 4 500 km par an en 2011. Valtimet va pour sa part doubler la capacité de production de tubes pour condenseurs de ses usines de Venarey-les Laumes (Côte-d'Or, France) et de Brunswick (Géorgie, États-Unis).

Cette décision d'investissement a été confortée par la signature de deux accords de long terme par Valinox Nucléaire. Le premier, conclu en mai avec Shanghai Electric Nuclear Power Equipment Corp. (SENPEC), prévoit la fourniture de tubes pour générateurs de vapeur pour plusieurs tranches entre 2012 et 2015, afin de sécuriser les approvisionnements du programme chinois. Le second, finalisé en juillet, vise à soutenir les projets d'Areva en France et à l'exportation, par des livraisons à partir de 2012.

- Après avoir acquis, durant le deuxième semestre 2008, 11,25% du capital de la société P.T. Citra Tubindo (PTCT), dans laquelle il détenait une participation de 25% via ses filiales V & M Tubes et Premium Holding Limited (créée en 2008), Vallourec a porté, le 2 juillet 2009, sa participation stratégique à hauteur de 78,2% du capital social. Les installations de PTCT situées à Batam en Indonésie réalisent le traitement thermique et le filetage de tubes OCTG et d'accessoires destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz, produits qu'elle commercialise dans l'ensemble de la zone Asie-Pacifique. Leader sur le marché indonésien, PTCT est accessoiriste VAM® depuis 1985. Cet investissement stratégique permet à Vallourec de conforter sa présence sur les marchés porteurs de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz en Indonésie et dans l'ensemble de la zone Asie-Pacifique, région dont les conditions techniques d'exploitation requièrent l'utilisation croissante de produits et solutions Premium.
- Le 1^{er} octobre 2009, le Groupe a procédé à l'acquisition de DPAL FZCO, un fournisseur de tiges de forage solidement établi, basé à Dubaï, appartenant au groupe Soconord.

L'unité de production de DPAL FZCO, située à Jebel Ali Free Zone (Dubaï, Émirats Arabes Unis) propose une large gamme de tiges de forage à l'industrie du forage pétrolier au Moyen-Orient, lequel constitue un marché important pour les tiges de forage, avec une demande croissante pour les produits Premium. Cette acquisition permettra de renforcer la présence de l'activité VAM Drilling au Moyen-Orient, grâce à une unité de fabrication locale de 25 000 tiges par an dédiée à ses principaux clients internationaux opérant dans la région, ainsi qu'aux sociétés de pétrole et de forage nationales locales. VAM Drilling complètera l'offre actuelle de DPAL FZCO avec des produits Premium et des services étendus.

Le Groupe n'a procédé à aucune cession significative en 2009.

1^{er} trimestre 2010

- Le 8 février 2010, le Groupe a acquis la société Protools, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient. Cette opération permet à l'activité VAM Drilling du Groupe de proposer une solution complète pour l'ensemble de la colonne de forage.
- Le 15 février 2010, Vallourec a annoncé sa décision de construire une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio, États-Unis) pour un montant de 650 millions de dollars. Cette décision s'appuie sur le développement à long terme de la production de gaz non conventionnel aux États-Unis qui conduit à une demande accrue de petits tubes OCTG de qualité Premium. Cette nouvelle tuberie produira initialement 350 000 tonnes par an et comprendra également des lignes de traitement thermique et de filetage. La construction débutera au cours du second trimestre 2010, le démarrage de l'usine devant intervenir fin 2011.

Cette nouvelle offre complétera la gamme produite par Vallourec en Amérique du Nord et renforcera la position du Groupe en tant que leader de solutions tubulaires Premium. Situé à proximité des principaux bassins de shistes (ex : Marcellus) et associé aux autres opérations du Groupe proches de bassins de schiste (ex : Fayetteville ou Haynesville), ce nouvel équipement bénéficiera aux clients de Vallourec aux États-Unis.

Organisation mère-filiales

Dans un but de simplification des structures du Groupe, la sous-holding ValTubes (issue de la fusion-absorption en 2004 de Valtubes par Sopretac) et la société de services Setval ont été absorbées en 2006 par V & M Tubes, désormais seule sous-holding du Groupe.

- ▶ Vallourec est une société holding qui :
 - gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts long terme aux filiales, placements de sa trésorerie). Elle supporte parallèlement le coût de son endettement,
 - supporte les coûts d'exploitation et de protection de sa marque. En accord avec la politique générale du Groupe, l'image du Groupe appartient à Vallourec. En contrepartie de son utilisation par ses filiales industrielles et par V & M Tubes, Vallourec leur facture des royalties,
 - n'a pas d'activité industrielle ;
 - ▶ V & M Tubes est une sous-holding qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Jusqu'en 2005, ses revenus étaient constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts long terme aux filiales, placements de sa trésorerie).

Après la fusion-absorption de Setval, rétroactive au 1^{er} janvier 2006, V & M Tubes a repris une part des activités de services de celle-ci, dont notamment le management et les services administratifs du Groupe.

Au cours de l'année 2007, une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar US des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en devises ont été mises en place au niveau de V & M Tubes. Au 31 décembre 2009, les sociétés adhérentes à cette gestion centralisée sont Vallourec, V & M France, Vallourec Mannesmann Oil & Gas France, V & M Deutschland, VAM Drilling France, Valtimet, Valti et Valinox Nucléaire.

Par ailleurs, V & M Tubes supporte les coûts d'exploitation liés à sa marque. En contrepartie de son utilisation par ses filiales industrielles, V & M Tubes facture des royalties.

Au 31 décembre 2009, V & M Tubes employait 153 personnes. Elle facture ses prestations de services aux filiales du Groupe, en France et à l'étranger.

Les prestations entre sociétés du Groupe sont réalisées à des conditions courantes et normales et ne relèvent pas en conséquence du champ des conventions réglementées en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3.1.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

Au 31 décembre 2009, les filiales de Vallourec sont organisées en quatre divisions :

- ▶ division Énergie et Industrie (E & I) ;
- ▶ division Oil & Gas :
 - OCTG EAMEA (Europe, Afrique, Middle East, Asie),
 - OCTG Amérique du Nord,
 - Drilling Products ;
- ▶ division Brésil ;
- ▶ division Speciality Products ;

et des sociétés de vente.

3.1.2.1 Division Énergie et Industrie

La division E & I produit en Europe des tubes sans soudure et les commercialise pour les marchés Énergie et Industrie. Elle approvisionne également en ébauches les divisions aval OCTG EAMEA et Speciality Products.

Son organisation se déploie autour de deux pôles :

- ▶ l'activité Énergie qui regroupe les marchés Powergen (tubes pour chaudières électriques), PLP (*Project Line Pipes* pour le secteur Pétrole et gaz) et *Process* (tubes pour le secteur Pétrochimie et Raffinage) ;
- ▶ l'activité Industrie qui regroupe les marchés des tubes mécaniques, des tubes de structure et ébauches.

Outre les départements commerciaux, chaque activité intègre depuis 2008 les fonctions Marketing, Recherche et Développement et Business Development propres à soutenir une meilleure ouverture sur les besoins des clients et de meilleures synergies.

Il s'agit de suivre au plus près la stratégie de développement des clients du Groupe, de renforcer les partenariats et de traduire les grands défis technologiques dans les programmes de Recherche et Développement et les offres.

L'organisation s'attache par ailleurs au développement continu de la qualité et du périmètre des prestations proposées.

Renforcer la transparence des échanges, mieux répondre aux attentes des clients ou anticiper les besoins de demain constituent les enjeux de la division et les garants d'une croissance durable.

En 2009, la division E & I a poursuivi le renforcement de son outil industriel et la spécialisation de ses sites de production :

- ▶ le laminoir Stiefel de la tuberie d'Aulnoye-Aymeries (Nord) a été arrêté en octobre 2009 et remplacé par une nouvelle technologie brevetée de forgeage des tubes. Cette nouvelle technologie permet de proposer au marché des produits aux caractéristiques améliorées avec une flexibilité et une compétitivité accrues ;
- ▶ le laminoir Pèlerin de Rath a poursuivi la rénovation de son outil de transformation à chaud. Les améliorations en cours permettront d'améliorer la fiabilité et la productivité de l'usine et de développer la production de tubes dans des nuances d'acier nouvelles, particulièrement dédiées aux applications de chaudières haute température ;

- la capacité de traitement thermique de l'usine de Reisholz a été augmentée pour faire face au développement des produits Premium dédiés aux marchés de l'énergie.

La division E & I regroupe trois sociétés filiales :

- V & M France – France (100%)**

Elle se compose d'une aciérie électrique à Saint-Saulve (Nord) et de quatre tuberies à Aulnoye-Aymeries (Nord), Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime), Montbard (Côte-d'Or) et Saint-Saulve (Nord), couvrant une large gamme de diamètres et d'épaisseurs réalisées sur laminoirs Stiefel, Transval et Continu.

- V & M Deutschland – Allemagne (100%)**

Elle comprend trois tuberies à Mülheim, Düsseldorf-Rath et Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie du Nord-Westphalie). Les tuberies sont équipées de laminoir continu, laminoir Stiefel, laminoir Pèlerin, presse Erhardt, permettant de couvrir ainsi la gamme de produits la plus large au monde tant en diamètres/épaisseurs qu'en nuances.

L'ensemble des tuberies françaises et allemandes est en majorité approvisionné en matières premières par l'aciérie de Saint-Saulve et par l'aciérie allemande d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont V & M Tubes détient 20% du capital.

- V & M Changzhou – Chine (100%)**

La société V & M Changzhou a été constituée en 2005 afin d'augmenter les capacités d'usinage en tubes de grands diamètres laminés en Europe pour le marché chinois de l'énergie électrique. L'unité située à Changzhou, dans la province de Jiangsu, a démarré sa production en juillet 2006.

3.1.2.2 Division Oil & Gas

La division Oil & Gas est constituée des trois activités OCTG EAMEA, OCTG Amérique du Nord et Drilling Products. Les deux activités OCTG regroupent dans deux grands ensembles géographiques des ateliers de traitement thermique de tubes de production et de cuvelage (*tubings* et *casings*) ainsi que de filetage de tubes pétrole et gaz implantés dans le monde entier, à proximité des clients utilisateurs. En outre, l'activité OCTG Amérique du Nord produit son propre acier *via* V & M Star, qui comprend une aciérie électrique et un laminoir de technologie récente.

Les deux activités OCTG EAMEA et OCTG Amérique du Nord réalisent tous les types de filetages API ou Premium, et en particulier la ligne de produits VAM®, filetages brevetés développés par Vallourec depuis 1965 et parfaitement adaptés aux conditions difficiles d'exploitation des puits de pétrole et de gaz.

Pour assurer à la gamme VAM® sa place de leader en joints Premium, Vallourec a concentré la coordination des services Recherche et Développement de cette ligne de produits au sein de la société Vallourec Mannesmann Oil & Gas France, a constitué un réseau mondial de licenciés et a progressivement créé, acquis ou pris des participations dans de nombreuses sociétés à travers le monde. En 2009, le Groupe a continué également de développer le réseau de services sur chantiers intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient.

L'activité Drilling Products fabrique et distribue dans le monde entier l'ensemble de la gamme des produits tubulaires destinés au marché

du forage du pétrole et du gaz. Elle fabrique en particulier une gamme de produits Premium VAM®.

Activité OCTG EAMEA (Europe, Afrique, Middle-East, Asie)

- Vallourec Mannesmann Oil & Gas France (VMOGF) – France (100%)**

Cette société réalise la production de joints standards et de tous les produits de la gamme VAM®. Elle a apporté en 2007 son activité Produits de forage à VAM Drilling France.

Elle possède une unité de production à Aulnoye-Aymeries (Nord) comprenant une unité de traitement thermique et plusieurs lignes de filetage de tubes pétrole et gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produit VAM®.

VMOGF assure également la coordination de la recherche et du développement des activités OCTG dans le monde et dispose pour cela de l'aide du Centre de Recherche de Vallourec, installé à Aulnoye-Aymeries.

- Vallourec Mannesmann Oil & Gas UK – Royaume-Uni (100%)**

Intégrée au Groupe depuis début 1994, cette société regroupe des installations spécialisées dans le traitement thermique et le filetage à Clydesdale Bellshill (Écosse) pour satisfaire, en particulier, les besoins du marché de la mer du Nord. Elle exploite la licence VAM® depuis 1970.

Vallourec Mannesmann Oil & Gas UK a développé également une activité importante de services aux plateformes de forage, basée à Aberdeen (Écosse).

- Vallourec Mannesmann Oil & Gas Nederland (VMOG Nederland) – Pays-Bas (100%)**

Cette société, acquise en mars 2006 dans le cadre de l'acquisition de SMFI, a repris les activités OCTG aux Pays-Bas de VMOGF. Elle a été rattachée directement à V & M Tubes début 2007.

- VAM Onne Nigeria – Nigeria (100%)**

Cette société a été créée en février 2008 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes située dans la zone franche d'Onne (Port Harcourt). Cette unité est opérationnelle depuis décembre 2009.

- VAM (Changzhou) Oil & Gas Premium Equipements – Chine (50%)**

Cette société a été créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz dont la construction a débuté en octobre 2006 et la production en octobre 2007. Les sociétés Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation sont co-actionnaires de cette filiale.

- P.T. Citra Tubindo – Indonésie (78,2%) (voir supra 3.1.1)**

Cette société réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API et NS® et produit des joints VAM® depuis 1985.

Son unité de production est située sur l'île de Batam (Indonésie).

- Vietubes – Vietnam (33,3%)**

Cette participation est détenue directement et indirectement *via* P.T. Citra Tubindo. Vietubes réalise des filetages sur tubes et des manchons destinés au marché vietnamien.

Son unité de production est située à Vung Tau.

À l'activité OCTG EAMEA sont également rattachées opérationnellement les sociétés suivantes :

● **VAM Field Services Angola – Angola (100%)**

Société de services créée en 2007. Base opérationnelle : Luanda.

● **Vallourec Mannesmann Oil & Gas Nigeria – Nigeria (100%)**

Société de services créée en 2007. Base opérationnelle : Lagos.

● **VAM Far East – Singapour (51%)**

Créée en association avec Sumitomo Metal Industries, cette société développe depuis 1992 le service à la clientèle et le conseil sur plateforme d'exploration-production dans le Sud-Est asiatique et en Océanie.

Sa base opérationnelle se situe à Singapour.

● **VAM Field Services Beijing – Chine (51%)**

Elle a été créée en août 2006 en association avec Sumitomo Corporation et Sumitomo Metal Industries pour promouvoir en Chine les joints Premium de la gamme VAM® et assurer des prestations de service aux plateformes de forage.

● **V & M Al Qahtani Tubes – Arabie Saoudite (65%)**

Cette société a été créée en décembre 2009 en association avec le partenaire saoudien Al Qahtani & Sons pour développer une activité industrielle de filetage de tubes à Dammam.

Activité OCTG Amérique du Nord

● **V & M Star – États-Unis (80,5%)**

V & M Star est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, un laminoir de technologie récente et une unité de traitement thermique et de filetage. La capacité annuelle de production est de 500 000 tonnes dont 80% d'OCTG. Sumitomo Corporation est partenaire à hauteur de 19,5% dans V & M Star.

Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), à Houston (Texas) et à Muskogee (Oklahoma).

Le 1^{er} juillet 2009, V & M Star a acquis l'intégralité des titres composant le capital social de V & M TCA® (société acquise en mai 2008 au groupe Grant Prideco) auprès de Vallourec Industries et de Sumitomo Corporation à hauteur respectivement de 80,5% et de 19,5% du capital social de V & M TCA®, préalablement à son absorption, permettant ainsi à V & M Star d'intégrer en son sein les opérations de traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, jusqu'alors développées par V & M TCA® avec un savoir-faire particulier dans les commandes à délais courts. V & M TCA® apporte ainsi à V & M Star une capacité de production supplémentaire de produits Premium, une expertise spécifique dans les services concernant les environnements corrosifs, ainsi qu'une véritable complémentarité géographique permettant à Vallourec d'étendre sa présence sur le territoire nord-américain.

● **VAM Mexico (100%)**

Cette société est spécialisée dans le filetage des joints supérieurs et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM®.

L'unité de production à Veracruz (Mexique) produit des joints VAM® sous licence depuis 1981.

● **VAM Canada (100%)**

Cette société produit et commercialise le VAM® au Canada depuis 1983.

Elle a repris les activités de filetage Atlas Bradford au Canada en mai 2008 lors de l'acquisition des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™.

Ses unités de production sont situées à Nisku dans l'Alberta et à Saint John's dans le Newfoundland (Terre-Neuve - Canada).

● **VAM USA LLC (51%)**

VAM USA LLC regroupe depuis le 27 février 2009 les activités de filetage du VAM® en association avec Sumitomo Metal Industries à hauteur de 34% et Sumitomo Corporation à hauteur de 15% depuis 1984, ainsi que les activités de filetage de V & M Atlas Bradford® acquises en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco.

VAM USA LLC est reconnue en Amérique du Nord comme l'un des plus importants fournisseurs en joints Premium OCTG et offre avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford® une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles.

Ses unités de production sont situées à Houston (Texas).

● **V & M Tube-Alloy™ – États-Unis (100%)**

Acquise en mai 2008 au groupe Grant Prideco, V & M Tube-Alloy™ produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure.

Ses unités de production sont situées à Broussard et à Houma (Louisiane), à Houston (Texas) et à Casper (Wyoming).

Activité Drilling Products

● **VAM Drilling (100%)**

Acquise en mars 2006, cette société fabrique des produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Elle a reçu courant 2007 l'apport par VMOGF de son activité Produits de forage.

Ses unités de production sont situées à Cosne-sur-Loire (Nièvre), à Villechaud (Nièvre), à Aulnoye-Aymeries (Nord) et à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

● **VAM Drilling USA – États-Unis (100%)**

Constituée en septembre 2005, à la suite de l'acquisition des actifs de la division Omsco de ShawCor (Canada), VAM Drilling USA est un fabricant de produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Ces produits sont composés principalement de tiges de forage et de tiges lourdes (*drill collars* et *heavy weight drill pipe*).

Son unité de production est située à Houston (Texas).

● **VAM Drilling Dubaï – Dubaï (100%)**

Constituée en octobre 2009, à la suite à l'acquisition de la société DPAL auprès du groupe Soconord (Belgique), VAM Drilling Dubaï est un fabricant de produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz.

Son unité de production est située à Dubaï (Émirats Arabes Unis).

3.1.2.3 Division Brésil

● V & M do Brasil – Brésil (99,6%)

V & M do Brasil est située à Belo Horizonte, état du Minas Gerais, dans le quartier de Barreiro. Elle occupe une superficie de plus de 300 hectares et a une capacité de production d'environ 600 000 tonnes de tubes sans soudure par an. Compte tenu de l'utilisation de charbon végétal, V & M do Brasil est la seule usine de tubes dans le monde à utiliser ce type d'énergie entièrement renouvelable pour la production d'acier.

Cette unité intégrée regroupe tous les équipements de production depuis l'aciérie aux lignes de finition pour les tubes et aux différents laminoirs à chaud.

V & M do Brasil produit des tubes sans soudure pour les secteurs Pétrole et gaz, Automobile, Pétrochimie, Énergie électrique et Mécanique. Elle s'est en effet focalisée depuis de nombreuses années sur :

- le secteur Pétrole et gaz, *via* un partenariat historique avec Petrobras pour le marché national avec des produits de plus en plus sophistiqués afin de répondre aux défis des nouveaux champs offshore extrêmement profonds récemment découverts (*presalt*) ;
- le secteur industriel (Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, etc.), marché desservi majoritairement *via* des distributeurs qui travaillent en étroite collaboration avec V & M do Brasil pour garantir qualité et support technique ;
- le secteur Automobile (véhicules légers, camions, engins de génie civil et agricoles), avec des pièces de précision comme des tubes pour injecteurs diesels et des bagues de roulement, ou des pièces forgées comme des axes de transmission et de roues.

En outre, V & M do Brasil compte les filiales suivantes :

- **V & M Florestal** (100%), qui exploite 115 137 hectares d'eucalyptus servant à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts fourneaux de V & M do Brasil et, à terme, dans ceux de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil. En 2009, V & M Florestal a continué à acheter sur le marché une partie de son charbon végétal, dont l'origine de forêts plantées d'eucalyptus est strictement contrôlée. L'objectif est d'atteindre une autosuffisance en 2012 pour V & M do Brasil et en 2015 pour Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ;
- **V & M Mineração** (100%), qui produit annuellement près de quatre millions de tonnes de minerai de fer dans la mine de Pau Branco destinés principalement à l'aciérie de V & M do Brasil ainsi qu'à d'autres producteurs implantés au Brésil dont les principaux sont Vale (ex-CVRD), CSN, Gerdeau ;
- **Tubos Soldados Atlântico (TSA)** (24,7%), société constituée en 2005 pour produire des tubes soudés de grands diamètres et réaliser du revêtement sur tubes. V & M do Brasil détient une participation à hauteur de 24,7% dans cette société contrôlée par Europipe.
- **Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil – Brésil (56%)** ⁽¹⁾

Cette société a été constituée en 2007 en partenariat avec Sumitomo Metal Industries (44%) ⁽¹⁾ pour accueillir l'investissement dans une nouvelle tuberie haut de gamme, intégrant une aciérie et un laminoir, qui sera construite à Jeceaba (Minas Gerais). Elle disposera d'une capacité de production annuelle d'un million de tonnes d'acier produites sous forme de billettes, dont environ 700 000 tonnes seront nécessaires à l'alimentation du nouveau

laminoir. Le solde, soit 300 000 tonnes, sera utilisé par Vallourec pour réduire ses achats externes d'acier.

Le nouveau laminoir aura une capacité de production annuelle de tubes sans soudure égale à 600 000 tonnes. La production sera partagée de façon égale entre Vallourec et Sumitomo Metal Industries, chacun disposant donc d'une capacité annuelle de 300 000 tonnes.

Le 10 juillet 2008 a débuté l'édification des fondations de la nouvelle tuberie dont le démarrage de la production est prévu au cours du second semestre 2010.

3.1.2.4 Division Speciality Products

Cette division regroupe, au sein de quatre activités, un ensemble de sociétés spécialisées dans la fabrication et la transformation de tubes en acier au carbone, en inox ou en alliages spéciaux, soudés ou sans soudure.

● Interfit – France (100%)

Cette société produit et commercialise des raccords (courbes et réductions) destinés à assembler les tubes employés pour le transport des fluides (eau surchauffée, vapeur, gaz, produits pétroliers, etc.).

Son unité de production est située à Maubeuge (Nord).

● Valti – France (100%)

Cette société produit et commercialise des tubes sans soudure et des bagues destinés aux fabricants de roulements.

Ses unités de production sont situées à Montbard (Côte-d'Or) et à La Charité-sur-Loire (Nièvre).

● Valti GmbH – Allemagne (100%)

Cette société, filiale à 100% de Valti, a été créée début 2000 pour reprendre l'activité de WRG (filiale de Mannesmannröhren-Werke), similaire à celle de Valti.

Son unité de production est située à Krefeld (Rhénanie du Nord-Westphalie).

L'ensemble Valti et Valti GmbH est l'un des leaders européens du tube pour roulements.

● Valtimet (95%)

Valtimet est contrôlée majoritairement par Vallourec (95%) avec pour actionnaire minoritaire Sumitomo Metal Industries (5%).

Leader mondial dans la fabrication de tubes soudés inoxydables et en titane pour circuits secondaires de centrales électriques, conventionnelles ou nucléaires, Valtimet est particulièrement performante dans la fabrication de tubes lisses ou ailetés pour réchauffeurs et de tubes pour condenseurs en titane, en aciers inoxydables ou en alliages de cuivre. Elle est également présente sur les marchés du dessalement de l'eau de mer, de la chimie et produit des tubes minces destinés à l'automobile.

À la suite de l'annonce le 16 mars 2009 par le Groupe de sa décision d'investir 80 millions d'euros en nouvelles capacités de production, Valtimet va doubler la capacité de production de tubes pour condenseurs de ses usines de Venarey-les Laumes (Côte-d'Or, France) et de Brunswick (Géorgie, États-Unis).

Son unité de production est située à Venarey-les Laumes (Côte-d'Or).

(1) % d'intérêt.

Filiale aux États-Unis : Valmet Inc. (100%), usines à Morristown (Tennessee) et à Brunswick (Géorgie).

Filiales en Chine :

- Changzhou Valinox Great Wall Welded Tube (détenue à 66% via la sous-holding Valinox Asia), usine à Changzhou (province de Jiangsu),
- Xi'an Baotimet Valinox Tubes (détenue à 49% via différentes filiales de Valmet et Valmet en propre), unité de production à Xi'an (province de Shaan'xi),
- Changzhou Carex Valinox Components, société spécialisée dans la production de pièces industrielles pour le marché automobile usine à Changzhou (province de Jiangsu).

Filiale en Inde : CST Valinox (90%), située à Hyderabad (Andhra Pradesh), spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques.

Filiale en Corée : Poongsan Valinox (50%), *joint-venture* avec la société coréenne Poongsan. Son unité de production est située à Bupyung, Incheon, près de Séoul.

• **Valinox Nucléaire – France (100%)**

Cette société produit et commercialise des tubes cintrés de grandes longueurs en aciers inoxydables, destinés à la fabrication de générateurs de vapeur de centrale nucléaire, ainsi que divers accessoires.

Valinox Nucléaire est l'un des leaders mondiaux de cette spécialité.

À la suite de l'annonce le 16 mars 2009 par le Groupe de sa décision d'investir 80 millions d'euros en nouvelles capacités de production, Valinox Nucléaire va ainsi multiplier par 2,5 la capacité annuelle de son usine de Montbard, qui passera à 4 500 km de tubes en 2011.

Son unité de production est située à Montbard (Côte-d'Or).

3.1.2.5 Sociétés de commercialisation rattachées à V & M Tubes

• **Vallourec & Mannesmann USA Corporation (anciennement V & M Tubes Corporation) – États-Unis (100%)**

Cette société commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de V & M Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final.

Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

• Par ailleurs des **sociétés de négoce et vente**, rattachées à V & M Tubes, sont établies :

- au Canada
- en Chine
- à Dubaï
- en Italie
- au Royaume-Uni
- en Russie
- à Singapour
- en Suède

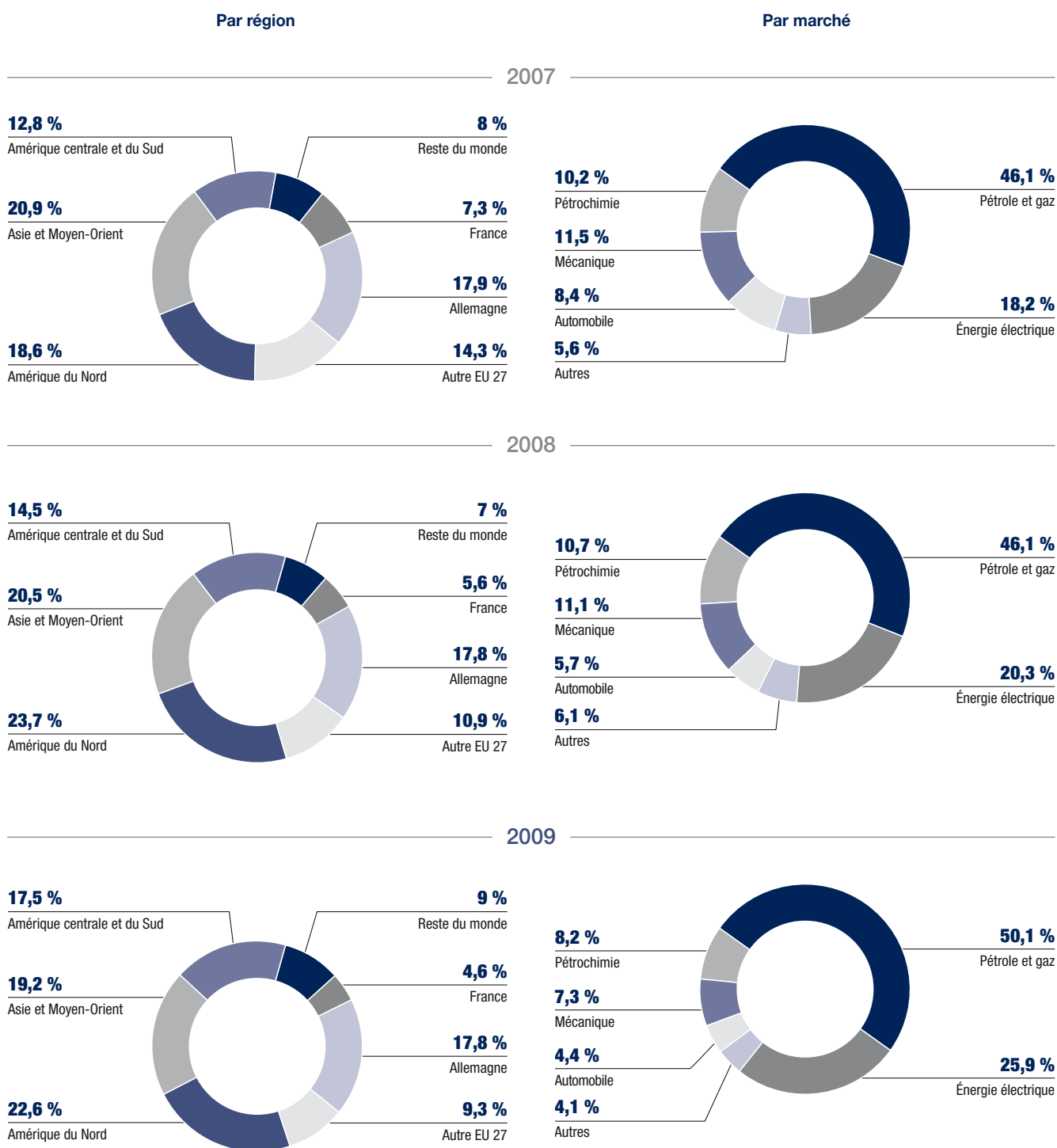
3.1.3 PRODUCTION ET VOLUMES DE PRODUCTION

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières fait obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes laminés à chaud, et livrés aux clients :

En milliers de tonnes	2009	2008	Comparaison 2009/2008
1 ^{er} trimestre	488,3	658,1	- 25,8%
2 ^e trimestre	370,5	740,4	- 50,0%
3 ^e trimestre	314,6	671,6	- 53,2%
4 ^e trimestre	329,6	696,3	- 52,7%
TOTAL	1 503,0	2 766,4	- 45,7%

3.1.4 CHIFFRES D'AFFAIRES PAR MARCHÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition de l'activité par marché et par zone géographique est seule réellement significative, du fait de l'importance des procédés industriels intégrés et du développement des activités aval. Cette répartition est la suivante :



Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à :

- 6 141 millions d'euros en 2007 dont 60,5% hors d'Europe ;
- 6 437 millions d'euros en 2008 dont 65,7% hors d'Europe ;
- 4 465 millions d'euros en 2009 dont 68,3% hors d'Europe.

Les principales modifications du périmètre ont été :

En 2007

- la cession des activités tubes de précision (Vallourec Précision Étirage) et de l'usine de Zeithain (Saxe) ;
- la cession des sociétés Vallourec Précision Soudage (VPS) et Vallourec Composants Automobile Vitry (VCAV), intervenue en décembre 2007, a été également sans impact marquant sur la dimension du Groupe.

En 2008

- l'acquisition le 17 mars 2008 par Valtimet Inc. des actifs de High Performance Tubes ;
- l'acquisition, le 16 mai 2008, auprès du groupe Grant Prideco des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™.

En 2009

- l'augmentation, le 2 juillet 2009, de la participation stratégique de Vallourec à hauteur de 78,2% du capital social de la société P.T. Citra Tubindo (PTCT) ;
- l'acquisition, le 24 septembre 2009, par V & M Tubes et VAM Drilling (filiale de Vallourec) de DPAL FZCO, fournisseur de tiges de forage établi à Dubaï.

3.1.5 LOCALISATION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

3.1.5.1 Immobilisations corporelles importantes

Le siège social du Groupe est situé 27, avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans avec effet à compter du 1^{er} octobre 2006. Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait d'une cinquantaine de sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantées principalement en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine et aux États-Unis, reflétant ainsi l'internationalisation du Groupe (cf. *supra* 3.1.1). Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Les actifs corporels du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement) détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 2 367 millions d'euros à fin 2009 (1 640 millions d'euros à fin 2008 et 1 266 millions d'euros à fin 2007). Ces actifs se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines ainsi que les locaux administratifs ;

- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés au chapitre 5 du présent document de référence :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles à la Note 2 en pages 82 à 84 ;
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 2 en pages 82 à 84 ;
- les engagements du Groupe au titre des contrats de location-financement par principales échéances à la Note 20 en pages 130 à 132.

Les investissements réalisés en 2009, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société sont détaillés ci-après (voir *infra* 3.2.2).

3.1.5.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société

Situation environnementale des établissements en activité vis-à-vis de la réglementation

- Les établissements français du Groupe sont soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) qui impose des obligations en fonction du type d'activité et des dangers et inconvénients vis-à-vis de l'environnement ; ces établissements sont en conformité par rapport à cette réglementation :
 - deux établissements sont soumis à déclaration, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement standards,
 - quinze établissements sont soumis à autorisation, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement spécifiques prescrites par le Préfet sous forme d'arrêté préfectoral après constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, consultation de divers organismes et enquête publique : tous ces établissements disposent au 31 décembre 2009 d'un arrêté préfectoral à jour ;
 - les établissements étrangers du Groupe sont soumis à des législations locales analogues qui prescrivent des permis spécifiques concernant les différents domaines relatifs à l'environnement : l'eau, l'air, les déchets. Tous les établissements étrangers du Groupe possèdent les permis prescrits.

Situation environnementale des anciens sites industriels

Le site d'Anzin, dans le nord de la France, a été cédé le 17 novembre 2004 à la communauté d'agglomération de Valenciennes après cessation d'activité formalisée dans un dossier comportant en particulier les investigations du sol, après qu'il a été procédé aux dépollutions requises par les autorités ; le site reste sous surveillance de la qualité des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Tous les autres sites cédés (usines VPE, VPS, VCAV, CEREC et Spécitubes) ont fait l'objet d'investigations environnementales complètes avant cession : aucun point particulier n'a, à la connaissance de la Société, été soulevé lors des négociations liées aux cessions.

Situation des établissements en activité vis-à-vis de la pollution des sols

Établissements français

Compte tenu de l'ancienneté des sites, l'ensemble des études de sol a été réalisé à l'initiative du Groupe sans mise en demeure des autorités ; ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités, une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres. La liste des sites sous surveillance est répertoriée dans la base de données officielle BASOL.

Des investigations complémentaires sont à réaliser dans deux établissements :

1. le site d'Aulnoye-Aymeries a d'ores et déjà mis en place un bassin étanche d'eau en remplacement d'une ancienne lagune qui a été asséchée. Une étude est en cours au niveau de cette ancienne lagune et devra être complétée pour définir les mesures de traitement et/ou de surveillance optimales dans un objectif de développement durable. Une provision comptable a été constituée pour faire face aux dépenses éventuelles de dépollution ;
2. le site de Cosne-sur-Loire, acquis en 2006 par Vallourec, présentait des risques de pollution identifiés au moment de l'acquisition. Au cours des trois dernières années, le Groupe a mené des études approfondies et cherche actuellement à définir des traitements appropriés. Une provision reste ouverte pour achever ces travaux.

Établissements étrangers

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques potentiels se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un ancien dépôt de laitier (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de l'acier) et un ancien dépôt de boues ont été remis en conformité, et à la suite de ces mises en conformité, un suivi de l'eau souterraine par piézomètres est effectué. Un programme sur dix ans de remise en conformité d'un ancien site de stockage de déchets industriels solides (bois, plastique, ferrailles, etc.) a débuté en 2004.

Aux États-Unis, des analyses ont été effectuées pour la très vaste majorité des sites de production. Ces sites analysés ne présentent, à la connaissance du Groupe, aucun risque de pollution significatif.

3.1.6 PRINCIPAUX MARCHÉS

Au 31 décembre 2009, les principaux marchés du Groupe sont les suivants :

Marché	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires (en %)
Pétrole et gaz	2 239	50,1
Énergie électrique	1 155	25,9
Pétrochimie	365	8,2
Mécanique	326	7,3
Automobile	197	4,4
Autres	183	4,1
TOTAL	4 465	100

Les ventes par zone géographique se répartissent comme suit :

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DESTINATION DES PRODUITS

	France	Allemagne	Autres UE-27	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen- Orient	Total Asie et Moyen- Orient	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2009	
TOTAL 2009 (en milliers d'euros)	203 876	793 611	414 038	33 742	1 007 818	432 917	423 044	855 960	712 506	67 914	780 420	375 014	4 464 479
(en %)	4,57	17,77	9,27	0,76	22,57	9,70	9,48	19,18	15,96	1,52	17,48	8,40	100,00

	France	Allemagne	Autres UE-27	Russie	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen-Orient	Total Asie et Moyen-Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2008
Total 2008 (en milliers d'euros)	361 003	1 143 218	700 029	3 271	1 525 869	716 245	602 676	1 318 921	886 738	49 171	935 910	448 794	6 437 014
(en %)	5,61	17,76	10,88	0,05	23,70	11,13	9,36	20,49	13,78	0,76	14,54	6,97	100,00

	France	Allemagne	Autres UE-25	Russie	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen-Orient	Total Asie et Moyen-Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2007
Total 2007 (en milliers d'euros)	447 776	1 100 140	880 129	8 628	1 144 166	624 177	659 971	1 284 148	735 825	50 209	786 034	489 498	6 140 519
(en %)	7,29	17,92	14,33	0,14	18,63	10,16	10,75	20,91	11,99	0,82	12,81	7,97	100,00

3.1.7 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

La sévère crise économique survenue depuis 2008 a eu un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe en 2009 (baisse des volumes, du chiffre d'affaires et du résultat).

Les principales raisons de cette baisse d'activité sont :

- la baisse de l'activité industrielle impactant à son tour la demande globale d'énergie :
- pétrole : - 1,5% (source IEA),
- gaz : - 5% (source Cedigaz/IFP),
- électricité : - 4,9% (source IEA, pour l'OCDE) ;
- le report ou l'annulation de projets dans les secteurs énergétiques (investissements d'exploration et de production pétrolière ou gazière, centrales thermiques, raffineries et usines pétrochimiques), causé par :
- la restriction de l'accès au crédit,
- l'attente d'une baisse des prix des services et des biens d'équipement,
- les incertitudes liées aux politiques environnementales,
- une moindre urgence à mener à bien ces projets compte tenu de la baisse de la demande ;
- l'effet aggravant du déstockage massif entrepris par les acteurs de la chaîne de valeur :
- les utilisateurs finaux eux-mêmes : sociétés pétrolières nationales et internationales, fabricants de chaudières chinois, constructeurs automobiles et leurs fournisseurs,
- les distributeurs de tubes OCTG aux États-Unis ou généralistes en Europe.

En dépit de ces effets négatifs brutaux, de nombreux acteurs du marché ont réitéré publiquement leur confiance dans les fondamentaux de la croissance des marchés de l'énergie à moyen et long terme.

3.1.8 ÉLÉMENTS RELATIFS À LA POSITION CONCURRENTIELLE DE LA SOCIÉTÉ

Les informations ci-dessous sont détaillées selon les différents marchés où intervient Vallourec. Elles constituent des estimations internes du Groupe.

3.1.8.1 Pétrole et gaz

Vallourec intervient sur trois marchés : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production pétrolière (OCTG), les tiges de forage et les tubes de conduites offshore de transport de pétrole et de gaz :

- sur le segment des OCTG, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les quatre plus gros acteurs de produits Premium :
- la concurrence des fabricants de tubes sans soudure chinois s'intensifie, en particulier sur les marchés de tubes sans soudure de qualité courante,
- sur le marché des connexions de haut de gamme qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes, la gamme VAM®, qui fait l'objet d'une coopération avec Sumitomo Metal Industries, est en position de leader mondial ;
- sur le marché des tiges de forage, Vallourec occupe la deuxième place du marché mondial en volume derrière Grant Prideco (États-Unis) et devant Texas Steel/Smith (États-Unis). Les autres concurrents, de taille plus limitée, proviennent principalement de Chine ;
- sur les marchés des conduites offshore, Vallourec est numéro deux mondial, notamment en grandes profondeurs (supérieures à 2 000 mètres), qui exigent des produits de haute technicité.

3.1.8.2 Énergie électrique

Vallourec intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure pour les centrales électriques conventionnelles : chaudières, chaudières de récupération. Pour les centrales à cycle combiné : collecteurs, panneaux écrans, économiseurs, évaporateurs, surchauffeurs, resurchauffeurs, *piping*, réchauffeurs d'eau, chaudières de récupération. Vallourec est le leader de ce marché mondial ;
- tubes sans soudure en alliage de nickel pour les générateurs de vapeur des centrales nucléaires : Vallourec est leader de ce marché mondial à exigences techniques très élevées ;
- tubes soudés en titane pour applications dans les centrales électriques (condenseurs) : Vallourec est leader du marché mondial, à travers l'activité de sa filiale Valtimet ;
- tubes soudés inox pour applications dans les centrales électriques (condensateurs et réchauffeurs à basse et haute pression, équipements de séchage et réchauffage de vapeur) : Vallourec, à travers sa filiale Valtimet, est l'un des leaders du marché mondial ;
- Vallourec est le seul producteur au monde qui offre une gamme aussi large de dimensions et de nuances d'acier (incluant des nuances d'acier brevetées). Le Groupe a renforcé son offre en concluant en février 2009 un accord avec Tubacex, numéro 2 mondial du tube sans soudure en acier inoxydable destinés aux marchés de l'énergie. Cet accord comporte un volet Recherche et Développement pour la conception de solutions permettant la mise au point de tubes répondant aux exigences croissantes en matière de température et de pression des futures centrales électriques. Sur le plan commercial, Vallourec renforce son offre Premium grâce au savoir-faire de Tubacex, tandis que Tubacex profite des positions de l'expérience de Vallourec pour la mise en place de solutions sur les marchés de l'énergie.

3.1.8.3 Mécanique

Le marché des applications mécaniques des tubes sans soudure se caractérise par :

- une grande diversité des applications : tubes pour vérins hydrauliques, grues de construction et de génie civil, structures de bâtiments industriels, d'ouvrages collectifs, de plateformes pétrolières, etc. ;
- la concurrence du tube sans soudure par des alternatives techniques : tubes soudés, barres d'acier forées, tubes étirés à froid, tubes forgés, formés, etc.

Vallourec est leader des tubes sans soudure pour applications mécaniques.

3.1.8.4 Pétrochimie

Vallourec intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure pour raffineries et complexes pétrochimiques : Vallourec est l'un des acteurs significatifs du marché ;
- tubes soudés en titane pour les échangeurs de chaleur des centrales de dessalement et d'eau de mer et des unités de liquéfaction (GNL) Gaz Naturel : Vallourec est l'un des leaders du marché mondial à travers l'activité de sa filiale Valtimet.

3.1.8.5 Automobile

- Sur le marché européen des bagues de roulements à billes élaborées à partir de tubes sans soudure, Vallourec, par sa filiale Valti, occupe la deuxième position et intervient sur plusieurs applications, notamment pour l'industrie automobile.
- En Amérique latine, V & M do Brasil est le leader du marché pour la fabrication des pièces suivantes élaborées à partir de tubes forgés ou de tubes sans soudure, roulés à chaud ou étirés à froid : axes de suspension, colonnes de direction, cardans de transmission, et cages à billes. V & M do Brasil offre ainsi une gamme complète du roulement aux axes de roue pour les segments poids lourds, principalement, mais également pour les véhicules légers, les engins de chantiers et les machines agricoles.

3.1.9 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, INDUSTRIEL ET FINANCIER

3.1.9.1 Répartition des approvisionnements en matières premières au 31 décembre 2009

Au cours de l'exercice 2009, les achats consommés se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2009
• Ferrailles et alliages	109 844
• Billettes	543 967
• Plats	84 193
• Tubes	96 038
• Divers ^(*)	377 319
TOTAL	1 211 361

(*) Dont variations des stocks.

3.1.9.2 Principaux clients (chiffre d'affaires supérieur à 35 millions d'euros)

En 2009, les clients ayant représenté une part de chiffre d'affaires supérieure à 35 millions d'euros ont été les suivants :

Nom	Pays d'origine	Marchés de Vallourec	Activité
Açotubo	Brésil	Mécanique/Pétrochimie/Autres	Distributeurs
Alstom	France	Énergie électrique	Construction de centrales
Aramco	Arabie Saoudite	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Areva	France	Énergie électrique	Construction de centrales
Bharat Heavy Electricals	Inde	Énergie électrique	Construction de centrales
Buhlmann	Allemagne	Énergie électrique/Autres	Distributeur
BHR Group	Allemagne	Énergie électrique	Construction de centrales
Champions Pipe & Supply	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Dongfang	Chine	Énergie électrique	Construction de centrales
Doosan	Corée	Énergie électrique	Construction de centrales
Hitachi Power	Japon	Énergie électrique	Construction de centrales
Petrobras	Brésil	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Pipeco Services	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Premier Pipe	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Pyramid	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Salzgitter	Allemagne	Automobile/Mécanique	Fabrication de tubes
Subsea 7	Norvège	Pétrole et gaz	Ingénierie et construction
Sonatrach	Algérie	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
ThyssenKrupp	Allemagne	Mécanique/Autres	Distributeur
Total	France	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière

3.1.10 CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux années précédant la publication du présent document de référence, Vallourec et/ou toute société du Groupe n'a pas conclu d'autres contrats importants que ceux conclus respectivement avec Sumitomo Metal Industries et Tubacex au cours du 1^{er} trimestre 2009.

Ces accords sont respectivement mentionnés aux sections 2.3.1 en page 16 et 3.1.1 en page 28 pour le premier précité, et pour le second à la section 3.3.1 en page 43 du présent document de référence.

Par ailleurs, une description des acquisitions, des partenariats, des cessions réalisés et des variations du périmètre de consolidation au cours des trois derniers exercices figure en Note 11 aux états principaux financiers aux pages 104 à 106 du présent document de référence.

3.2 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

3.2.1 DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins de :

- développement des activités par croissance interne et externe ;
- sécurité des hommes et des installations, d'amélioration des performances économiques des unités de production, de la qualité des produits du Groupe ;
- maintenance, et le cas échéant de remplacement des équipements obsolètes ;
- respect des obligations légales telles que sécurité et règles environnementales.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude d'impact économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

3.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

3.2.2.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2007-2009

Les programmes d'investissements industriels ont été au cours des années récentes principalement orientés vers l'accroissement des capacités et la rationalisation des outils de production, la réorganisation des activités par métier, la qualité, la maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits Premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des trois derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS HORS VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE (CORPORELS ET INCORPORELS)

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
• Europe	278,5	234,7	186,2
• Amérique du Nord et Mexique	57,2	62,7	46,3
• Amérique centrale et du Sud	93,7	259,7	436,8
• Asie	15,4	9,9	7,9
• Autres	–	1,4	5,0
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	444,8	568,4	682,2
ACQUISITIONS ET INVESTISSEMENTS FINANCIERS	3,6	541,4 (*)	98,3 (**)

(*) Dont acquisitions d'une participation au capital de P.T. Citra Tubindo à hauteur de 11,25% du capital et des sociétés Atlas Bradford, TCA, Tubes-Alloy auprès du groupe Grant Prideco.

(**) Vallourec a notamment porté, le 2 juillet 2009, sa participation stratégique à hauteur de 78,2% du capital social de P.T. Citra Tubindo.

Les programmes les plus importants réalisés en 2007, 2008 et 2009 ont été :

En 2007

- V & M France : installation d'une nouvelle capacité de préchauffage des billettes permettant une augmentation des tonnes produites au laminage et d'une nouvelle ligne de traitement thermique de trempe et de revenu. Achat d'un nouveau banc de contrôle non destructif pour répondre aux nouvelles normes et assurer un meilleur contrôle qualité ;
- première phase du transfert de la ligne chaudière de l'usine de Zeithain (Saxe) vers la tuberie de Saint-Saulve : construction d'un nouveau bâtiment, augmentation de capacité des fours et des

moyens de contrôle non destructifs pour répondre au changement de mix produits. Les travaux ont été achevés fin 2008 ;

- V & M Deutschland : installation de nouvelles machines de coupe des billettes et mise en ligne des opérations de trempe. Réalisation d'une nouvelle ligne de filetage Premium ;
- V & M do Brasil : dans le domaine des tubes casing et tubing, modification de la ligne de trempe et de revenu et création d'une nouvelle ligne de production permettant une forte augmentation globale de la capacité. Construction et mise en œuvre d'une usine pilote de production de charbon de bois en vue, d'une part, de développer une technologie plus performante et, d'autre part, de se conformer à l'évolution des règles environnementales ;

- VAM USA : construction d'un nouvel atelier à Houston pour la production des tubes filetés pour le pétrole, l'installation de la ligne de production a été achevée mi-2008 ;
- VMOG UK : industrialisation de l'application d'une nouvelle protection Cleanwell® Dry sur les produits filetés après qualification du procédé et des produits chimiques utilisés ;
- activité Drill : poursuite des augmentations de capacité en particulier dans les tubes *Heavy Weight*, en Europe et aux États-Unis ;
- enfin, au Brésil, à Jeceaba dans l'Est du Minas Gerais, lancement du projet pour la réalisation d'une nouvelle tuberie intégrée haut de gamme, en coopération avec Sumitomo Metal Industries.

En 2008

En 2008, les investissements ont représenté près de 568,4 millions d'euros hors acquisitions (investissements industriels), comparé à 444,8 millions d'euros en 2007.

Les investissements en 2008 visent à poursuivre d'une part, l'augmentation des capacités de production des usines en particulier de laminage, d'usinage, de filetages et de traitement thermique et, d'autre part, la réduction des coûts par le remplacement d'équipements anciens pour améliorer les performances de nos usines.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, co-entreprise avec Sumitomo, a poursuivi la construction, débutée en 2007, d'un nouveau site haut de gamme, intégrant une aciérie, une tuberie et des lignes de finissage. Il est situé au Brésil dans l'état du Minas Gerais.

Les projets 2008 les plus importants ont concerné principalement :

- des équipements destinés à l'augmentation de production de tubes pour le marché des tubes chaudières en Chine et en Europe ;
- des installations nouvelles de production de tubes filetés situées au Nigeria et aux États-Unis ;
- des procédés nouveaux pour améliorer la protection des surfaces des tubes et manchons, tels que Phosphatation et procédé Cleanwell® ;
- des mises en ligne de moyens de contrôles non destructifs permettant de poursuivre nos développements de produits Premium pour les marchés du gaz et du pétrole ;
- la poursuite de la politique de réduction des coûts et de remplacement des équipements anciens en vue d'améliorer les performances des usines du Groupe.

En 2009

En 2009, la situation économique générale a conduit le Groupe à limiter ses engagements, sans pour autant retarder les projets stratégiques en cours, et à les concentrer sur les axes de développement suivants :

- le doublement des capacités de production de produits destinés au secteur de l'énergie nucléaire, principalement en France mais également aux États-Unis afin de répondre aux besoins croissants de ce secteur. À cet effet, le 16 mars 2009, le Groupe a annoncé sa décision d'investir 80 millions d'euros en nouvelles capacités de production. Valinox Nucléaire va ainsi multiplier par 2,5 la capacité annuelle de son usine de Montbard, qui passera à 4 500 km de tubes par an en 2011. Valtimet va pour sa part doubler à compter

du premier semestre 2010 la capacité de production de tubes pour condenseurs de ses usines de Venarey-les Laumes (Côte-d'Or, France) et de Brunswick (Géorgie, États-Unis) ;

- la rationalisation des capacités de filetage Premium aux États-Unis à la suite du regroupement depuis le 27 février 2009 des activités de filetage VAM® de V & M Star, et des activités de filetage de V & M Atlas Bradford® acquises en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco résultant de la fusion de VAM USA et V & M Atlas Bradford® ;
- le développement des ressources internes de matières premières au Brésil, en particulier pour ce qui est du minerai de fer et du charbon de bois, permettant d'optimiser les ressources actuelles du Groupe et de procéder dans les meilleures conditions au démarrage industriel de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ;
- l'accroissement des moyens de Recherche et Développement, notamment dans le cadre de l'accord conclu en février 2009 avec Tubacex pour l'élaboration de solutions techniques pour la réalisation de tubes répondant aux exigences croissantes détenues en température et en pression des futures centrales électriques ;
- l'amélioration des flux de production et la poursuite de la politique de réduction des coûts ;
- la poursuite et la finalisation des travaux de la nouvelle tuberie de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil dont la mise en exploitation est prévue pour le second semestre 2010.

Division Énergie et Industrie

• Recherche et Développement

Création d'un centre d'expertise de laminage avec moyens d'essai à Riesa (Allemagne).

Lancement d'un nouveau centre de recherches dédié aux produits Powergen, localisé à Düsseldorf (Allemagne).

Accroissement de la capacité de tests de fluage au centre d'études d'Aulnoye-Aymeries (France).

• V & M Deutschland Rath

Nouveau moyen de manutention pour la sécurisation et l'amélioration des flux de finition.

Reprise des fondations du laminoir Pélerin, pour la consolidation et l'adaptation aux contraintes de laminage des produits Premium.

• V & M Deutschland Reisholz

Renforcement des chemins de roulement pour l'adaptation à l'augmentation du poids unitaire des tubes.

• V & M France – Aulnoye-Aymeries

Achat et installation d'un nouvel équipement de contrôles non destructifs adapté aux produits *Premium Forged Products*.

• V & M France – Tuberie de Saint-Saulve

Dernière tranche du transfert de la ligne de la chaudière de Zeithain (Allemagne) vers l'usine de Saint-Saulve (France).

*Division Oil & Gas***OCTG EAMEA (Europe, Afrique, Middle-East, Asie)**● **VMOG France**

Nouveau centre d'usinage pour la fabrication des manchons *tubing*.

OCTG North America● **VAM USA LLC**

Déploiement d'un plan industriel optimisant les activités de filetage Premium consécutif à la fusion depuis le 27 février 2009 de VAM USA et de V & M Atlas Bradford® ; création de deux nouvelles lignes de filetage et fermeture de trois sites industriels sans perte de capacités ; industrialisation des lignes de produits VAM sur l'ensemble des capacités de production anciennement Atlas Bradford ; augmentation de la capacité de production pour la fabrication des manchons.

Drilling Products● **VAM Drilling France – Tarbes**

Installation d'un nouveau tour d'usinage des *tool-joints*.

Division Brésil● **V & M do Brasil**

Installation de nouvelles chanfreineuses élargissant l'offre commerciale de V & M do Brasil produite sur le laminoir continu.

● **V & M do Brasil/Mineração**

Poursuite du drainage du site (obligation légale).

Reconfiguration de la mine et lancement d'une usine de concentration de minerais qui permettra d'augmenter à la fois la productivité et les réserves accessibles.

● **V & M do Brasil/Florestal**

Plantation respectivement de 11 114 et 9 903 hectares d'eucalyptus clonés pour les besoins de V & M do Brasil et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.

Revamping de fours de carbonisation pour la production de charbon de bois.

Division Speciality Products● **Valinox Nucléaire – Montbard (France)**

Création d'un nouvel atelier dédié aux tubes générateurs de vapeur multipliant par 2,5 la capacité du Groupe, le démarrage étant prévu au cours de l'année 2011.

● **Valtimet – Morristown (États-Unis) – Les Laumes (France)**

Doublement des capacités d'aitelage et de finition pour accompagner l'essor rapide de projets de construction de nouvelles centrales nucléaires.

3.2.2.2 Investissements en 2010

2010 devrait constituer une année d'investissements significatifs pour l'avenir du Groupe et dont la rentabilité est attendue à compter de 2011-2012. Tout d'abord, le Groupe poursuivra la construction de sa nouvelle tuberie haut de gamme intégrant une aciérie et un laminoir au Brésil, à Jeceaba dans l'État du Minas Gerais, le démarrage étant prévu dans la seconde moitié de 2010. Par ailleurs, à la suite de l'annonce faite par le Groupe le 16 mars 2009 de sa décision d'investir 80 millions d'euros en nouvelles capacités de production, le Groupe procédera à l'extension de ses capacités en tubes générateur de vapeur afin de multiplier par 2,5 la capacité annuelle de l'usine de Valinox Nucléaire à Montbard (France). Au cours du second trimestre, démarrera la construction d'une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio, États-Unis) pour un montant de 650 millions d'euros avec un horizon de mise en service fin 2011. Enfin, l'accroissement des moyens de recherche et développement, l'amélioration de la sécurité des hommes et des installations, la réduction des coûts, la maintenance des installations existantes ou la diminution de l'impact environnemental du Groupe constitueront les autres projets d'investissement en 2010.

Les dépenses prévisionnelles consacrées aux principaux investissements du Groupe en 2010 se répartissent comme suit :

En milliers d'euros

• Projets stratégiques	676
• Amélioration des coûts et maintenance	205
• Réglementation environnement et sécurité	19
TOTAL	900

3.3 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT – PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

3.3.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Vallourec consacre en permanence un effort important à la Recherche et Développement notamment dans le domaine de l'Énergie. Cet effort se répartit en trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, élaboration des aciers, laminage de tubes, contrôles non destructifs, mise en forme, soudage et usinage) ;
- produits nouveaux et amélioration de produits ;
- nouveaux services (assistance au client pour la spécification, l'utilisation ou la transformation du tube).

L'organisation de la Recherche et Développement chez Vallourec s'appuie sur des centres de recherche et des équipes de développement basées dans les divisions du Groupe, près des clients et des usines.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les Centres de Recherche et de Compétence de Vallourec sont désormais réunis sous une identité commune. Cette évolution intervient en même temps que le regroupement des Directions de la Technologie et de la Recherche et Développement au sein d'une direction unique, la Direction de la Technologie, la Recherche et Développement et l'Innovation. Dans un environnement mondial très concurrentiel, le Groupe souhaite renforcer son organisation et son potentiel de recherche, pour mieux anticiper les besoins futurs de ses clients et y répondre avec des offres innovantes de produits et de services différenciés.

Cette réorganisation est structurée en plusieurs pôles de compétences dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies :

- en **France**, le Centre de Recherche historique de Vallourec (CEV) devient « Vallourec Research Aulnoye » consacré au support des équipes Recherche et Développement pour la métallurgie, les contrôles non destructifs, la résistance à la corrosion, les traitements de surface, les simulations produits et procédés, les OCTG et les applications mécaniques ;
- en **Allemagne**, « Vallourec Research Düsseldorf-Boiler » sera dédié aux recherches pour les tubes destinés au marché des centrales thermiques et de conduites de pétrole et de gaz (*Boiler & Line Pipe Competence Center*), ainsi qu'aux recherches sur le laminage à chaud de tubes (*Rolling Competence Center*). Ce centre historique chargé des innovations dans les procédés-cœur de Vallourec vient d'être renforcé par « Vallourec Research Riesa », le laboratoire de laminage à chaud (*Rolling Laboratory*) permettant d'accélérer ces innovations et déjà doté d'un équipement flexible permettant d'effectuer les tests de transformation à chaud des aciers et alliages du Groupe. D'autres équipements à la pointe de la technologie viendront prochainement compléter ce dispositif en 2010.

Par ailleurs, le dispositif de recherche de Vallourec inclut un partenaire historique, le « Salzgitter Mannesmann Forschungsinstitut », situé en Allemagne et qui travaille activement pour la recherche, les essais et les expertises de V & M Tubes.

- au **Brésil**, V & M do Brasil conduit, au plus près de ses clients brésiliens, ses propres investigations au sein de Vallourec Research Belo Horizonte regroupant des équipes d'experts et un laboratoire d'essais.

Les ressources de développement ont été récemment renforcées par la création d'un centre de développement du joint VAM® à Houston qui tire partie des ressources fusionnées et de l'expérience de VAM USA LLC et de celles de V & M Atlas Bradford®. Un programme coordonné de Recherche et Développement veille au succès du joint VAM avec des équipes en France et aux États-Unis. Quatre stations d'essais testent en grandeur réelle le comportement des joints pétrole et gaz en condition d'utilisation dans des puits.

Enfin, des programmes de recherche plus fondamentaux sont menés avec des centres extérieurs et des laboratoires universitaires en Europe et dans le monde.

L'innovation est un axe stratégique majeur du Groupe au service du client, elle s'appuie sur :

- un partenariat technique entre client et fournisseur ;
- un portefeuille de projets cohérents, intégrés dans le fonctionnement permanent du Groupe ;
- un échange entre les unités de production pour une évolution vers les meilleures pratiques au sein du Groupe ;
- des méthodes de travail avancées développées avec le concours de laboratoires et de chaires universitaires.

Ce processus transversal se traduit par une amélioration constante de la gamme de produits qui s'appuie sur des procédés fiables, flexibles et au meilleur coût.

Le Groupe développe également des programmes Recherche et Développement en association avec des partenaires de premier ordre dans leur domaine d'activité, notamment :

- Sumitomo Metal Industries : coopération depuis 1976 dans le domaine des joints spéciaux (ligne de produits VAM®) pour le pétrole et le gaz. Les lancements d'une nouvelle connexion filetée performante dénommée « VAM® 21 » et d'une solution de lubrification sans graisse et sèche Cleanwell® Dry sont un reflet du dynamisme de ce partenariat ;
- Tubacex : coopération pour le développement de tubes sans soudure en aciers inoxydables et alliages innovants visant à renforcer l'offre destinée aux marchés du pétrole et du gaz et de la production d'électricité. Cette coopération récente (1^{er} trimestre 2009) vise les applications les plus exigeantes en termes de corrosion ou de haute température et mobilise les ressources de Recherche et Développement des deux groupes ;

- Timet : développement depuis 1997 des applications du titane ;
- Petrobras : solutions tubulaires innovantes pour l'exploitation de réservoirs difficiles en mer très profonde ;
- Weatherford : développement et industrialisation d'une connexion Premium spécifique pour des applications innovantes ;
- British Petroleum : développement de tiges de forage à haute performance pour forage horizontal (ERD) et développement de tubes et connexions pour *risers* ;
- Hitachi Power Europe, Alstom : développement d'aciers à haute performance pour des centrales ultra-supercritiques.

L'effectif en charge des activités Recherche et Développement dans le Groupe se monte à 500 personnes. Pour renforcer la position stratégique du Groupe en matière de compétitivité et d'innovation, Vallourec a mis en place en juin 2009 le programme *Expert Career* qui permet de proposer de nouvelles opportunités de carrière aux ingénieurs Recherche et Développement du Groupe. Ceux-ci ont désormais le choix, à chaque étape de leur carrière, entre des responsabilités de management ou d'expert technique, avec le même niveau de reconnaissance. Des passerelles sont ainsi établies entre les deux voies, à niveau équivalent, sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Le budget Recherche et Développement s'élève à environ 1,5% du chiffre d'affaires annuel et connaît une croissance constante en valeur absolue depuis trois ans.

3.3.2 PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'organisation du Groupe dans le domaine de la propriété industrielle s'est renforcée au cours des deux dernières années. Les procédures de dépôts de brevets dans le Groupe sont en cours d'harmonisation et le Département central de Propriété Industrielle (DPI) poursuit activement cette démarche de centralisation.

Par ailleurs, le Groupe se dote des moyens pour accroître la capacité d'innovation de ses équipes, et les dépôts de brevets qui en résultent confirment la forte progression déjà constatée en 2008. En 2009, vingt-quatre premiers dépôts de brevets, qui seront à l'origine de vingt-quatre nouvelles familles de brevets, ont été réalisés contre dix-huit en moyenne au cours des cinq années précédentes. D'autre part, les familles de brevets du Groupe issues des dépôts réalisés au cours des années antérieures se sont accrues grâce à 266 extensions géographiques, volume en sensible augmentation par rapport aux années précédentes. Un nombre significatif des innovations du Groupe a fait l'objet de dépôts d'enveloppes SOLEAU ou de plis cachetés, innovations annonciatrices de futurs dépôts de brevets.

En 2009, Vallourec a procédé à l'enregistrement de deux nouvelles marques (VMEC, PREMIUM PIPE PAK), lesquelles concourent au développement continu de nouveaux produits ou services. Par ailleurs, trente-trois extensions géographiques de marques préalablement enregistrées ont eu lieu au cours de l'exercice.

Le Département central de Propriété Industrielle a par ailleurs contribué à la conclusion en 2009 de trente-quatre contrats principalement en collaboration avec des centres extérieurs et des laboratoires universitaires.

4

Facteurs de risques

	Page		Page
4.1 PRINCIPAUX RISQUES	46	4.2 GESTION DES RISQUES	54
4.1.1 Risques juridiques	46		
4.1.2 Risques industriels et liés à l'environnement	46		
4.1.3 Risques opérationnels	47		
4.1.4 Autres risques particuliers	48		
4.1.5 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité	49	4.3 POLITIQUE EN MATIÈRE D'ASSURANCES	54

4.1 PRINCIPAUX RISQUES

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Il en est ainsi de la crise économique et financière mondiale intervenue en 2008, dont les répercussions sur l'activité industrielle du Groupe se sont fait sentir tout au long de l'exercice 2009. L'incertitude persiste en ce début d'année 2010, notamment quant au délai et à la magnitude de la reprise pour un certain nombre de secteurs d'activité dans lesquels Vallourec opère.

Le Groupe a procédé à une évaluation des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité ou sur ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous. En outre, d'autres risques, dont il n'a pas actuellement connaissance ou qu'il considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir le même effet négatif.

4.1.1 RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe estime qu'il n'existe pas actuellement de contrat d'approvisionnement, de contrat commercial ou financier susceptible d'avoir une influence significative sur son activité ou sur sa rentabilité.

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et peut être soumis à des contrôles ou des enquêtes fiscaux, douaniers ou d'autorités nationales ou supranationales. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque tangible est identifié et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige, contrôle ou enquête fiscale, douanière ou d'une autorité d'une autre nature susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe. Néanmoins, il est toujours possible qu'un tel litige ou contrôle survienne et puisse alors être générateur d'un tel impact.

Le Groupe est propriétaire de tous les actifs essentiels nécessaires à l'exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donné sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, de caractère significatif. Il n'est toutefois pas exclu que le développement du Groupe requière dans le futur ce type d'engagement significatif.

4.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

4.1.2.1 Nature des risques

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas actuellement de risques industriels ou liés à l'environnement particuliers résultant des procédés de production ou de l'utilisation et du stockage des substances nécessaires à la mise en œuvre de ces procédés, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

Toutefois, dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, notamment en Europe et aux États-Unis, ses activités de production sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la maîtrise des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques (réglementation REACH), l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels spéciaux, la pollution atmosphérique et aquatique et la protection des sites. Les activités du Groupe pourraient, à l'avenir, être soumises à des réglementations encore plus strictes entraînant l'engagement de dépenses de mise en conformité ou le paiement de taxes.

Toutes les usines en France sont soumises au régime de l'autorisation d'exploitation, conformément aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 (modifiée) relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 codifié à l'article R. 512-1 du Code de l'environnement. Les évolutions majeures sur les sites (investissements, extensions, réaménagements, etc.) font l'objet de mises à jour des autorisations en concertation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) locales.

Bien que le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et plus généralement aux lois et aux réglementations applicables en France et à l'étranger en matière environnementale selon les principes de développement durable qu'il s'est donné et, au-delà, de prendre toutes les précautions permettant de prévenir des incidents environnementaux, la nature même de son activité industrielle est génératrice de risque pour l'environnement. Le Groupe n'est donc pas à l'abri de la survenance d'un sinistre environnemental susceptible d'avoir un impact non négligeable sur la poursuite de l'exploitation de sites qui seraient alors touchés, ainsi que sur sa situation financière.

Par ailleurs, les autorités réglementaires et les tribunaux peuvent imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement. En raison du long passé industriel de plusieurs sites du Groupe en exploitation ou désaffectés, les sols ou les eaux souterraines de certains de ces sites peuvent avoir été contaminés et des contaminations pourraient être découvertes ou survenir dans le futur. Vallourec pourrait alors se trouver dans l'obligation de dépolluer ces sites. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant aux résultats de Vallourec. Ainsi, dans ces sites, l'amiante n'était pas directement utilisé dans les procédés de production, mais était parfois employé comme isolant thermique. Vallourec est mis en cause dans un nombre limité de litiges liés à l'exposition à l'amiante.

4.1.2.2 Évaluation des risques

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques sont réalisées lors de nouveaux développements d'activités et mises à jour en cas de modification significative des installations existantes, puis sont périodiquement actualisées. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la maîtrise des risques, Vallourec s'est doté d'une méthodologie commune devant progressivement s'appliquer à toutes ses activités opérées. En France, tous les sites répondant aux critères de la directive Seveso II élaborent un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chacun de ces plans prévoit différentes mesures d'urbanisme, afin de réduire la vulnérabilité des constructions riveraines au regard de la présence des installations industrielles.

Des dispositions analogues sont prises sur les autres sites industriels européens de Vallourec.

En outre, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel, avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs vulnérabilités et le choix des mesures de réduction ou de suppression des incidences. Ces études prennent également en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

Toutes les entités de Vallourec assurent le suivi des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et les normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux. L'information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe à la rubrique « Provisions » (voir Note 16 de l'annexe aux comptes consolidés). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la Note 2.14 de l'annexe aux comptes.

4.1.2.3 Maîtrise des risques

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

Vallourec s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées ainsi que par une politique active d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels.

4.1.3 RISQUES OPÉRATIONNELS

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas actuellement de risques particuliers identifiés susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la structure financière de la Société ou du Groupe.

Toutefois les activités du Groupe et de chacun de ses secteurs d'activité comportent un certain nombre de risques pouvant se matérialiser et affecter la Société :

● Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant en partie de l'influence des conditions macroéconomiques, liées notamment à l'évolution du prix du pétrole, qui influe sur la demande de certains de ses produits. Ainsi, certains des principaux secteurs d'activité du Groupe ont été affectés en 2008 par la forte volatilité des prix des matières premières et de l'énergie, puis en 2008 et en 2009 par des variations importantes des taux de change. D'autres secteurs ont été particulièrement affectés par l'environnement actuel, en particulier les secteurs de la mécanique, de l'industrie automobile et de la génération d'énergie électrique.

Une détérioration plus importante encore de l'environnement économique mondial et des marchés financiers pourrait avoir un effet significatif défavorable sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

● Risques liés à la concurrence

Vallourec évolue dans un environnement international fortement concurrentiel. Afin de faire efficacement face à la pression exercée par cette concurrence, le Groupe a adopté une stratégie de différenciation en se spécialisant dans les solutions Premium destinées aux marchés de l'énergie. En effet, répondre aux besoins complexes de clients exigeants sur des marchés sophistiqués nécessite des compétences en termes de proximité, d'innovation, de qualité et de services associés, que peu de fabricants sont en mesure d'offrir.

Le Groupe n'en demeure pas moins confronté à la concurrence dont l'intensité varie selon les marchés :

- Dans le secteur du pétrole et du gaz, les connexions Premium pour tubes OCTG constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement, et de performance. Cependant, la forte concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité est susceptible d'exercer une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions Premium.
- Dans le secteur de l'énergie électrique, les solutions Premium se caractérisent par des aciers fortement alliés capables de résister à des conditions extrêmes de température et de pression, exigeant des compétences métallurgiques élevées et des outils à la pointe de la technologie. Leader mondial des solutions Premium pour centrales supercritiques et ultra-supercritiques, le Groupe a pu constater au cours de l'année 2009 un durcissement de la concurrence dans ce secteur, en particulier sur le marché chinois, lié à la volonté de certains clients de donner la préférence à quelques fabricants locaux montés en gamme, même au prix d'une réduction de leurs exigences techniques.

- Dans ses autres secteurs d'activité (pétrochimie, mécanique, automobile, construction), le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients. Le Groupe occupe néanmoins des positions de leader régional en Europe et au Brésil, grâce à une grande proximité lui permettant d'offrir des délais de livraison courts et des services associés. Il s'efforce par ailleurs d'innover afin de créer de nouvelles offres différenciées, comme les aciers à grain fin pour grues industrielles, ou les solutions PREON pour la construction de bâtiments industriels.

- **Risques liés à l'appartenance du Groupe à une industrie consommatrice de matières premières et d'énergie**

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Par ailleurs, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe. Par conséquent, la volatilité des prix des matières premières et de l'énergie peut avoir un impact significatif sur les conditions d'exercice des activités du Groupe et créer une certaine incertitude sur les résultats.

- **Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents**

Le Groupe poursuit une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment parce que la proximité avec les clients de ces pays permet d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et des risques de change accrus. Le Groupe peut ne pas être en mesure de s'assurer ou de se couvrir contre ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

- **Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés**

Le marché des tubes est sujet à des évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques pourraient affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats financiers du Groupe pourraient en être affectés, et le Groupe pourrait se retrouver en situation de désavantage concurrentiel, s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances) à des technologies, des produits ou des services nouveaux avant ses concurrents.

- **Risques liés à des procédés défectueux de fabrication, de réalisation de produits défectueux ou défaut de qualité de produits ou de services**

La défectuosité de certains procédés de fabrication ou de certains produits, le défaut de fourniture ou la mauvaise exécution de services par rapport aux engagements contractuels pourraient avoir un impact négatif sur les délais de livraison des produits aux clients, sur la situation financière, les résultats et l'image des activités du Groupe.

4.1.4 AUTRES RISQUES PARTICULIERS

- **Risques liés aux Ressources Humaines**

Le succès de Vallourec repose sur le maintien au sein du Groupe de personnes clés et sur l'embauche de salariés qualifiés.

Le succès du Groupe dépend dans une large mesure de la forte contribution continue de ses principaux cadres. Un nombre limité de personnes a la responsabilité de gérer l'activité du Groupe, y compris les relations avec les clients et les titulaires de licences. Si le Groupe venait à perdre les services d'un membre significatif de son équipe de direction, que ce soit en cas de débauchage par un concurrent ou pour tout autre raison, il pourrait se trouver en moindre capacité de mener à bien sa stratégie industrielle et commerciale ou perdre des clients et des titulaires de licences importants ou encore subir un impact négatif sur l'exploitation de ses activités.

La performance du Groupe dépend également des talents et des efforts d'un personnel hautement qualifié. Les produits, les services et les technologies du Groupe sont complexes, et la croissance future et le succès du Groupe dépendent en grande partie des compétences de ses ingénieurs et d'autres personnes clés. La formation continue du personnel déjà compétent est également nécessaire pour conserver un niveau d'innovation élevé et s'adapter aux évolutions technologiques. La capacité à recruter, à retenir et à développer des équipes de qualité est un facteur critique de succès pour le Groupe qui, en cas d'échec, pourrait avoir un impact négatif sur ses performances opérationnelles.

Afin de limiter l'impact éventuel de ces risques, le Groupe met en place un ensemble de programmes de gestion des ressources, tels que la définition de plans de succession pour les personnes clés dans chaque division ou des programmes de développement des profils à haut potentiel. Ces différents programmes sont suivis régulièrement au niveau du Comité Exécutif.

- **Risques liés à la sécurité du travail et à la santé**

En matière de sécurité au travail et de santé, des mesures de prévention strictes limitent les atteintes à la santé des collaborateurs et des sous-traitants. Certains collaborateurs ou sous-traitants peuvent être exposés à des produits nocifs pour la santé (exemple : solvants organiques). Les risques correspondants font l'objet de mesures de prévention strictes.

Par ailleurs, le risque de pandémie du type grippe H1N1 a été intégré, via la mise en place d'un plan de lutte spécifique décliné dans les entités de plans de continuité d'activités.

En matière de sécurité au travail, le Groupe s'est doté des moyens lui permettant de réduire les accidents du travail en mettant en œuvre un programme énergique de prévention et de protection dénommé *Cap Ten Safe*. En 2009, une réduction très sensible des accidents du travail a pu être ainsi obtenue, reflétant la pertinence des mesures de prévention et de protection adoptées, la sensibilisation des collaborateurs du Groupe et des sous-traitants sur les différents sites sur lesquels ils interviennent.

- **Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle**

Dans le cadre de sa recherche d'une avance technologique constante sur ses concurrents, le Groupe a pour politique de protéger ses innovations en les brevetant. Il est néanmoins possible que certaines innovations ne soient pas brevetables. Le Groupe s'appuie

par ailleurs sur des secrets de fabrication, des brevets, des marques et des modèles, sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que, le cas échéant, sur des stipulations contractuelles afin de protéger ses droits de propriété intellectuelle. Si le Groupe ne protégeait pas ou ne parvenait pas à protéger, à conserver et à mettre en œuvre de la sorte ses droits de propriété intellectuelle, il risquerait de s'exposer à la perte de droits exclusifs d'utilisation de technologies et de procédés qui aurait un effet significatif défavorable sur ses résultats. En outre, les lois de certains pays dans lesquels le Groupe est présent peuvent ne pas assurer une protection des droits de propriété intellectuelle aussi étendue que celle existant dans d'autres pays, tels que la France ou les États-Unis. Le Groupe pourrait conduire des procédures contentieuses à l'encontre de tiers dont il considère qu'ils violent ses droits, ce qui pourrait donner lieu à des coûts significatifs et entraver le développement des ventes des produits utilisant les droits en cause.

Afin de protéger le Groupe des risques identifiés, une équipe se consacre à la gestion de la technologie utilisée par ses différentes entités. Cette équipe s'assure notamment que cette utilisation est réalisée dans le cadre d'accords contractuels et, le cas échéant, dans la négociation de contrats de licences à des taux de redevance raisonnables.

◉ **Risques liés au développement de partenariats, à la cession ou à l'acquisition de sociétés**

Depuis plusieurs années, le Groupe met en œuvre une politique de croissance externe active qui lui a ainsi permis d'acquérir :

- ◉ en 2008 aux États-Unis, auprès de Grant Prideco, les activités des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™, expertes dans le domaine de la technologie des joints Premium,
- ◉ en 2009, la société DPAL FZCO, située à Dubaï, qui commercialise une large gamme de tiges de forage, et
- ◉ au cours du même exercice, en Indonésie, le contrôle de la société P.T. Citra Tubindo à hauteur de 78,2%, les usines de P.T. Citra Tubindo de Batam réalisant notamment le traitement thermique et le filetage de tubes OCTG, ainsi que des accessoires spécifiques à destination des marchés de pétrole et de gaz de la zone Asie-Pacifique.

Par ailleurs, le Groupe a procédé en 2007 à des cessions d'activités, notamment dans le secteur de l'automobile, qu'il n'estimait plus appartenir à son cœur de métier.

Bien que le Groupe apporte tout le soin possible à la rédaction et à la négociation des contrats d'acquisition ou de cession susvisés et à sa protection sous la forme de garanties obtenues ou sous d'autres formes, il ne peut écarter le risque de survenance d'un passif, d'une dépréciation d'actifs ou d'une revendication susceptible de naître de l'un de ces contrats.

◉ **Risques liés à la réalisation de nouvelles unités de production**

Le Groupe s'est également attaché à moderniser et à renforcer de manière active et substantielle ses moyens industriels au cours de ces dernières années. Il a ainsi lancé en 2007, conjointement avec le groupe Sumitomo Metal Industries, la construction d'une nouvelle usine de production de tubes sans soudure Premium dans l'État du Minas Gerais au Brésil dont le démarrage de l'exploitation est prévu pour le second semestre 2010.

En février 2009, le Groupe a lancé un projet d'investissement de 80 millions d'euros en nouvelles capacités de production pour

répondre aux besoins croissants de l'industrie nucléaire. Ces investissements concernent trois sites de production : ceux de Vallourec Nucléaire en France et de Valtimet en France et aux États-Unis.

Début 2010, le Groupe a annoncé la construction d'une nouvelle unité de production de tubes de petits diamètres à Youngstown (Ohio) pour accompagner le vigoureux développement de l'exploitation de gisements de gaz de schistes argileux aux États-Unis. L'investissement prévu s'élève à 650 millions de dollars US.

Bien que le Groupe veuille à protéger ses intérêts et à obtenir des garanties adéquates de ses fournisseurs pour la réalisation et la mise en service de ces investissements majeurs, il est possible que ces projets très complexes fassent l'objet de retards, de dépassements de budgets ou encore de non-conformités au moment de la mise en service de ces diverses installations et qu'il en résulte pour le Groupe des dommages, des pertes, et d'autres conséquences négatives significatives excédant le plafond et les termes des garanties et des autres protections juridiques obtenues lors de la conclusion des engagements contractuels correspondants.

◉ **Call options**

Les accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Sumitomo Metal Industries (SMI) et Sumitomo Corporation comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation, selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette dernière.

SMI et/ou Sumitomo Corporation bénéficient ainsi, en cas de changement de contrôle de V & M Tubes ou de Vallourec, du droit d'acquérir les actions détenues par le groupe Vallourec dans le capital des sociétés VAM USA LLC (née de la fusion aux États-Unis le 27 février 2009 de VAM USA avec V & M Atlas Bradford), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et VAM Holding Hong Kong. Réciproquement, Vallourec bénéficie du droit d'acquérir les actions détenues par SMI dans le capital de ces sociétés en cas de changement de contrôle de SMI ou de ses actionnaires de contrôle directs ou indirects.

En outre, SMI bénéficie, en cas de changement de contrôle de VMOGF, de V & M Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VMOGF et SMI le 1^{er} avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VMOGF bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de SMI. Si SMI exerce ce droit de résiliation, SMI bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant trois années à compter de la date de cette résiliation.

4.1.5 RISQUES DE MARCHÉ (TAUX, CHANGE, CRÉDIT, ACTIONS) ET DE LIQUIDITÉ

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) aux risques de marché lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions et (ii) au risque de liquidité.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Notes 8 et 15 aux états financiers annuels consolidés, soit respectivement aux pages 91 à 102 et 109 à 112 du présent document de référence.

4.1.5.1 Risques de marché

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de Vallourec et de sa sous-holding V & M Tubes.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

Une partie de la dette financière à taux variable a été swappée à taux fixe : 260 millions d'euros (échéance : mars 2012) ont été swappés à 3,55% hors écart de crédit ; 300 millions de dollars US (échéance : avril 2013) ont été swappés à 4,36% hors écart de crédit.

La dette financière exposée à une variation de taux se situe à 122,5 millions d'euros (environ 16,31% de la dette brute totale) au 31 décembre 2009.

Compte tenu des couvertures du risque de taux d'intérêt prises par le Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1% appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens, chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 1,1 million d'euros de la charge financière annuelle du Groupe sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme.

Par ailleurs, selon les simulations effectuées, l'impact d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt de 0,5% appliquée à l'ensemble des courbes de taux d'intérêt, aurait un impact sur la valorisation des *swaps* en place au 31 décembre 2009 (au niveau de Vallourec) de plus ou moins 6,0 millions d'euros.

Ainsi, même si des charges financières significatives pourraient résulter de l'application de taux variables d'intérêt sur la dette du Groupe, les mesures de couverture prises et résumées ci-dessus permettent de minimiser l'occurrence de ce risque.

Les tableaux ci-après présentent une synthèse de la situation du Groupe au regard des risques de taux d'intérêt au cours des exercices 2008 et 2009 :

TOTAL DE LA DETTE AU 31/12/2009

<i>En milliers d'euros</i>	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	159 851	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	468 775	-
Taux fixe	628 626	-
Taux variable	122 535	1 157 803
TOTAL	751 161	1 157 803

TOTAL DE LA DETTE AU 31/12/2008

<i>En milliers d'euros</i>	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	90 628	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	475 473	-
Taux fixe	566 101	-
Taux variable	308 557	528 146
TOTAL	874 658	528 146

Risques de change

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou diminue) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2009, environ 50,1% du résultat net part du Groupe était généré par des filiales qui établissent des comptes en devises (principalement en dollars US et en reais brésiliens). Une variation de 10% des parités aurait pu avoir un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 26 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (+ 48,1 millions d'euros au 31 décembre 2009) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

RÉSERVE DE CONVERSION – PART DU GROUPE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
USD	- 75 572	- 27 685	- 51 922
GBP	- 4 277	- 16 480	- 13 717
Peso mexicain	- 6 006	- 13 246	- 12 292
Real brésilien	61 798	- 74 375	126 791
Autres	- 2 981	705	- 748
	- 24 038	- 131 081	48 112

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est à sa connaissance pas susceptible de menacer son équilibre financier.

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ventes conclues par certaines de ses filiales dans d'autres monnaies que la monnaie du pays de leur immatriculation.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US : une part significative des opérations de Vallourec est facturée par les sociétés européennes du Groupe dans cette devise (24% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2009).

Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement, sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes, même si elles sont libellées en euros, sont influencées par le niveau du dollar US. Elles sont donc impactées indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers constitués principalement par des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou des pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Vallourec ne couvre pas ses actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises.

Les sociétés du Groupe gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises avec pour objectif de couvrir les fluctuations des parités monétaires.

Cette gestion consiste principalement à souscrire, dès la prise de commandes, des contrats à terme.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le Groupe a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation, afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre des trois derniers exercices, les contrats à terme fermes en cours permettant de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portaient sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 939 536	1 584 281	755 136
Contrat de change à terme : achats à terme	152 430	79 977	28 331
Options de change sur ventes	36 296	17 281	-
Options de change sur achats	249 650	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	639	188	-
TOTAL	2 378 551	1 681 727	783 467

ÉCHÉANCES DES CONTRATS AU 31/12/2009

Contrats sur transactions commerciales

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrat de change à terme : ventes à terme	755 136	706 189	48 947	-
Contrat de change à terme : achats à terme	28 331	28 331	-	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	783 467	734 520	48 947	-

Les ventes à terme (755 millions d'euros sur les 783 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,41.

Les couvertures ont été généralement réalisées en 2009 comme en 2008 sur une durée moyenne de douze mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place en 2009 un *swap* de change pour 205 millions de dollars US (142,7 millions d'euros) destiné à couvrir son endettement en dollar US. Ce *swap* de change a pour échéance avril 2013, correspondant à l'échéance de la dette couverte.

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés, dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1% construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et les comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive.
- concernant les prêts 1% construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date

d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur),

- concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances, puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds déjà versés pour tout ou partie,
- concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Le Groupe considère qu'au 31 décembre 2009 il n'y avait pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours.

Par ailleurs, Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurance crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ; et
- la politique de recouvrement commercial.

Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élevait à 29,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit 4,9% des créances clients nettes totales du Groupe.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2009 s'élevaient à 476,5 millions d'euros, soit 80% du total des créances clients nettes.

Les échéances de ces créances sont les suivantes :

Au 31/12/2009	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 180 jours	> 180 jours	Total
Non échues	391,2	59,8	19,5	5,5	0,5	476,5

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2009 comprennent :

1. les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

À la suite de l'exercice en 2009 de 7 273 options dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions du 15 juin 2003 et de l'attribution définitive de 39 092 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 3 mai 2007, Vallourec détient, au 31 décembre 2009, 172 214 actions propres acquises le 5 juillet 2001 et 50 000 actions propres acquises en 2008 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 4 juin 2008.

Le Directoire, à la suite de l'avis favorable du Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues de la façon suivante :

- à la couverture des options d'achat d'actions attribuées dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions du 15 juin 2003, soit 17 144 actions (1 option = 1 action),
- à la couverture des actions de performance attribuées le 3 mai 2007, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2011,
- à la couverture des actions de performance attribuées le 1^{er} septembre 2008, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2011,
- à la couverture des actions de performance attribuées le 16 décembre 2008, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2013,
- à la couverture des actions de performance attribuées le 31 juillet 2009, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2013,

- à la couverture des actions de performance attribuées le 17 décembre 2009, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2014,
 - à la couverture des actions de performance attribuées le 17 décembre 2009, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2013,
 - à hauteur du solde à des opérations futures d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe, selon des modalités à définir en concertation entre le Directoire et le Conseil de Surveillance ;
2. les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec Crédit Agricole Chevreux, soit 32 500 actions pour une valeur de 3,7 millions d'euros.

Vallourec a mis en place en 2007 un contrat de liquidité auprès de Crédit Agricole Chevreux. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 (*Neuvième résolution*). Pour la mise en œuvre de ce contrat, 20 millions d'euros sont affectés au compte de liquidité.

À sa connaissance, le Groupe n'était pas au 31 décembre 2009 autrement exposé aux risques actions.

4.1.5.2 Risques de liquidité

La Société, après avoir procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, considère être en mesure de faire face à ses futures échéances. Au 31 décembre 2009, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 116 231 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants s'élevant à 634 930 milliers d'euros sont détaillées ci-après :

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES NON COURANTS (> 1 AN)

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2007	13 770	17 662	14 621	278 001	13 193	337 247
Au 31/12/2008	18 697	17 657	270 652	332 411	10 809	650 226
Au 31/12/2009	22 574	282 863	214 110	7 554	107 829	634 930

En mars 2005, une facilité d'un montant total de 460 millions d'euros, en partie en euros et en dollar US, a été mise à disposition de Vallourec par un syndicat de banques pour une durée de sept ans pour l'acquisition de 45% des titres de V & M Tubes.

Cette facilité de 460 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75% calculé au 31 décembre de chaque année. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait entraîner le remboursement du crédit sur décision de la majorité des deux tiers des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Au 31 décembre 2009, une tranche de 260 millions d'euros (figurant dans les passifs non courants) était tirée.

Par ailleurs, les investissements de V & M do Brasil, V & M Florestal et V & M Mineração ont conduit ces filiales à mettre en place depuis 2006 plusieurs lignes de financement à moyen terme, libellées en real. Le montant de ces lignes se répartit entre plusieurs banques (principalement BNDES, BDMG et BNB) pour un montant total de 239 millions de reals en 2010, soit 95 millions d'euros.

Au cours des premiers mois de l'exercice 2007, le Groupe (V & M Tubes) a négocié cinq lignes bilatérales à moyen terme (cinq ans) avec ses banques les plus proches. Chacune de ces lignes d'un montant de 100 millions d'euros comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de caisse de 460 millions d'euros décrite ci-dessus. Ces lignes arriveront à maturité en 2013, à l'exception de l'une d'entre elles, renouvelée jusqu'en 2014.

Courant avril 2008, Vallourec a contracté un prêt (*term loan*) de 300 millions de dollars US sur cinq ans et une facilité *revolving* de 350 millions d'euros également disponible pour une durée de cinq ans avec un syndicat de sept banques. Ce contrat de crédit comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de 460 millions d'euros décrite ci-dessus. Au 31 décembre 2009, Vallourec utilisait ce prêt de 300 millions de dollars US, soit 208,2 millions d'euros qui figurent dans les passifs non courants.

Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros en novembre 2008 auprès du groupe Crédit Agricole, pour une durée de six ans (échéance fin octobre 2015 - prorogation d'un an réalisée en octobre 2009). Ce crédit a été tiré fin janvier 2009. La documentation du crédit comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de 460 millions d'euros décrite ci-dessus.

Les sociétés américaines du Groupe (V & M Star, VAM Drilling USA, Valtimet Inc., VAM USA LLC, V & M Tube-Alloy™, V & M USA Corporation et V & M Holdings Inc.) bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales pour un montant total de 170 millions de dollars US (Bank of America et CIC). Le montant utilisé au 31 décembre

2009 s'élève à 38 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés précitées et une clause de changement de contrôle.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56% par le Groupe, a contracté en 2009 un prêt de 448,8 millions de reals brésiliens auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Ce prêt à taux fixe de 4,5% est libellé en reals brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable à compter du 15 février 2012. Ce prêt n'a pas été tiré au 31 décembre 2009.

La valeur au bilan de ces dettes financières est une bonne approximation de leur valeur de marché.

Au 31 décembre 2009, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités.

L'ensemble des dispositions susvisées suffisaient au 31 décembre 2009 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

4.2 GESTION DES RISQUES

Depuis 2006 et en complément des procédures de contrôle interne émises par les Directions Fonctionnelles, Vallourec s'appuie sur une Direction de la Gestion des Risques, pour assurer cohérence et transversalité à cette gestion. Le *Risk Manager* du Groupe assiste les divisions dans leur identification et leur analyse des risques, par une méthode d'auto-évaluation systématique. Une cartographie des risques est en place pour chacune des divisions, ainsi que pour l'ensemble du Groupe. Chaque cartographie détaille les risques principaux, avec leurs scénarios, leurs occurrences passées, les contrôles pratiqués par d'autres sociétés. Ces risques peuvent être stratégiques, opérationnels, financiers, réglementaires ou d'image.

L'ensemble des divisions du Groupe est couvert par ce dispositif depuis 2007. Le *Risk Manager* du Groupe participe aux Comités des Risques semestriels dans les divisions et au niveau central. Ces Comités valident des plans d'actions dimensionnés aux enjeux.

Le *Risk Manager* du Groupe organise le *reporting* centralisé sur la gestion des risques, en liaison avec les *Risk Managers* locaux des principales divisions.

Une description plus détaillée du processus de gestion des risques est disponible dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

4.3 POLITIQUE EN MATIÈRE D'ASSURANCES

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels se fonde sur la prévention et la souscription de polices d'assurances. Cette politique est coordonnée par la Direction des Ressources Humaines pour la sécurité des personnes et par la Direction des Assurances pour les autres domaines.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- ▶ l'assurance dommages ;
- ▶ l'assurance responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière d'achat d'assurances des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

En 2009, l'optimisation du montant des primes payées aux assureurs du marché a été poursuivie.

La politique du Groupe en matière d'assurances consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir notamment de l'expression des besoins des filiales, à sélectionner et à contracter avec un prestataire interne (le courtier Assurval, filiale à 100% de Vallourec) et les prestataires externes (courtiers, assureurs, etc.), à animer et à coordonner le réseau des gestionnaires d'assurance des principales filiales.

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance est faite en coordination avec la politique de gestion des risques au sein d'une seule et même Direction au siège de Vallourec. Elle tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principales actions de l'exercice 2009 ont notamment porté sur :

- la poursuite des efforts d'identification des risques, de prévention et de protection, grâce notamment au système d'évaluation des risques « dommages aux biens et pertes d'exploitation » des installations les plus significatives ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société ;
- la poursuite du déploiement des programmes du Groupe.

La politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible), à évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres, à participer à la mise en œuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages en cas de réalisation et, enfin, à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires). Les principaux contrats communs à toutes les divisions du Groupe sont détaillées ci-après.

Assurance dommages

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

L'indemnité contractuelle comporte plusieurs exclusions ou limitations de garantie.

À titre d'illustration, pour les catastrophes naturelles aux États-Unis (cyclones, etc.), le plafond assuré s'élevait en 2009 à 60 millions de dollars US.

Les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 15 000 et 500 000 euros (à la charge des filiales concernées).

Les principaux programmes prévoient des garanties formulées soit en valeur totale rapportée, soit sur la base de limites contractuelles d'intervention par sinistre. Dans ce dernier cas, les limites sont fixées sur la base de scénarios majeurs estimés selon les règles du marché des assurances.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite ponctuellement en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de secours existants.

Assurance responsabilité civile

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de préjudices causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se répartissent entre contrat principal Groupe et contrats locaux. Le contrat Groupe intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par l'apérateur. Quelques filiales du Groupe ne sont pas couvertes par les contrats Groupe.

Le plafond assuré en 2009 pour la responsabilité civile générale et produits a été rehaussé en 2009 pour tenir compte en particulier de l'augmentation de la taille du Groupe.

Avantages sociaux

Conformément à la législation en vigueur et aux accords d'entreprise, des programmes de protection du personnel contre les risques d'accidents et de frais médicaux sont élaborés au niveau des entités opérationnelles.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, qui a pour objet de garantir les dirigeants contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par le Directoire des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

5

Patrimoine, situation financière, résultats

	Page		Page
5.1 COMPTES CONSOLIDÉS	58		
5.1.1 État de la situation financière	58	Note 24 Charges de personnel et effectif moyen des sociétés intégrées	133
5.1.2 Compte de résultat	60	Note 25 Autres charges d'exploitation	135
5.1.3 État du résultat global	61	Note 26 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	136
5.1.4 État de variation des capitaux propres	62	Note 27 Dotations aux provisions nettes de reprises	136
5.1.5 État de variation des intérêts minoritaires	64	Note 28 Dotations aux amortissements	137
5.1.6 État des flux de trésorerie	65	Note 29 Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration	137
5.1.7 Annexe aux comptes consolidés	67	Note 30 Résultat financier	138
A – PRINCIPES DE CONSOLIDATION	67	Note 31 Rapprochement impôt théorique et impôt réel	139
1. Bases de préparation et de présentation des comptes	67	Note 32 Information sectorielle	140
2. Principes et méthodes comptables	67	Note 33 Événements postérieurs à la clôture	144
3. Information sectorielle	76		
B – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	77		
C – NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	80	5.2 COMPTES SOCIAUX	145
Note 1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	80	5.2.1 Bilan	145
Note 2 Immobilisations corporelles	82	5.2.2 Compte de résultat	146
Note 3 Titres mis en équivalence	84	5.2.3 Annexe aux comptes sociaux	147
Note 4 Autres actifs non courants	85	A – FAITS CARACTÉRISTIQUES, MÉTHODE D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES	147
Note 5 Impôts différés	86	B – PRINCIPES COMPTABLES	147
Note 6 Stocks et en-cours	90	C – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	149
Note 7 Clients et comptes rattachés	91	1. Mouvements de l'actif immobilisé	149
Note 8 Instruments financiers	91	2. Valeurs mobilières de placement	150
Note 9 Autres actifs courants	103	3. État des créances et dettes	150
Note 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie	103	4. Écarts de conversion sur les dettes et les créances libellées en devises étrangères	151
Note 11 Regroupements d'entreprises	104	5. Capitaux propres	152
Note 12 Capitaux propres	106	6. Provisions pour risques et charges	154
Note 13 Résultat par action	107	7. Dettes financières	155
Note 14 Intérêts minoritaires	108	D – NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	155
Note 15 Emprunts et dettes financières	109	E – AUTRES INFORMATIONS	156
Note 16 Provisions	113		
Note 17 Engagements envers le personnel	115		
Note 18 Autres passifs courants	128		
Note 19 Informations relatives aux parties liées	128		
Note 20 Engagements et éventualités	130		
Note 21 Chiffre d'affaires	132		
Note 22 Autres produits de l'activité	132		
Note 23 Impôts et taxes	132		

5.1 COMPTES CONSOLIDÉS

5.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE *en milliers d'euros (m€)*

ACTIF

	Note	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles nettes	1	21 714	260 876	250 295
Écarts d'acquisition	1	79 900	308 289	397 803
Immobilisations corporelles brutes	2	2 002 421	2 469 278	3 333 009
moins : amortissements cumulés	2	- 736 458	- 828 289	- 965 984
Immobilisations corporelles nettes	2	1 265 963	1 640 989	2 367 025
Titres mis en équivalence	3	55 044	76 885	56 682
Autres actifs non courants	4	43 006	38 639	188 215
Impôts différés - actif	5	26 545	36 951	36 400
Total		1 492 172	2 362 629	3 296 420
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en cours	6	1 168 754	1 443 661	927 239
Clients et comptes rattachés	7	1 048 622	1 203 572	611 906
Instruments dérivés – actif	8	158 148	26 280	23 742
Autres actifs courants	9	142 753	200 548	152 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	912 478	528 146	1 157 803
Total		3 430 755	3 402 207	2 873 610
TOTAL DES ACTIFS		4 922 927	5 764 836	6 170 030

PASSIF

	Note	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES	12			
Capital		212 155	215 155	229 123
Primes		60 655	105 438	361 838
Réserves consolidées		1 418 786	2 048 204	2 721 552
Réserves, instruments financiers		70 026	- 54 359	- 7 019
Réserves de conversion		- 24 038	- 131 081	48 112
Résultat de la période		986 205	967 191	517 707
Actions propres		- 16 020	- 17 789	- 10 814
Capitaux propres - part du Groupe		2 707 769	3 132 759	3 860 499
Intérêts minoritaires	14	81 892	99 171	241 477
Total des capitaux propres		2 789 661	3 231 930	4 101 976
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières	15	337 247	650 226	634 930
Engagements envers le personnel	17	168 243	146 567	132 828
Provisions	16	6 882	6 937	5 602
Impôts différés - passif	5	101 802	84 007	125 711
Autres passifs long terme		441	767	1 310
Total		614 615	888 504	900 381
PASSIFS COURANTS				
Provisions	16	80 105	93 193	140 474
Emprunts et concours bancaires courants	15	332 841	224 432	116 231
Fournisseurs		671 900	721 807	482 846
Instruments dérivés - passif	8	28 110	113 337	29 517
Dettes d'impôt		112 933	102 005	66 201
Autres passifs courants	18	292 762	389 628	332 404
Total		1 518 651	1 644 402	1 167 673
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		4 922 927	5 764 836	6 170 030

5.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT en milliers d'euros (m€)

	Note	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Chiffre d'affaires	21	6 140 521	6 437 014	4 464 479
Production stockée		97 721	107 064	- 330 654
Autres produits de l'activité	22	35 215	39 125	36 934
Achats consommés		- 2 265 607	- 2 525 572	- 1 211 361
Impôts et taxes	23	- 56 250	- 51 603	- 44 411
Charges de personnel	24	- 827 040	- 856 612	- 820 929
Autres charges d'exploitation	25	- 1 339 775	- 1 442 490	- 1 077 225
Dotations aux provisions nettes des reprises	27	- 34 003	- 13 073	- 36 226
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 750 782	1 693 853	980 607
Dotations aux amortissements	28	- 117 973	- 165 585	- 187 922
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	29	- 21 169	- 1 386	- 7 828
Cessions d'actifs et frais de restructuration	29	10 933	- 5 077	1 478
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 622 573	1 521 805	786 335
Produits financiers		36 304	34 956	20 507
Charges d'intérêt		- 40 619	- 51 463	- 42 606
Coût financier net		- 4 315	- 16 507	- 22 099
Autres charges et produits financiers		- 14 936	6 692	33 451
Autres charges d'actualisation		- 9 757	- 9 039	- 15 994
RÉSULTAT FINANCIER	30	- 29 008	- 18 854	- 4 642
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		1 593 565	1 502 951	781 693
Impôts sur les bénéfices	31	- 575 344	- 480 691	- 247 506
Résultat des sociétés mises en équivalence	3	6 242	2 431	2 291
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		1 024 463	1 024 691	536 478
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 024 463	1 024 691	536 478
Part des minoritaires		38 258	57 500	18 771
Part du Groupe		986 205	967 191	517 707
Part du Groupe :				
Résultat net par action	13	18,9	18,3	9,4
Résultat net dilué par action	13	18,8	18,2	9,4

5.1.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL *en milliers d'euros (m€)*

	Note	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 024 463	1 024 691	536 478
Autres éléments du résultat global :				
• Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	12 et 14	- 31 791	- 101 962	162 222
• Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		39 171	- 187 295	63 998
• Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		-	-	6 564
• Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		- 11 776	62 922	- 21 037
• Impôt correspondant à la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		-	-	- 2 170
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôt)		- 4 396	- 226 335	209 577
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		1 020 067	798 356	746 055
Part des minoritaires		31 233	62 593	1 817
Part du Groupe		988 834	735 763	744 238

5.1.4 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES *en milliers d'euros (m€)*

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments financiers - nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres - part du Groupe	Total intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2006	212 047	206 568	764 937	634	42 725	- 13 514	917 005	2 130 402	92 819	2 223 221
Variation des écarts de conversion	-	-	-	- 24 672	-	-	-	- 24 672	- 7 119	- 31 791
Instruments financiers	-	-	-	-	27 301	-	-	27 301	94	27 395
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	- 24 672	27 301	-	-	2 629	- 7 025	- 4 396
Résultat 2007							986 205	986 205	38 258	1 024 463
<i>Résultat global</i>	-	-	-	- 24 672	27 301	-	986 205	988 834	31 233	1 020 067
Résultat 2006	-	-	917 005	-	-	-	- 917 005	-	-	-
Variation de capital et primes	108	94	-	-	-	-	-	202	-	202
Variation des actions propres	-	-	664	-	-	- 2 506	-	- 1 842	-	- 1 842
Dividendes distribués	-	- 146 007	- 65 973	-	-	-	-	- 211 980	- 42 148	- 254 128
Acompte sur dividendes distribués par Vallourec	-	-	- 210 292	-	-	-	-	- 210 292	-	- 210 292
Paiements en actions	-	-	12 512	-	-	-	-	12 512	-	12 512
Autres et variations de périmètre	-	-	- 67	-	-	-	-	- 67	- 12	- 79
Situation au 31 décembre 2007	212 155	60 655	1 418 786	- 24 038	70 026	- 16 020	986 205	2 707 769	81 892	2 789 661
Variation des écarts de conversion	-	-	-	- 107 043	-	-	-	- 107 043	5 081	- 101 962
Instruments financiers	-	-	-	-	- 124 385	-	-	- 124 385	12	- 124 373
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	- 107 043	- 124 385	-	-	- 231 428	5 093	- 226 335
Résultat 2008							967 191	967 191	57 500	1 024 691
<i>Résultat global</i>	-	-	-	- 107 043	- 124 385	-	967 191	735 763	62 593	798 356
Résultat 2007	-	-	986 205	-	-	-	- 986 205	-	-	-
Variation de capital et primes	3 000	44 783	-	-	-	-	-	47 783	-	47 783
Variation des actions propres	-	-	- 4 530	-	-	- 1 769	-	- 6 299	-	- 6 299
Dividendes distribués	-	-	- 370 335	-	-	-	-	- 370 335	- 45 412	- 415 747
Acompte sur dividendes distribués par Vallourec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	17 819	-	-	-	-	17 819	-	17 819
Autres et variations de périmètre	-	-	259	-	-	-	-	259	98	357
Situation au 31 décembre 2008	215 155	105 438	2 048 204	- 131 081	- 54 359	- 17 789	967 191	3 132 759	99 171	3 231 930

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments financiers - nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres - part du Groupe	Total intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Variation des écarts de conversion	-	-	-	179 193	-	-	-	179 193	- 16 971	162 222
Instruments financiers	-	-	-	-	42 944	-	-	42 944	17	42 961
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	4 394	-	-	4 394	-	4 394
Autres éléments du résultat global	-	-	-	179 193	47 338	-	-	226 531	- 16 954	209 577
Résultat 2009							517 707	517 707	18 771	536 478
Résultat global	-	-	-	179 193	47 338	-	517 707	744 238	1 817	746 055
Résultat 2008	-	-	967 191	-	-	-	- 967 191	-	-	-
Variation de capital et primes	2 834	60 777	-	-	-	-	-	63 611	-	63 611
Variation des actions propres	-	-	3 400	-	-	6 975	-	10 375	-	10 375
Dividendes distribués	11 134	195 623	- 320 822	-	-	-	-	- 114 065	- 26 319	- 140 384
Acompte sur dividendes distribués par Vallourec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	19 618	-	-	-	-	19 618	-	19 618
Autres et variations de périmètre	-	-	3 963	-	-	-	-	3 963	166 808	170 771
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	229 123	361 838	2 721 554	48 112	- 7 021	- 10 814	517 707	3 860 499	241 477	4 101 976

5.1.5 ÉTAT DE VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES *en milliers d'euros (m€)*

	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments financiers - nettes d'impôt	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2006	14 309	- 3 757	- 23	82 290	92 819
Variation des écarts de conversion	-	- 7 119	-	-	- 7 119
Instruments financiers	-	-	94	-	94
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	- 7 119	94	-	- 7 025
Résultat 2007	-	-	-	38 258	38 258
<i>Résultat global</i>	-	- 7 119	94	38 258	31 233
Résultat 2006	82 290	-	-	- 82 290	-
Dividendes distribués	- 42 148	-	-	-	- 42 148
Variations de périmètre et autres	- 12	-	-	-	- 12
Situation au 31 décembre 2007	54 439	- 10 876	71	38 258	81 892
Variation des écarts de conversion	-	5 081	-	-	5 081
Instruments financiers	-	-	12	-	12
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	5 081	12	-	5 093
Résultat 2008	-	-	-	57 500	57 500
<i>Résultat global</i>	-	5 081	12	57 500	62 593
Résultat 2007	38 258	-	-	- 38 258	-
Dividendes distribués	- 45 412	-	-	-	- 45 412
Variations de périmètre et autres	98	-	-	-	98
Situation au 31 décembre 2008	47 383	- 5 795	83	57 500	99 171
Variation des écarts de conversion	-	- 16 971	-	-	- 16 971
Instruments financiers	-	-	17	-	17
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	- 16 971	17	-	- 16 954
Résultat 2009	-	-	-	18 771	18 771
<i>Résultat global</i>	-	- 16 971	17	18 771	1 817
Résultat 2008	57 500	-	-	- 57 500	-
Dividendes distribués	- 26 319	-	-	-	- 26 319
Variations de périmètre et autres (*)	166 808	-	-	-	166 808
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	245 372	- 22 766	100	18 771	241 477

(*) Se reporter à la Note 14.

5.1.6 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE en milliers d'euros (m€)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	1 024 463	1 024 691	536 477
Dotations nettes aux amortissements et provisions	181 409	186 778	261 839
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5 076	- 3 391	- 33 219
Charges et produits calculés liés aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et assimilés	12 512	17 819	19 618
Plus ou moins-values de cessions	- 7 834	4 865	6 985
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 6 242	- 2 431	- 2 291
Dividendes reclassés en autres flux d'investissements	- 1 825	- 2 728	- 3 229
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 207 559	1 225 603	786 180
Coût de l'endettement financier net	4 315	16 507	22 099
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	575 344	480 691	247 507
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 787 218	1 722 801	1 055 786
Intérêts versés	- 41 089	- 49 207	- 42 637
Impôts payés	- 586 123	- 474 007	- 267 414
Intérêts encaissés	36 304	34 956	20 507
Capacité d'autofinancement	1 196 310	1 234 543	766 242
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 214 367	- 351 191	844 973
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (1)	981 943	883 352	1 611 215
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 437 713	- 528 486	- 676 488
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11 757	2 284	854
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)	- 3 618	- 541 399	- 98 336
Trésorerie des filiales acquises (variations de périmètre)	- 250	-	14 801
Incidence des cessions (variations de périmètre)	133 066	-	147 365
Trésorerie des filiales cédées (variations de périmètre)	8 472	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	5 944	5 557	- 92 354
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (2)	- 282 342	- 1 062 044	- 704 158
Augmentation et diminution des fonds propres	-	47 783	63 611
Sommes reçues lors de l'exercice des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions	202	-	-
Dividendes versés au cours de l'exercice			
• Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de la Société mère	- 422 272	- 370 335	- 114 065
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées	- 42 846	- 34 961	- 37 604
Mouvements sur actions propres	- 1 841	- 6 300	10 376
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	92 728	411 600	159 894
Remboursements d'emprunts	- 93 965	- 196 953	- 331 260
Autres flux liés aux opérations de financement	- 23 867	- 22 841	- 37 541
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (3)	- 491 861	- 172 007	- 286 589
Incidence de la variation des taux de change (4)	- 191	- 32 023	22 148
Incidence des actifs et passifs classés au bilan en disponible à la vente (5)	-	-	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	207 549	- 382 722	642 616
Trésorerie à l'ouverture	679 318	886 867	504 145
Trésorerie à la clôture	886 867	504 145	1 146 761
Variation	207 549	- 382 722	642 616

La trésorerie représente les liquidités et les équivalents de trésorerie diminuée des concours bancaires d'une échéance inférieure à trois mois à l'origine. Les années 2008, 2007 et 2006 ont été retraitées pour correspondre à cette définition.

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET ANNÉE 2009 en milliers d'euros (m€)

	Note	31/12/2008	Variation	31/12/2009
Trésorerie brute (1)	10	528 146	629 657	1 157 803
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	15	24 001	- 12 959	11 042
Trésorerie (3) = (1) - (2)		504 145	642 616	1 146 761
Endettement financier brut (4)	15	850 657	- 110 538	740 119
Endettement financier net = (4) - (3)		346 512	- 753 154	- 406 642

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET ANNÉE 2008 en milliers d'euros (m€)

	Note	31/12/2007	Variation	31/12/2008
Trésorerie brute (1)	10	912 478	- 384 332	528 146
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	15	25 611	- 1 610	24 001
Trésorerie (3) = (1) - (2)		886 867	- 382 722	504 145
Endettement financier brut (4)	15	644 477	206 180	850 657
Endettement financier net = (4) - (3)		- 242 390	588 902	346 512

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET ANNÉE 2007 en milliers d'euros (m€)

	Note	31/12/2006	Variation	31/12/2007
Trésorerie brute (1)	10	890 368	22 110	912 478
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	15	210 055	- 184 444	25 611
Incidence des actifs et passifs CT classés au bilan en disponible à la vente (3)		- 995	995	0
Trésorerie (4) = (1) - (2) + (3)		679 318	207 549	886 867
Endettement financier brut (5)	15	637 934	6 543	644 477
Incidence des actifs et passifs MLT classés au bilan en disponible à la vente (6)		- 49	49	0
Endettement financier net = (5) + (6) - (4)		- 41 433	- 200 957	- 242 390

5.1.7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires

A – Principes de consolidation

1. BASES DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Directoire de Vallourec le 23 février 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis dans le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2009 et sont disponibles sur le site internet de la Société www.vallourec.fr.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées.

Concernant les nouvelles normes applicables à partir du 1^{er} janvier 2009 :

- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : les secteurs présentés antérieurement selon IAS 14 répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés conformément aux paragraphes 5 à 12 de la norme IFRS 8. Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs d'activité « Tubes sans soudure » et « Speciality Products », issus du *reporting* interne, et fait apparaître des éléments de réconciliation avec les états de synthèse ;
- les amendements de la norme IAS 23, « Coûts d'emprunts » : ces derniers doivent être intégrés obligatoirement au coût des actifs qualifiés (qui nécessitent une période longue de mise en service ou de fabrication). Le Groupe a décidé d'appliquer la norme de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2009 et n'a pas, à fin décembre 2009, identifié de coûts d'emprunts dédiés à l'acquisition d'actifs qualifiés ;
- IAS 1 révisée – « Présentation des états financiers » : le Groupe a choisi l'option de présentation de la performance en deux états, un compte résultat et un état du résultat global. Le montant de l'impôt lié aux autres éléments du résultat global est détaillé pour chaque nature dans l'état du résultat global. Le bilan devient l'état de la situation financière et l'état de variation des capitaux propres regroupe les transactions avec les actionnaires de Vallourec et les actionnaires minoritaires de ses filiales ;
- IFRIC 14 – « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum ».

Le Groupe a décidé d'appliquer les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée par anticipation au 1^{er} janvier 2009, tel que décrit dans les paragraphes 2.9 « Écarts d'acquisition » et 2.18 « Instruments financiers ».

Par ailleurs, le Groupe n'est pas concerné par les autres textes adoptés par l'Union européenne ⁽¹⁾ et n'applique par anticipation aucune des autres normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur, ainsi que ceux des actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres (cf. paragraphe 2.18). La valeur comptable des actifs et des passifs qui font l'objet de couvertures est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur par rapport au cours de clôture.

2.2 Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et ses appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans le contexte actuel de crise économique et financière, le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé, et rend notamment plus difficile l'appréhension des perspectives économiques du Groupe pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs (cf. paragraphe 2.11).

Les comptes et les informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition, les actifs financiers, les instruments financiers dérivés, les stocks et les en-cours, les provisions pour risques et charges et les impôts différés.

(1) Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

2.3 Consolidation des filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de Vallourec et de ses filiales couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Les filiales sont intégrées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Une filiale est contrôlée lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, sa politique financière et opérationnelle afin d'obtenir les avantages liés à l'activité.

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale. Les capitaux propres et le résultat global sont scindés entre la part détenue par le Groupe et celle des actionnaires minoritaires.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives d'acquisition. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la cession.

L'impact sur le compte de résultat et le bilan des flux de transactions commerciales et financières intra-groupe est éliminé.

2.4 Consolidation des sociétés sous contrôle conjoint

Les participations du Groupe dans des entreprises contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Une société est considérée sous contrôle conjoint lorsqu'il y a partage de l'activité économique de la société en vertu d'un accord contractuel entre les parties et lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles requièrent l'accord unanime de tous les actionnaires.

Les comptes consolidés incluent, ligne à ligne, la fraction représentative des intérêts de l'entreprise (ou des) détentrice(s) des titres dans chacun des postes de l'actif, du passif et du résultat global.

2.5 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition), augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la Société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat global reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.6 Conversion des devises étrangères

2.6.1 Conversion des états financiers en devises des filiales

Les actifs et passifs des filiales étrangères, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Toutefois, conformément à l'option autorisée par IFRS 1 « Première adoption des IFRS » le Groupe a choisi de reclasser au poste « Réserves consolidées » les « Réserves de conversion » accumulées au 1^{er} janvier 2004 résultant du mécanisme de conversion des comptes des filiales étrangères.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les écarts de change accumulés au compte « Réserves de conversion » depuis le 1^{er} janvier 2004 sont affectés en compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

2.6.2 Conversion des transactions en devises

Les opérations en devises sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture (cf. paragraphe 2.18.4). En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

2.7 Immobilisations corporelles

2.7.1 Évaluation au coût net d'amortissement et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11).

2.7.2 Approche par composants

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité inférieure à celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds...) sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

2.7.3 Frais d'entretien et de réparation

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.7.4 Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Amortissement linéaire Durée d'utilité
Constructions	
Bâtiments administratifs et commerciaux	40
Bâtiments industriels/ouvrages d'infrastructure	30
Agencements et aménagements	10
Installations techniques, matériel et outillage	
Installations industrielles	25
Équipements de production spécifiques	20
Équipements de production standards	10
Autres (automates...)	5
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5
Matériel et mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3

2.7.5 Immobilisations acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprises

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

2.7.6 Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11 ci-après).

2.8 Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. paragraphe 2.7) et de la durée du contrat. Ils sont testés pour dépréciation conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11).

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

2.9 Écarts d'acquisition

Le Groupe évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- d'une part, le total de :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée,
 - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires valorisés soit à la juste valeur (*goodwill* global), soit à la valeur comptable (*goodwill* partiel)),
 - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ; et
- d'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants.

Chaque regroupement d'entreprises concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode du *goodwill* partiel ou total.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. paragraphe 2.11 - Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

Conformément aux mesures transitoires autorisées par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », les acquisitions et les regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités, et les écarts d'acquisition comptabilisés à cette date ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Conformément aux dispositions de IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires rachetée dans des sociétés préalablement contrôlées.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.10 Immobilisations incorporelles

2.10.1 Frais de Recherche et de Développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.

Une revue des principaux projets de Recherche et Développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services centraux coordonnant les études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés, le cas échéant, en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe, notamment dans ses activités liées au pétrole et à l'énergie, en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils constituent des actifs éligibles à une activation conformément aux critères de IAS 38. Les avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe sont extrêmement difficiles à démontrer. Il ressort qu'au cours de l'année 2009, de même qu'en 2008 et 2007, aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères de la norme n'a été identifié.

2.10.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et des marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

L'interprétation IFRIC 3 ayant été retirée, les quotas d'émission de gaz à effet de serre reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle (en application d'IAS 20). En cas d'insuffisance entre les émissions réelles et les quotas alloués par l'État, une provision est constatée. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêté sont présentés dans les Notes 1 et 20 aux états financiers.

2.10.3 Dépréciation

Les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11).

2.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, évaluées à chaque clôture.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique ou au secteur d'activité constitueraient des indices de perte de valeur.

Le test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire sur les écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport aux flux futurs nets de trésorerie actualisés qui seront générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, intégrant une prime de risque du marché et une prime de risque spécifique du secteur. Ce taux est également ajusté le cas échéant d'une prime de risque pour tenir compte de la zone géographique considérée.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne spécifique dans le résultat d'exploitation. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres immobilisations de l'UGT.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à justifier une dépréciation de ces actifs.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelle du Groupe sont V & M Europe, V & M do Brasil, V & M North America ; l'UGT regroupant les activités inox a été scindée et remplacée en 2009 par Valti, Interfit, Valtimet et Valinox Nucléaire. Les entités non rattachées à ces UGT sont testées sur la base de leurs *cash flows* propres.

2.12 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, de marchandises et d'autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, des remises et des ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de

déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens et des produits intermédiaires et finis est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, les fournitures et la main-d'œuvre de production, ainsi que les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

2.13 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs associés est considéré comme destiné à la vente, conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », lorsque :

- il est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel ;
- la vente est hautement probable. Ceci est le cas lorsque la Direction est engagée dans un plan actif de cession et de recherche d'un acquéreur, à un prix raisonnable, dont la réalisation doit être effective dans un délai d'un an maximum.

Les actifs, les groupes d'actifs ou les activités destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de leur juste valeur (prix de cession estimé), nette des coûts relatifs à la cession. Ils sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan.

Seules les branches complètes d'activités abandonnées sont présentées distinctement au compte de résultat.

2.14 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision ne peut être constituée que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

2.15 Engagements de retraite et assimilés

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaire ou à d'autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages par le biais de régimes à cotisations définies, ou de régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour déterminer l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes, ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou les actifs financiers de régimes. Ces écarts sont reconnus en résultat selon la méthode du corridor définie dans IAS 19 « Avantages du personnel ». Ils sont amortis sur la durée résiduelle d'activité attendue des salariés pour la part excédant de plus de 10% la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation à la clôture ;
- la juste valeur des actifs de régime à la clôture.

Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004, le Groupe a utilisé l'option de IFRS 1 de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels à cette date en réduction des capitaux propres.

Les charges nettes de retraite et avantages assimilés sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, sauf pour la charge d'actualisation des droits et les produits liés au rendement des actifs de régimes, enregistrés en résultat financier.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charge selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestation sont acquis, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe, ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis d'Amérique et au Brésil, la couverture des frais médicaux.

2.16 Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle Black & Scholes.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, le Groupe a choisi de comptabiliser uniquement les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés, tant que les options ne sont pas exercées.

Le Groupe a fait procéder à une valorisation rétrospective, à la date d'octroi, de l'unique plan d'options d'achat d'actions entrant dans le périmètre de IFRS 2 au 1^{er} janvier 2005.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.
- Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

2.18 Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et les passifs financiers, ainsi que les instruments dérivés.

La présentation des instruments financiers est définie par les normes IAS 32 et IFRS 7. L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IAS 39.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans les comptes. Les variations de juste valeur des instruments couverts sont également enregistrées à chaque clôture (cf. paragraphe 2.18.4 - Instruments dérivés et comptabilité de couverture).

En outre, conformément à IAS 32, la vente d'un *put* à un actionnaire minoritaire d'une entreprise sous contrôle exclusif donne lieu à la constatation d'un passif financier à hauteur de la juste valeur actualisée du montant du rachat estimé. Dans l'attente d'une position normative ou d'une interprétation, le Groupe comptabilise ce passif financier par prélèvement sur le montant des intérêts minoritaires et par prélèvement sur les capitaux propres – part du Groupe, pour la partie de la dette excédant ces intérêts minoritaires.

2.18.1 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction, majorée des coûts de transaction, excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique, soit le coût d'acquisition de l'actif.

Classification et évaluation lors des arrêts comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IAS 39 dans l'une des quatre catégories ci-après en vue de leur évaluation au bilan :

Catégorie	Évaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat	Juste valeur	Variation de juste valeur en résultat
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	N/A
Prêts et créances	Coût amorti	N/A
Actifs financiers disponibles à la vente	Principe général : juste valeur Mais Coût pour les instruments de capitaux propres détenus dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable (actions non cotées sur un marché actif notamment)	Variation de juste valeur en autres éléments du résultat global N/A

Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Cette catégorie d'actifs comprend :

- des actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis par l'entreprise dans l'objectif de dégager un profit à court terme ;
- les instruments dérivés non expressément désignés comme des instruments de couverture.

Chez Vallourec, les actifs concernés sont tous les actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités...).

Les valeurs mobilières de placement (SICAV, FCP...) sont évaluées à leur juste valeur à la clôture, et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont soumises à aucun test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et les cautions.

Prêts et créances

Ils correspondent à la plupart des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts long terme et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

Actifs disponibles à la vente

Parmi les actifs disponibles à la vente figurent ceux notamment qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories.

Dans le groupe Vallourec, entrent dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêts des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres hormis lorsqu'une baisse de juste valeur significative ou durable, inférieure à son coût d'acquisition, est constatée. Dans ce cas, la perte correspondante est comptabilisée définitivement en résultat.

Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente valorisés à leur coût doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur tel que :

- des difficultés financières importantes, une forte probabilité de faillite ou de restructuration de la contrepartie ;
- un risque élevé de non recouvrement des créances ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de facilités non initialement prévues ;
- une rupture de contrat effective telle que le défaut de paiement d'une échéance (intérêt, principal ou les deux) ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés suivant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

La perte de valeur ainsi déterminée est comptabilisée en résultat financier sur la période.

En ce qui concerne les « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » et les « Prêts et créances », si au cours des exercices suivants, les conditions ayant généré la perte de valeur disparaissent, la dépréciation doit être reprise, sans toutefois que la valeur nette comptable devienne supérieure au coût amorti à la date de la reprise.

En ce qui concerne les autres titres de participation non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, aucune dépréciation comptabilisée en compte de résultat ne peut être reprise sur les périodes ultérieures, même en cas d'appréciation de la valeur des titres.

2.18.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités en compte courant bancaire et les valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, SICAV, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à trois mois.

L'endettement net mentionné dans ce même tableau correspond à l'ensemble des dettes financières diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.18.3 Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts bancaires portant intérêts et des instruments dérivés.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées pour la part efficace en capitaux propres et pour le solde en résultat financier.

2.18.4 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers (cf. paragraphe 2.18.3), le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et les ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres devises que leur devise de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en

dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et les produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont, de ce fait, couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et des données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le strict respect des critères de IAS 39 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme... ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture et le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture).

Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de valeur intrinsèque sont comptabilisées dans les capitaux propres, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (*cash-flow hedge*).

Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de valeur intrinsèque de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier ;

- la variation de la valeur temps (report/déport). Cette variation est systématiquement comptabilisée en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée à la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la

mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et les dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

Dès lors que l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est reclassée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et du sous-jacent impactent alors symétriquement le résultat financier.

2.19 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, via la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés...) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement...), lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés à l'annulation d'écritures passées uniquement pour des raisons fiscales dans les comptes locaux (provisions réglementées...), ainsi qu'aux retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;
- les déficits reportables ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont jamais actualisés.

Au bilan, les actifs et les passifs d'impôt se rapportant à une même entité fiscale (par exemple groupe d'intégration fiscale) sont présentés de façon compensée.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat, sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment paragraphe 2.18.4).

Les impôts différés sont présentés dans des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible, examinée à chaque date de clôture.

2.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résultant de la vente des produits finis est constaté au compte de résultat lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- les principaux risques et avantages liés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur ;
- le vendeur ne conserve ni participation à la gestion, telle qu'elle incombe généralement au propriétaire, ni contrôle effectif sur les biens cédés ;
- il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficient à l'entreprise ;
- le montant du produit et les coûts engagés (ou devant l'être) dans le cadre de la vente peuvent être mesurés de manière fiable.

Les produits résultant de prestations de services sont constatés au compte de résultat au *pro rata* de l'état d'avancement de l'opération à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due ou des frais connexes, ou s'il est possible que les marchandises soient retournées (ex : clause de retour).

Dans le cas de vente avec clause de réserve de propriété, la vente est comptabilisée à la livraison du bien si les risques et les avantages ont été transférés à l'acquéreur (la clause de réserve de propriété ayant pour principal objet de protéger le vendeur contre les risques de recouvrement).

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui résulte de l'accord passé entre l'entreprise et le client, déduction faite de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consentis.

Se reporter aux paragraphes 2.6.2 et 2.18.4 pour les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires en devises étrangères.

2.21 Détermination du résultat d'exploitation

La présentation du compte de résultat observe une classification par nature des charges.

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des produits et des charges avant impôt autres que ceux de nature financière, autres que ceux liés aux résultats des sociétés mises en équivalence et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu à partir du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. paragraphe 2.11) ;

- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et les produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

2.22 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

3. INFORMATION SECTORIELLE

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » est appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2009. L'entrée en application de cette norme ne remet pas en cause l'information donnée précédemment dans les comptes consolidés du Groupe, les secteurs présentés antérieurement selon la norme IAS 14 répondant à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8.

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants réconciliés avec les données consolidées :

- « Tubes sans soudure ». Il regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du procédé de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés variés (pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique...);

- « Speciality Products ». Ce secteur intègre des activités diverses dont les caractéristiques sont très différentes des précédentes, mais qui ne sont pas présentées à part du fait de leur poids relatif peu élevé, comme l'y autorise IFRS 8. Il inclut la production de tubes inoxydables et en titane, ainsi que des activités de transformation et d'usinage spécifique.

Par ailleurs, une information géographique distinguant cinq zones déterminées sur la base d'une analyse des risques et rendements spécifiques qui y sont attachés est présentée :

- l'Union européenne ;
- l'Amérique du Nord et centrale (États-Unis, Mexique, Canada) ;
- l'Amérique du Sud (Brésil) ;
- l'Asie ;
- le Reste du Monde (Moyen-Orient principalement).

Secteurs opérationnels

La Note 32 présente, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats, ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements pour les exercices 2009, 2008 et 2007.

Informations géographiques

La Note 32 présente, par zone géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zone géographique d'implantation des clients), les investissements, ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zone d'implantation) pour les exercices 2009, 2008 et 2007.

B – Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées globalement	% intérêt 31/12/2007	% intérêt 31/12/2008	% intérêt 31/12/2009	% contrôle 31/12/2009
Changzhou Valinox Great Wall – Chine	62,5	62,5	62,5	100,0
CST Valinox Ltd – Inde	85,6	85,6	85,6	90,1
Changzhou Carex Valinox Components – Chine	70,7	70,7	70,7	100,0
DPAL FZCO – Émirats Arabes Unis	-	-	100,0	100,0
Interfit	100,0	100,0	100,0	100,0
Kestrel Wave Investment Ltd – Hong Kong	-	-	100,0	100,0
Premium Holding Limited – Hong Kong	-	100,0	100,0	100,0
Seamless Tubes Asia Pacific – Singapour	-	-	100,0	100,0
VAM Drilling USA – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Drilling France	100,0	100,0	100,0	100,0
Valinox Asia	62,5	62,5	62,5	65,8
Valinox Nucléaire	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Composants automobiles Hautmont	100,0	100,0	-	-
Vallourec & Mannesmann Holdings – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Inc. – États-Unis	100,0	100,0	-	-
Vallourec Industries Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Beijing – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Changzhou – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Deutschland GmbH – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M France	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M do Brasil SA – Brésil	99,4	99,4	99,6	99,6
V & M Florestal Ltda – Brésil	99,4	99,4	99,6	100,0
V & M Mineração Ltda – Brésil	99,4	99,4	99,6	100,0
V & M One	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Rus. – Russie	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Services	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Star – États-Unis	80,5	80,5	80,5	80,5
V & M Two – États-Unis	-	-	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Tubes	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M USA Corporation – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mannesmann Oil & Gas France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mannesmann Oil & Gas Nederland – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0
VMOG Nigeria – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM ONNE Nigeria – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mannesmann Oil & Gas UK – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes Canada – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Valti	100,0	100,0	100,0	100,0
Valti GmbH – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0

Sociétés intégrées globalement	% intérêt 31/12/2007	% intérêt 31/12/2008	% intérêt 31/12/2009	% contrôle 31/12/2009
Valtimet	95,0	95,0	95,0	95,0
Valtimet Inc. – États-Unis	95,0	95,0	95,0	100,0
VAM Canada – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Far East – Singapour	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Field Services Angola – Angola	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Field Services Beijing – Chine	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Mexico – Mexique	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM USA – États-Unis	51,0	51,0	51,0	51,0
V & M Atlas Bradford® – États-Unis (fusion au 27 février 2009 avec VAM USA – États-Unis)	-	100,0	-	-
V & M TCA® – États-Unis (fusion au 1 ^{er} juillet 2009 avec V & M Star – États-Unis)	-	100,0	-	-
V & M Tube-Alloy™ – États-Unis	-	100,0	100,0	100,0
V & M Al Qahtani – Arabie Saoudite	-	-	65,0	65,0
P.T. Citra Tubindo – Indonésie	-	-	78,2	78,2
Sociétés intégrées proportionnellement				
VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments – Chine	51,0	51,0	51,0	50,0
VAM Holding Hong Kong – Hong Kong	51,0	51,0	51,0	50,0
Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil – Brésil	56,0	56,0	56,0	50,0
Sociétés mises en équivalence				
HKM – Allemagne	20,0	20,0	20,0	20,0
Pacific Tubular Limited – Jersey	24,8	24,8	-	-
Poongsan Valinox – Corée	47,5	47,5	47,5	50,0
P.T. Citra Tubindo – Indonésie	25,0	36,3	-	-
Tubos Soldados Atlântico – Brésil	24,6	24,6	24,6	24,7
Xi'an Baotimet Valinox Tubes – Chine	37,1	37,1	37,1	49,0

Le Groupe ne contrôle pas de société ad hoc.

2009

- Vallourec, Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont annoncé le 26 février 2009 qu'ils allaient renforcer leur collaboration historique en matière de connexions Premium pour applications pétrole et gaz par la fusion aux États-Unis de VAM USA (détenue conjointement par Vallourec à 51%, Sumitomo Metal Industries à 34% et Sumitomo Corporation à 15%) avec V & M Atlas Bradford (acquise à 100% par Vallourec en mai 2008) pour former VAM USA LLC. Afin de maintenir une répartition du capital entre actionnaires identique à celle qui prévalait dans VAM USA, Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont acquis respectivement 34% et 15% de V & M Atlas Bradford le 27 février 2009, date de la fusion.

Cette fusion va permettre d'accélérer l'intégration des connexions Premium Atlas Bradford® et VAM®, tout en combinant les capacités de R & D et en générant des synergies industrielles et commerciales. La nouvelle entité emploie 500 personnes à Houston, au Texas.

Par ailleurs, Sumitomo Corporation qui détenait déjà 19,5% du capital de V & M Star, société américaine détenue à 80,5% par Vallourec, a acquis 19,5% de V & M TCA le 27 février 2009. Cette société spécialisée dans le traitement thermique, basée à Muskogee en Oklahoma, avait été acquise par Vallourec en mai 2008.

- Le 2 juillet 2009, Vallourec a annoncé avoir porté à 78,2% sa participation dans la société P.T. Citra Tubindo Tbk (PTCT) et contrôler ainsi la majorité du capital. L'accroissement de sa participation a été réalisé progressivement en 2008 et 2009 via l'acquisition successive de plusieurs blocs de titres et le lancement d'une offre publique dont les détails ont été soumis aux autorités indonésiennes (Bapepam-LK).
- Drilling Pipe Assembly Line (DPAL FZCO - Émirats Arabes Unis), producteur de tiges de forages, est entrée dans le périmètre le 1^{er} octobre 2009.

Ces changements de périmètre ont été traités selon IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée ; les principales conséquences sont décrites en Note 11.

2008

- Le 16 mai 2008, Vallourec a acquis, indirectement *via* sa filiale V & M Tubes, les trois activités tubulaires de Grant Prideco :
- Atlas Bradford®, reconnue en Amérique du Nord comme l'un des plus importants fournisseurs en joints Premium OCTG (renommée V & M Atlas Bradford) ;
- TCA®, spécialisée dans les opérations de traitement thermique et dans la commercialisation de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, avec un savoir-faire particulier dans les commandes à délais courts (renommée V & M TCA) ;
- Tube-Alloy™, qui produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure (renommée V & M Tube-Alloy).

Ces trois sociétés sont intégrées globalement dans les comptes du Groupe depuis le 16 mai 2008.

Elles emploient 643 personnes au 31 décembre 2008 et ont contribué au chiffre d'affaires du Groupe depuis leur acquisition pour un montant de 147,5 millions d'euros. Le détail des actifs et passifs acquis est présenté en Note 11.

- Durant le deuxième semestre 2008, le Groupe a acquis 11,25% du capital de la société P.T. Citra Tubindo – Indonésie, *via* ses filiales V & M Tubes et Premium Holding Limited (créée en 2008), dans laquelle il détenait 25% des intérêts et contrôlait également à 25%. Cette société était consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2008. Le prix de cette transaction s'est élevé à 21 millions d'euros. La Société réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints ordinaires en Indonésie et produit des joints VAM depuis 1985.

2007

- Salzgitter et Vallourec ont signé l'accord définitif concernant la vente de Vallourec Précision Étirage (VPE) et de l'usine de tubes laminés à chaud de Zeithain (Saxe) qui avait été annoncé le 13 décembre 2006. La cession a pris effet le 2 juillet 2007. VPE, spécialisée dans la fabrication de tubes de précision étirés à froid, a réalisé sur les six premiers mois de l'année 2007 un chiffre d'affaires de 124,2 millions d'euros. VPE et l'usine de Zeithain employaient 1 561 personnes. Les actifs et passifs concernés étaient présentés en actifs destinés à être cédés fin 2006 (Note 11).
- Le 19 juillet 2007, Vallourec et Sumitomo Metals ont signé un contrat de co-entreprise définissant la structure du capital de l'entité qui construira et gèrera, au Brésil, une nouvelle tuberie intégrée haut de gamme.

La co-entreprise, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda, est détenue à 56% par Vallourec et 44% par Sumitomo Metals. Les deux actionnaires disposent du même nombre de représentants au Comité Exécutif. Le montant total des investissements est estimé à environ 1,6 milliard de dollars US, soit 890 millions de dollars US pour la part de Vallourec.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda est intégrée proportionnellement aux comptes du Groupe.

- Le 19 novembre 2007, Vallourec a ouvert le capital de son usine chinoise de filetage pour tubes sans soudure (VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co, Ltd) à Sumitomo en lui cédant 49% de la société VAM Holding Hong Kong, société holding contrôlant à 100% la société basée en Chine.

Les sociétés VAM Holding Hong Kong et VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co sont intégrées proportionnellement aux comptes du Groupe.

- Le 11 décembre 2007, Vallourec a cédé à ArcelorMittal les sociétés Vallourec Précision Soudage (VPS) et Vallourec Composants Automobiles Vitry (VCAV).

VPS emploie 320 personnes pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 millions d'euros et VCAV 230 personnes pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 45 millions d'euros.

C – Notes aux états financiers *en milliers d'euros - m€*
Note 1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

	Concessions, brevets, licences et autres droits	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2006	35 003	29 302	64 305	87 312
Acquisitions	5 232	3 887	9 119	-
Cessions	- 833	- 1 344	- 2 177	-
Effet des variations de change	230	- 1 426	- 1 196	- 7 412
Variations de périmètre	- 617	- 397	- 1 014	-
Autres variations	1 996	- 30	1 966	-
Au 31/12/2007	41 011	29 992	71 003	79 900
Acquisitions V & M Atlas Bradford, V & M Tube Alloy et V & M TCA		238 805	238 805	198 429
Autres acquisitions	3 754	9 438	13 192	3 830
Cessions	- 31	- 66	- 97	-
Effet des variations de change	- 1 078	28 202	27 124	26 149
Autres variations	1 714	253	1 967	-
Au 31/12/2008	45 370	306 624	351 994	308 308
Acquisitions	2 537	3 002	5 539	-
Cessions	- 215	- 245	- 460	-
Effet des variations de change	1 964	- 10 329	- 8 365	- 12 456
Variations de périmètre	1 251	28 115	29 366	101 971
Autres variations	559	310	869	-
Au 31/12/2009	51 466	327 477	378 943	397 823
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 31/12/2006	- 24 430	- 19 389	- 43 819	-
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 4 123	- 3 228	- 7 351	-
Pertes de valeur (dotations nettes de reprises)	- 29	- 1 162	- 1 191	-
Cessions	126	1 363	1 489	-
Effet des variations de change	- 250	821	571	-
Variations de périmètre	615	427	1 042	-
Autres variations	- 30	-	- 30	-
Au 31/12/2007	- 28 121	- 21 168	- 49 289	-
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 4 311	- 35 587	- 39 898	-
Pertes de valeur (dotations nettes de reprises)	-	-	-	- 19
Cessions	34	57	91	-
Effet des variations de change	1 305	- 1 638	- 333	-
Autres variations	- 1 689	-	- 1 689	-
Au 31/12/2008	- 32 782	- 58 336	- 91 118	- 19
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 3 720	- 35 418	- 39 138	-
Pertes de valeur (dotations nettes de reprises)	-	-	-	-
Cessions	211	243	454	-
Effet des variations de change	- 1 846	2 998	1 152	- 1
Autres variations	-	2	2	-
Au 31/12/2009	- 38 137	- 90 511	- 128 648	- 20
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2007	12 890	8 824	21 714	79 900
Au 31/12/2008	12 588	248 288	260 876	308 289
Au 31/12/2009	13 329	236 966	250 295	397 803

Immobilisations incorporelles

- En 2007, la perte de valeur correspond à un *impairment* constaté sur la marque Omsco acquise en 2005 par VAM Drilling USA.
- En 2008, les variations intervenues concernent principalement les actifs incorporels des sociétés V & M Atlas Bradford, V & M Tube Alloy et V & M TCA identifiés et valorisés par voie d'expertise indépendante à leur date d'acquisition (cf. Note 11). Les durées d'amortissement des actifs incorporels acquis en 2008 sont les suivantes :
 - marques et brevets : amortis entre 7 et 15 ans ;
 - carnet de commandes : amorti entre 5 et 9 mois ;
 - technologie et savoir faire : amortis entre 5 et 25 ans ;
 - relations clients : amorties entre 6 et 14 ans.
- En 2009, les variations de périmètre correspondent principalement à la valorisation, avec l'aide d'experts indépendants, de la clientèle

des sociétés P.T. Citra Tubindo (Indonésie) et Drilling Pipe Assembly Line (Dubai, Émirats Arabes Unis) qui sont amorties sur une durée maximale de 20 ans (voir Note 11).

Vallourec consacre en permanence un effort important à la Recherche et Développement notamment dans le domaine de l'énergie. Il se répartit en trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, élaboration des aciers, laminage de tubes, contrôles non destructifs, mise en forme, soudage et usinage) ;
- produits nouveaux et amélioration de produits ;
- nouveaux services (assistance au client pour la spécification, l'utilisation ou la transformation du tube).

Aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères de la norme n'a été identifié et immobilisé.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, autres que les écarts d'acquisition.

Écarts d'acquisition : Analyse des valeurs brutes

Unité génératrice de trésorerie (UGT) (cf. 2.11 Principes de consolidation)	V & M do Brasil	V & M North America	V & M Europe	Autres	Total
Au 31/12/2007	2 918	62 972	12 340	1 670	79 900
Au 31/12/2008	2 918	287 550	12 340	5 500	308 308
Effet des variations de change	26	- 9 762	- 2 608	- 112	- 12 456
Variations de périmètre	253	-	101 718	-	101 971
Au 31/12/2009	3 197	277 788	111 450	5 388	397 823

Origine des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés et la part du Groupe dans les actifs et passifs acquis, y compris les passifs éventuels, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation à la juste valeur est réalisée avec l'aide d'experts indépendants.

En 2008, des écarts d'acquisition de 307,5 millions de dollars US (cf. Note 11) ont été constatés pour l'entrée des sociétés V & M Atlas Bradford, V & M Tube Alloy et V & M TCA, intégrées dans l'UGT V & M North America et de 5,6 millions de dollars US sur l'acquisition des actifs de la société H.P.T. par Valtimet Inc. (UGT Inox).

En 2009, des écarts d'acquisition ont été constatés lors de la prise de contrôle des sociétés Drilling Pipe Assembly Line (9,7 millions d'euros) et P.T. Citra Tubindo (91,4 millions d'euros), la méthode du *goodwill* partiel ayant été retenue dans ce dernier cas.

Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition sont testés à chaque clôture annuelle. La valeur d'utilité des UGT est définie comme la somme des flux futurs de trésorerie - Méthode des DCF « *discounted cash flows* » (cf. paragraphe 2.11 des principes et méthodes comptables).

Flux futurs de trésorerie

Le Groupe retient des flux futurs de trésorerie, issus des dernières prévisions, sur une période de six ans, correspondant à la meilleure estimation d'un cycle complet d'activité. Celles-ci ont été établies en

tenant compte des variations cycliques affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. Au-delà des six ans, le Groupe utilise une année normative calculée comme la moyenne des six dernières années et par conséquent représentative d'un cycle complet d'activité. Cette année normative est projetée à l'infini en appliquant un taux de croissance de 1%, taux identique à celui de 2008 et 2007.

Taux d'actualisation

L'actualisation des flux futurs de trésorerie a été réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital applicable aux entreprises du secteur. Ce taux est défini comme le produit du coût des fonds propres et du coût de la dette après impôts, pondérés en fonction de leur part respective.

Les principales composantes du coût moyen pondéré du capital sont :

- une prime de risque stable par rapport aux années précédentes ;
- un taux sans risque correspondant à la moyenne des six derniers mois des taux des OAT 10 ans. Il varie entre la zone Europe/États-Unis et la zone Brésil et se situe entre 3 et 5% ;
- un bêta calculé sur la base d'un échantillon des entreprises du secteur (généralement compris entre 0,9 et 1,3) ;
- un risque pays spécifique pour les activités situées en dehors de l'Europe et des États-Unis.

La mise en œuvre de ces paramètres abouti à un taux d'actualisation de 7,28% pour l'Europe et les États-Unis et de 11,69% pour le Brésil.

Analyse de sensibilité

La comparaison des valeurs comptables des UGT avec leur valeur d'utilité, n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2009.

Une analyse de la sensibilité du calcul de la variation des paramètres a été réalisée et n'a pas fait apparaître de scénario probable dans

lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Par ailleurs, les taux marginaux d'actualisation à utiliser, pour que la valeur d'utilité soit égale aux valeurs nettes comptables des UGT, sont significativement supérieurs à ceux que le Groupe a utilisés dans ses tests de dépréciation.

Note 2 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES						
Au 31/12/2006	58 293	209 168	1 190 163	100 844	128 145	1 686 614
Acquisitions	3 269	29 312	114 068	245 098	44 008	435 755
Cessions	- 12	- 1 051	- 17 512	- 63	- 1 786	- 20 424
Effet des variations de change	1 705	- 1 920	- 10 296	- 1 801	1 445	- 10 867
Variations de périmètre	- 816	- 11 240	- 59 014	- 5 855	- 6 398	- 83 323
Autres variations	1 854	16 351	100 178	- 128 355	4 638	- 5 334
Au 31/12/2007	64 293	240 620	1 317 587	209 868	170 052	2 002 421
Acquisitions V & M Atlas Bradford, V & M Tube Alloy et V & M TCA	4 501	9 666	30 417	-	752	45 336
Autres acquisitions	37 608	40 607	204 224	152 887	116 070	551 396
Cessions	- 143	- 3 829	- 8 544	-	- 3 171	- 15 687
Effet des variations de change	- 12 559	- 6 518	- 53 580	- 15 019	- 28 951	- 116 627
Autres variations	305	18 833	128 453	- 129 621	- 15 531	2 439
Au 31/12/2008	94 005	299 379	1 618 557	218 115	239 221	2 469 278
Acquisitions	1 003	13 457	94 450	379 264	188 504	676 678
Cessions	- 680	- 1 562	- 29 941	-	- 2 200	- 34 383
Effet des variations de change	16 483	11 128	76 796	46 896	51 219	202 522
Variations de périmètre	-	12 546	21 323	1 881	2 444	38 194
Autres variations	- 1 266	9 436	175 309	- 194 164	- 8 595	- 19 280
Au 31/12/2009	109 545	344 384	1 956 494	451 992	470 593	3 333 009
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 31/12/2006	- 14 186	- 83 783	- 545 047	- 81	- 46 795	- 689 892
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 2 389	- 9 701	- 89 534	-	- 8 998	- 110 622
Pertes de valeur	-	- 1 519	- 13 559	- 4 690	- 290	- 20 058
Reprises de pertes de valeur	-	-	11	70	-	81
Cessions	1	671	13 202	-	1 459	15 333
Effet des variations de change	- 687	593	2 840	- 4	- 2	2 740
Variations de périmètre	18	6 037	61 311	4 706	2 658	74 730
Autres variations	1	- 6	- 8 738	- 1	- 26	- 8 770
Au 31/12/2007	- 17 242	- 87 708	- 579 514	0	- 51 994	- 736 458

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 2 069	- 12 401	- 100 955	- 61	- 10 202	- 125 688
Pertes de valeur	-	- 1 348	- 18	-	-	- 1 366
Cessions	-	-	7 257	-	2 101	9 358
Effet des variations de change	2 859	2 235	18 911	4	3 289	27 298
Autres variations	-	44	- 1 479	-	2	- 1 433
Au 31/12/2008	- 16 452	- 99 178	- 655 798	- 57	- 56 804	- 828 289
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 2 315	- 11 882	- 124 231	- 3	- 10 236	- 148 667
Cessions	1	246	21 987	61	2 229	24 524
Effet des variations de change	- 3 681	- 3 002	- 25 240	- 1	- 4 506	- 36 430
Autres variations	59	9	22 845	-	- 35	22 878
Au 31/12/2009	- 22 388	- 113 807	- 760 437	0	- 69 352	- 965 984
VALEURS NETTES						
Au 31/12/2007	47 051	152 912	738 073	209 868	118 058	1 265 963
Au 31/12/2008	77 553	200 201	962 759	218 058	182 417	1 640 989
Au 31/12/2009	87 157	230 577	1 196 057	451 992	401 241	2 367 025

Investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Europe	278 536	234 682	186 289
Amérique du Nord et Mexique	57 147	62 747	46 307
Amérique du Sud	93 665	259 687	436 753
Asie	15 398	9 910	7 860
Autres	53	1 392	5 008
TOTAL	444 799	568 418	682 217
Investissements décaissés au cours de l'année	437 713	528 486	676 488

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, co-entreprise avec Sumitomo, a poursuivi la construction, débutée en 2007, d'un nouveau site haut de gamme, intégrant une aciérie, une tuberie et des lignes de filetage. Elle est basée au Brésil dans l'état du Minas Gerais.

En 2009, la situation économique générale a conduit le Groupe à limiter ses engagements, sans pour autant retarder les projets stratégiques en cours et à les concentrer sur les axes de développement suivant :

- ▶ le doublement des capacités pour l'industrie nucléaire, principalement en France mais également aux États-Unis ;
- ▶ la rationalisation des capacités de filetage premium aux États-Unis faisant suite à l'intégration d'Atlas Bradford en 2008 ;
- ▶ le développement des ressources internes de matières premières au Brésil, minerais de fer et charbon de bois, optimisant l'existant et préparant le démarrage industriel de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ;

- ▶ le développement des moyens de Recherche et Développement ;
- ▶ l'amélioration des flux de production.

Actifs biologiques

La filiale brésilienne V & M Florestal exploite des forêts d'eucalyptus servant à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts fourneaux de V & M do Brasil.

Au 31 décembre 2009, la Société exploitait environ 115 137 hectares.

L'augmentation des surfaces exploitées engagée permettra de mieux couvrir les besoins de V & M do Brasil et d'alimenter progressivement en charbon de bois la société Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil lors du démarrage de son activité.

En l'absence de marché de référence pour V & M Florestal qui est totalement intégrée au cycle de production de V & M do Brasil, son

principal client, l'évaluation à la juste valeur prescrite par IAS 41 « Agriculture » n'est pas appropriée. Dans de telles conditions et conformément aux dérogations prévues par l'IAS 41, la forêt est inscrite dans les comptes consolidés à son coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, les actifs biologiques figurent dans les « autres immobilisations corporelles » pour 56,3 millions d'euros (30,6 millions d'euros en 2008 et 18,2 millions d'euros en 2007) ; le chiffre d'affaires

de V & M Florestal s'élève à 68,0 millions d'euros en 2009 (97,5 millions d'euros en 2008 et 44 millions d'euros en 2007).

Contrats de location

Les montants activés au titre des contrats de location-financement sont non significatifs pour le Groupe en 2007, 2008 et 2009.

Note 3 Titres mis en équivalence

Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable individuelle supérieure à 10 millions d'euros) sont répertoriées ci-dessous.

	HKM Allemagne	P.T. Citra Tubindo Indonésie (*)	Tubos Soldados Atlântico	Autres	Total
Au 31/12/2006	24 962	15 063	5 898	9 075	54 998
Effet des variations de change	-	- 1 693	465	- 921	- 2 149
Dividendes versés	- 5	- 2 942	-	- 1 100	- 4 047
Contribution au résultat de la période	- 18	4 783	- 525	2 002	6 242
Au 31/12/2007	24 939	15 211	5 838	9 056	55 044
Variation de périmètre	-	21 412	-	-	21 412
Augmentation de capital	-	-	-	916	916
Effet des variations de change	-	1 625	- 439	- 703	483
Dividendes versés	- 9	- 2 616	-	- 776	- 3 401
Contribution au résultat de la période	-	4 226	- 4 073	2 278	2 431
Au 31/12/2008	24 930	39 858	1 326	10 771	76 885
Variation de périmètre	-	- 39 708	-	- 1 024	- 40 732
Augmentation de capital	8 500	-	10 042	-	18 542
Effet des variations de change	-	- 664	1 385	188	909
Dividendes versés	- 8	-	-	- 1 205	- 1 213
Contribution au résultat de la période	672	514	- 367	1 472	2 291
Au 31/12/2009	34 094	-	12 386	10 202	56 682

(*) Jusqu'au 30 juin 2009.

Le 2 juillet 2009, Vallourec a annoncé avoir pris le contrôle, en portant à 78,2% sa participation, de la société P.T. Citra Tubindo Tbk (PTCT) et détenir ainsi la majorité du capital. L'accroissement de sa participation a été réalisé progressivement en 2008 et 2009 via

l'acquisition successive de plusieurs blocs de titres et le lancement d'une offre publique dont les détails ont été soumis aux autorités indonésiennes (Bapepam-LK).

Principales données sociales (milliers d'euros)		Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
HKM - Allemagne	2009	170 471	1 628 041	32
	2008	124 590	2 603 973	38
	2007	124 693	2 166 920	44
P.T. Citra Tubindo - Indonésie (*)	2009	-	-	-
	2008	70 727	161 248	16 195
	2007	60 845	165 756	17 095
Tubos Soldados Atlântico	2009	37 782	34 529	- 2 161
	2008	1 769	25 298	- 17 303
	2007	19 987	14 716	- 1 333

(*) Société intégrée globalement à compter du 2 juillet 2009 (voir Note 11).

La contribution au résultat des sociétés mises en équivalence est la suivante

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
P.T. Citra Tubindo	4 783	4 226	514
Pacific Tubular Ltd	201	48	-
HKM	- 18	-	672
Poongsan Valinox	1 547	909	659
Tubos Soldados Atlântico	- 525	- 4 073	- 367
Xi'an Baotimet Valinox Tubes	254	1 321	813
TOTAL	6 242	2 431	2 291

Note 4 Autres actifs non courants

	Autres placements en titres de capitaux propres	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
Valeur brute	5 471	6 701	34 603	46 775
Provisions	- 3 135	- 602	- 32	- 3 769
Au 31/12/2007	2 336	6 099	34 571	43 006
Valeur brute	5 123	5 258	30 171	40 552
Provisions	- 1 513	-	- 400	- 1 913
Au 31/12/2008	3 610	5 258	29 771	38 639
Valeur brute	138 104	4 652	47 663	190 419
Provisions	- 1 690	-	- 514	- 2 204
Au 31/12/2009	136 414	4 652	47 149	188 215

Au 31 décembre 2009, les autres placements en titres de capitaux propres sont essentiellement constitués par :

• les titres immobilisés détenus par P.T. Citra Tubindo dans des sociétés non cotées, non contrôlées directement par Vallourec (30,1 millions d'euros) ;

• les titres de participation cotés Sumitomo Metal Industries acquis pour 120 millions de dollars (81,9 millions d'euros).

Les actions de la société Sumitomo Metal Industries sont cotées à la Bourse de Tokyo et ont été acquises entre les mois d'août et octobre 2009 à un prix moyen par action de 230,8 yens.

Au 31 décembre 2009, l'action Sumitomo Metal Industries était cotée 249,0 yens. La variation positive de juste valeur a impacté les capitaux propres.

Les prêts sont constitués principalement par les prêts long terme de participation à l'effort de construction. Ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts. Au 31 décembre 2009, le taux retenu s'élève à 3,46% (contre 3,60% au 31 décembre 2008 et 4,20% au 31 décembre 2007). La diminution depuis 2006 est

la conséquence du remboursement des prêts échus, la contribution à l'effort de construction étant depuis réalisée sous forme de subvention.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par des dépôts et des cautionnements rémunérés versés dans le cadre de contentieux fiscaux au Brésil (20,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, voir aussi Note 16), des créances fiscales à plus d'un an également au Brésil (9,8 millions d'euros en 2009).

Échéances des autres actifs non courants

	Entre 1 et 5 ans	5 ans et plus	Total
Valeurs brutes au 31/12/2007			
Prêts	2 456	4 245	6 701
Autres placements en titres de capitaux propres	428	5 043	5 471
Autres immobilisations financières	32 455	2 148	34 603
TOTAL	35 339	11 436	46 775
Valeurs brutes au 31/12/2008			
Prêts	2 008	3 250	5 258
Autres placements en titres de capitaux propres	482	4 641	5 123
Autres immobilisations financières	27 067	3 104	30 171
TOTAL	29 557	10 995	40 552
Valeurs brutes au 31/12/2009			
Prêts	1 519	3 133	4 652
Autres placements en titres de capitaux propres	42 957	95 147	138 104
Autres immobilisations financières	45 064	2 599	47 663
TOTAL	89 540	100 879	190 419

Note 5 Impôts différés

Les principales bases de calcul des impôts différés sont :

- récurrent : les provisions pour congés payés, contribution sociale de solidarité... ;
- non récurrent : les provisions réglementées annulées, la participation des salariés, les provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement, ainsi que les retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;
- récurrent long terme : les provisions pour engagements en matière de retraites non déductibles fiscalement.

Sont constatés selon la méthode du report variable :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises), les impôts différés actifs sur éléments récurrents (provision pour congés payés...) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les dettes d'impôts différés ;

- les passifs d'impôts résultant des décalages dans le traitement des provisions pour dépréciation des titres entre les groupes fiscaux et la consolidation ;
- les déficits reportables ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

Les montants d'impôts différés, par entité fiscale, sont présentés en nets au bilan soit à l'actif soit au passif.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%. La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 28 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû, pour les sociétés françaises ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1% pour être égal à 34,43%.

La loi de finances rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 a décidé :

- la diminution de la taxation de toutes les plus et moins-values à long terme de 19% à 15% à compter de 2005 ;
- la disparition progressive de la taxation des plus-values nettes à long terme réalisées sur la cession des titres de participation. Cette taxation a été ramenée à 8% en 2006 et supprimée à compter de 2007.

En conséquence, les taux d'imposition différée retenus pour les sociétés françaises en 2009 sont de 34,43% pour les taxations courantes et 0% pour les plus ou moins-values à long terme. Les mêmes taux étaient applicables en 2008 et 2007.

Les taux d'imposition différée retenus en 2009 sont de 31,6% pour l'Allemagne (inchangé depuis 2007), 34,0% pour le Brésil (inchangé depuis 2007) et 36,5% pour les États-Unis (36,5% en 2008 et 38% en 2007).

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe

professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la contribution économique territoriale (CET) qui comprend deux nouvelles contributions :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le Groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au traitement retenu pour la taxe professionnelle.

L'information ci-dessous présente les impôts différés par nature et par provenance de façon nette et peut être réconciliée avec les montants nets présentés au bilan.

Au 31/12/2007	Actifs	Passifs	Net impôts différés passif
Immobilisations	-	105 958	
Autres actifs et passifs	29 928	-	
Stocks	33 616	-	
Engagements envers le personnel	16 222	-	
Instruments dérivés	-	50 216	
Solde net	79 766	156 174	76 408
Activation des déficits ordinaires	1 152		- 1 152
TOTAL	80 918	156 174	75 256

Au 31/12/2008	Actifs	Passifs	Net impôts différés passif
Immobilisations	-	116 419	
Autres actifs et passifs	-	3 603	
Stocks	32 179	-	
Engagements envers le personnel	12 876	-	
Instruments dérivés	30 292	-	
Réserves distribuables et de conversion	-	3 478	
Solde net	75 347	123 500	48 153
Activation des déficits ordinaires	1 096		- 1 096
TOTAL	76 443	123 500	47 057

Au 31/12/2009	Actifs	Passifs	Net impôts différés passif
Immobilisations	-	157 740	
Autres actifs et passifs	-	3 828	
Stocks	43 350	-	
Engagements envers le personnel	15 737	-	
Instruments dérivés	4 273	-	
Réserves distribuables et de conversion	-	2 135	
Solde net	63 360	163 703	100 343
Activation des déficits ordinaires	11 032		- 11 032
TOTAL	74 392	163 703	89 311

Les impôts différés en valeur brute du Groupe au 31 décembre 2007, 2008 et au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

Au 31/12/2007	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	6 720	1 761	1 152	609
Autres actifs d'impôts		105 624	105 624	-
Total actifs d'impôts		107 385	106 776	609
Passifs d'impôts		- 182 032	- 182 032	
Total passifs d'impôts		- 182 032	- 182 032	
TOTAL			- 75 256	609

Au 31/12/2008	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	11 421	2 501	1 096	1 405
Autres actifs d'impôts		132 650	132 635	15
Total actifs d'impôts		135 151	133 731	1 420
Passifs d'impôts		- 180 788	- 180 788	
Total passifs d'impôts		- 180 788	- 180 788	
TOTAL			- 47 057	1 420

Au 31/12/2009	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	59 600	13 247	11 032	2 215
Autres actifs d'impôts		159 303	159 303	
Total actifs d'impôts		172 550	170 335	2 215
Passifs d'impôts			- 259 646	
Total passifs d'impôts			- 259 646	
TOTAL			- 89 311	2 215

Les reports fiscaux déficitaires en 2009 concernent principalement Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, le groupe d'intégration fiscale France, CST Valinox (Inde), Changzhou Carex (Chine), VAM Changzhou (Chine).

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

Passif net d'impôt	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Solde au 1^{er} janvier	55 797	75 256	47 057
Effet des variations de taux change	- 7 905	4 577	- 4 762
Comptabilisé en résultat	18 292	30 133	14 117
Comptabilisé dans les réserves	11 776	- 62 922	23 207
Variation de périmètre et autres	- 2 704	13	9 692
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	75 256	47 057	89 311

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en réserves correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les actifs disponibles à la vente.

Note 6 Stocks et en-cours

	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2006	436 574	303 382	361 725	1 101 681
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	87 677	33 476	64 255	185 408
Variations de périmètre	- 18 809	3 764	- 10 174	- 25 219
Effet des variations de change	- 3 045	- 9 311	- 858	- 13 214
Autres variations	- 10 211	8 944	2 063	796
Au 31/12/2007	492 186	340 255	417 011	1 249 452
Acquisitions V & M Atlas Bradford, V & M Tube Alloy et V & M TCA	12 741	9 306	4 831	26 878
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	174 672	80 006	27 058	281 736
Effet des variations de change	- 17 875	- 1 698	- 23 425	- 42 998
Autres variations	-	- 5 695	-	- 5 695
Au 31/12/2008	661 724	422 174	425 475	1 509 373
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	- 201 702	- 165 805	- 164 981	- 532 488
Variations de périmètre	14 384	1 318	1 344	17 046
Effet des variations de change	23 429	339	26 017	49 785
Autres variations	- 34 318	16 676	3	- 17 639
Au 31/12/2009	463 517	274 702	287 858	1 026 077
DÉPRÉCIATION				
Au 31/12/2006	- 40 031	- 5 750	- 16 625	- 62 406
Effet des variations de change	- 48	354	- 107	199
Dotations	- 13 185	- 4 403	- 20 305	- 37 893
Reprises	7 092	1 118	4 918	13 128
Variations de périmètre	4 893	- 169	1 612	6 336
Autres variations	265	- 404	77	- 62
Au 31/12/2007	- 41 014	- 9 254	- 30 430	- 80 698
Effet des variations de change	1 576	530	1 765	3 871
Dotations	- 12 582	- 1 324	- 10 042	- 23 948
Reprises	8 167	2 984	18 216	29 367
Autres variations	- 12	-	5 708	5 696
Au 31/12/2008	- 43 865	- 7 064	- 14 783	- 65 712
Effet des variations de change	- 2 204	123	- 2 597	- 4 678
Dotations	- 43 612	- 9 158	- 22 503	- 75 273
Reprises	14 199	2 174	12 813	29 186
Autres variations	17 637	-	2	17 639
Au 31/12/2009	- 57 845	- 13 925	- 27 068	- 98 838
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2007	451 172	331 001	386 581	1 168 754
Au 31/12/2008	617 859	415 110	410 692	1 443 661
Au 31/12/2009	405 672	260 777	260 790	927 239

Note 7 Clients et comptes rattachés

	Avances et acomptes versés sur commandes	Créances clients et comptes rattachés (brut) (*)	Provisions pour dépréciation	Total
Au 31/12/2006	12 130	1 001 982	- 11 384	1 002 728
Variations de périmètre	- 1 221	- 27 874	344	- 28 751
Effet des variations de change	380	- 10 238	52	- 9 806
Variations des valeurs brutes	15 932	68 395	13	84 340
Dotations aux provisions	-	-	- 3 346	- 3 346
Reprises de provisions	-	-	3 457	3 457
Au 31/12/2007	27 221	1 032 265	- 10 864	1 048 622
Acquisitions V & M Atlas Bradford, V & M Tube-Alloy et V & M TCA		17 422	- 31	17 391
Effet des variations de change	- 2 293	- 27 482	521	- 29 254
Variations des valeurs brutes	12 837	156 176	-	169 013
Dotations aux provisions	-	-	- 5 009	- 5 009
Reprises de provisions	-	-	2 809	2 809
Au 31/12/2008	37 765	1 178 381	- 12 574	1 203 572
Variations de périmètre	-	23 809		23 809
Effet des variations de change	2 547	30 696	- 379	32 864
Variations des valeurs brutes	- 26 546	- 621 754	- 2 670	- 650 970
Dotations aux provisions	-	-	- 5 988	- 5 988
Reprises de provisions	-	-	8 619	8 619
Au 31/12/2009	13 766	611 132	- 12 992	611 906

(*) Sur les modalités de comptabilisation et d'évaluation cf. principes et méthodes comptables paragraphe 2.18.1.
La diminution des créances clients est liée à celle du chiffre d'affaires.

Note 8 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers du bilan sont présentés et évalués selon les différentes catégories conformes à la norme IAS 39.

8.1 Incidence des normes IAS 32 et IAS 39 sur les capitaux propres et le résultat

Comme précisé au paragraphe 2.18 des principes et méthodes comptables, les principales incidences des normes IAS 32 et 39 concernent la comptabilisation des contrats de couverture conclus par le Groupe au regard de ses opérations commerciales d'achats et de ventes en devises et la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe a également swappé en taux fixe une partie de sa dette à taux variable. Les autres conséquences du passage aux normes IAS 32 et 39 ont eu peu d'impact sur les comptes (évaluation des prêts logement consentis au personnel selon la méthode du taux d'intérêt effectif, valorisation à leur juste valeur des valeurs mobilières de placement).

Pour ce qui concerne les couvertures de change, la relation de couverture s'appuie sur le cours spot des devises. La partie report/déport des instruments dérivés est systématiquement considérée comme non efficace et est passée en compte de résultat (résultat financier). Les créances et dettes en devises ont été revalorisées au cours spot au 31 décembre.

Les instruments de couverture passent d'une position nette passive de - 87,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 à une position nette passive de - 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Cette évolution est due principalement à la couverture des opérations commerciales conclues en dollars américains par les filiales européennes.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2009 explique l'essentiel des 63 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devises et des 27 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures adossées aux créances et aux dettes.

Compte tenu de l'efficacité des couvertures selon les critères de IAS 39, l'incidence enregistrée au compte de résultat concerne principalement le report/déport dont la variation des évaluations à la clôture se traduit par une charge de 14,9 millions d'euros sur l'exercice 2009.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IAS 39. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

Postes du bilan concernés	Variations en 2009				
	Au 31/12/2008	Au 31/12/2009	Total	Dont réserves	Dont résultat
1 - Instruments dérivés comptabilisés au bilan cf. Note 9 au bilan (*)					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme (**) liées aux carnets de commandes et offres commerciales	- 55 332	8 269	63 601	62 402	1 199
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liés aux créances clients (et aux dettes commerciales (**))	- 22 008	4 918	26 926		26 926
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux carnets de commandes et offres commerciales					
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux dettes commerciales	- 79		79		79
Comptabilisation du report/déport	14 842	- 68	- 14 910		- 14 910
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	- 26 664	- 25 156	1 508	1 508	
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	2 839	6 759	3 920		3 920
Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	- 655	- 497	158		158
Sous-total Instruments dérivés	- 87 057	- 5 775	81 282	63 910	17 372
<i>Dont instruments dérivés – actifs</i>	<i>26 280</i>	<i>23 742</i>			
<i>Dont instruments dérivés – passifs</i>	<i>113 337</i>	<i>29 517</i>			
2 - Créances clients (dettes fournisseurs (**)) couvertes en devises - écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture	17 351	- 5 566	- 22 917		- 22 917
Incidences des opérations de couverture	- 69 706	- 11 341	58 365	63 910	- 5 545
3 - Évaluation créances (dettes (**)) non couvertes en devises - écart de conversion (***)	9 232	1 543	- 7 689		- 7 689
4 - Évaluation des prêts construction au taux d'intérêt effectif	- 1 773	- 1 576	197		197
5 - Évaluation des VMP à juste valeur	63	36	- 27		- 27
6 - Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur		6 564	6 564	6 564	
7 - Impôts différés (sur couvertures de change et taux d'intérêt)	25 245	4 673	- 20 572	- 23 206	2 634
TOTAL	- 36 939	- 101	36 838	47 268	- 10 430
Contrepartie - cf. état de variation des capitaux propres					
Réserves de réévaluation des instruments financiers	- 54 276	- 6 921	47 355	47 355	
Dont part Groupe	- 54 359	- 7 021	47 338	47 338	
Dont part des minoritaires	83	100	17	17	
Autres réserves de consolidation	- 20 735	17 250	37 985	37 985	
Résultat	38 072	- 10 430	- 48 502	- 38 072	- 10 430
TOTAL	- 36 939	- 101	36 838	47 268	- 10 430

(*) Présentation compensée sur ce tableau : + = position actif, - = position passif.

(**) Montants non significatifs.

(***) La variation des écarts d'évaluation de - 7,7 millions d'euros est à rapprocher du profit de change réalisé au cours de l'exercice 2009 pour environ 11 millions d'euros.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2008 était de - 55,3 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2009, environ 97% de la variation de juste valeur attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2008 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les

offres commerciales au 31 décembre 2008 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2009.

Cet impact correspond pour l'essentiel aux couvertures de créances en dollar US qui représentent près de 90% des variations de juste valeur des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2008.

Postes du bilan concernés	Variations en 2008				
	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008	Total	Dont réserves	Dont résultat
1 - Instruments dérivés comptabilisés au bilan cf. Note 9 au bilan (*)					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme (*) liées aux carnets de commandes et offres commerciales	97 958	- 55 332	- 153 290	- 151 519	- 1 771
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liés aux créances clients (et aux dettes commerciales (**))	46 598	- 22 008	- 68 606		- 68 606
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux carnets de commandes et offres commerciales	- 249		249	249	
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux dettes commerciales		- 79	- 79		- 79
Comptabilisation du report/déport	- 17 918	14 842	32 760		32 760
Options d'achat de dollars US liées à l'acquisition des activités OCTG premium de Grant Prideco	408		- 408		- 408
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	9 337	- 26 664	- 36 001	- 36 001	
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié		2 839	2 839		2 839
Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	- 6 097	- 655	5 442		5 442
Sous-total Instruments dérivés	130 037	- 87 057	- 217 094	- 187 271	- 29 823
<i>Dont instruments dérivés – actifs</i>	<i>158 148</i>	<i>26 280</i>			
<i>Dont instruments dérivés – passifs</i>	<i>28 110</i>	<i>113 337</i>			
2 - Créances clients (dettes fournisseurs (**)) couvertes en devises - écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture	- 45 273	26 583	71 856		71 856
Incidences des opérations de couverture	84 764	- 60 474	- 145 238	- 187 271	42 033
3 - Évaluation des prêts construction au taux d'intérêt effectif	- 1 671	- 1 773	- 102		- 102
4 - Évaluation des VMP à juste valeur	693	63	- 630		- 630
5 - Impôts différés (sur couvertures de change et taux d'intérêt)	- 34 170	25 245	59 415	62 644	- 3 229
TOTAL	49 616	- 36 939	- 86 555	- 124 627	38 072
Contrepartie - cf. état de variation des capitaux propres					
Réserves de réévaluation des instruments financiers	70 097	- 54 276	- 124 373	- 124 373	
Dont part Groupe	70 026	- 54 359	- 124 385	- 124 385	
Dont part des minoritaires	71	83	12	12	
Autres réserves de consolidation	- 19 676	- 20 735	- 1 059	- 1 059	
Résultat	- 805	38 072	38 877	805	38 072
TOTAL	49 616	- 36 939	- 86 555	- 124 627	38 072

(*) Présentation compensée sur ce tableau : + = position actif, - = position passif.

(**) Montants non significatifs par rapport aux ventes.

Postes du bilan concernés	Variations en 2007				
	Au 31/12/2006	Au 31/12/2007	Total	Dont réserves	Dont résultat
1 - Instruments dérivés comptabilisés au bilan cf. Note 9 au bilan (*)					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme (*) liées aux carnets de commandes et offres commerciales	60 407	97 958	37 551	37 896	- 345
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liés aux créances clients (et aux dettes commerciales (**))	21 596	46 598	25 002		25 002
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux carnets de commandes et offres commerciales		- 249	- 249	- 249	
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux dettes commerciales					
Comptabilisation du report/déport	- 23 131	- 17 918	5 213		5 213
Options d'achat USD liées à l'acquisition des activités OCTG premium de Grant Prideco		408	408		408
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	7 632	9 337	1 705	1 705	
Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	- 580	- 6 097	- 5 517		- 5 517
Sous-total Instruments dérivés	65 924	130 037	64 113	39 352	24 761
Reclassement en actifs et passifs destinés à être cédés	- 1 028				
<i>Dont instruments dérivés – actifs</i>	<i>92 367</i>	<i>158 148</i>			
<i>Reclassement en actifs destinés à être cédés</i>	<i>- 1 324</i>				
<i>Dont instruments dérivés – passifs</i>	<i>26 443</i>	<i>28 110</i>			
<i>Reclassement en passifs destinés à être cédés</i>	<i>- 296</i>				
2 - Créances clients (dettes fournisseurs (**)) couvertes en devises - écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture	- 16 816	- 45 273	- 28 457		- 28 457
Incidences des opérations de couverture	49 108	84 764	35 656	39 352	- 3 696
3 - Évaluation des prêts construction au taux d'intérêt effectif	- 3 515	- 1 671	1 844		1 844
4 - Évaluation des VMP à juste valeur	121	693	572		572
5 - Impôts différés (sur couvertures de change et taux d'intérêt)	- 22 706	- 34 170	- 11 464	- 11 939	475
TOTAL	23 008	49 616	26 608	27 413	- 805
Contrepartie - cf. état de variation des capitaux propres					
Réserves de réévaluation des instruments financiers	42 702	70 097	27 395	27 395	
Dont part Groupe	42 725	70 026	27 301	27 301	
Dont part des minoritaires	- 23	71	94	94	
Autres réserves de consolidation	- 11 926	- 19 676	- 7 750	- 7 750	
Résultat	- 7 768	- 805	6 963	7 768	- 805
TOTAL	23 008	49 616	26 608	27 413	- 805

(*) Présentation compensée sur ce tableau : + = position actif, - = position passif.

(**) Montants non significatifs par rapport aux ventes.

8.2 Information sur la nature et l'étendue du risque de marché et la manière dont il est géré par le Groupe

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions. Le risque de liquidité est abordé en Note 15.

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la Société Vallourec et de la sous-holding V & M Tubes.

TOTAL DE LA DETTE

31/12/2009	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	159 851	
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	468 775	
Taux fixe	628 626	
Taux variable	122 535	1 157 803
TOTAL	751 161	1 157 803

31/12/2008	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	90 628	
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	475 473	
Taux fixe	566 101	
Taux variable	308 557	528 146
TOTAL	874 658	528 146

Une partie de la dette financière à taux variable a été swappée à taux fixe : 260 millions d'euros (échéance : mars 2012) ont été swappés à 3,55% hors spread ; 300 millions de dollars US (échéance : avril 2013) ont été swappés à 4,36% hors spread.

Par ailleurs, un emprunt de 100 millions d'euros souscrit à taux fixe (3,75% hors spread) auprès du groupe Crédit Agricole en octobre 2008 a été tiré fin janvier 2009, expliquant l'essentiel de la variation de la part de la dette à taux fixe dès l'origine.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 122,5 millions d'euros (environ 16,31% de la dette brute totale) au 31 décembre 2009.

Aucune ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des douze mois suivant la clôture du 31 décembre 2009, hormis au sein des filiales chinoises (pour 20 millions d'euros).

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1% appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens, chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 1,1 million d'euros de la charge financière annuelle du Groupe sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact n'a pas tenu compte du risque de taux sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme.

Par ailleurs, selon nos simulations, l'impact d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt de 0,5% appliquée à l'ensemble des courbes de taux d'intérêt, aurait un impact sur la valorisation des swaps en place au 31 décembre 2009 (au niveau de la Société Vallourec) de plus ou moins 6,0 millions d'euros.

Risques de change

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou diminue) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2009, environ 50,1% du résultat net part du Groupe était généré par des filiales qui établissent des comptes en devises (principalement en dollars US et en reals brésiliens). Une variation de 10% des parités aurait eu un impact sur le résultat net part du Groupe d'environ 26 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (+ 48,1 millions d'euros au 31 décembre 2009) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien (Note 12).

Réserve de conversion - part du Groupe	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
USD	- 72 572	- 27 685	- 51 922
GBP	- 4 277	- 16 480	- 13 717
Peso mexicain	- 6 006	- 13 246	- 12 292
Real brésilien	61 798	- 74 375	126 791
Autres	- 2 981	705	- 748
	- 24 038	- 131 081	48 112

Risque de transaction

Le Groupe Vallourec est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes conclues par certaines de ses filiales dans d'autres devises que leur devise de fonctionnement.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations de Vallourec est facturée par les sociétés européennes du Groupe dans cette devise (24% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2009).

Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement, sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes, même si elles sont libellées en euros, sont influencées par le niveau du dollar US. Elles sont donc impactées indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, dettes et flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement

des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place. Ceci pourrait avoir comme conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10% des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 42 millions d'euros de la valeur intrinsèque comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2009. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar US face à l'euro.

Vallourec ne couvre pas ses actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises.

Les sociétés industrielles gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises avec pour objectif de couvrir les fluctuations des parités monétaires.

Cette gestion consiste principalement à souscrire, dès la prise de commandes, des contrats à terme.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le Groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2009, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 939 536	1 584 281	755 136
Contrat de change à terme : achats à terme	152 430	79 977	28 331
Options de change sur ventes	36 296	17 281	-
Options de change sur achats	249 650	-	-
Matières premières et énergie - achats, options	639	188	-
TOTAL	2 378 551	1 681 727	783 467

ÉCHÉANCES DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Contrats sur transactions commerciales	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	755 136	706 189	48 947	-
Contrats de change : achats à terme	28 331	28 331	-	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie - achats, options	-	-	-	-
TOTAL	783 467	734 520	48 947	-

Les ventes à terme (755 millions d'euros sur les 783 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,41.

Les couvertures ont été généralement réalisées en 2008 et 2009 sur une durée moyenne de douze mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place en 2009 un *swap* de change pour 205 millions d'USD (142,7 millions d'euros), destiné à couvrir son endettement en USD. Ce *swap* de change a pour échéance avril 2013, à l'échéance de la dette couverte.

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1% construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive.

1. Prêts 1% construction : ces prêts ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie

attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

2. Dépôts de garantie et créances fiscales sur le Brésil : il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds déjà versés pour tout ou partie.

3. Créances clients et comptes rattachés : nous rappelons que la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision, dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours.

Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurance crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients ;
- la politique de recouvrement commercial.

Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 29,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit 4,9% des créances clients nettes totales du Groupe.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2009 s'élevaient à 476,5 millions d'euros soit 80% du total des créances clients nettes.

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes :

Au 31/12/2009	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 180 jours	> à 180 jours	Total
Non échues	391,2	59,8	19,5	5,5	0,5	476,5

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2009 comprennent :

- d'une part, les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Vallourec détient 172 214 actions propres acquises le 5 juillet 2001, après exercice en 2009 de 7 273 options dans le cadre du plan d'option d'achats du 11 juin 2003 et attribution définitive de 39 092 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 3 mai 2007 et 50 000 actions propres acquises en 2008 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 4 juin 2008.

Le Directoire, en coordination avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues de la façon suivante :

- à la couverture des options d'achats d'actions attribuées dans le cadre du plan de stock options du 11 juin 2003, soit 17 144 actions (1 option = 1 action),
- à la couverture des actions de performance attribuées le 3 mai 2007, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2011,
- à la couverture des actions de performance attribuées le 1^{er} septembre 2008, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2011,
- à la couverture des actions de performance attribuées le 16 décembre 2008, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2013,

- à la couverture des actions de performance attribuées le 31 juillet 2009 dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2013,
- à la couverture des actions de performance attribuées le 17 novembre 2009, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2014,
- à la couverture des actions de performance attribuées le 17 décembre 2009, dont le quantum définitif ne sera connu qu'en 2013,
- à hauteur du solde à des opérations futures d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe, selon des modalités à définir en concertation entre le Directoire et le Conseil de Surveillance ;
- d'autre part, 32 500 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec Crédit Agricole Chevreux pour une valeur de 3,7 millions d'euros.

Vallourec a mis en place en 2007 un contrat de liquidité auprès de Crédit Agricole Chevreux. Il se situe dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 (16^e résolution). Pour la mise en œuvre de ce contrat, 20 millions d'euros sont affectés au compte de liquidité.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

2009	Note	Catégorie (*)	Valeur nette comptable au 31/12/2009	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants						
	4					
Titres de participation cotés		ADV	88 249	-	88 249	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	49 855	-	49 855	-
Prêts		P&C	4 652	4 652	-	-
Autres immobilisations financières		P&C/ADE (**)	47 663	47 663	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7	P&C	611 132	611 132	-	-
Instruments dérivés actifs						
	8					
Instruments financiers de couverture (***)		CFT	23 742	-	9 415	14 327
Instruments financiers spéculatifs		AF - JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	9	P&C	152 920	152 920	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	AF - JVpR	1 157 803	-	-	1 157 803
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières (***) (***)						
auprès des établissements de crédit						
	15	CA-TIE	694 085	694 085	-	-
Autres		CA-TIE	46 034	46 034	-	-
Emprunts et concours bancaires courants (***) (***)	15	CA-TIE	11 042	11 042	-	-
Fournisseurs		CA	482 846	482 846	-	-
Instruments dérivés passifs						
	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	29 035	-	26 911	2 124
Instruments financiers spéculatifs		PF - JVpR	482	-	-	482
Autres passifs courants	18	CA	332 404	332 404	-	-

(*) AF - JVpR : actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat

ADE : actifs détenus jusqu'à leur échéance

P&C : prêts et créances

ADV : actifs disponibles à la vente

CFT : couverture de flux de trésorerie

PF - JVpR : passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

CA : coût amorti

CA - TIE : coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(**) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(***) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de douze mois.

(****) Les emprunts devant être remboursés dans les douze mois sont inscrits en passifs courants.

(*****) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(*****) Y compris le warrant « Value 08 » et « Value 09 » dont la juste valeur au 31 décembre 2009 s'élève à 6,8 millions d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

- Prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif, les titres de participation cotés sont valorisés ainsi.

- À partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme...).

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégorie	Total de la juste valeur au bilan	Cours cotés ^(*)	Juste Valeur	
				Modèle interne avec paramètres observables ^(**)	Modèle interne avec paramètres non observables
2009					
ACTIFS					
Titres de participation cotés	ADV	88 249	88 249		
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	49 855		49 855	
Instruments dérivés actifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	23 742		23 742	
Instruments financiers spéculatifs	PF - JVpR	-		-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	AF - JVpR	1 157 803	1 157 803		
PASSIFS					
Instruments dérivés passifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	29 035		29 035	
Instruments financiers spéculatifs	PF - JVpR	482		482	

(*) AF - JVpR : actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat

ADE : actifs détenus jusqu'à leur échéance

P&C : prêts et créances

ADV : actifs disponibles à la vente

CFT : couverture de flux de trésorerie

PF - JVpR : passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

CA : coût amorti

CA - TIE : coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(**) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

2008	Note	Catégorie (*)	Valeur nette comptable au 31/12/2008	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants						
	4					
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	5 123	-	5 123	-
Prêts		P&C	5 258	5 258	-	-
Autres immobilisations financières		P&C/ADE (**)	30 171	30 171	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7	P&C	1 178 381	1 178 381	-	-
Instruments dérivés actifs						
	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	26 280	-	3 512	22 768
Instruments financiers spéculatifs		AF - JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	9	P&C	200 548	200 548	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	AF - JVpR	528 146	-	-	528 146
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières (***) (****) auprès des établissements de crédit						
	15	CA-TIE	719 488	719 488	-	-
Autres		CA-TIE	10 537	10 537	-	-
Emprunts et concours bancaires courants (****) (*****)						
	15	CA-TIE	144 633	144 633	-	-
Fournisseurs						
		CA	721 807	721 807	-	-
Instruments dérivés passifs						
	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	112 611	-	84 904	27 627
Instruments financiers spéculatifs		PF - JVpR	726	-	-	726
Autres passifs courants	18	CA	389 628	389 628	-	-

(*) AF - JVpR : actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat

ADE : actifs détenus jusqu'à leur échéance

P&C : prêts et créances

ADV : actifs disponibles à la vente

CFT : couverture de flux de trésorerie

PF - JVpR : passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

CA : coût amorti

CA - TIE : coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(**) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(***) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de douze mois.

(****) Les emprunts devant être remboursés dans les douze mois sont inscrits en passifs courants.

(*****) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

2007	Note	Catégorie (*)	Valeur nette comptable au 31/12/2007	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	4					
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	5 471	-	5 471	-
Prêts		P&C	6 701	6 701	-	-
Autres immobilisations financières		P&C/ADE (**)	34 603	34 603	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7	P&C	1 032 265	1 032 265	-	-
Instruments dérivés actifs	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	158 227	-	108 048	50 179
Instruments financiers spéculatifs		AF - JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	9	P&C	142 753	142 753	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	AF - JVpR	912 478	-	-	912 478
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières (**) (***) auprès des établissements de crédit	15	CA-TIE	544 630	544 630	-	-
Autres		CA-TIE	10 430	10 430	-	-
Emprunts et concours bancaires courants (***) (***)	15	CA-TIE	115 028	115 028	-	-
Fournisseurs		CA	671 900	671 900	-	-
Instruments dérivés passifs	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	22 614	-	2 169	20 445
Instruments financiers spéculatifs		PF - JVpR	5 497	-	-	5 497
Autres passifs courants	18	CA	292 762	292 762	-	-

(*) AF - JVpR : actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat
ADE : actifs détenus jusqu'à leur échéance
P&C : prêts et créances
ADV : actifs disponibles à la vente
CFT : couverture de flux de trésorerie
PF - JVpR : passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat
CA : coût amorti
CA - TIE : coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(**) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(***) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de douze mois.

(****) Les emprunts devant être remboursés dans les douze mois sont inscrits en passifs courants.

(*****) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

Note 9 Autres actifs courants

	Créances sur personnel et organismes sociaux	Créances fiscales hors IS	Charges constatées d'avance	État, impôt sur les bénéfices	Autres créances	Total
Au 31/12/2006	7 823	53 213	6 265	8 417	36 210	111 928
Effet des variations de change	51	38	- 250	248	481	568
Autres variations	- 600	10 664	4 102	6 900	9 191	30 257
Au 31/12/2007	7 274	63 915	10 117	15 565	45 882	142 753
Effet des variations de change	- 236	- 835	80	- 1 867	- 2 353	- 5 211
Autres variations	2 840	8 432	1 480	22 922	27 332	63 006
Au 31/12/2008	9 878	71 512	11 677	36 620	70 861	200 548
Effet des variations de change	308	1 465	220	1 246	3 223	6 462
Autres variations	- 3 540	- 27 593	7 063	- 11 387	- 18 633	- 54 090
Au 31/12/2009	6 646	45 384	18 960	26 479	55 451	152 920

Note 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeurs mobilières de placement (brut)	Disponibilités	Total
Au 31/12/2006	632 096	257 227	889 323
Effet des variations de change	10 170	- 10 362	- 192
Autres variations	- 4 352	27 699	23 347
Au 31/12/2007	637 914	274 564	912 478
Effet des variations de change	- 30 577	- 4 255	- 34 832
Autres variations	- 323 967	- 25 533	- 349 500
Au 31/12/2008	283 370	244 776	528 146
Effet des variations de change	39 104	- 7 834	31 270
Autres variations	644 720	- 46 333	598 387
Au 31/12/2009	967 194	190 609	1 157 803

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est constitué des liquidités en comptes courants bancaires et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, SICAV, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

Note 11 Regroupements d'entreprises

2009

P.T. Citra Tubindo réalise le traitement thermique et le filetage de tubes OCTG à destination des marchés du pétrole et gaz de la zone Asie - Pacifique. Leader sur le marché indonésien, P.T. Citra Tubindo détient également les brevets et la technologie des joints Premium « NS ».

Les écarts d'acquisition représentent la différence constatée entre le prix d'acquisition et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels. Le Groupe dispose

d'un délai de douze mois pour finaliser la valorisation de ces actifs et passifs. Ils sont testés au niveau de l'UGT V & M Europe.

En application de la norme IFRS 3 révisée, l'acquisition de P.T. Citra Tubindo a été traitée en deux transactions distinctes : d'une part, la cession de la participation détenue avant la prise de contrôle, aboutissant à la constatation d'une plus-value de 31,7 millions d'euros et, d'autre part, l'acquisition ultérieure d'une participation de 78,2% dans P.T. Citra Tubindo.

L'impact de l'intégration globale de cette société sur les actifs et passifs du Groupe se détaille comme suit :

Au 2 juillet 2009

Immobilisations incorporelles	26 224
Immobilisations corporelles	35 828
Écart d'acquisition (*)	91 410
Immobilisations financières (**)	- 9 723
Stocks	6 208
Créances clients	23 165
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 624
Autres actifs	5 955
TOTAL ACTIF	192 691
Situation nette (IFRS 3 révisée) (***)	26 415
Intérêts minoritaires	16 862
Put sur intérêts minoritaires (****)	9 905
Emprunts et concours bancaires	3 475
Engagements envers le personnel	1 798
Dettes fournisseurs	23 102
Impôts différés	9 186
Autres dettes d'exploitation	14 972
TOTAL PASSIF	105 714
CONTREPARTIE RÉGLÉE EN NUMÉRAIRE (*****)	86 978

(*) L'écart d'acquisition résiduel de 91,4 millions d'euros se justifie principalement par les synergies défensives et commerciales attendues de cette acquisition.

(**) Ce montant représente les immobilisations acquises moins la valeur de mise en équivalence, dans les comptes consolidés, de la Société avant le 2 juillet 2009.

(***) Suite à l'application anticipée de la norme IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, les frais d'acquisition de P.T. Citra Tubindo de 1,6 million d'euros ont été passés en charges en 2009.

(****) Vallourec a signé un accord pour racheter 5% d'actions P.T. Citra Tubindo supplémentaires à partir du 1^{er} avril 2011.

(*****) Trésorerie décaissée sur l'exercice 2009 pour l'acquisition de P.T. Citra Tubindo.

Cette société est intégrée globalement dans les comptes du Groupe depuis le 2 juillet 2009.

Elle emploie 600 personnes au 31 décembre 2009 et a contribué, depuis son acquisition, au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de 48,9 millions d'euros.

Si cette société avait été acquise au 1^{er} janvier 2009, son chiffre d'affaires dans les comptes du Groupe se serait élevé à 119,2 millions d'euros.

Les actifs incorporels de la société P.T. Citra Tubindo, valorisés par voie d'expertise indépendante, sont amortis de la manière suivante :

- ▶ marques et brevets : 6,5 ans ;
- ▶ relations clients : 20 ans ;
- ▶ droit d'utiliser les terrains : 10,5 ans.

Les relations clients constituent la principale composante des immobilisations incorporelles.

Vallourec, Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont renforcé leur collaboration historique en matière de connexions Premium pour applications pétrole et gaz par la fusion aux États-Unis de VAM USA. Afin de maintenir une répartition du capital entre actionnaires identique à celle qui prévalait dans VAM USA, Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont acquis respectivement 34% et 15% de V & M Atlas Bradford le 27 février 2009, date de la fusion. Cette opération a permis de dégager un résultat de cession qui a, conformément à IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, été porté en « Autres éléments des capitaux propres ».

2008

Le montant total des acquisitions s'élève à 541,4 millions d'euros dont un montant de 520 millions d'euros relatif à l'acquisition des activités tubulaires de Grant Prideco aux États-Unis.

Les actifs incorporels des sociétés V & M Atlas Bradford, V & M Tube Alloy et V & M TCA, valorisés par voie d'expertise indépendante le 16 mai 2008, sont amortis de la manière suivante :

- ▶ marques et brevets : entre 7 et 15 ans ;
- ▶ carnet de commandes : entre 5 et 9 mois ;
- ▶ technologie et savoir faire : entre 5 et 25 ans ;
- ▶ relations clients : entre 6 et 14 ans.

L'impact de cette acquisition sur les actifs et passifs du Groupe se détaille comme suit :

	Note	Au 16 mai 2008
Immobilisations incorporelles	1	238 805
Immobilisations corporelles	2	45 336
Écart d'acquisition	1	198 429
Stocks	6	26 878
Créances clients	7	17 391
Trésorerie		8
Autres actifs		39
TOTAL ACTIF		526 886
Dettes fournisseurs		4 742
Dettes sociales		1 621
Dettes fiscales		217
Autres dettes d'exploitation		311
TOTAL PASSIF		6 891
CONTREPARTIE RÉGLÉE EN NUMÉRAIRE		519 995

Les relations clients constituent la principale composante des immobilisations incorporelles.

Ces trois sociétés sont intégrées globalement aux comptes du Groupe depuis le 16 mai 2008.

Si ces sociétés avaient été acquises au 1^{er} janvier 2008, leur chiffre d'affaires dans les comptes du Groupe, au titre de l'année 2008, se serait élevé à 206,3 millions d'euros.

2007

Salzgitter et Vallourec ont signé, le 2 juillet 2007, l'accord définitif concernant la vente de Vallourec Précision Étirage (VPE) et de l'usine de tubes laminés à chaud de Zeithain (Saxe) qui avait été annoncé le 13 décembre 2006. Les actifs et passifs concernés étaient présentés en actifs destinés à être cédés fin 2006. Ces actifs étaient évalués au 31 décembre 2006 à leur valeur nette comptable qui n'était pas inférieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

	Note	Au 31/12/2006
Actifs destinés à être cédés		
Immobilisations incorporelles		301
Immobilisations corporelles	2	53 932
Stocks	6	53 798
Créances clients	7	50 713
Trésorerie		1 045
Autres actifs	4, 8 & 9	15 789
TOTAL		175 578
Passifs destinés à être cédés		
Engagements envers le personnel	17	11 622
Impôts différés	5	6 286
Provisions	16	2 482
Emprunts	15	13 226
Fournisseurs		25 919
Autres passifs	8 & 18	18 347
TOTAL		77 882
ACTIFS NETS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		97 696

Note 12 Capitaux propres

Capital

Le capital de Vallourec est composé de 57 280 789 actions ordinaires au nominal de 4 euros entièrement libérées au 31 décembre 2009 contre 53 788 716 actions au nominal de 4 euros au 31 décembre 2008 et 53 038 720 actions fin 2007.

2009

Le 7 juillet 2009, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, s'est traduite par la création de 2 783 484 actions nouvelles (5,2% du capital) émises au prix de 74,28 euros, soit une augmentation de capital de 206,8 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 17 décembre 2009, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié «Value 09», 708 589 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 91,74 euros soit une augmentation de capital 63,6 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

2008

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié «Value 08», le 16 décembre 2008, 749 996 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 65,99 euros soit une augmentation de capital de 47,8 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et

de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net/capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations des valeurs de couvertures des flux de trésorerie et la réserve de conversion des sociétés hors zone euro.

Réserves, instruments financiers

Conformément à l'IAS 39 Instruments financiers, cette réserve est alimentée par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des valeurs intrinsèques constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres ;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de *swaps*, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

Réserves de conversion

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux

propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

	USD	GBP	Real brésilien	Peso mexicain	Autres	Total
Au 31/12/2006	- 26 847	897	30 795	- 2 668	- 1 543	634
Variations	- 45 725	- 5 174	31 003	- 3 338	- 1 438	- 24 672
Au 31/12/2007	- 72 572	- 4 277	61 798	- 6 006	- 2 981	- 24 038
Variations	44 887	- 12 203	- 136 173	- 7 240	3 686	- 107 043
Au 31/12/2008	- 27 685	- 16 480	- 74 375	- 13 246	705	- 131 081
Variations	- 24 237	2 763	201 166	954	- 1 453	179 193
Au 31/12/2009	- 51 922	- 13 717	126 791	- 12 292	- 748	48 112

Principaux cours de change utilisés (euro/devises) : conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen).

	USD	GBP	Real brésilien	Peso mexicain
2007				
Taux moyen	1,37	0,68	2,66	14,96
Taux clôture	1,47	0,73	2,60	16,07
2008				
Taux moyen	1,47	0,80	2,67	16,29
Taux clôture	1,39	0,95	3,24	19,23
2009				
Taux moyen	1,39	0,89	2,77	18,78
Taux clôture	1,44	0,89	2,51	18,92

Note 13 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen

pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives.

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	986 204	967 191	517 707
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	53 034 478	53 069 970	55 368 979
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	- 825 444	- 143 317	- 344 168
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	52 209 034	52 926 653	55 024 811
Résultat par action	18,9	18,3	9,4
Résultat par action comparable à 2009	18,8	18,2	-
Effet de la dilution - options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	332 131	159 497	18 273
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	52 541 165	53 086 150	55 043 084
Résultat dilué par action	18,8	18,2	9,4
Résultat par action comparable à 2009	18,7	18,1	-
Dividendes versés au cours de l'exercice :	2007	2008	2009
au titre de l'exercice précédent	4,00	7,00	6,00
au titre d'acompte sur l'exercice en cours	4,00	-	-

Note 14 Intérêts minoritaires

	Réserves	Écart de conversion	Résultat	Total
Au 31/12/2006	14 286	- 3 757	82 290	92 819
Au 31/12/2007	54 510	- 10 876	38 258	81 892
Au 31/12/2008	47 466	- 5 795	57 500	99 171
Au 31/12/2009	245 472	- 22 766	18 771	241 477

Les intérêts minoritaires concernent essentiellement le groupe Sumitomo.

Afin de maintenir une répartition du capital entre actionnaires identique à celle qui prévalait dans VAM USA, Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont acquis respectivement 34% et 15% de V & M Atlas Bradford le 27 février 2009. À cette date, les sociétés VAM USA et de V & M Atlas Bradford ont fusionné.

Par ailleurs, Sumitomo Corporation qui détenait déjà 19,5% du capital de V & M STAR, société américaine détenue à 80,5% par Vallourec, a acquis 19,5% de V & M TCA le 27 février 2009.

À l'issue de ces opérations, les intérêts du groupe Sumitomo ont augmenté de 137,8 millions d'euros.

Note 15 Emprunts et dettes financières

Risques de liquidité

En mars 2005, une facilité d'un montant total de 460 millions d'euros, en partie en euros et en dollars US, a été mise à disposition de Vallourec par un syndicat de banques pour une durée de sept ans pour l'acquisition de 45% des titres de V & M Tubes.

Cette facilité de 460 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75%, calculé au 31 décembre de chaque année. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement du crédit sur décision de la majorité des deux tiers des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Au 31 décembre 2009, une tranche de 260 millions d'euros (figurant dans les passifs non courants) était tirée.

Par ailleurs, les investissements de V & M do Brasil, V & M Florestal et V & M Mineração ont conduit cette filiale à mettre en place plusieurs lignes de financement à moyen terme depuis 2006, libellées en real. Le montant de ces lignes se répartit entre plusieurs banques (principalement BNDES, BDMG et BNB) pour un montant total de 239 millions de reals en 2010, soit 95 millions d'euros.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB), filiale détenue à 56% par le Groupe, a contracté un prêt de 448,8 millions de reals, auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Ce prêt à taux fixe de 4,5% est libellé en reals et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable à compter du 15 février 2012. Ce prêt n'a pas été tiré au 31 décembre 2009.

Au cours des premiers mois de l'exercice 2007, le Groupe (société V & M Tubes) a négocié cinq lignes bilatérales à moyen terme (cinq ans) avec ses banques les plus proches. Chacune de ces lignes d'un montant de 100 millions d'euros comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de 460 millions d'euros décrite ci-dessus.

La maturité de ces lignes est 2013 sauf pour l'une d'entre elles qui a été renouvelée jusqu'en 2014.

Courant avril 2008, Vallourec a contracté un *term loan* de 300 millions de dollars US sur cinq ans et une facilité revolving de 350 millions d'euros également disponible pour une durée de cinq ans avec un syndicat de sept banques.

Ce contrat de crédit comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de 460 millions d'euros décrite ci-dessus.

Au 31 décembre 2009, Vallourec utilisait le *term loan* de 300 millions de dollars US, soit 208,2 millions d'euros qui figurent dans les passifs non-courants.

Enfin, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros en novembre 2008 auprès du Groupe Crédit Agricole, pour une durée de six ans (échéance fin octobre 2015 - prorogation d'un an réalisée en octobre 2009). Ce crédit a été tiré fin janvier 2009. La documentation du crédit comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de 460 millions d'euros décrite ci-dessus.

Les sociétés américaines du Groupe (V & M Star LP, VAM Drilling USA Inc., Valtimet Inc., VAM USA LLC, VM Tube-Alloy LLC, V & M USA Corp et V & M Holdings Inc.) bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales pour un montant total de 170 millions de dollars US (Bank of America et CIC). Le montant utilisé au 31 décembre 2009 s'élève à 38 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses de *gearing* et une clause de changement de contrôle.

Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour fixer le taux de plusieurs de ses dettes : cf. Note 8.2 - Risque de taux d'intérêt.

La valeur au bilan de ces dettes financières est une bonne approximation de leur valeur de marché, celles-ci ayant essentiellement été souscrites à taux variable à l'origine.

Au 31 décembre 2009, le Groupe respectait ses covenants.

Dettes financières - Passifs non courants

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres emprunts et dettes financières assimilées	Total
Au 31/12/2006	464 586	2 843	467 429
Émission de nouveaux emprunts	34 591	133	34 724
Remboursements	- 1 876	- 1 039	- 2 915
Reclassements	- 166 146	-	- 166 146
Effet des variations de change	4 204	- 3	4 201
Variation de périmètre	-	- 3 713	- 3 713
Autres variations	-	3 667	3 667
Au 31/12/2007	335 359	1 888	337 247
Émission de nouveaux emprunts	352 997	-	352 997
Remboursements	- 675	- 478	- 1 153
Reclassements	- 25 550	-	- 25 550
Effet des variations de change	- 13 393	-	- 13 393
Autres variations	-	78	78
Au 31/12/2008	648 738	1 488	650 226
Émission de nouveaux emprunts	111 349	35 163	146 512
Remboursements	- 133 294	- 32 315	- 165 609
Reclassements	- 17 583	- 9 882	- 27 465
Effet des variations de change	14 529	1 968	16 497
Variation de périmètre	-	14 713	14 713
Autres variations	-	56	56
Au 31/12/2009	623 739	11 191	634 930

Dettes financières - Passifs courants

	Concours bancaires	Intérêts courus non échus sur concours bancaires	Emprunts auprès des établissements de crédit (< 1 an)	Intérêts courus non échus sur emprunts auprès des établissements de crédit	Autres emprunts et dettes financières assimilées (< 1 an)	Total
Au 31/12/2006	345 695	42	28 198	1 252	5 274	380 461
Reclassements	-	-	166 149	-	-	166 149
Effet des variations de change	6 400	- 1	183	-	- 251	6 331
Variation de périmètre	- 17 518	- 31	-	- 46	- 3 618	- 21 213
Autres variations	- 219 579	20	14 000	- 465	7 137	- 198 887
Au 31/12/2007	114 998	30	208 530	741	8 542	332 841
Reclassements	-	-	25 550	-	-	25 550
Effet des variations de change	- 28 089	-	- 5 208	2	995	- 32 300
Autres variations	57 665	29	- 161 081	2 216	- 488	- 101 659
Au 31/12/2008	144 574	59	67 791	2 959	9 049	224 432
Reclassements	- 139 607	-	25 988	- 898	138 018	23 501
Effet des variations de change	20 257	-	5 282	- 84	2 337	27 792
Variation de périmètre	-	-	3 475	-	-	3 475
Autres variations	- 14 186	- 55	- 32 190	1 803	- 118 341	- 162 969
Au 31/12/2009	11 038	4	70 346	3 780	31 063	116 231

Endettement par devise

	USD	EUR	REAL	Autres	Total
Au 31/12/2007 – <i>milliers de devises</i>	78 804	428 800	441 057	n/a	n/a
Au 31/12/2007 – <i>milliers d'euros</i>	53 532	428 800	169 520	18 236	670 088
Au 31/12/2008 – <i>milliers de devises</i>	670 195	279 269	258 194	n/a	n/a
Au 31/12/2008 – <i>milliers d'euros</i>	481 566	279 269	79 601	34 222	874 658
Au 31/12/2009 – <i>milliers de devises</i>	361 542	372 753	234 362	n/a	n/a
Au 31/12/2009 – <i>milliers d'euros</i>	250 966	372 753	93 323	34 119	751 161

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2007	13 770	17 662	14 621	278 001	13 193	337 247
Au 31/12/2008	18 697	17 657	270 652	332 411	10 809	650 226
Au 31/12/2009	22 574	282 863	214 110	7 554	107 829	634 930

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières courants

2009	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	24 902	45 444	70 346
Autres emprunts et dettes assimilées	-	31 063	31 063
Intérêts courus sur emprunts	3 784	-	3 784
Concours bancaires (trésorerie passive)	11 038	-	11 038
Au 31/12/2009	39 724	76 507	116 231

L'endettement par taux

Le tableau ci-dessous regroupe la part courante et non courante des emprunts auprès des établissements de crédit et des autres emprunts et dettes financières assimilées.

	Taux < 3%	Taux 3 à 6%	Taux 6 à 10%	Taux > 10%	Total
Au 31/12/2007					
Taux fixes à l'origine	1 845	75 835	42 301	788	120 769
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	360 124	-	-	360 124
Taux fixes	1 845	435 959	42 301	788	480 893
Taux variables	-	6 727	44 713	21 986	73 426
<i>Total des emprunts long terme à l'origine</i>	<i>1 845</i>	<i>442 686</i>	<i>87 014</i>	<i>22 774</i>	<i>554 319</i>
Concours bancaires et intérêts courus	ND	ND	ND	ND	115 769
TOTAL					670 088
Au 31/12/2008					
Taux fixes à l'origine	10 362	33 854	45 629	783	90 628
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	475 473	-	-	475 473
Taux fixes	10 362	509 327	45 629	783	566 101
Taux variables	117 122	78 891	81 891	30 653	308 557
TOTAL	127 484	588 218	127 520	31 436	874 658
Au 31/12/2009					
Taux fixes à l'origine	4 879	121 504	33 468	-	159 851
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	468 775	-	-	468 775
Taux fixes	4 879	590 279	33 468	-	628 626
Taux variables	57 563	22 508	40 925	1 539	122 535
TOTAL	62 442	612 787	74 393	1 539	751 161

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6% provient essentiellement des sociétés basées au Brésil et en Chine.

Note 16 Provisions

Passifs non courants	Provision pour environnement
Au 31/12/2006	3 577
Dotations de l'exercice	3 396
Utilisations	- 343
Effet des variations de change	252
Autres	-
Au 31/12/2007	6 882
Dotations de l'exercice	4 424
Utilisations	- 2 900
Effet des variations de change	- 1 469
Autres	-
Au 31/12/2008	6 937
Dotations de l'exercice	307
Utilisations	- 2 495
Effet des variations de change	1 539
Autres	- 686
Au 31/12/2009	5 602

Cette provision couvre notamment les coûts de traitement de terrains industriels : l'ensemble des coûts probables a fait l'objet d'une provision.
La provision couvre également les coûts de remise en état de la mine au Brésil : elle est dotée au fur et à mesure des volumes de minerais extraits.

Passifs courants	Litiges commerciaux	Commandes en carnet - Pertes à terminaison	Mesures d'adaptation	Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles...)	Autres	Total
Au 31/12/2006	17 746	5 425	319	31 137	22 893	77 520
Dotations de l'exercice	20 508	2 266	-	3 840	10 887	37 501
Utilisations	- 13 691	- 2 854	- 18	- 4 507	- 6 348	- 27 418
Autres reprises	- 1 418	-	-	-	- 22	- 1 440
Effet des variations de change	415	5	-	2 458	214	3 092
Variations de périmètre	2 259	55	-	-	- 2 302	12
Autres	- 394	- 40	-	2	- 8 730	- 9 162
Au 31/12/2007	25 425	4 857	301	32 930	16 592	80 105
Dotations de l'exercice	35 691	4 804	-	6 063	10 944	57 502
Utilisations	- 16 935	- 4 342	- 16	- 514	- 7 159	- 28 966
Autres reprises	- 2 508	-	-	- 3 084	- 31	- 5 623
Effet des variations de change	- 1 171	- 61	-	- 6 765	- 1 819	- 9 816
Autres	- 802	1 427	-	-	- 634	- 9
Au 31/12/2008	39 700	6 685	285	28 630	17 893	93 193
Dotations de l'exercice	64 666	3 219	2 405	4 238	12 998	87 526
Utilisations	- 50 145	- 5 690	- 18	- 3 154	- 9 534	- 68 541
Autres reprises	- 8 574	-	- 239	-	- 77	- 8 890
Effet des variations de change	1 475	- 4	- 12	8 181	2 479	12 119
Variations de périmètre et autres	- 1 116	-	- 11	2	26 192	25 067
Au 31/12/2009	46 006	4 210	2 410	37 897	49 951	140 474

Provision pour risques fiscaux

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil qui donnent lieu à versement de dépôts de garantie (voir Note 4).

L'administration fiscale brésilienne a remis en cause un jugement au terme duquel le Groupe avait obtenu en 2006 le remboursement de 137 millions de reals de taxes IPI. Ce jugement avait été émis en dernière instance de façon définitive. Le Groupe estimant qu'une issue favorable sur ce dossier est plus probable qu'improbable, aucune provision n'a été constituée.

Autres provisions courantes

Elles sont constituées de provisions diverses au titre de risques sur cessions, des pénalités de retard, de litiges avec des salariés et de divers risques identifiés à la clôture.

Pour 2009, les émissions réelles annuelles de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas alloués par l'État ; en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Note 17 Engagements envers le personnel

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2006					
Valeur actualisée de l'obligation	170 156	42 305	91 900	23 108	327 469
Retraite	141 329	36 285	91 900	19 553	289 067
Engagements de préretraite	15 375	964	-	-	16 339
Médailles du travail et avantages médicaux	13 452	5 056	-	3 556	22 064
Juste valeur des actifs du régime	-	- 1 796	- 71 830	- 6 956	- 80 582
Coût des services passés non reconnus	-	- 3 136	-	-	- 3 136
Écarts actuariels non reconnus	- 15 110	- 2 666	- 13 086	- 6 027	- 36 889
Transfert en passifs destinés à être cédés (Note 11)	- 4 964	- 6 658	-	-	- 11 622
Provision	150 082	28 049	6 984	10 126	195 241
Au 31/12/2007					
Valeur actualisée de l'obligation	165 106	31 032	85 847	24 008	305 993
Retraite	141 735	27 502	85 847	19 996	275 080
Engagements de préretraite	11 207	158	-	-	11 365
Médailles du travail et avantages médicaux	12 164	3 372	-	4 012	19 548
Juste valeur des actifs du régime	- 30 000	- 2 078	- 75 660	- 7 906	- 115 644
Coût des services passés non reconnus	- 291	- 2 875	-	-	- 3 166
Écarts actuariels non reconnus	- 5 787	- 948	- 7 902	- 4 348	- 18 985
Variations de périmètre et autres	-	45	-	-	45
Provision	129 028	25 176	2 285	11 754	168 243
Au 31/12/2008					
Valeur actualisée de l'obligation	162 734	30 153	61 584	25 815	280 286
Retraite	140 721	26 748	61 584	22 299	251 352
Engagements de préretraite	9 801	20	-	-	9 821
Médailles du travail et avantages médicaux	12 212	3 385	-	3 516	19 113
Juste valeur des actifs du régime	- 51 314	- 2 557	- 52 383	- 6 320	- 112 574
Coût des services passés non reconnus	- 202	- 2 798	-	-	- 3 000
Écarts actuariels non reconnus	- 225	520	- 11 102	- 7 338	- 18 145
Provision	110 993	25 318	- 1 901	12 157	146 567
Au 31/12/2009					
Valeur actualisée de l'obligation	183 530	33 232	83 886	49 413	350 061
Retraite	158 709	29 729	83 886	28 248	300 572
Engagements de préretraite	12 619	-	-	42	12 661
Médailles du travail et avantages médicaux	12 202	3 503	-	21 123	36 828
Juste valeur des actifs du régime	- 91 250	- 4 425	- 68 355	- 8 815	- 172 845
Coût des services passés non reconnus	- 114	- 1 616	-	-	- 1 730
Écarts actuariels non reconnus	- 16 572	- 1 188	- 18 318	- 6 580	- 42 658
Provision	75 594	26 003	- 2 787	34 018	132 828

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
Au 31/12/2006				
Taux d'actualisation	4,50%	4,25%	5,25%	entre 4,00% et 8,12%
Rendement à long terme des actifs du régime	n/a	4,50%	6,50%	entre 5,00% et 8,12%
Augmentation des salaires	2,75%	2,75%	4,25%	entre 3,22% et 5,10%
Au 31/12/2007				
Taux d'actualisation	5,36%	5,15%	5,75%	entre 4,00% et 8,12%
Rendement à long terme des actifs du régime	5,70%	4,90%	6,50%	entre 5,00% et 8,12%
Augmentation des salaires	2,75%	3,00%	4,50%	entre 3,22% et 3,50%
Au 31/12/2008				
Taux d'actualisation	6,20%	6,20%	6,25%	entre 6,21% et 10,24%
Rendement à long terme des actifs du régime	5,70%	4,00%	6,50%	entre 8,50% et 10,24%
Augmentation des salaires	2,75%	2,75%	4,25%	entre 3,50% et 5,25%
Au 31/12/2009				
Taux d'actualisation	5,20%	5,20%	5,70%	entre 6,35% et 11,00%
Rendement à long terme des actifs du régime	4,50%	4,00%	6,35%	entre 8,50% et 10,24%
Augmentation des salaires	2,75%	2,81%	4,60%	entre 3,50% et 8,00%

En vertu d'usages ou d'obligations légales, le groupe Vallourec participe au financement de régimes de retraite complémentaire ou d'autres avantages long terme au profit de salariés.

Certains de ces régimes sont à prestations définies et le Groupe a contracté à ce titre un engagement long terme envers des salariés.

Un recensement exhaustif des régimes à prestations définies a été réalisé, en 2003, sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Ces régimes n'ont pas fait l'objet de modifications majeures au cours des exercices suivants.

Les engagements non reconnus au bilan (principalement gains ou pertes actuariels) correspondent à des changements ou à la non réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon la méthode du corridor. Toutefois, dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 en IFRS, le groupe Vallourec a utilisé l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels à cette date en réduction des capitaux propres. Les gains et pertes actuariels non reconnus et significatifs sont donc amortis sur la durée résiduelle d'activité attendue des salariés en retenant la méthode du corridor telle que décrite dans la norme IAS 19 (Allemagne : 13 ans, France : 14 ans, Royaume-Uni : 18 ans). L'amortissement commence dans l'exercice suivant la constatation des gains ou pertes.

Pour les exercices 2007, 2008 et 2009 :

- le montant des versements aux actifs de couverture est de 40,1 millions d'euros en 2007, de 28,3 millions d'euros en 2008 et de 49,1 millions d'euros en 2009 ;
- le rendement constaté des actifs financiers s'élève à 6,2 millions d'euros en 2007, à - 11,9 millions d'euros en 2008 et à 12,0 millions d'euros en 2009.

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2009 pour le Groupe s'élèvent à 38,0 millions d'euros (18,0 millions d'euros en 2008 et 3,5 millions d'euros en 2007).

Le Groupe prévoit de verser en 2010 un montant de 29,7 millions d'euros au titre des régimes à prestations définies dont 16,2 millions d'euros en Allemagne, 6,9 millions d'euros au Royaume-Uni, 2,8 millions d'euros en France et 2,2 millions d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 262,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 pour des actifs de 172,8 millions d'euros.

Le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, zone euro, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date d'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

En 2009, une baisse générale des taux d'actualisation a entraîné une augmentation globale des engagements générant des pertes actuarielles importantes.

Les actifs de couverture ont subi des gains significatifs sur l'année venant couvrir en partie les baisses constatées en 2008 (notamment au Royaume-Uni qui enregistre une surperformance des actifs de 6,9 millions d'euros par rapport aux rendements attendus).

France

Les engagements en France correspondent notamment aux indemnités de fin de carrière, à des régimes de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2009, un test de sensibilité a été effectué : une variation de ce taux de 1% entraînerait une variation d'environ 1,6 million d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité. En 2008, ce régime faisait apparaître un actif d'environ 0,2 million d'euros (0,4 million d'euros en 2007) enregistré au bilan, qui représente une économie future réelle pour le Groupe. En 2009, du fait de transfert de salariés, le Groupe a reconnu une part importante des engagements en cours d'amortissement et affiche une provision dans les comptes 31 décembre 2009. Le coût des services passés non reconnus s'élève à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2009, à 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 et à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Allemagne

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Un test de sensibilité a été effectué sur les principaux plans de pension allemands : une variation du taux d'actualisation de 1% entraînerait une variation d'environ 16,3 millions d'euros de ces engagements.

Une cotisation exceptionnelle de 30 millions d'euros a été versée en 2007 auprès d'un établissement financier pour couvrir les engagements en Allemagne. L'effort d'externalisation des engagements s'est poursuivi en 2008 et 2009 avec des cotisations complémentaires respectivement de 20 millions d'euros, puis de 40 millions d'euros versées auprès d'un établissement financier.

Royaume-Uni

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Depuis 2008, les cotisations excèdent la charge de retraite, ce qui fait apparaître mécaniquement un actif dans les comptes du Groupe (1,9 million d'euros au 31 décembre 2008 et 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2009), alors que l'engagement reste supérieur aux actifs de couverture. Les actuaires locaux confirment que les critères nécessaires à la reconnaissance d'un actif sont réunis.

Un test de sensibilité a été effectué sur le plan : une variation du taux d'actualisation de 1% entraînerait une variation d'environ 14,5 millions d'euros de ces engagements.

Une perte actuarielle de 6,6 millions d'euros est générée au cours de l'exercice. Elle est essentiellement liée à des pertes sur l'engagement du fait de la baisse de taux d'actualisation (13,9 millions d'euros), partiellement compensée par des gains sur les actifs qui surperforment par rapport aux rendements attendus (pour 7,3 millions d'euros).

La perte actuarielle n'est pas reconnue au bilan, mais vient alimenter le stock de gains/pertes actuarielles en cours d'amortissement.

Brésil

Au Brésil, l'employeur participe au financement d'indemnités de fin de carrière et de primes de jubilés. Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds de pension dont le total des actifs s'élève à 0,8 million d'euros en 2007, à 0,7 million d'euros en 2008 et 0,9 million d'euros en 2009. Le montant versé au fonds s'est élevé en 2009 à 0,5 million d'euros (comparable aux versements en 2008 et en 2007).

En 2009, un nouveau plan a été comptabilisé. Ce plan permet de compenser l'augmentation du coût de l'assurance des frais de santé de certains salariés et retraités. Le régime est fermé et, d'ici le 30 juin 2010, la totalité des bénéficiaires seront retraités. Au 31 décembre 2009, la provision totale est de 26,6 millions d'euros.

Mexique

Au 31 décembre 2004, le Mexique n'entrait pas dans le périmètre étudié, la norme locale étant considérée comme proche des IFRS, le retraitement était jugé non significatif. En 2005, des évaluations en normes IAS 19 ont été réalisées. Les engagements au Mexique, qui s'élevaient respectivement à 668, 519 et 513 milliers d'euros en 2009, 2008 et 2007 correspondent principalement à des indemnités de départ en retraite qui sont partiellement financées.

En 2009, aucun événement qui aurait pu avoir un impact significatif sur l'engagement n'est survenu.

États-Unis

Les salariés bénéficient de prestations de retraite et d'assurance santé une fois retraités.

L'hypothèse d'augmentation des prestations médicales est dégressive de 2010 à 2018 : de 9,0% à 5,0% pour les actifs ; de 10,5% à 5,5% pour les retraités.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs courant 2009 qui auraient pu avoir un impact significatif sur l'engagement.

Autres pays

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers.

Ces charges se décomposent comme suit :

Charge de l'exercice	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2006					
Coût des services rendus	5 158	1 786	2 319	2 088	11 351
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 013	1 488	4 040	1 254	13 795
Rendement attendu des actifs du régime	-	- 57	- 3 939	- 398	- 4 394
Pertes (-) / Gains (+) actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	- 523	984	408	615	1 484
Coût des services passés	-	149	-	2	151
Effet de toute réduction ou liquidation	-	-	-	-	-
Charge nette comptabilisée	11 648	4 350	2 828	3 561	22 387
Rendement réel des actifs du régime	-	108	6 533	549	7 190
Au 31/12/2007					
Coût des services rendus	3 400	1 616	2 664	1 880	9 560
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 101	1 583	4 666	1 283	14 633
Rendement attendu des actifs du régime	-	- 77	- 4 755	- 582	- 5 414
Pertes (-) / Gains (+) actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	960	- 2	212	1 118	2 288
Coût des services passés	7 575	-	-	-	7 575
Effet de toute réduction ou liquidation	-	- 9	-	-	- 9
Charge nette comptabilisée	19 036	3 111	2 787	3 699	28 633
Rendement réel des actifs du régime	-	81	5 646	483	6 210
Au 31/12/2008					
Coût des services rendus	4 839	1 326	2 003	1 774	9 942
Charges d'intérêt sur l'obligation	8 190	1 590	4 488	1 484	15 752
Rendement attendu des actifs du régime	- 1 710	- 102	- 4 684	- 705	- 7 201
Pertes (-) / Gains (+) actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	858	- 235	-	324	947
Coût des services passés	88	458	-	114	660
Effet de toute réduction ou liquidation	-	- 3	-	-	- 3
Charge nette comptabilisée	12 265	3 034	1 807	2 991	20 097
Rendement réel des actifs du régime	1 314	19	- 11 308	- 1 967	- 11 942
Au 31/12/2009					
Coût des services rendus	5 432	1 736	1 762	2 077	11 007
Charges d'intérêt sur l'obligation	9 361	1 899	5 910	4 297	21 467
Rendement attendu des actifs du régime	- 2 925	- 103	- 3 768	- 620	- 7 416
Pertes (-) / Gains (+) actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	5 199	- 11	297	8 747	14 232
Coût des services passés	88	1 290	-	4 542	5 920
Effet de toute réduction ou liquidation	-	-	-	-	-
Charge nette comptabilisée	17 155	4 811	4 201	19 043	45 210
Rendement réel des actifs du régime	- 64	103	10 639	1 338	12 016

Les engagements non reconnus (écarts actuariels et coût des services passés) s'analysent comme suit :

2006	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Engagements non reconnus 31/12/2005 - Pertes (-) / Gains (+)	20 433	4 324	15 875	5 877	46 509
Engagements non reconnus 31/12/2006 - Pertes (-) / Gains (+)	15 110	5 802	13 086	6 027	40 025
Variation	- 5 323	1 478	- 2 789	150	- 6 484
Amortissement d'engagements non reconnus au cours de l'exercice Pertes (-) / Gains (+)	- 523	984	408	615	1 484
Engagements non reconnus générés dans l'exercice - ajustements d'expérience	615	- 2 244	- 7 461	- 1 106	- 10 196
Engagements non reconnus générés dans l'exercice - changements d'hypothèses	5 233	- 122	10 122	- 200	15 033
Écart de change et autres	- 2	- 96	- 280	541	163
Variation	5 323	- 1 478	2 789	- 150	6 484
2007	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Engagements non reconnus 31/12/2006 - Pertes (-) / Gains (+)	15 110	5 802	13 086	6 027	40 025
Engagements non reconnus 31/12/2007 - Pertes (-) / Gains (+)	5 496	4 325	7 902	4 931	22 654
Variation	- 9 614	- 1 477	- 5 184	- 1 096	- 17 371
Amortissement d'engagements non reconnus au cours de l'exercice Pertes (-) / Gains (+)	960	- 2	212	1 118	2 288
Engagements non reconnus générés dans l'exercice - ajustements d'expérience	- 3 435	- 661	76	477	- 3 543
Engagements non reconnus générés dans l'exercice - changements d'hypothèses	11 447	2 124	4 084	-	17 655
Écart de change et autres	642	16	812	- 499	971
Variation	9 614	1 477	5 184	1 096	17 371
2008	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Engagements non reconnus 31/12/2007 - Pertes (-) / Gains (+)	5 496	4 325	7 902	4 931	22 654
Engagements non reconnus 31/12/2008 - Pertes (-) / Gains (+)	427	2 278	11 102	7 338	21 145
Variation	- 5 069	- 2 047	3 200	2 407	- 1 509
Amortissement d'engagements non reconnus au cours de l'exercice Pertes (-) / Gains (+)	-	- 235	-	324	89
Engagements non reconnus générés dans l'exercice - ajustements d'expérience	72	- 826	- 14 767	- 2 486	- 18 007
Engagements non reconnus générés dans l'exercice - changements d'hypothèses	4 634	2 413	8 709	- 1 061	14 695
Écart de change et autres	363	695	2 858	816	4 732
Variation	5 069	2 047	- 3 200	- 2 407	1 509

2009	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Engagements non reconnus 31/12/2008 - Pertes (-) / Gains (+)	427	2 278	11 102	7 338	21 145
Engagements non reconnus 31/12/2009 - Pertes (-) / Gains (+)	16 686	2 804	18 318	6 580	44 388
Variation	16 259	526	7 216	- 758	23 243
Amortissement d'engagements non reconnus au cours de l'exercice Pertes (-) / Gains (+)	5 288	1 219	296	15 640	22 443
Engagements non reconnus générés dans l'exercice - ajustements d'expérience	- 6 253	39	7 254	- 7 382	- 6 342
Engagements non reconnus générés dans l'exercice - changements d'hypothèses	- 15 294	- 1 812	- 13 890	- 7 016	- 38 012
Écart de change et autres	-	28	- 876	- 484	- 1 332
Variation	- 16 259	- 526	- 7 216	758	- 23 243

Les pertes actuarielles liées à des ajustements d'expérience au Royaume-Uni proviennent essentiellement des pertes constatées sur les actifs de couverture.

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

Variations des actifs liés	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Valeur de l'actif	n/a	900	59 969	4 045	64 914
Rendement constaté des actifs	n/a	108	6 533	549	7 190
Prestations complémentaires	n/a	407	6 547	3 807	10 761
Prestations payées	n/a	- 88	- 2 611	- 912	- 3 611
Acquisitions, cessions, liquidations	n/a	469	-	-	469
Effet des variations de change	n/a	-	1 392	- 533	859
Au 31/12/2006	n/a	1 796	71 830	6 956	80 582
Valeur de l'actif	-	1 796	71 830	6 956	80 582
Rendement constaté des actifs	-	81	5 646	483	6 210
Prestations complémentaires	30 000	466	7 824	1 763	40 053
Prestations payées	-	- 294	- 2 874	- 243	- 3 411
Acquisitions, cessions, liquidations	-	29	-	-	29
Effet des variations de change	-	-	- 6 766	- 1 053	- 7 819
Au 31/12/2007	30 000	2 078	75 660	7 906	115 644
Valeur de l'actif	30 000	2 078	75 660	7 906	115 644
Rendement constaté des actifs	1 314	19	- 11 308	- 1 967	- 11 942
Prestations complémentaires	20 000	460	7 020	788	28 268
Prestations payées	-	-	- 2 731	- 532	- 3 263
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	-	- 16 256	123	- 16 133
Au 31/12/2008	51 314	2 557	52 385	6 318	112 574
Valeur de l'actif	51 314	2 557	52 385	6 318	112 574
Rendement constaté des actifs	- 64	103	10 639	1 338	12 016
Prestations complémentaires	40 000	1 765	5 577	1 803	49 145
Prestations payées	-	-	- 4 082	- 582	- 4 664
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	-	3 836	- 62	3 774
Au 31/12/2009	91 250	4 425	68 355	8 815	172 845

Évolution de l'obligation	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2005	171 728	42 665	85 834	21 173	321 400
Coût des services rendus	5 158	1 786	2 319	2 088	11 351
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 013	1 488	4 040	1 254	13 795
Cotisations du personnel	-	-	556	-	556
Pertes (-) / Gains (+) actuariels générés dans l'exercice	- 5 847	2 415	- 66	1 456	- 2 042
Acquisitions/cessions	-	- 219	-	-	- 219
Versement des prestations	- 7 896	- 5 065	- 2 611	- 1 031	- 16 603
Écart de change	-	-	1 828	- 1 692	136
Autres	-	- 765	-	- 140	- 905
Au 31/12/2006	170 156	42 305	91 900	23 108	327 469

Évolution de l'obligation	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2006	170 156	42 305	91 900	23 108	327 469
Coût des services rendus	3 400	1 616	2 664	1 880	9 560
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 101	1 583	4 666	1 283	14 633
Cotisations du personnel	-	-	633	-	633
Pertes (-) / Gains (+) actuariels générés dans l'exercice	- 8 012	- 1 473	- 3 269	- 895	- 13 649
Acquisitions/cessions	- 4 784	- 9 941	-	-	- 14 725
Versement des prestations	- 10 060	- 2 756	- 2 874	- 545	- 16 235
Modification du régime	7 866	- 4	-	-	7 862
Écart de change	-	-	- 7 873	- 617	- 8 490
Autres	- 561	- 298	-	- 206	- 1 065
Au 31/12/2007	165 106	31 032	85 847	24 008	305 993

Évolution de l'obligation	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2007	165 106	31 032	85 847	24 008	305 993
Coût des services rendus	4 839	1 326	2 003	1 774	9 942
Charges d'intérêt sur l'obligation	8 190	1 590	4 488	1 484	15 752
Cotisations du personnel	-	-	779	-	779
Pertes (-) / Gains (+) actuariels générés dans l'exercice	- 5 101	- 1 670	- 9 934	1 033	- 15 672
Acquisitions/cessions	-	-	-	-	-
Versement des prestations	- 10 300	- 2 295	- 2 731	- 653	- 15 979
Modification du régime	-	216	-	-	216
Écart de change	-	-	- 18 868	- 1 771	- 20 639
Autres	-	-	-	- 106	- 106
Au 31/12/2008	162 734	30 199	61 584	25 769	280 286

Évolution de l'obligation	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2008	162 734	30 199	61 584	25 769	280 286
Coût des services rendus	5 432	1 736	1 762	2 077	11 007
Charges d'intérêt sur l'obligation	9 361	1 899	5 910	4 297	21 467
Cotisations du personnel	-	-	680	-	680
Pertes (-) / Gains (+) actuariels générés dans l'exercice	18 557	1 594	13 507	8 080	41 738
Acquisitions/cessions	- 1 367	-	-	-	- 1 367
Versement des prestations	- 11 087	- 2 268	- 4 081	- 3 670	- 21 106
Modification du régime	-	106	1 853	7 037	8 996
Écart de change	-	-	2 671	4 087	6 758
Autres	- 100	- 34	-	1 736	1 602
Au 31/12/2009	183 530	33 232	83 886	49 413	350 061

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

Évolution de la provision	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Provision au 31/12/2005	151 295	36 702	9 990	11 763	209 750
Charge totale de l'exercice	11 648	4 350	2 828	3 561	22 387
Prestations ou contributions aux fonds	- 7 897	- 5 052	- 5 991	- 3 929	- 22 869
Effet des variations de change	-	-	157	- 758	- 601
Transfert en passifs destinés à être cédés (Note 11)	- 4 964	- 6 658	-	-	- 11 622
Variation de périmètre et autres	-	- 1 293	-	- 511	- 1 804
Provision au 31/12/2006	150 082	28 049	6 984	10 126	195 241
Charge totale de l'exercice	19 036	3 111	2 787	3 699	28 633
Prestations ou contributions aux fonds	- 40 060	- 3 225	- 7 191	- 2 058	- 52 534
Effet des variations de change	-	-	- 295	14	- 281
Variation de périmètre et autres	- 30	- 2 759	-	- 27	- 2 816
Provision au 31/12/2007	129 028	25 176	2 285	11 754	168 243
Charge totale de l'exercice	12 265	3 034	1 807	2 991	20 097
Prestations ou contributions aux fonds	- 30 300	- 2 892	- 6 186	- 974	- 40 352
Effet des variations de change	-	-	193	- 1 614	- 1 421
Provision/(actif) au 31/12/2008	110 993	25 318	- 1 901	12 157	146 567
Charge totale de l'exercice	17 155	4 811	4 201	19 043	45 210
Prestations ou contributions aux fonds	- 51 087	- 4 128	- 4 946	- 2 555	- 62 716
Effet des variations de change	-	-	- 141	3 615	3 474
Variation de périmètre et autres	- 1 467	2	-	1 758	293
Provision/(actif) au 31/12/2009	75 594	26 003	- 2 787	34 018	132 828

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

Royaume-Uni	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement
Action (Royaume-Uni et Reste du Monde)	54,70%	8,00%	60,00%	7,75%	63,00%	7,75%
Obligation	23,40%	3,70%	15,00%	5,30%	12,00%	4,87%
Immobilier	0,40%	3,70%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres (<i>Cash & Index Linked Gilts</i>)	21,50%	5,10%	25,00%	4,20%	25,00%	4,22%

États-Unis	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement
Action	44,80%	10,00%	42,00%	9,00%	50,00%	9,00%
Obligation	45,80%	6,00%	50,00%	5,00%	40,00%	5,00%
Immobilier	9,40%	10,00%	8,00%	9,00%	10,00%	9,00%
Autres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

France	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement
Action	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Obligation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Immobilier	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres	100,00%	4,00%	100,00%	4,00%	100,00%	4,50%

En Allemagne, les fonds sont investis en dépôts rémunérés sans risque à court terme.

Montants comptabilisés en charges pour les régimes à cotisations définies	Ouvriers	Direction, cadres et ATAM	Total
Au 31/12/2006			
Part employeur des cotisations de retraite	7 652	11 077	18 729
Assurance-vie payée par l'employeur	928	1 385	2 313
Autres cotisations de retraite	462	4	466
TOTAL	9 042	12 466	21 508
Au 31/12/2007			
Part employeur des cotisations de retraite	6 993	10 202	17 195
Assurance-vie payée par l'employeur	802	1 206	2 008
Autres cotisations de retraite	478	745	1 223
TOTAL	8 273	12 153	20 426
Au 31/12/2008			
Part employeur des cotisations de retraite	5 019	10 010	15 029
Assurance-vie payée par l'employeur	1 008	1 339	2 347
Autres cotisations de retraite	508	71	579
TOTAL	6 535	11 420	17 955
Au 31/12/2009			
Part employeur des cotisations de retraite	4 219	10 569	14 788
Assurance-vie payée par l'employeur	1 415	2 074	3 489
Autres cotisations de retraite	401	1	402
TOTAL	6 035	12 644	18 679

Autres engagements envers le personnel (options et actions de performance)

Plans d'option d'achats ou de souscription d'actions

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti un plan d'option d'achat d'actions en 2003 et des plans de souscription d'actions en 2007, 2008 et 2009 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres du plan 2003 ont été recalculés pour tenir compte de la division par cinq du nominal de l'action du 18 juillet 2006 et de la multiplication par cinq consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2003	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009
Date d'attribution	11/06/2003	03/09/2007	01/09/2008	01/09/2009
Date de maturité	11/06/2007	03/09/2011	01/09/2012	01/09/2013
Date d'expiration	10/06/2010	03/09/2014	01/09/2015	01/09/2019
Nombre de bénéficiaires à l'origine	148	65	9	303
Prix d'exercice en euros	10,73	190,60	183,54	103,34
Prix d'exercice en euros ajusté suite à l'augmentation de capital du 13/07/2005	10,57	N/A	N/A	N/A
Nombre d'options attribuées	965 000	147 300	71 800	289 400
Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital du 13/07/2005	14 480	N/A	N/A	N/A

Évolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Total à l'ouverture de l'exercice	996 390	184 414	236 517
Options distribuées	147 300	71 800	289 400
Options exercées	- 955 466	- 12 697	- 7 273
Options non exercées à la date d'expiration	- 3 810	-	-
Options radiées (*)	-	- 7 000	- 1 500
Total à la clôture de l'exercice	184 414	236 517	517 144
Dont options pouvant être exercées	37 114	24 417	17 144

(*) Bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Le détail du nombre d'options en cours de validité par plan est le suivant :

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Plan 2003	37 114	24 417	17 144
Plan 2007	147 300	140 300	138 800
Plan 2008	-	71 800	71 800
Plan 2009	-	-	289 400

Valorisation des plans (*)

En milliers d'euros	Plan 2003	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009
Charge de l'exercice 2007	406	705	-	-
Charge de l'exercice 2008	-	2 912	711	-
Charge de l'exercice 2009	-	1 817	1 445	820
Charge cumulée au 31 décembre 2009	1 318	5 434	2 156	820

Hypothèses

Prix de l'action à la date d'attribution	11,75 €	198,00 €	190,84 €	101,30 €
Volatilité (**)	41,75%	35,00%	35,00%	43,00%
Taux sans risque (***)	3,00%	4,20%	4,40%	2,39%
Prix d'exercice	10,57 €	190,60 €	183,54 €	103,34 €
Taux de dividendes (****)	2,72%	3,75%	3,50%	5,00%
Juste valeur de l'option	3,74 €	58,20 €	63,57 €	34,21 €

(*) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(**) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(***) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaire).

(****) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

Attribution aux membres du Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

Situation à fin		Plan 2003	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009
2007	Nombre d'options attribuées	175 000	60 000	-	-
	Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital du 13/07/2005	2 660	-	-	-
	Nombre de dirigeants concernés	6	8	-	-
	Nombre d'options exercées	177 660	-	-	-
2008	Nombre d'options attribuées	118 745	38 000	68 000	-
	Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital du 13/07/2005	1 805	-	-	-
	Nombre de dirigeants concernés	4	6	8	-
	Nombre d'options exercées	120 550	-	-	-
2009	Nombre d'options attribuées	43 750	21 500	50 200	52 000
	Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital du 13/07/2005	665	-	-	-
	Nombre de dirigeants concernés	3	4	6	7
	Nombre d'options exercées	44 415	-	-	-

Plans d'attribution d'actions de performance
Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance en 2006, 2007, 2008 et 2009 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

	Plan 2006 (*)	Plan 2007 (**)	Plan 2008 (***)	Plan « Value 08 »	Plan 2009 (****)	Plan « Value 09 »	Plan « 123 » (*****)
Date d'attribution	16/01/2006	03/05/2007	01/09/2008	16/12/2008	31/07/2009	17/11/2009	17/12/2009
Durée d'acquisition	2 ans	2, 3 et 4 ans	2 et 3 ans	4,5 ans	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	4,6 ans	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	-	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	-	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	199	280	41	8 697	53	8 097	17 067
Nombre théorique d'actions attribuées	148 000	111 000	11 590	33 856	13 334	34 700	51 201

(*) L'attribution définitive, en nombre, a été fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2006 et 2007. Elle s'est faite par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(**) L'attribution définitive, en nombre, se fera par tiers en 2009, 2010, 2011 en fonction pour chaque tiers de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2008, 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(***) L'attribution définitive, en nombre, se fera par moitié en 2010, 2011 en fonction pour chaque moitié de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour chacune des années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(****) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(*****) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 3 par bénéficiaire.

Évolution du nombre d'actions

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'actions est la suivante :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan « Value 08 »	Plan 2009	Plan « Value 09 »	Plan « 123 »
Nombre théorique initial d'actions attribuées	148 000	111 000	11 590	33 856	13 334	34 700	51 201
Nombre d'actions annulées	- 700	- 10 729	-	- 447	-	-	-
Nombre d'actions acquises ou en cours d'acquisition	147 300	100 271	11 590	33 409	13 334	34 700	51 201
Nombre d'actions livrées	188 853	39 092	-	-	-	-	-

Valorisation des plans (*)

En milliers d'euros	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan « Value 08 »	Plan 2009	Plan « Value 09 »	Plan « 123 »
Charge de l'exercice 2007	7 202	5 429	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2008	380	7 099	264	17	-	-	-
Charge de l'exercice 2009	-	3 757	821	414	271	83	63
Charge cumulée au 31 décembre 2009	15 833	16 285	1 085	431	271	83	63
Hypothèses							
Prix de l'action à la date d'attribution	93,3 €	198,50 €	190,84 €	82,15 €	92,30 €	119,00 €	121,00 €
Volatilité (**)	40%	40%	35%	40%	40%	40%	40%
Taux sans risque (***)	5%	4,40%	4,20%	3,03%	2,37%	2,40%	2,24%
Taux de dividendes (****)	2%	3%	3,5%	7,30%	5%	5%	5%
					74,63 € (résidents français) ou 71,42 € (résidents non français)	104,15 € (résidents français) ou 98,56 € (résidents non français)	
Juste valeur de l'action tranche 1	83,84 €	180,77 €	171,22 €	56,23 €	-	92,08 €	-
Juste valeur de l'action tranche 2	-	175,17 €	165,00 €	-	-	-	-
Juste valeur de l'action tranche 3	-	169,77 €	-	-	-	-	-

(*) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incapacité du titre pendant la période de conservation.

(**) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(***) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuares).

(****) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Attribution aux membres du Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan « Value 08 »	Plan 2009	Plan « Value 09 »	Plan « 123 »
2007							
Nombre théorique d'actions attribuées	30 000	8 400	-	-	-	-	-
Nombre de dirigeants concernés	6	7	-	-	-	-	-
Nombre d'actions acquises	-	-	-	-	-	-	-
2008							
Nombre théorique d'actions attribuées	22 500	6 000	3 200	5	-	-	-
Nombre de dirigeants concernés	5	5	3	1	-	-	-
Nombre d'actions acquises	28 845	-	-	-	-	-	-
2009							
Nombre théorique d'actions attribuées	12 500	3 600	3 200	5	7 496	6	12
Nombre de dirigeants concernés	3	3	3	1	3	1	4
Nombre d'actions acquises	16 000	1 301	-	-	-	-	-

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariats salariés est présenté à la Note 24.

Note 18 Autres passifs courants

	Dettes sociales	Dettes fiscales	Dettes liées à l'acquisition d'actifs	Produits constatés d'avance	Autres dettes courantes	Total
Au 31/12/2006	177 107	34 248	12 291	13 584	26 171	263 401
Effet des variations de change	248	116	- 23	- 56	- 833	- 548
Autres variations	15 455	5 451	1 795	- 5 452	12 660	29 909
Au 31/12/2007	192 810	39 815	14 063	8 076	37 998	292 762
Effet des variations de change	- 6 036	- 3 134	- 2 831	231	228	- 11 542
Autres variations	16 763	19 803	39 250	- 1 293	33 885	108 408
Au 31/12/2008	203 537	56 484	50 482	7 014	72 111	389 628
Effet des variations de change	8 276	2 297	7 027	- 69	- 345	17 186
Autres variations	- 30 497	- 17 195	8 266	1 621	- 36 605	- 74 410
Au 31/12/2009	181 316	41 586	65 775	8 566	35 161	332 404

Les variations des autres passifs courants concernent principalement les dettes sur les investissements, les dividendes à verser à des minoritaires et des reclassements de provisions en dettes.

Note 19 Informations relatives aux parties liées

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

	Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Au 31/12/2007				
HKM	501	441 190	30	22 897
Rothschild & Cie	-	258	-	-
Au 31/12/2008				
HKM	688	596 013	114	44 773
Rothschild & Cie	-	3 891	-	263
Au 31/12/2009				
HKM	278	263 834	56	22 838
Rothschild & Cie	-	190	-	73
Sociétés intégrées proportionnellement	30 117	1 125	3 082	20 337

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, qui est détenue à hauteur de 30% par le groupe Salzgitter AG, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication des laminoirs européens de V & M Deutschland et V & M France.

Les opérations réalisées en 2007, 2008 et 2009 avec Rothschild & Cie sont liées au mandat de conseil pour assister le Directoire.

Concernant la société Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, intégrée proportionnellement, le total du bilan s'établit à 657,6 millions d'euros. En 2009 le Groupe a investi un capital de 410,3 millions d'euros mais n'a réalisé aucune opération commerciale avec cette société.

Rémunération des organes de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif, dans sa composition au 31 décembre (sept personnes en 2009, huit personnes en 2008, sept personnes en 2007), ainsi que les engagements de retraite à la clôture, s'établissent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Rémunérations et avantages en nature	2 647	3 156	3 436
Paiements fondés sur des actions ^(*)		800	1 455
Engagement de départ en retraite	504	738	275
Engagement de retraite complémentaire	2 988	4 054	2 478

(*) Information fournie à partir des Plans 2009 et 2008 d'options de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actionnariat salarié.

Options de souscription ou d'achat d'actions (Note 17) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Options d'achats attribuées le 11 juin 2003 exerçables du 11 juin 2007 au 10 juin 2010	177 660	120 550	44 415
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	177 660	120 550	44 415
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	177 660	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	-	-
Options de souscription attribuées le 3 septembre 2007 exerçables du 3 septembre 2011 au 3 septembre 2014	60 000	38 000	21 500
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	60 000	38 000	21 500
Options de souscription attribuées le 1 ^{er} septembre 2008 exerçables du 1 ^{er} septembre 2012 au 1 ^{er} septembre 2015	-	68 000	50 200
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	68 000	50 200
Options de souscription attribuées le 1 ^{er} septembre 2009 exerçables du 1 ^{er} septembre 2013 au 1 ^{er} septembre 2019	-	-	52 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	-	52 000

Actions de performance (Note 17) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Plan du 16 janvier 2006			
Nombre théorique d'actions attribuées	30 000	22 500	12 500
Nombre d'actions acquises	-	28 845	16 000
Plan du 3 mai 2007			
Nombre théorique d'actions attribuées	8 400	6 000	3 600
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	-	-
Plan du 1 ^{er} septembre 2008			
Nombre théorique d'actions attribuées	-	3 200	3 200
Plan «Value 08» du 16 décembre 2008			
Nombre théorique d'actions attribuées	-	5	5
Plan du 31 juillet 2009			
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-	7 496
Plan «Value 09» du 17 novembre 2009			
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-	6
Plan 123 du 31 juillet 2009			
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-	12

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (type article 39) instauré en 2005 (Note 17).

Il n'y avait au 31 décembre 2009 ni prêt ni caution accordés aux dirigeants par la Société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

Note 20 Engagements et éventualités

Du fait de son activité, V & M France s'est vue allouer pour 2009 un quota d'émissions de gaz à effet de serre de 106 037 tonnes, les quotas à recevoir au titre de la période de trois ans à venir de 2010 à 2012 s'élèvent à 106 000 tonnes par an.

Engagements hors bilan reçus (hors instruments financiers)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Commandes fermes d'immobilisations	N/D	457 846	214 202
Cautionnements et engagements reçus	43 869	125 998	234 560
Contrat d'approvisionnement HKM	37 775	28 535	-
Autres engagements reçus	92 302	70 526	39 725
TOTAL	173 946	682 905	488 487
Engagements hors bilan donnés (hors instruments financiers)	410 214	858 037	587 572

Engagements donnés par échéance

	31/12/2009	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
BILAN				
Emprunts et dettes financières à long terme	735 685	101 409	527 099	107 177
HORS BILAN				
Cautions de marché et lettres de crédit données	146 961	85 525	61 352	84
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	25 083	8 030	15 796	1 257
Contrat de location à long terme	33 110	7 463	23 260	2 387
Contrat d'approvisionnement HKM	-	-	-	-
Pensions et indemnités de départ à la retraite (écarts actuariels)	44 801	-	22 682	22 119
Commandes fermes d'immobilisations données	214 202	114 397	99 805	-
Autres engagements	123 415	62 033	23 884	37 498
TOTAL	587 572	277 448	246 779	63 345

	31/12/2008	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
BILAN				
Emprunts et dettes financières à long terme	726 415	76 841	639 417	10 157
HORS BILAN				
Cautions de marché et lettres de crédit données	120 609	80 029	40 303	277
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	25 027	3 469	10 526	11 032
Contrat de location à long terme	39 095	7 977	25 547	5 571
Contrat d'approvisionnement HKM	28 535	28 535	-	-
Pensions et indemnités de départ à la retraite (écarts actuariels)	21 197	-	11 233	9 964
Commandes fermes d'immobilisations données	457 846	420 901	36 945	-
Autres engagements	165 728	39 858	73 847	52 023
TOTAL	858 037	580 769	198 401	78 867

	31/12/2007	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
BILAN				
Emprunts et dettes financières à long terme	553 666	217 072	323 401	13 193
HORS BILAN				
Cautions de marché et lettres de crédit données	130 383	96 140	34 028	215
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	35 859	4 748	8 493	22 618
Contrat de location à long terme	34 322	5 393	20 176	8 753
Contrat d'approvisionnement HKM	37 775	21 586	16 189	-
Pensions et indemnités de départ à la retraite (écarts actuariels)	23 062	N/D	N/D	23 062
Autres engagements	148 813	58 755	899	89 159
TOTAL	410 214	186 622	79 785	143 807

Les commandes fermes d'immobilisations concernent principalement Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil. Le contrat de co-entreprise signé par les deux actionnaires, Vallourec et Sumitomo, prévoit de bénéficier d'une option d'achat de la participation de l'autre actionnaire en cas de changement de contrôle de celui-ci.

Les principaux cours de change utilisés, pour le compte de résultat, sont décrits en Note 12.

La conversion des éléments du compte de résultat s'effectue au taux moyen.

Note 21 Chiffre d'affaires

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Ventes en France	444 099	361 003	203 876
Ventes en Allemagne	1 101 205	1 143 218	793 611
Autres pays de l'Union européenne	882 720	700 029	414 038
Amérique du Nord (Nafta)	1 144 166	1 525 869	1 007 818
Amérique du sud	786 034	935 910	780 420
Asie	1 284 169	1 318 921	869 989
Reste du monde	498 128	452 064	394 727
TOTAL	6 140 521	6 437 014	4 464 479

Sur l'ensemble de l'année 2009, le chiffre d'affaires s'élève à 4 464,5 millions d'euros, en diminution de 30,6% (- 32,13% à périmètre comparable après retraitement du chiffre d'affaires 2008 pour le rendre comparable à celui de 2009).

Note 22 Autres produits de l'activité

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Redevances pour concessions, brevets	19 939	19 661	21 591
Autres produits et subventions d'exploitation	15 276	19 464	15 343
TOTAL	35 215	39 125	36 934

Les autres produits et subventions correspondent principalement à des subventions et des remboursements reçus de tiers.

Note 23 Impôts et taxes

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Impôts et taxes sur rémunérations	- 9 061	- 10 014	- 10 935
Taxe professionnelle	- 26 411	- 18 943	- 15 553
Taxe foncière	- 6 394	- 7 817	- 7 821
Autres impôts et taxes	- 14 384	- 14 829	- 10 102
TOTAL	- 56 250	- 51 603	- 44 411

Note 24 Charges de personnel et effectif moyen des sociétés intégrées

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	- 543 787	- 568 715	- 539 093
Intéressement et participation	- 61 420	- 58 885	- 41 301
Charges liées aux plans d'options d'achats et de souscriptions d'actions, et aux actions de performance	- 12 522	- 17 027	- 19 618
<i>Plan d'option d'achat d'actions du 15 juin 2003</i>	- 406	-	-
<i>Plan d'option de souscription du 3 septembre 2007</i>	- 705	- 2 912	- 1 817
<i>Plan d'option de souscription du 1^{er} septembre 2008</i>	-	- 711	- 1 445
<i>Plan d'option de souscription du 1^{er} septembre 2009</i>	-	-	- 820
<i>Plan d'attribution d'actions de performance du 16 janvier 2006</i>	- 7 048	- 380	-
<i>Plan d'attribution d'actions de performance du 3 mai 2007</i>	- 4 363	- 7 099	- 3 757
<i>Plan d'attribution d'actions de performance du 1^{er} septembre 2008</i>	-	- 264	- 821
<i>Plan actionnariat salarié «Value 08» du 16 décembre 2008 incluant le plan d'attribution d'actions du 16 décembre 2008</i>	-	- 5 661	- 771
<i>Plan d'attribution d'actions de performance du 31 juillet 2009</i>	-	-	- 271
<i>Plan actionnariat salarié «Value 09» du 17 novembre 2009 incluant le plan d'attribution d'actions du 17 novembre 2009</i>	N/A	N/A	- 9 853
<i>Plan d'attribution d'actions de performance 123 du 17 décembre 2009</i>	N/A	N/A	- 63
Charges sociales	- 209 311	- 211 985	- 220 917
TOTAL	- 827 040	- 856 612	- 820 929

Le Groupe a estimé, et pris en compte, les charges qui pourraient être engagées dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF) et concernant l'ensemble des sociétés françaises.

2009

Un plan d'actionnariat salarié a été proposé aux salariés. Afin de satisfaire aux exigences légales et fiscales de chaque pays, des formules différentes ont été proposées :

- **FCPE levier** : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE à un nombre d'actions Vallourec décotées de 20% leur permettant de bénéficier, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, d'un multiple de performance sur les actions Vallourec et d'une protection sur leur investissement initial hors effet de change. Le multiple de la hausse est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération par le biais d'un contrat d'échange ;
- **FCPE classique** : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE des actions Vallourec à un cours décoté de 20% et bénéficient des dividendes éventuels ;
- **Action et Stock Appreciation Rights (SAR)** : les salariés, par l'acquisition d'un titre à un prix décoté de 20%, bénéficient d'un SAR (protection sur leur investissement initial, hors effet de change, et multiple de performance sur ce titre) qui sera versé par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des *warrants* fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des

warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 20% ;

- **Cash et Stock Appreciation Rights (SAR)** : les salariés, par un placement sur un compte bancaire rémunéré, bénéficient de SAR (multiple de performance sur ce placement) qui seront versés au salarié par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des *warrants* fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des *warrants* a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 20%.

La charge IFRS 2 résultant de l'avantage accordé au salarié dans le cadre du plan d'actionnariat salarié est évaluée à la date d'attribution. La juste valeur de l'avantage correspond, pour la formule classique, à la valeur de l'avantage économique octroyé diminué du coût d'incessibilité pour le salarié, et, pour les formules à levier, à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. Pour la formule « Action et SAR » viennent s'ajouter la décote du titre détenu par le salarié et la valorisation de l'option le protégeant sur son investissement initial.

Caractéristiques des plans «Value»	2008	2009
Date d'attribution	16 décembre 2008	17 novembre 2009
Maturité des plans	1 ^{er} juillet 2013	1 ^{er} juillet 2014
Prix de référence	82,48 €	114,67 €
Prix de souscription	65,99 €	91,74 €
Décote	20%	20%
Montant global souscrit	49 492	65 006
Nombre total d'actions souscrites	749 996	708 589
Décote totale	12 372	16 251
Multiple par action		
Formule FCPE levier	7,3	6,7
Formule Action + SAR	5,1	4,7
Formule Cash + SAR	6,1	5,9
Hypothèses de valorisation		
Volatilité (*)	40%	40%
Taux sans risque (**)	3,03%	2,40%
Taux de dividende annuel (***)	7,30%	5,00%
Charge IFRS 2 globale (****)	6 435	9 949

(*) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(**) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaire).

(***) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(****) Calculé à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

Cet avantage a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel de 9,9 millions d'euros en 2009.

La charge IFRS 2 résultant des *Stocks Appreciation Rights* (SAR) est réévaluée à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur correspondant à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié.

Paramètres d'évaluation de la juste valeur des SAR	«Value 08»	«Value 09»
Date d'évaluation	31 décembre 2009	31 décembre 2009
Date de maturité	1 ^{er} juillet 2013	1 ^{er} juillet 2014
Cours de l'action à la date d'évaluation	127,05 €	127,05 €
Multiple par action		
Formule Action et SAR	5,1	4,7
Formule Cash et SAR	6,1	5,9
Hypothèses de valorisation		
Volatilité (*)	40%	40%
Taux sans risque (**)	2,07%	2,07%
Taux de dividende annuel (***)	5,00%	5,00%
Charge IFRS 2 de l'exercice (****)	3 296	803

(*) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(**) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaire).

(***) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(****) Calculé à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

La dette envers les salariés résultant des SAR a donné lieu à une charge de personnel de 4,1 millions d'euros en 2009.

Le produit résultant des *warrants* est réévalué à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur de l'instrument dérivé conformément à la norme IAS 39.

Paramètres d'évaluation de la juste valeur des <i>warrants</i>	« Value 08 »	« Value 09 »
Date d'évaluation	31 décembre 2009	31 décembre 2009
Date de maturité	1 ^{er} juillet 2013	1 ^{er} juillet 2014
Cours de l'action à la date d'évaluation	127,05 €	127,05 €
Multiple par action		
Formule Action et SAR	5,1	4,7
Formule Cash et SAR	6,1	5,9
Hypothèses de valorisation (*)		
Volatilité implicite	46%	44%
Taux d'intérêt	de 1,07% à 2,81%	de 1,07% à 2,81%
Dividende annuel (en euros)	3,00 €	3,00 €
Produit IAS 39 de l'exercice	2 939	980

(*) Hypothèses de la banque structurant l'opération.

Le produit correspondant aux *warrants* versés par la banque ayant complété l'investissement des salariés à l'employeur est comptabilisé dans les charges de personnel pour 3,9 millions d'euros en 2009, dans la mesure où il est destiné à couvrir la charge liée aux SAR (voir ci-dessus).

Effectif moyen des sociétés intégrées (*)	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Cadres	1 310	1 342	1 440
Atam	3 710	3 872	4 350
Ouvriers	12 751	12 496	12 591
TOTAL	17 771	17 710	18 381

(*) Les effectifs des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont retenus à hauteur des pourcentages d'intérêts détenus.

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2009 s'élèvent à 18 238 personnes contre 18 344 personnes au 31 décembre 2008.

Note 25 Autres charges d'exploitation

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Achats non stockés, sous-traitance	- 426 985	- 359 120	- 259 920
Énergie	- 211 930	- 246 088	- 164 913
Entretien	- 184 716	- 191 754	- 152 119
Commissions agents, frais de transport	- 329 941	- 323 836	- 224 853
Services, honoraires et autres	- 186 203	- 321 692	- 275 420
TOTAL	- 1 339 775	- 1 442 490	- 1 077 225

Note 26 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG			Deloitte		
	Montant (HT)					
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	235	215	171	235	215	171
%	23%	26%	17%	17%	14%	13%
Filiales intégrées globalement	685	579	540	1 094	1 271	1 033
%	68%	69%	53%	81%	85%	77%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Émetteur	48	48	59	19	17	38
%	5%	6%	6%	1%	1%	3%
Filiales intégrées globalement			244			99
%			24%			7%
Sous-total	968	842	1 014	1 348	1 503	1 341
%	96%	100%	100%	100%	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
Juridique, fiscal, social						
%						
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	39					
%	4%					
Sous-total	39					
%	4%					
TOTAL	1 007	842	1 014	1 348	1 503	1 341

Note 27 Dotations aux provisions nettes de reprises

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	- 57 925	- 72 117	- 104 255
Dotations aux provisions sur actifs circulants	- 41 313	- 29 960	- 73 275
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	48 650	56 803	103 440
Reprises sur provisions sur actifs circulants	16 585	32 201	37 864
TOTAL	- 34 003	- 13 073	- 36 226

Note 28 Dotations aux amortissements

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	- 7 351	- 39 955	- 39 138
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (voir Note 2)	- 110 622	- 125 977	- 148 815
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	-	347	31
TOTAL	- 117 973	- 165 585	- 187 922

Note 29 Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 21 169	- 1 386	- 7 828
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	- 133	- 93	- 21 040
Résultats de cessions d'actif immobilisés et autres	11 066	- 4 984	22 518
TOTAL	10 933	- 5 077	1 478

2009

Les actifs industriels (matériels, outillages, pièces de rechanges spécifiques) pour lesquels une décision définitive d'arrêt a été prise dans l'année ont fait l'objet d'amortissements ou de dépréciations fin décembre 2009.

En 2009, en application par anticipation de la norme IFRS 3 révisée, l'acquisition de P.T. Citra Tubindo a été traitée en deux transactions distinctes : d'une part, la cession de la participation détenue avant la prise de contrôle, aboutissant à la constatation d'une plus-value de 31,7 millions d'euros et, d'autre part, l'acquisition ultérieure d'une participation de 78,2% dans P.T. Citra Tubindo.

2008

En 2008, la perte de 5 millions d'euros correspond principalement à des cessions et à des destructions d'immobilisations corporelles.

2007

Les actifs des sociétés VPS et VCAV destinées à être cédées ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 20 millions d'euros.

Les résultats de cession d'actifs correspondent principalement à la cession de participations consolidées (VPE) et à l'encaissement d'un complément d'indemnité d'assurance consécutive à un sinistre survenu dans la société VPE en 2006. La cession des sociétés VPS et VCAV a dégagé un résultat nul, les actifs de ces sociétés ayant fait l'objet d'une dépréciation au 30 juin 2007.

Note 30 Résultat financier

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
PRODUITS FINANCIERS			
Revenus de valeurs mobilières de placement	17 348	25 470	16 033
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 956	9 486	4 474
TOTAL	36 304	34 956	20 507
CHARGES D'INTÉRÊTS			
	- 40 619	- 51 463	- 42 606
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS			
Revenu des titres	1 825	2 728	3 229
Revenu des prêts et créances	1 082	5 612	4 023
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report/déport	- 18 138	- 7 894	25 137
Dotations aux provisions, nettes de reprises	2 189	2 120	880
Autres charges et produits financiers	- 1 894	4 127	182
TOTAL	- 14 936	6 693	33 451
AUTRES CHARGES D'ACTUALISATION			
Charges financières d'actualisation sur retraites (voir Note 17)	- 16 144	- 16 392	- 23 569
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	769	- 170	80
Produits financiers sur actifs des régimes de retraites (voir Note 17)	5 618	7 522	7 495
TOTAL	- 9 757	- 9 040	- 15 994
RÉSULTAT FINANCIER	- 29 008	- 18 854	- 4 642

Note 31 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

Ventilation de la charge d'impôt	2007	2008	2009
Charge courante d'impôt	- 557 052	- 450 558	- 233 390
Impôts différés (voir Note 5)	- 18 292	- 30 133	- 14 117
Charge nette	- 575 344	- 480 691	- 247 507
Résultat des sociétés intégrées	1 018 222	1 022 258	534 186
Charge d'impôts	- 575 344	- 480 691	- 247 507
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	1 593 566	1 502 949	781 693
Taux d'imposition légal société consolidante (voir Note 5)	34,43%	34,43%	34,43%
Impôt théorique	- 548 665	- 517 465	- 269 137
Impact des principaux déficits reportables	116	- 1 939	644
Impact des différences permanentes	- 2 703	19 184	- 250
Autres impacts	- 121	-	- 26
Impact des différences de taux d'imposition	- 23 971	19 530	21 262
	- 575 344	- 480 690	- 247 507
TAUX D'IMPOSITION RÉEL	36,10%	31,98%	31,66%

Les différences permanentes s'analysent principalement par le résultat des minoritaires, par les retenues à la source, par la quote-part de frais et charges sur les distributions de dividendes, y compris sur les distributions de dividendes à venir.

Les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (France 34,43%, Allemagne 31,6%, États-Unis 36,5% et Brésil 34%).

Note 32 Information sectorielle

Secteurs opérationnels

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats, ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements pour les exercices 2007, 2008 et 2009.

Informations sur les résultats, les actifs et les passifs par secteur opérationnel

2009	Tubes sans soudure	Speciality Products	Holdings & divers ^(*)	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Ventes à des clients externes	4 104 463	320 803	39 213	-	4 464 479
Résultat brut d'exploitation	982 560	33 589	- 37 407	1 865	980 607
Dotations aux amortissements	- 176 785	- 9 728	- 1 757	348	- 187 922
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 8 188	- 1 230	1 348	242	- 7 828
Cession d'actifs et frais de restructurations	- 26 488	- 1 792	30 242	- 484	1 478
Résultat d'exploitation	771 098	20 838	- 7 852	2 251	786 335
Produits non répartis					53 958
Charges non réparties					- 58 600
Résultat avant impôts					781 693
Impôts sur les bénéfices					- 247 507
Résultat des sociétés mises en équivalence					2 291
Résultat net de l'ensemble consolidé					536 477
BILAN					
Actifs non courants	3 004 453	111 372	2 054 455	- 1 873 860	3 296 420
Actifs courants	1 612 581	110 367	331 766	- 338 907	1 715 807
Trésorerie	859 184	96 958	1 104 716	- 903 055	1 157 803
TOTAL ACTIFS	5 476 218	318 697	3 490 937	- 3 115 822	6 170 030
Capitaux propres	3 133 718	162 391	2 353 089	- 1 788 699	3 860 499
Intérêts des minoritaires	231 058	10 440		- 21	241 477
Passifs long terme	364 568	17 696	594 396	- 76 279	900 381
Passifs courants	1 747 511	128 730	543 452	- 1 252 020	1 167 673
TOTAL PASSIFS	5 476 855	319 257	3 490 937	- 3 117 019	6 170 030
Flux					
Investissements incorporels et corporels	626 330	31 560	24 327	-	682 217
Autres informations					
Effectifs moyens	16 806	1 409	166		18 381
Charges de personnel	717 111	53 499	50 403	- 84	820 929

(*) Vallourec, V & M Tubes et les filiales de commercialisation Vallourec Tubes Canada et Vallourec Inc.

2008	Tubes sans soudure	Speciality Products	Holdings & divers (*)	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Ventes à des clients externes	5 908 517	479 765	48 732		6 437 014
Résultat brut d'exploitation	1 664 498	63 982	- 33 716	- 911	1 693 853
Dotations aux amortissements	- 154 894	- 9 046	- 2 125	480	- 165 585
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 19	- 19	- 1 348		- 1 386
Cession d'actifs et frais de restructurations	- 4 538	- 472	- 67		- 5 077
Résultat d'exploitation	1 505 047	54 446	- 37 256	- 432	1 521 805
Produits non répartis					49 543
Charges non réparties					- 68 397
Résultat avant impôts					1 502 951
Impôts sur les bénéfices					- 480 691
Résultat des sociétés mises en équivalence					2 431
Résultat net de l'ensemble consolidé					1 024 691
BILAN					
Actifs non courants	2 238 690	90 269	1 636 157	- 1 602 487	2 362 629
Actifs courants	2 698 257	198 774	267 428	- 290 398	2 874 061
Trésorerie	548 731	35 934	752 467	- 808 986	528 146
TOTAL ACTIFS	5 485 678	324 977	2 656 052	- 2 701 871	5 764 836
Capitaux propres	2 419 021	142 141	1 729 496	- 1 157 899	3 132 759
Intérêts des minoritaires	88 608	10 596	-	- 33	99 171
Passifs long terme	734 477	16 163	578 459	- 440 595	888 504
Passifs courants	2 243 572	156 077	348 097	- 1 103 344	1 644 402
TOTAL PASSIFS	5 485 678	324 977	2 656 052	- 2 701 871	5 764 836
Flux					
Investissements incorporels et corporels	538 318	24 271	5 827	-	568 416
Autres informations					
Effectifs moyens	16 152	1 392	166	-	17 710
Charges de personnel	755 661	54 527	47 014	- 590	856 612

(*) Vallourec, V & M Tubes et les filiales de commercialisation Vallourec Tubes Canada et Vallourec Inc.

2007	Tubes sans soudure	Speciality Products	Holdings & divers ^(*)	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Ventes à des clients externes	5 405 111	659 934	75 476	-	6 140 521
Résultat brut d'exploitation	1 694 610	77 411	- 22 121	882	1 750 782
Dotations aux amortissements	- 106 737	- 9 234	- 2 193	191	- 117 973
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 1 079	- 28 768	8 678		- 21 169
Cession d'actifs et frais de restructurations	1 266	6 498	18 477	- 15 308	10 933
Résultat d'exploitation	1 588 060	45 906	2 842	- 14 235	1 622 573
Produits non répartis					41 400
Charges non réparties					- 70 408
Résultat avant impôts					1 593 565
Impôts sur les bénéfices					- 575 344
Résultat des sociétés mises en équivalence					6 242
Résultat net de l'ensemble consolidé					1 024 463
BILAN					
Actifs non courants	1 402 591	72 581	908 060	- 891 060	1 492 172
Actifs courants	2 296 558	222 717	291 978	- 292 976	2 518 277
Trésorerie	626 312	32 952	821 632	- 568 418	912 478
TOTAL ACTIFS	4 325 461	328 250	2 021 670	- 1 752 454	4 922 927
Capitaux propres	2 091 390	140 019	1 356 647	- 880 287	2 707 769
Intérêts des minoritaires	70 732	11 187	-	- 27	81 892
Passifs long terme	342 839	11 860	264 320	- 4 404	614 615
Passifs courants	1 820 500	165 184	400 703	- 867 736	1 518 651
TOTAL PASSIFS	4 325 461	328 250	2 021 670	- 1 752 454	4 922 927
Flux					
Investissements incorporels et corporels	410 370	26 091	8 338	-	444 799
Autres informations					
Effectifs moyens	15 206	2 426	139	-	17 771
Charges de personnel	692 930	98 767	35 343	-	827 040

(*) Vallourec, V & M Tubes et les filiales de commercialisation Vallourec Tubes Canada et Vallourec Inc.

Zones géographiques

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zone géographique d'implantation des clients), les investissements, ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation des sociétés).

Par zone géographique

2009	Europe	Amérique du Nord et Mexique	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 411 525	1 007 818	780 420	869 989	394 727	4 464 479
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles et écarts acquisition (nettes)	897 453	831 125	1 058 489	222 122	5 934	3 015 123
Flux						
Investissements corporels et incorporels	186 289	46 307	436 753	7 860	5 008	682 217
Autres informations						
Effectifs moyens	9 407	2 344	5 747	866	17	18 381
Charges de personnel	533 470	130 759	149 120	7 253	327	820 929
<hr/>						
2008	Europe	Amérique du Nord et Mexique	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	2 204 250	1 525 869	935 910	1 318 921	452 064	6 437 014
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles et écarts acquisition (nettes)	795 482	878 428	475 201	59 537	1 506	2 210 154
Flux						
Investissements corporels et incorporels	234 682	62 747	259 687	9 910	1 390	568 416
Autres informations						
Effectifs moyens	9 360	2 227	5 576	537	10	17 710
Charges de personnel	580 571	131 285	140 384	4 242	130	856 612

2007	Europe	Amérique du Nord et Mexique	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	2 428 024	1 144 166	786 034	1 284 169	498 128	6 140 521
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles et écarts acquisition (nettes)	640 583	321 076	356 921	48 945	53	1 367 578
Flux						
Investissements corporels et incorporels	278 536	57 147	93 665	15 398	53	444 799
Autres informations						
Effectifs moyens	10 314	1 675	5 304	478	-	17 771
Charges de personnel	596 012	102 588	125 230	3 201	9	827 040

Note 33 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, entre le 31 décembre 2009 et le 23 février 2010, date de l'arrêté des comptes par le Directoire, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

5.2 COMPTES SOCIAUX

5.2.1 BILAN *en milliers d'euros*

ACTIF

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	79	79	79
Immobilisations corporelles	131	131	131
Titres de participations	1 057 383	1 057 496	1 057 079
Actions propres	16 700	12 502	5 526
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1	327 212	148 741
Total I	1 074 294	1 397 420	1 211 556
ACTIF CIRCULANT			
Créances d'exploitation	616	855	612
Autres créances	117 821	406 679	927 349
Valeurs mobilières de placement	9 110	8 922	22 934
Disponibilités	40	295	426
Charges constatées d'avance		45	63
Écarts de conversion – report déport		31 876	3 293
Total II	127 587	448 672	954 677
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	1 201 881	1 846 092	2 166 233

PASSIF

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital	212 155	215 155	229 123
Primes	64 345	109 128	365 528
Écart de réévaluation	634	634	634
Réserves	79 954	79 964	80 265
Report à nouveau	47 116	20 372	430 086
Acompte sur dividende	- 210 292		
Résultat de l'exercice	553 894	730 836	427 377
Total I	747 806	1 156 089	1 533 013
Provisions pour risques et charges	2 314	817	1 027
Dettes financières	410 762	587 019	571 646
Dettes d'exploitation	4 112	5 312	2 888
Autres dettes	36 887	64 979	53 066
Écarts de conversion – report déport		31 876	4 593
Total II	454 075	690 003	633 220
TOTAL DU PASSIF (I + II)	1 201 881	1 846 092	2 166 233

5.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT *en milliers d'euros*

	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires		4 094	108
Reprises sur provisions, transferts de charges	9	4 214	1 791
Autres produits	1 434	1 427	1 137
Services extérieurs	- 10 068	- 18 134	- 11 655
Impôts taxes et versements assimilés	- 70	- 351	- 474
Charges de personnel	- 419	- 2 537	- 3 496
Autres charges d'exploitation	- 643	- 645	- 636
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 1 257	- 767	- 590
Résultat d'exploitation	- 11 014	- 12 699	- 13 815
Produits financiers	559 825	760 652	476 859
De participations	554 407	748 771	447 630
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		17	426
Autres intérêts et produits assimilés	1 841	11 176	2 892
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		119	2 216
Différences positives de change		91	23 622
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 577	478	73
Charges financières	- 17 929	- 24 155	- 51 769
Dotations financières aux amortissements et aux provisions		- 1 944	
Intérêts et charges assimilées	- 17 924	- 22 039	- 26 471
Différences négatives de change	- 5	- 172	- 25 298
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Résultat financier	541 896	736 497	425 090
Résultat courant avant impôt	530 882	723 798	411 275
Produits exceptionnels	2 443	4 816	6 025
Charges exceptionnelles	- 1 429	- 13 671	- 1 483
Résultat exceptionnel	1 014	- 8 855	4 542
Impôts sur les bénéfices	21 998	15 893	11 560
RÉSULTAT	553 894	730 836	427 377

5.2.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont le total est de 2 166,2 millions d'euros et au compte de résultat dégageant un bénéfice de 427,4 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La société Vallourec établit des comptes consolidés.

A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Le 7 juillet 2009, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, s'est traduite par la création de 2 783 484 actions nouvelles (5,2% du capital) émises au prix de 74,28 euros, soit une augmentation de capital de 206,8 millions d'euros, prime d'émission nette de frais inclus.

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 09 », le 17 décembre 2009, 708 589 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de

91,74 euros soit une augmentation de 63,6 millions d'euros, prime d'émission nette de frais inclus.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 99-03), en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1977 et 1978.

Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur une durée de 40 années pour les ensembles immobiliers affectés à des opérations non professionnelles.

TITRES DE PARTICIPATIONS

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euros au cours du jour de l'opération.

Les provisions pour dépréciation des participations sont calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels : le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de Bourse, les perspectives d'évolution de la Société...

ACTIONS PROPRES

Les actions propres inscrites dans l'actif immobilisé comprennent :

- les actions acquises le 5 juillet 2001 et affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Conformément au règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Concernant les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la valeur comptable est la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des titres (soit le cours moyen du dernier mois).

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés ponctuelles de recouvrement. Celles-ci sont alors évaluées créance par créance.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition, majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises en 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés ont été classées en valeurs mobilières de placement.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES ÉTRANGÈRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, les disponibilités et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en provision pour risque de change.

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de taux de change et d'intérêt. Toutes les positions sont prises au moyen d'instruments négociés, soit sur des marchés organisés, soit de gré à gré, et sont évaluées à leur valeur de marché, en hors bilan, à chaque arrêté.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pension de retraite

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

Indemnités de départ en retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100% des cas est retenue.

Les hypothèses actuarielles varient suivant les spécificités des régimes en vigueur dans la Société et selon la convention collective applicable.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 5,20% (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 2% ;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité INSEE 2000/2002.

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite et des contrats de retraite complémentaire sont évalués par un actuaire externe sur la base d'un calcul actuariel (méthode des crédits projetés) et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Au 31 décembre 2009, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité supérieure à dix ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la méthode du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Provision sur actions affectées à des opérations d'attribution

Conformément au règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou la valeur nette comptable (lorsqu'elles étaient détenues antérieurement) à la date de leur affectation au plan d'attribution diminué du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ;
- le nombre d'actions qui devraient être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance), apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au *pro rata temporis*, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

Autres provisions

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et des risques a été inscrit en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

D'une manière générale, les produits et les charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C – Notes relatives aux postes de bilan

1. MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Mouvements des valeurs de l'actif immobilisé

	31/12/2008	Entrée Dotation	Sortie Reprise	31/12/2009	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
Immobilisations incorporelles	79			79		
Marques	79			79		
Immobilisations corporelles	131			131	23	
Terrains	131			131	23	
Constructions	172			172		
<i>Amortissement Constructions</i>	- 172			- 172		
Titres de participations	1 057 496		- 417	1 057 079	611	1 057 079
Titres de participations	1 057 794		- 695	1 057 099	611	1 057 099
<i>Provisions Titres de participations</i>	- 298		278	- 20		- 20
Titres immobilisés et actions propres	12 502	81 947	- 6 976	87 473		
Créances, prêts, autres	327 212		- 260 418	66 794		66 794
Autres immobilisations financières	327 212		- 260 418	66 794		66 794
TOTAUX	1 397 420	81 947	- 267 811	1 211 556	634	1 123 873

Actions propres inscrites en actif immobilisé et en valeur mobilière de placement

- Attributions en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe (cf. paragraphe 3.5) :

Les actions propres acquises le 5 juillet 2001 dans le cadre des opérations financières liées à l'augmentation de capital réservée aux salariés sont affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe :

- plan d'options d'achats d'actions du 15 juin 2003,
- plan d'attribution d'actions de performance du 3 mai 2007,
- plan d'attribution d'actions de performance du 1^{er} septembre 2008,
- plan d'attribution d'actions « Value 08 » du 16 décembre 2008,
- plan d'attribution d'actions de performance du 31 juillet 2009,
- plan d'attribution d'actions « Value 09 » du 17 novembre 2009,
- plan d'attribution d'actions « 123 » du 17 décembre 2009.

En 2009, Vallourec a attribué définitivement 39 092 actions (0,4 million d'euros) dans le cadre de la tranche 1 du plan d'attribution d'actions de performance du 3 mai 2007 à l'issue de la période d'acquisition de deux ans et a cédé 7 273 actions correspondant à l'exercice de 7 273 options d'achat d'actions du plan d'option d'achats d'actions du 15 juin 2003.

- Contrat de liquidité :

Vallourec a mis en place en 2007 un contrat de liquidité auprès de Crédit Agricole Chevreux. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 20 millions d'euros sont affectés au compte de liquidité. Au 31 décembre 2009, Vallourec détenait 32 500 actions pour une valeur de 3,7 millions d'euros.

En 2009, selon les accords passés entre les deux sociétés d'échange de participation, Vallourec a acquis 47 194 000 actions de la société Sumitomo Metals Industries pour 120 millions de dollars US, qui figurent en titres immobilisés.

Créances, prêts, autres

Le 16 mai 2008, Vallourec a acquis indirectement *via* sa filiale V & M Tubes les trois activités tubulaires de Grant Prideco, Atlas Bradford®, (V & M Atlas Bradford), TCA® (renommée V & M TCA), Tube-Alloy™ (renommée V & M Tube-Alloy). Pour financer cette acquisition, Vallourec a contracté un prêt de 450 millions de dollars US (323,3 millions d'euros) au profit de V & M Tubes. En 2009, V & M Tubes a remboursé 355,0 millions de dollars (257,4 millions d'euros).

2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	31/12/2008	31/12/2009	Évaluation 31/12/2009	Moins-value provisionnée	Plus-value latente
SICAV et Fonds commun de placement	4 893	16 967	16 980		13
TOTAL	4 893	16 967	16 980		13

Au cours de l'année 2007, une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars ont été instaurées au niveau de Vallourec & Mannesmann Tubes (V & M Tubes). Vallourec a adhéré à cette centralisation de trésorerie.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Par ailleurs, en 2008, Vallourec a acquis 50 000 de ses propres actions pour une valeur de 6,0 millions d'euros. Ces actions propres ont été inscrites en valeurs mobilières de placement : elles sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe dans le cadre du plan d'attribution d'actions « 123 ».

	31/12/2008	Entrée Dotations	Sortie Reprise	31/12/2009
Actions propres	5 968			5 968
Provision dépréciation	- 1 938		1 938	0
TOTAL	4 030		1 938	5 968

3. ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES

Actif au 31/12/2009	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute + 1 an
Créances, prêts, autres immobilisations financières	66 794	849	66 794	849	65 945
Créances d'exploitation	612			612	
Avances et acomptes fournisseurs	32			32	
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances d'exploitation	580			580	
Autres créances	927 349		911 793	927 349	
Avance trésorerie intragroupe	911 737		911 737	911 737	
Créances diverses	15 612		56	15 612	
TOTAUX	994 755	849	978 587	928 810	65 945

Prêts accordés au cours de l'exercice : néant.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : 257 401 milliers d'euros.

Créances représentées par des effets de commerce : néant.

Passif au 31/12/2009	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
Dettes financières	571 646	3 323		3 334	468 306	100 006
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	571 601	3 323		3 323	468 278	100 000
Emprunts et dettes financières divers	45			11	28	6
Avance trésorerie intergroupe						
Dettes d'exploitation	2 888	1 185	631	2 888		
Dettes fournisseurs	1 370	288	631	1 370		
Dettes fiscales et sociales	1 518	897		1 518		
Autres dettes	53 066	126	52 923	53 066		
Dettes fiscales (impôts sociétés)						
Autres dettes divers	53 066	126	52 923	53 066		
TOTAUX	627 600	4 634	53 554	59 288	468 306	100 006

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 100 000 milliers d'euros.

Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 97 167 milliers d'euros (cf. paragraphe 3.7).

Dettes représentées par des effets de commerce : néant.

Les charges à payer des « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » représentent les intérêts courus à fin d'année.

4. ÉCARTS DE CONVERSION SUR LES DETTES ET LES CRÉANCES LIBELLÉES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Au 31/12/2009	Montant	Dont compensé par couverture de change	Provisions pour perte de change
Écart de conversion actif			
Diminution des créances			
Augmentation des dettes	3 293	3 293	
Écart de conversion passif			
Augmentation des créances	4 412	4 412	
Diminution des dettes			

L'évaluation de la dette de 300 millions de dollars US mise en place en mai 2008 (§ 3.7) a conduit à la constatation d'un écart de conversion actif de 3,3 millions d'euros. La couverture de cette dette est établie d'une part, par le prêt consenti à sa filiale V & M Tubes (paragraphe 3.1) de 95 millions de dollars US qui a produit l'effet inverse, soit la constatation d'un écart de conversion passif de 4,4 millions d'euros

et d'autre part, par la mise en place d'instruments de couverture de change pour un montant de 205 millions de dollars US.

De fait, aucune provision pour perte de change sur l'écart de conversion actif n'a été constatée au 31 décembre 2009.

5. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2007	53 038 720	212 155	553 894	- 18 243	747 806
Affectation du résultat 2007			- 553 894	553 894	
Augmentation de capital	749 996	3 000		44 783	47 783
Écart de réévaluation					
Dividende distribué				- 370 336	- 370 336
Acompte sur dividende					
Résultat 2008			730 836		730 836
Variation	749 996	3 000	176 942	228 341	408 283
Situation au 31/12/2008	53 788 716	215 155	730 836	210 098	1 156 089
Affectation du résultat 2008			- 730 836	730 836	
Augmentation de capital	3 492 073	13 968		256 400	270 368
Écart de réévaluation					
Dividende distribué				- 320 821	- 320 821
Acompte sur dividende					
Résultat 2009			427 377		427 377
Variation	3 492 073	13 968	- 303 459	666 415	376 924
Situation au 31/12/2009	57 280 789	229 123	427 377	876 513	1 533 013

Le capital de Vallourec est composé de 57 280 789 actions ordinaires au nominal de 4 euros entièrement libérées au 31 décembre 2009 contre 53 788 716 actions au nominal de 4 euros au 31 décembre 2008.

La réserve affectée à la contrepartie de la valeur comptable des actions propres (254 714 actions) s'élève à 16 millions d'euros.

L'augmentation de capital, lors du versement du dividende par option en action au prix de 74,28 euros a conduit à la création de 2 783 484 actions nouvelles, soit une augmentation de 206,8 millions d'euros prime d'émission nette de frais inclus.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Vallourec a proposé en 2009 à ses salariés dans huit pays de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours décoté de 20% par rapport à la moyenne des vingt cours d'ouverture de l'action Vallourec ayant précédé entre le 15 octobre et le 11 novembre 2009, soit 91,74 euros.

L'augmentation de capital réservée aux salariés et à la banque garantissant l'effet de levier du plan d'actionnariat a conduit à la création de 708 589 actions nouvelles, soit une augmentation de 63,6 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Actionnariat salarié

Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti un plan d'options d'achat d'actions en 2003 et des plans d'options de souscription d'actions en 2007, 2008 et 2009 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du Groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres du plan 2003 ont été recalculés pour tenir compte de la division par cinq du nominal de l'action du 18 juillet 2006 et de la multiplication par cinq consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2003	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009
Date d'attribution	11/06/2003	03/09/2007	01/09/2008	01/09/2009
Date de maturité	11/06/2007	03/09/2011	01/09/2012	01/09/2013
Date d'expiration	10/06/2010	03/09/2014	01/09/2015	01/09/2019
Nombre de bénéficiaires à l'origine	148	65	9	303
Prix d'exercice en euros	10,73	190,60	183,54	103,34
Prix d'exercice en euros ajusté suite à l'augmentation de capital du 13/07/2005	10,57	N/A	N/A	N/A
Nombre d'options attribuées	965 000	147 300	71 800	289 400
Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital du 13/07/2005	14 480	N/A	N/A	N/A

Évolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2007	2008	2009
Total à l'ouverture de l'exercice	996 390	184 414	236 517
Options distribuées	147 300	71 800	289 400
Options exercées	- 955 466	- 12 697	- 7 273
Options non exercées à la date d'expiration	- 3 810	-	-
Options radiées (*)	-	- 7 000	- 1 500
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	184 414	236 517	517 144
<i>Dont options pouvant être exercées</i>	<i>37 114</i>	<i>24 417</i>	<i>17 144</i>

(*) Bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Le détail du nombre d'options en cours de validité par plan est le suivant :

	2007	2008	2009
Plan 2003	37 114	24 417	17 144
Plan 2007	147 300	140 300	138 800
Plan 2008	-	71 800	71 800
Plan 2009	-	-	289 400

Plans d'attribution d'actions de performance

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance en 2007, 2008 et 2009 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du Groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

	Plan 2007 (*)	Plan 2008 (**)	Plan « Value 08 »	Plan 2009 (***)	Plan « Value 09 »	Plan « 123 » (****)
Date d'attribution	03/05/2007	01/09/2008	16/12/2008	31/07/2009	17/11/2009	17/12/2009
Durée d'acquisition	2, 3 et 4 ans	2 et 3 ans	4,5 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	4,6 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans	2 ans	- (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	- (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	280	41	8 697	53	8 097	17 067
Nombre théorique d'actions attribuées	111 000	11 590	33 856	13 334	34 700	51 201

(*) L'attribution définitive, en nombre, sera acquise par tiers en 2009, 2010, 2011 et sera fonction pour chaque tiers de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2008, 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(**) L'attribution définitive, en nombre, sera acquise par moitié en 2010, 2011 et sera fonction pour chaque moitié de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(***) L'attribution définitive, en nombre, sera acquise en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français et sera fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010 et 2011. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(****) L'attribution définitive, en nombre, sera acquise en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français. Elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 3 par bénéficiaire.

Évolution du nombre d'actions

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'actions est la suivante :

	Plan 2007	Plan « Value 08 »	Plan Value 08	Plan 2009	Plan « Value 09 »	Plan « 123 »
Nombre théorique initial d'actions attribuées	111 000	11 590	33 856	13 334	34 700	51 201
Nombre d'actions annulées	- 10 729	-	- 447	-	-	-
Nombre d'actions acquises ou en cours d'acquisition	100 271	11 590	33 409	13 334	34 700	51 201
Nombre d'actions livrées	39 092	-	-	-	-	-

6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31/12/2009
Provisions pour risques et charges					0
Provisions pour départ à la retraite	56	2	- 30		28
Provisions retraite complémentaire		488			488
Provisions pour charges actions de performance	761	100	- 351		510
TOTAUX	817	590	- 381	0	1 026

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice, en application du règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2007, 2008 et 2009) s'élève à 0,5 million d'euros (cf. paragraphe 3.5).

Provisions pour départ à la retraite

L'engagement total pour départ en retraite calculé au 31 décembre 2009 est de 0,2 million d'euros.

Le montant des gains actuariels non comptabilisés est de 0,1 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon la méthode du corridor.

Les principales modifications par rapport aux évaluations de l'exercice précédent portent sur la base de salaire utilisée dans le calcul des indemnités et le changement du taux d'actualisation.

7. DETTES FINANCIÈRES

- En mars 2005, une facilité d'un montant total de 460 millions d'euros, qui peut être tiré en dollars US, a été mise à la disposition de Vallourec par un syndicat de banques pour une durée de sept ans pour l'acquisition des 45% des titres V & M Tubes.

Cette facilité prévoit le respect d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75% calculé au 31 décembre de chaque année et pour la première fois au 31 décembre 2005. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement du crédit sur décision de la majorité des deux tiers des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe de sa capacité à rembourser sa dette.

Au 31 décembre 2009, une tranche de 260 millions d'euros a été tirée. L'autre tranche de 150 millions de dollars US tirée en 2008, a été remboursée.

- En avril 2008, la Société a contracté un *term loan* de 300 millions de dollars US sur cinq ans et une facilité revolving de 350 millions d'euros également disponible pour une durée de cinq ans avec un syndicat de sept banques. Ce contrat de crédit comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de 460 millions d'euros décrite ci-dessus.

La Société utilise le *term loan* de 300 millions de dollars US depuis mai 2008.

- En novembre 2008, la Société a contracté un emprunt de 100 millions d'euros, souscrit auprès du Groupe Crédit Agricole pour une durée initiale de six ans (échéance le 27 octobre 2014). En 2009, la maturité a été prolongée d'une année supplémentaire, portant l'échéance finale au 27 octobre 2015. Ce crédit a été tiré le 27 janvier 2009. La documentation du crédit comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre de la facilité de 460 millions d'euros décrite ci-dessus.

Information sur les risques de taux d'intérêt

Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe.

La valorisation à la juste valeur des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) sur la dette financière de 260 millions d'euros et 300 millions de dollars US s'élève à - 25,0 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Information sur les risques de change

Au 31 décembre 2009, l'emprunt de 300 millions de dollars US est totalement couvert, pour partie par une créance de 95 millions de dollars US aux bénéfices de filiales américaines, et pour le solde au moyen d'un swap de change.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

PRODUITS D'EXPLOITATION

Autres produits d'exploitation : Vallourec a facturé des redevances au titre de l'utilisation de sa marque à hauteur de 1,1 million d'euros.

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Charges financières : néant.

Produits financiers : 450 520 milliers d'euros.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 4,5 millions d'euros.

Il intègre les résultats liés aux cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 5,6 millions d'euros, de la levée du plan d'attribution d'actions de performance 2007 pour une charge de 0,4 million d'euros (cf. paragraphe 3.1) et du mali de liquidation de la filiale Vallourec Inc. États-Unis de 0,6 million d'euros.

E – Autres informations

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif de la Société est constitué de six personnes, les trois mandataires sociaux (membre du Directoire) et leurs assistantes.

FISCALITÉ

Intégration fiscale

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI. Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans. En 2009, le périmètre du groupe fiscal inclut Vallourec, Assurval, Interfit, Starval, Vallourec Composants automobiles Hautmont, Valti, Valtimet, Valsept, Sopreneuf, Valinox Nucléaire, Vallourec & Mannesmann Tubes, VAM Drilling France, V & M France, V & M Oil & Gas France, V & M One, V & M Services.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt résultant de l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par les filiales, c'est-à-dire par les sociétés qui versent leur impôt à Vallourec, n'est pas constatée en profit mais figure en autres dettes.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec.

Au titre de l'exercice 2009 :

Le montant du profit d'impôt inscrit au compte de résultat s'élève à 11 560 milliers d'euros.

Il se décompose en :

- une charge d'impôt propre à Vallourec pour 0 milliers d'euros ;
- un produit d'impôt du Groupe intégré pour 11 560 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009, l'économie constatée par Vallourec, tête de groupe de l'intégration fiscale en France, au passif du bilan s'élève à 27,7 millions d'euros.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2009 et son déficit reportable est de 10,4 millions d'euros à fin 2009.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires

Au 31/12/2009 (base)

Allègements

Provision pour retraite	517
Provision pour actionariat salarié	229
Provision pour congés payés	15
Provision contribution sociale de solidarité	2
Plus-values latentes sur OPVCM	13

Vallourec est déficitaire en 2009 et son déficit reportable s'élève à 20,2 millions d'euros à fin 2009.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	411 275		411 275
Exceptionnel	4 542		4 542
Sous-total	415 817	0	415 817
Charge propre à Vallourec			
Résultat lié à l'intégration fiscale		11 560	11 560
TOTAL VALLOUREC	415 817	11 560	427 377

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Organes d'administration

Les jetons de présence versés au cours de l'exercice se sont élevés à 0,4 million d'euros.

Organes de direction

Cette information n'est pas communiquée, car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule Société Vallourec.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements sont les suivants :

Indemnité Départ en retraite : 177 milliers d'euros (perte actuarielle).

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Il n'est survenu, entre le 31 décembre 2009 et le 23 février 2010, date de l'arrêté des comptes par le Directoire, aucun événement susceptible d'influer de manière significative la sincérité et la régularité des comptes.

6

Gouvernement d'entreprise

	Page		Page
6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	160	6.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	181
6.1.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance au 31 décembre 2009	160	6.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux	181
6.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	176	6.2.2 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe	186
6.1.3 Déclarations concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance	180	6.3 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	187
6.1.4 Prêts et garanties	180	6.3.1 Options et actions de performance	187
6.1.5 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages	180	6.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne	190
		6.3.3 Actionnariat salarié	191

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Cette structure juridique favorise une séparation claire entre les fonctions de direction et de gestion du Directoire et les fonctions de contrôle de cette direction et gestion, telles que dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

- le Directoire, instance collégiale, gère le Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales, réglementaires et dans le cadre des statuts ; et

- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion. Il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa fonction.

6.1.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2009

6.1.1.1 Directoire

	Année de naissance	Date de 1 ^{re} nomination au Directoire	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président				
Philippe Crouzet (*)	1956	01/04/2009	–	15/03/2012
Membres				
Jean-Pierre Michel – Directeur Général (*)	1955	01/04/2006	04/06/2008	15/03/2012
Olivier Mallet	1956	30/09/2008	–	15/03/2012

(*) Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, a nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009, prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci.

Le Conseil a également nommé M. Jean-Pierre Michel en qualité de Directeur Général à compter du 25 février 2009.

À compter du 1^{er} avril 2009, le Directoire de Vallourec était ainsi composé de MM. Philippe Crouzet, Président, Jean-Pierre Michel, Directeur Général, et Olivier Mallet, Directeur Financier, Juridique et de la Communication Externe.

Mandats au 31 décembre 2009 exercés par les membres du Directoire

Philippe CROUZET ⁽¹⁾

Date de première nomination : 1^{er} avril 2009

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : 15 mars 2012

Né le 18 octobre 1956

Adresse professionnelle :

Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion

- ▶ Ancien élève de l'École Nationale d'Administration ;
- ▶ Maître des requêtes au Conseil d'État ;
- ▶ Vingt-trois ans d'expérience industrielle dans le groupe Saint-Gobain ;
- ▶ Président du Directoire de Vallourec depuis le 1^{er} avril 2009.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Directoire de Vallourec (depuis le 01/04/2009) • Président de Vallourec & Mannesmann Tubes (depuis le 01/04/2009) • Président du Conseil de Surveillance de V & M France (depuis le 01/04/2009) • Administrateur de VMOG France (depuis le 01/05/2009) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de V & M do Brasil (Brésil) (depuis le 31/07/2009) • Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (depuis le 01/04/2009) 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'Électricité de France
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'au 31/03/2009) 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de Saint-Gobain Distribution Bâtiment (jusqu'en mars 2009) • Président du Conseil de Surveillance de Point P (jusqu'en mars 2009) • Président du Conseil de Surveillance de Lapeyre (jusqu'en mars 2009) • Président de Aquamondo (jusqu'en mars 2009) • Président de Partidis (jusqu'en mars 2009) • Président de Projeo (jusqu'en mars 2009) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de Saint-Gobain Distribution (Suisse) (jusqu'en mars 2009) • Président de Saint-Gobain Distribution Nordic (Suède) (jusqu'en mars 2009) • Président du Conseil d'Administration de Dahl International (Suède) (jusqu'en mars 2009) • Membre du Conseil de Surveillance de Raab Karcher Baustoffe (Allemagne) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria (Espagne) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Norandex Distribution (États-Unis) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Saint-Gobain Building Distribution (Royaume-Uni) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Jewson (Royaume-Uni) (jusqu'en mars 2009) • Administrateur de Meyer Overseas Investment (Royaume-Uni) (jusqu'en mars 2009)

(1) Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, ayant nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, M. Philippe Crouzet a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil à effet du 31 mars 2009.

Jean-Pierre MICHEL

Date de première nomination : 7 mars 2006

Date de renouvellement : 4 juin 2008 ⁽¹⁾Échéance du mandat : 15 mars 2012 ⁽¹⁾

Né le 17 mai 1955

Adresse professionnelle :

Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Polytechnique, Institut Français de Gestion ;
- Près de trente ans de carrière au sein du groupe Vallourec (Direction usines, Contrôle de Gestion, Président de différentes divisions) ;
- Membre du Directoire, Président des activités Oil & Gas et Speciality Products et de V & M do Brasil ;
- Directeur Général de Vallourec (2009) ⁽²⁾.

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec (depuis respectivement le 07/03/2006 et le 25/02/2009)
- Administrateur et Directeur Général de Vallourec & Mannesmann Tubes (depuis respectivement le 15/03/2006 et le 07/11/2006)
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (depuis le 21/06/2005)
- Administrateur de VMOG France (depuis le 13/11/2002)
- Administrateur de Valtimet (depuis le 29/12/2006)
- Administrateur de Valti (depuis le 30/04/2007)
- Administrateur de Interfit (depuis le 28/05/2004)
- Administrateur de V & M Services (depuis le 28/04/2006)
- Administrateur de Valinox Asia (depuis le 18/06/2004)
- Administrateur de Valinox Nucléaire (depuis le 28/05/2004)
- Administrateur de Vam Drilling France (depuis le 14/02/2007)
- Gérant de V & M One (depuis le 02/06/2004)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président du Conseil de Surveillance de V & M do Brasil (Brésil) (depuis le 31/10/2008)
- Administrateur de V & M do Brasil (Brésil) (depuis le 30/04/2008)
- Administrateur de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) (depuis le 19/07/2007)
- Président du Conseil d'Administration de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (depuis le 01/07/2001)
- Administrateur de V & M Holdings (États-Unis) (depuis le 10/06/2004)
- Membre du Conseil de Surveillance de VAM USA (États-Unis) (depuis le 01/01/2001)
- Membre du Comité Exécutif de V & M Two (États-Unis) (depuis le 31/12/2009)
- Membre du Comité Exécutif de V & M Star (États-Unis) (depuis le 28/06/2002)
- Administrateur de V & M USA Corp (États-Unis) (depuis le 03/05/2000)
- Administrateur de Vallourec Inc. (États-Unis) (depuis le 21/03/2007)
- Administrateur de VAM Drilling USA (États-Unis) (depuis le 15/09/2005)
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (depuis le 06/06/2008)
- Administrateur de VMOG UK (Royaume-Uni) (depuis le 29/06/2000)

Néant

(1) Le mandat de M. Jean-Pierre Michel a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 3 juin 2008, à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 et expire le 15 mars 2012.

(2) Le Conseil de Surveillance a nommé M. Jean-Pierre Michel en qualité de Directeur Général de Vallourec à compter du 25 février 2009.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de Valtimet (jusqu'au 22/04/2008) Administrateur de VCAV (jusqu'au 16/11/2007) Administrateur de VPS (jusqu'au 16/11/2007) Administrateur de VPE (jusqu'au 02/07/2007) Administrateur de ValTubes (jusqu'au 29/12/2006) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de V & M do Brasil (Brésil) (jusqu'au 31/07/2009) Président du Conseil d'Administration de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (jusqu'au 31/03/2009) Administrateur de V & M Atlas Bradford (États-Unis) (jusqu'au 27/02/2009) Administrateur V & M TCA (États-Unis) (jusqu'au 24/02/2009) Membre du Conseil de Surveillance de V & M Deutschland (Allemagne) (jusqu'au 31/03/2009) 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Akantis S.A. (jusqu'en décembre 2005)

Olivier MALLET

Date de première nomination : 30 septembre 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : 15 mars 2012 ⁽¹⁾

Né le 14 juillet 1956

Adresse professionnelle :

Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration – Inspection Générale des Finances (1981) ;
- Conseiller technique au sein de plusieurs cabinets ministériels et de celui du Premier Ministre (1988-1993) ;
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif chargé des finances de Thomson Multimédia (1993-2001) ;
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Pechiney (2001-2004) ;
- Directeur Financier Adjoint (2004-2006) et Directeur du secteur Mines, Chimie et Enrichissement du groupe Areva (2006-2008) ;
- Membre du Directoire en charge des finances, du juridique et de la communication externe de Vallourec.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Directoire de Vallourec (depuis le 30/09/2008) Président-Directeur Général de V & M Services (depuis le 30/09/2008) Directeur Général et Administrateur de Vallourec & Mannesmann Tubes (depuis le 29/07/2008) Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (depuis le 29/10/2008) Administrateur de Vallourec Mannesmann Oil & Gas France (depuis le 30/09/2008) Administrateur d'Interfit (depuis le 30/09/2008) Administrateur de Valti (depuis le 30/09/2008) Administrateur de Valtimet (depuis le 12/12/2008) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (depuis le 01/04/2009) Président de V & M Holdings (États-Unis) (depuis le 01/04/2009) Membre du Conseil de Surveillance de V & M Deutschland (Allemagne) (depuis le 23/07/2008) 	Néant

(1) Olivier Mallet a été nommé par le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008, à effet du 30 septembre 2008, en qualité de membre du Directoire de la Société jusqu'au 15 mars 2012.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de V & M do Brasil (Brésil) (depuis le 31/10/2008) Administrateur de Vallourec Tubes Canada (Canada) (depuis le 30/09/2008) Administrateur de V & M Holdings (depuis le 30/09/2008) Administrateur de V & M USA Corporation (depuis le 29/09/2008) Administrateur de V & M Tube-Alloy™ (depuis le 30/09/2008) Administrateur de Vallourec Industries Inc. (depuis le 30/09/2008) Administrateur de VAM Drilling USA (depuis le 29/09/2008) (États-Unis) Membre du Comité Exécutif de V & M Two (depuis le 31 décembre 2009) Membre du Comité Exécutif de VAM USA (depuis le 27/02/2009) Membre du Comité Exécutif de V & M Star (depuis le 29/09/2008) (États-Unis), Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (depuis le 30/09/2008) 	
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	<p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de V & M Atlas Bradford (États-Unis) (jusqu'au 27/02/2009) Administrateur de V & M TCA (États-Unis) (jusqu'au 24/02/2009) 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur Général de CFMM (jusqu'en mai 2008) Président-Directeur Général de CMM (jusqu'en mars 2008) Président de ANC Expansion 1 (jusqu'en juin 2008) Président de SET (jusqu'en mars 2008) Membre du Conseil de Surveillance d'Eurodif (jusqu'en juin 2008) Représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Comurhex et Sofidif (jusqu'en septembre 2008) Administrateur de SGN, TN International (jusqu'en juin 2008) Président de CFMM Développement (jusqu'en octobre 2007) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Songai Mining Corp. (Afrique du Sud) (jusqu'en mai 2008) Président du Conseil d'Administration de UG GmbH (Allemagne) (jusqu'en septembre 2008) Administrateur de Cogema Deutschland (Allemagne) (jusqu'en septembre 2007) Administrateur de Areva NC Australia (Australie) (jusqu'en mai 2008) Administrateur de La Mancha Ressources (Canada) (jusqu'en juin 2008) Administrateur de Areva Ressources Canada (Canada) (jusqu'en mai 2008) Président du Conseil d'Administration de PMC Inc. et de Comin (États-Unis) (jusqu'en juin 2008) Administrateur de Areva NC Inc. (États-Unis) (jusqu'en août 2008) Administrateur de CRI USA (États-Unis) (jusqu'en juin 2008) Administrateur de Katco (Kazakhstan) (jusqu'en juillet 2008) Vice-Président, représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Cominak (Nigeria) (jusqu'en juin 2008) Président du Conseil d'Administration, représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Somair (Nigeria) (jusqu'en juin 2008)

6.1.1.2 Conseil de Surveillance

	Année de naissance	Date de première nomination en qualité d'Administrateur ou de Membre du Conseil	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Principale autre fonction exercée
Président					
Jean-Paul Parayre	1937	13/06/1989	AGO 01/06/2006	AGO 2011 Comptes 31/12/2010	Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot, Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime
Vice-Président					
Patrick Boissier	1950	15/06/2000	AGO 01/06/2006	AGO 2011 Comptes 31/12/2010	Président-Directeur Général de DCNS
Membres					
Jean-François Cirelli (*)	1958	13/05/2009	-	AGO 2012 Comptes 31/12/2011	Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ
Michel de Fabiani	1945	10/06/2004	-	AGO 2010 Comptes 31/12/2009	Administrateur de BP France et Rhodia
Denis Gautier-Sauvagnac	1943	07/02/1997	AGO 01/06/2006	AGO 2011 Comptes 31/12/2010	
François Henrot	1949	08/06/1999	AGO 07/06/2005	AGO 2011 Comptes 31/12/2010	Associé-Gérant de Rothschild & Cie
Edward G. Krubasik	1944	06/03/2007	AGO 04/06/2008	AGO 2012 Comptes 31/12/2011	Vice-Président de la Fédération des industries allemandes (BDI)
Jean-Claude Verdière	1938	01/07/2001	AGO 06/06/2007	AGO 2010 Comptes 31/12/2009	Directeur Général, membre du Directoire de Vallourec jusqu'au 30 juin 2001
Société Bolloré représentée par Thierry Marraud	1942	13/11/2008	-	AGO 2010 Comptes 31/12/2009	Directeur Financier du groupe Bolloré
Censeurs					
Arnaud Leenhardt Président d'Honneur	1929	-	-	AGO 2010 Comptes 31/12/2009	Président du Conseil d'Administration de Vallourec de 1981 à 1994, puis du Conseil de Surveillance de 1994 à 2000
Luiz-Olavo Baptista	1938	04/06/2008	-	AGO 2012 Comptes 31/12/2011	Avocat et professeur de Droit International

(*) M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Crouzet démissionnaire, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Mandats au 31 décembre 2009 exercés par les membres du Conseil de Surveillance

Jean-Paul PARAYRE

Date de première nomination : 13 juin 1989 (à l'époque Vallourec est une société anonyme à Conseil d'Administration)

Date du dernier renouvellement : 1^{er} juin 2006

Date d'élection à la Présidence du Conseil de Surveillance : 15 juin 2000

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 5 juillet 1937

Adresse professionnelle :

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

- ▶ Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën (1977-1984) ;
- ▶ Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez (1984-1990) ;

- Vice-Président-Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez (1990-1992) ;
- Vice-Président-Directeur Général de Bolloré (1994-1999) ;
- Président-Directeur Général de Saga (1996-1999).

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de Surveillance de Vallourec • Représentant permanent de Vallourec au Conseil d'Administration de Vallourec & Mannesmann Tubes 	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime ^(*) • Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot • Administrateur de Bolloré • Administrateur de la Société Financière du Planier Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none"> • Gérant B de Stena International Sarl (Luxembourg) ^(*)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de Vallourec au Conseil d'Administration de ValTubes (jusqu'au 29/12/2006) Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil Consultatif de V & M do Brasil (jusqu'au 06/10/2006) 	Mandats exercés dans des sociétés étrangères <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la SNEF (jusqu'en juin 2009) • Administrateur de Stena International BV (Pays-Bas) (jusqu'en octobre 2006) • Administrateur de SDV Cameroun (jusqu'en octobre 2005) • Administrateur de Stena Line (Suède) (jusqu'en juin 2005)

(*) Mandat exercé au sein du groupe Stena.

Patrick BOISSIER

Date de première nomination : 15 juin 2000

Date du dernier renouvellement : 1^{er} juin 2006

Date d'élection à la vice-présidence du Conseil de Surveillance : 18 avril 2005

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 18 février 1950

Adresse professionnelle :

DCNS
2, rue Sextius-Michel
75732 Paris Cedex 15

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Polytechnique ;
- Vingt-et-un ans de direction d'entreprises industrielles dans les domaines de la métallurgie, des biens d'équipement, de la construction navale et des services.

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec 	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de DCNS • Administrateur de l'Institut Français de la mer • Membre du Conseil de Surveillance de Steria
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de Cegelec (jusqu'au 31/12/2008) • Président-Directeur Général de Chantiers de l'Atlantique (jusqu'en mars 2008) • Président de la Chambre syndicale des Constructeurs de navires (jusqu'en juillet 2006) • Président-Directeur Général des Ateliers de Montoir (jusqu'en 2005) • Administrateur de Sperian Protection (jusqu'en juin 2009) • Administrateur de Aker Yard (jusqu'en 2006) • Administrateur de l'école des Mines de Nantes (jusqu'en 2006) • Administrateur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) (jusqu'en 2005)

Jean-François CIRELLI ⁽¹⁾

Date de première nomination : 13 mai 2009

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Né le 9 juillet 1958

Adresse professionnelle :

GDF Suez
22, rue du docteur Lancereaux
75392 Paris Cedex 08

Expertise et expérience en matière de gestion

- ▶ Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, licencié en droit ;
- ▶ Différentes fonctions à la Direction du Trésor au Ministère de l'Économie et des Finances (1985-1995) ;
- ▶ Conseiller technique à la Présidence de la République (1995-1997) ;
- ▶ Conseiller économique à la Présidence de la République (1997-2002) ;
- ▶ Directeur Adjoint du cabinet de Premier ministre (2002-2004) ;
- ▶ Président-Directeur Général de Gaz de France (2004-2008) ;
- ▶ Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF Suez depuis juillet 2008.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF Suez ^(*) • Administrateur de GDF Suez Énergie Services ^(*) • Administrateur de Suez Environnement Company <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'Administration d'Electrabel (Belgique) ^(*) • Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) ^(*)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de Gaz de France (jusqu'en juillet 2008) • Président de la Fondation d'entreprise Gaz de France (jusqu'en décembre 2009) • Administrateur de Neuf Cegetel (jusqu'en mars 2009) • Membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin (jusqu'en février 2009)

(*) Mandat exercé au sein du groupe GDF Suez.

(1) M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Crouzet démissionnaire, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Michel de FABIANI

Date de première nomination : 10 juin 2004

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ⁽¹⁾

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 17 juin 1945

Adresse professionnelle :

Chambre de Commerce franco-britannique
31, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris**Expertise et expérience en matière de gestion**

- CFO BP Europe (1991-1994) ;
- CEO joint-venture BP Mobil Europe (1997-2001) ;
- Vice-Président BP Europe de (1997-2004) ;
- Président de BP France (1995-2004).

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de BP France
- Administrateur de Rhodia
- Administrateur de Valeo
- Président de la chambre de commerce franco-britannique

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de EBtrans (Luxembourg)
- Président de Hertford British Hospital Corporation (Royaume-Uni)

Mandats

Néant

ayant expiré
au cours des cinq
dernières années**Mandats exercés dans des sociétés françaises**

- Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (jusqu'en mars 2005)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Star Oil (Mali) (jusqu'en septembre 2009)
- Administrateur de SEMS (Maroc) (jusqu'en mai 2009)

(1) Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010 de renouveler conformément à l'article 10.1 des statuts le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel de Fabiani pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. M. Michel de Fabiani doit être réputé indépendant conformément aux critères exposés à l'article 8 du Code AFEP-MEDEF.

Denis GAUTIER-SAUVAGNAC

Date de première nomination : 7 février 1997

Date du dernier renouvellement : 1^{er} juin 2006

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Né le 28 mai 1943

Adresse professionnelle :

Conseil Économique, Social et Environnemental
1, Place d'Iéna
75116 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

- ▶ Ancien élève de l'École Nationale d'Administration (promotion 1967) – Inspecteur Général des Finances ;
- ▶ Directeur Général d'un groupe agroalimentaire (1979-1985) ;
- ▶ Président-Directeur Général de la filiale française d'une banque d'affaires britannique (1990-1993).

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)		Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de Capitol Europe • Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental • Président-Directeur Général Accor Sciences
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président Délégué Général de l'UIMM (jusqu'en novembre 2007) • Vice-Président Délégué Général de l'UIMM (jusqu'en mars 2006) • Délégué Général de l'UIMM (jusqu'en mars 2008) • Président du Conseil d'Administration de l'UNEDIC (jusqu'en décembre 2005) • Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UNEDIC (jusqu'en janvier 2008) • Membre du Conseil Exécutif du MEDEF (jusqu'en décembre 2007) • Président de la Commission Relations du Travail du MEDEF (jusqu'en novembre 2007) • Membre du Conseil de Surveillance de France Convention (jusqu'en 2005)

François HENROT

Date de première nomination : 8 juin 1999

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2005

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Membre du Comité Stratégique au sein du Conseil de Surveillance

Né le 3 juillet 1949

Adresse professionnelle :

Banque Rothschild & Cie
23 bis, avenue de Messine
75008 Paris**Expertise et expérience en matière de gestion**

- Directeur Général puis Président du Directoire de la Compagnie Bancaire (1985-1995) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Paribas et Président du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord (1995-1997).

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque (*)
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie (*)
- Membre du Conseil de Surveillance des 3 Suisses

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Yam Invest N.V. (Pays-Bas)

Mandats

Néant

ayant expiré

au cours des cinq

dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Cogedim (jusqu'en 2007)
- Administrateur de Eramet (jusqu'au 07/03/2007)

(*) Mandat exercé au sein du groupe Rothschild.

Edward-Georg KRUBASIK

Date de première nomination : 6 mars 2007

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Président du Comité Stratégique au sein du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Financier et d'Audit au sein du Conseil de Surveillance

Né le 19 janvier 1944

Adresse professionnelle :

Maximilian Strasse 35 A
D – 80539 Munich (Allemagne)

Expertise et expérience en matière de gestion

- Docteur en physique nucléaire (Karlsruhe), chercheur à l'université de Stanford, MBA de l'Insead à Fontainebleau, Professeur honoraire de l'université de Munich ;
- Associé de McKinsey & Company, Inc. pendant vingt-trois ans (1973-1996) ;
- Membre du Comité Exécutif de Siemens AG (1997-2006), Vice-Président de la Fédération des industries allemandes depuis 2004 et Président de la Fédération de l'Industrie Électrique et Électronique (2004-2007), Président de Orgalime (2006-2007).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises Néant</p> <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Gouvernement Fédéral pour l'innovation et la croissance • Président du Conseil de Surveillance de Honsel AG (Allemagne) • Membre du Conseil Général de Commerzbank (Allemagne) • <i>Industrial Partner of Ripplewood Holdings J.I.</i> (Belgique) • Membre du Conseil de Surveillance de Asahi Tec (Japon)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'Administration de Siemens France SA (jusqu'en octobre 2006) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Comité Fédéral du Conseil Économique, du Développement et de l'Innovation (Allemagne) (jusqu'en septembre 2008) • Président de Fédération de l'Industrie Électrique et Électronique (Allemagne) (jusqu'en novembre 2008) • Vice-Président de Fédération des industries allemandes (Allemagne) (jusqu'en septembre 2006) • Membre du Conseil de Surveillance de Dresdner Bank (Allemagne) (jusqu'en décembre 2008) • Président d'Orgalime (Association Européenne) (jusqu'en novembre 2007) • Président du Conseil de Surveillance de Siemens VDO (jusqu'en septembre 2006)

BOLLORÉ ⁽¹⁾ représentée par **Thierry MARRAUD**

Date de première nomination : 13 novembre 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ⁽²⁾

Adresse professionnelle :

Tour Bolloré
31-32, quai de Dion Bouton
92811 Puteaux

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Compagnie Saint-Gabriel ^(*)
 - Administrateur de Bolloré Média ^(*), Direct Soir ^(*), Havas, IER ^(*), SFDM ^(*), Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles ^(*), Financière Moncey ^(*), Société Française de Production, Direct 8 ^(*), Financière de Cézembre ^(*), MP 42 ^(*), Saga ^(*), Transisud ^(*), BatScap ^(*), Fred & Farid
 - Membre du Conseil de Surveillance de CSA TMO Holding ^(*)
- Mandats exercés dans des sociétés étrangères**
- Administrateur de S.E.T.V. (Côte d'Ivoire) ^(*)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de Video Communication France (jusqu'au 28/11/2007)
- Administrateur de Euro Media Télévision (jusqu'au 28/09/2007)
- Administrateur de SFP Holding (jusqu'au 29/06/2005)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Comarine (Maroc) (jusqu'au 31/07/2007)

(*) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

Thierry MARRAUD

Date de première nomination : 10 juin 2004

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ⁽³⁾

Membre du Comité Financier et d'Audit au sein du Conseil de Surveillance

Né le 30 avril 1942

Adresse professionnelle :

Tour Bolloré
31-32, quai de Dion Bouton
92811 Puteaux

Expertise et expérience en matière de gestion

- Trente-et-un ans au sein du groupe Saint-Gobain, Directeur Financier du Groupe, Directeur Général Branche papier-bois et emballage ;
- Cinq ans membre du Comité Exécutif du Crédit Lyonnais (1995-2000), CEO de Marsh Mac Lennan France (2001-2002), Directeur Financier du groupe Bolloré (2003-2008), Directeur Central du siège depuis 2008.

(1) La société Bolloré a été nommée par le Conseil de Surveillance du 13 novembre 2008 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de la société Financière de Sainte-Marine (groupe Bolloré), démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, conformément aux dispositions légales et réglementaires. M. Thierry Marraud officie en qualité de représentant permanent de la société Bolloré, et ce jusqu'à nouvelle décision.

(2) Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010 de renouveler conformément à l'article 10.1 des statuts le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Bolloré pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. La société Bolloré doit être réputée indépendante conformément aux critères exposés à l'article 8 du Code AFEP-MEDEF.

(3) M. Thierry Marraud officie en qualité de représentant permanent de la société Bolloré, et ce jusqu'à nouvelle décision. Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010 de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Bolloré pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Surveillance de Vallourec 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général et Administrateur de SAFA ^(*) • Président du Directoire et membre du Directoire de Compagnie du Cambodge ^(*) • Membre du Conseil de Surveillance de Euro Média Group • Président du Domaine de la Croix ^(*), Compagnie des Glénans ^(*), Compagnie de Lanmeur ^(*), Financière de l'Argol ^(*), Compagnie de Broceliande ^(*), Compagnie de Dinan ^(*) et de Financière de l'Île Tudy ^(*) • Administrateur de la BGFI International • Représentant permanent de Bolloré ^(*) au Conseil de Financière de Cézembre ^(*) • Représentant de Compagnie du Cambodge ^(*) aux Conseils de IER ^(*), Société Bordelaise Africaine ^(*), Société Industrielle et Financière de l'Artois ^(*) • Représentant permanent de Financière de l'Odet aux Conseils de Saga ^(*) et de SFDM ^(*) • Représentant permanent de Financière V ^(*) au Conseil de Bolloré • Représentant permanent de MP 42 ^(*) au Conseil de Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles ^(*) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de Plantations des Terres Rouges SA ^(*), Babcock Redlands Corporation ^(*), Cook Redlands Corporation ^(*), et de PTR Finances ^(*) • Vice-Président de Redlands Farm Holdings ^(*) • Administrateur de African Investment Company ^(*), Madison Investissements SA ^(*), Sorebol SA ^(*), Renwick Invest SA ^(*), Dumbarton Invest SA ^(*), Morisson Investissements SA ^(*), Latham Invest SA ^(*), Montrose Invest SA ^(*), Plantations des Terres Rouges ^(*), Swann Investissements SA ^(*), JSA Holding BV ^(*), Financière de Kéréon ^(*), S.F.A SA ^(*) et de BB Group ^(*) • Représentant permanent de S.F.A SA aux Conseils de Dumbarton Invest SA, Latham Invest SA, Morisson Investissements SA, Madison Investissements SA, Montrose Invest SA, Peachtree Invest SA, Renwick Invest SA, Elycar Investissements SA, Cormoran Participations SA et de Arlington Investissements SA
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de Financière de Sainte-Marine au Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'au 13/11/2008) 	<p>Mandats exercés dans des sociétés françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de la Compagnie des Glénans (jusqu'au 11/06/2009) • Président de Financière de Sainte-Marine (jusqu'au 31/12/2008) • Président de Financière de Douarnenez (jusqu'au 18/02/2008) • Administrateur de Compagnie des Glénans (jusqu'au 11/06/2009) • Administrateur de Havas (jusqu'au 05/03/2008) • Représentant permanent de Financière de l'Odet au Conseil d'Administration de la Société Française de Production (jusqu'au 07/12/2007) • Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration de SFDM (jusqu'au 25/10/2006) • Membre du Conseil de Surveillance de Emin Leydier (jusqu'au 25/05/2007) puis Administrateur (jusqu'au 30/07/2009) <p>Mandats exercés dans des sociétés étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Forestière Équatoriale (jusqu'au 03/04/2009)

(*) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

Jean-Claude VERDIEREDate de première nomination : 1^{er} juillet 2001

Date du dernier renouvellement : 6 juin 2007

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ⁽¹⁾

Président du Comité Financier et d'Audit au sein du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Stratégique au sein du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations au sein du Conseil de Surveillance

Né le 11 avril 1938

Adresse professionnelle :

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'école Polytechnique ;
- Quarante ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en finances/contrôle de gestion ;
- Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec (1994-2001).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec • Administrateur de Vallourec & Mannesmann Tubes 	Néant
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de ValTubes (jusqu'au 29/12/2006) 	Néant

Censeurs**Arnaud LEENHARDT**

Censeur

Date de première nomination : 1^{er} juin 2006

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ⁽²⁾

Président d'honneur du Conseil de Surveillance depuis le 15 juin 2000

Né le 16 avril 1929

Adresse professionnelle :

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'école Polytechnique ;
- Quarante ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'usines et en Direction Générale ;
- Président-Directeur Général de Vallourec (1981-1994) ;
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec de (1994-2000).

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Président d'honneur • Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec 	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Président d'honneur de l'UIMM • Membre du Conseil de Surveillance de Fives (ex Fives-Lille)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance d'ODDO et Cie (jusqu'en juin 2009) • Administrateur d'AON France (jusqu'au 01/01/2009)

(1) Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010 de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Claude Verdière pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Atteint par la limite d'âge statutaire de soixante-dix ans, M. Jean-Claude Verdière peut être réélu une fois, pour une durée maximale de deux ans, conformément aux dispositions de l'article 10-1 des statuts. M. Jean-Claude Verdière doit être réputé indépendant, conformément aux critères exposés à l'article 8 du Code AFEP-MEDEF.

(2) Le mandat de Censeur de M. Arnaud Leenhardt expire à l'issue de la présente Assemblée Générale. Ayant accompli l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Vallourec dont il a assumé la Présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de nombreuses décisions déterminantes qui ont permis le développement du Groupe et le succès de ses produits.

Luiz-Olavo BAPTISTA

Censeur

Date de première nomination : 4 juin 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Né le 24 juillet 1938

Adresse professionnelle :

Avenue Paulista 1294, 8° Andar
01310-915 São Paulo SP (Brésil)

Expertise et expérience en matière de gestion

- Professeur de Droit International, Avocat au Barreau de São Paulo et Arbitre International (OMC, ICSID, UNCC, ICC), Docteur en Droit International de l'Université de Paris I, Professeur Invité de l'Université du Michigan, de l'Université de Paris I et de Paris X, Professeur de Droit du Commerce International à la Faculté de São Paulo ;
- Publication de plus d'une vingtaine d'ouvrages de Droit International et de Droit du Commerce ;
- Administrateur de sociétés ;
- Arbitre en matière de commerce international.

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec
- Mandats exercés dans des sociétés étrangères**
- Membre du Conseil Consultatif de V & M do Brasil

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de De La Ronce (Luxembourg)
- Administrateur de Vale do Mogi (Brésil)
- Membre du Directoire de Opacco Holding (Luxembourg)
- Membre du Directoire de Tote Investments Holding (Luxembourg)
- Membre du Directoire de Taro (Luxembourg)
- Membre du Directoire de Phipe Holding SA (Luxembourg)
- Membre du Directoire de Salorix Holding SA (Luxembourg)
- Membre du Conseil d'Administration de Guala Closures do Brasil (Brésil)
- Membre du Conseil d'Administration de LPS Brasil – Consultoria de Imóveis (Brésil)
- Membre du Conseil d'Administration de São Martinho (Brésil)
- Membre du Conseil d'Administration de Fundação Instituto de Administração (Brésil)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'au 10/04/2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Directoire de Bedford Investor C/V (Pays-Bas) (jusqu'en décembre 2006)
- Membre du Directoire de VDM Trading Limited (groupe Ometto) (BVI) (jusqu'en septembre 2006)
- Président du Conseil d'Administration de Oxon Participações (Brésil) (jusqu'en octobre 2005)
- Procurateur de Eagle River Holdings (BVI) (jusqu'au 16/03/2009)

6.1.1.3 Comité Exécutif

Au 31 décembre 2009, la composition du Comité Exécutif du groupe Vallourec est la suivante :

- Philippe Crouzet Président du Directoire
- Flavio de Azevedo *Chief Executive Officer* de V & M do Brasil
- Pierre Frentzel Directeur de la division Oil & Gas
- Jean-Yves Le Cuziat Directeur de la division Énergie & Industrie
- Olivier Mallet Membre du Directoire, Directeur Financier, Juridique et de la Communication Externe
- Jean-Pierre Michel Membre du Directoire, Directeur Général
- Philippe Roch *Chief Performance Officer*, Directeur du Contrôle de Gestion et de la Qualité, du Marketing et des Achats

Le Comité Exécutif se réunit chaque semaine.

À la suite de changements intervenus dans l'organisation interne du Groupe au cours du 1^{er} trimestre 2010, les personnes suivantes ont été nommées membre du Comité Exécutif :

- à effet du 1^{er} mars 2010 :
 - Didier Hornet, nommé Directeur de la division OCTG,
 - Dirk Bissel, nommé Directeur de la division Drilling Products,
 - Alexandre Lyra, Directeur Général de V & M do Brasil ;
- à effet du 1^{er} mai 2010 :
 - François Curie, rejoignant Vallourec en qualité de Directeur des Ressources Humaines Groupe,
 - Hedi Ben Brahim, rejoignant Vallourec en qualité de Directeur du Plan. Il assurera le secrétariat du Comité Exécutif.

6.1.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.1.2.1 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a arrêté, lors de ses délibérations du 17 avril 2003, son règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété à tout moment par délibération du Conseil de Surveillance. Il a été révisé le 12 novembre 2009 afin d'en harmoniser les termes et les conditions avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an.

Outre les limitations de pouvoirs du Directoire prévues par l'article 9 alinéa 3 des statuts (voir *supra* 2.2.1), il est également prévu que soient soumis à l'accord préalable du Conseil de Surveillance les actes suivants :

- rachat par la Société de ses propres actions ;
- attribution aux dirigeants et/ou membres du personnel du Groupe d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribution d'actions de performance ou tout autre attribution

d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;

- toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou la nature des risques.

Une fois par trimestre, le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 4 du Code de commerce, présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant de la façon la plus complète possible la marche des affaires du Groupe.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par ce dernier toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout membre du Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des Comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces Comités auprès du Directoire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est par ailleurs tenu :

- de participer, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du Comité auquel il appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la législation en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- de mettre sous la forme nominative la totalité des actions Vallourec qu'il détient et dont le minimum est fixé par les statuts à cinquante (50) ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de son mandat, de se considérer comme initié permanent et à ce titre en particulier de respecter les dispositions prises par le

Conseil concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier relié au titre Vallourec (options, *warrants*, etc.) lors des trois semaines précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des 1^{er} et 3^e trimestres) requises par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- de se conformer au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en ce qui concerne l'obligation de déclaration des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les instruments financiers émis par la Société, et notamment d'informer la Société des achats et ventes de titres Vallourec réalisés au cours de chaque semestre, suivant la décision prise à l'unanimité par le Conseil lors de sa réunion du 24 avril 2002 ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 17 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Une fois par an, un point de l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Directoire. Le Conseil rend compte de cette évaluation dans le procès-verbal de la réunion concernée.

6.1.2.2 Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2009

Le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2009. Le taux d'absentéisme est extrêmement faible et les membres absents ont systématiquement donné pouvoir pour être représentés (voir *infra* 8.2. – Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce). La durée moyenne des réunions est d'environ trois heures.

6.1.2.3 Membres indépendants et membres liés à la Société

Le Conseil de Surveillance a examiné, au cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance en application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, s'appuyant en la matière sur les recommandations formulées par le Comité des Nominations et des Rémunérations (voir *infra* 6.1.2.4).

Comme les années précédentes, toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil comprenne en son sein des membres indépendants, pour assurer les actionnaires et le marché de l'accomplissement de ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêts avec la Société et sa Direction.

Au 31 décembre 2009, il en résulte qu'au regard du Code AFEP-MEDEF précité :

- sont considérés comme membres indépendants : MM. Patrick Boissier, Jean-François Cirelli ⁽¹⁾, Michel de Fabiani, Denis Gautier-Sauvagnac, Edward G. Krubasik, et Jean-Claude Verdière, et la société Bolloré, représentée par M. Thierry Marraud ;
- sont considérés comme membres liés à la Société :
 - M. François Henrot, compte tenu de l'assistance confiée par le Directoire à la banque Rothschild & Cie ⁽²⁾ (voir *infra* 8.3.2. – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés),
 - M. Jean-Paul Parayre, dont la première désignation en qualité d'Administrateur date du 13 juin 1989, soit plus de douze ans.

Au 31 décembre 2009, le Conseil de Surveillance est composé de sept membres indépendants sur neuf. Il comprend donc un nombre de membres indépendants supérieur aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF selon lequel, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la moitié des membres du Conseil doit être indépendante.

6.1.2.4 Comités institués au sein du Conseil de Surveillance

Il existe trois Comités institués au sein du Conseil de Surveillance :

- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- le Comité Stratégique.

Ces Comités ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent des propositions, recommandations et avis dans leurs domaines de compétence.

La durée du mandat des membres de chacun des Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le mandat de membre d'un Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui de membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil désigne au sein d'un Comité un Président pour une durée identique à celle de son mandat.

La composition d'un Comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Comité Financier et d'Audit

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance du 30 juillet 2009, que ce Comité (créé le 5 mars 2002 et initialement dénommé Comité d'Audit puis Comité Financier) serait désormais dénommé « Comité Financier et d'Audit ». Le Conseil a également procédé au cours de cette réunion à la révision du règlement de ce Comité (initialement approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003), afin notamment de se conformer aux dispositions de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008. Ce règlement a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il a une portée strictement interne et ne saurait se substituer aux lois régissant les sociétés ni aux statuts de la Société.

(1) Seul changement par rapport à 2008, M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Crouzet démissionnaire, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 conformément aux dispositions légales et réglementaires.

(2) Vallourec et la banque Rothschild & Cie ont décidé conjointement de mettre un terme, avec effet au 31 décembre 2009, au mandat de défense confié en 2006 à cette dernière.

En application des dispositions légales et réglementaires, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;

À ce titre, le Comité se voit présenter :

- chaque trimestre l'information financière rétrospective et prévisionnelle,
- à sa demande, des sujets comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'élaboration des comptes, tels que les informations relatives aux filiales en situation particulière.

À ce titre également sont organisées des réunions annuelles entre le Comité et le responsable du département Finance d'une part, les Commissaires aux comptes d'autre part.

Le Comité reçoit, pour avis, les projets de communication financière externe.

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

À ce titre, sont présentés chaque année au Comité :

- le plan d'audit interne,
- le compte-rendu du déroulement et des principaux résultats des audits,
- une synthèse des actions menées en matière de gestion des risques.

À ce titre également sont organisées des réunions annuelles entre le Comité et le responsable de la fonction audit interne d'une part, le responsable de la gestion des risques d'autre part.

- du contrôle légal des comptes statutaires et des comptes consolidés ;

À ce titre, les Commissaires aux comptes présentent au Comité le résultat de leur audit des comptes de l'exercice et de leur examen limité des comptes semestriels.

Le Comité donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés.

- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

À ce titre, le Comité supervise la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, émet une recommandation préalable à la proposition soumise à l'Assemblée Générale pour leur désignation, est destinataire de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes et reçoit une synthèse annuelle des prestations fournies au groupe Vallourec par les Commissaires aux comptes et les réseaux auxquels ils sont affiliés.

Outre ces missions, le Comité Financier et d'Audit peut être saisi par le Conseil de Surveillance ou son Président de tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil (opérations ayant une incidence sur le capital, émissions d'actions convertibles, emprunts, etc.).

De même, à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président, il peut procéder à l'étude de tout dossier spécifique afin d'en déterminer les implications financières.

D'une manière plus générale, le Comité Financier et d'Audit examine les éléments de la stratégie financière du Groupe.

Le Comité, qui n'est pas doté d'un pouvoir de décision propre, formule ses avis et ses recommandations au Conseil de Surveillance, lui rend compte régulièrement de ses travaux et de ses conclusions et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Au 31 décembre 2009, le Comité Financier et d'Audit est composé de MM. Jean-Claude Verdière⁽¹⁾ (Président), Edward G. Krubasik et Thierry Marraud, tous indépendants.

Le Comité Financier et d'Audit s'est réuni six fois en 2009 avec un taux de présence effective de 94% en moyenne. Il a procédé en particulier à l'examen des comptes de l'exercice 2008, des comptes semestriels au 30 juin 2009 ainsi que des comptes trimestriels au 31 mars et 30 septembre 2009. Par ailleurs, il s'est réuni le 19 février 2010 pour examiner les comptes de l'exercice 2009.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à cinq réunions du Comité Financier et d'Audit (réunions préparatoires aux comptes annuels, semestriels et trimestriels) au titre de l'exercice 2009. Ils ont présenté au Conseil un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat.

Parmi les autres sujets majeurs examinés pendant l'année 2009, le Comité a notamment examiné et formulé ses avis sur :

- les prévisions 2009 et les perspectives 2010 ;
- la politique et les projets de communication financière du Groupe ;
- la situation trimestrielle de trésorerie et le plan de financement à moyen et long terme ;
- les résultats du plan « Cap Ten » portant sur les économies de coûts ;
- les résultats du Contrat de liquidité ;
- les principaux axes d'amélioration de l'organisation de la Direction Financière ;
- la structure, l'organisation et les activités de la Direction de l'Audit ainsi que le programme des audits planifiés en 2009 et 2010 ; et
- les projets d'acquisitions ou d'investissements significatifs tels que :
 - le projet de laminoir de tubes de petits diamètres destiné à être installé à Youngstown (Ohio) ; et
 - la prise de contrôle de P.T. Citra Tubindo en Indonésie.

Le Comité Financier et d'Audit a en outre examiné la mise en œuvre du plan de renforcement du contrôle interne se traduisant notamment par (i) la mise en œuvre de plusieurs procédures Groupe, (ii) le déploiement d'un module de gestion informatisé des risques du Groupe, et (iii) la revue sur site des processus de contrôle interne comptable et financier par l'audit interne.

(1) L'expiration, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010, du mandat de M. Jean-Claude Verdière étant considérée par la Société comme dommageable pour la qualité des travaux du Conseil et du Comité Financier et d'Audit, dont il est un membre qualifié et présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, Il est proposé à ladite Assemblée Générale de renouveler conformément à l'article 10.1 des statuts le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Claude Verdière pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations créé dès l'adoption par Vallourec du mode de gestion avec Directoire et Conseil de Surveillance, en 1994, est devenu le 17 avril 2003 le Comité des Nominations et des Rémunérations. Au 31 décembre 2009, le Comité des Nominations et des Rémunérations était composé de MM. Jean-Paul Parayre (Président), Patrick Boissier, Michel de Fabiani et Jean-Claude Verdière, soit trois membres indépendants sur quatre.

Le règlement du Comité des Nominations et des Rémunérations a été approuvé par le Conseil de Surveillance au cours de sa réunion du 17 avril 2003. Il a été mis à jour le 3 mai 2007.

Les attributions du Comité des Nominations et des Rémunérations sont les suivantes :

● Nominations

- préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir,
- établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.

Le choix par le Comité des candidats aux fonctions de membre du Conseil est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Il prend en compte, en particulier, l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société.

● Rémunérations

- propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil, ainsi que la rémunération des membres des Comités,
- propositions de rémunération du Président du Conseil,
- rémunération des membres du Directoire : le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature),
- options de souscription, d'achat d'actions ou attributions d'actions de performance aux membres du Directoire. Par ailleurs, le Comité émet un avis sur la politique d'attribution d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions de performance et prend connaissance de chaque plan que le Directoire envisage de mettre en place au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Enfin, et concernant les membres du Comité Exécutif, le Comité est informé de leur nomination, de leur rémunération et du plan de succession les concernant.

Le Comité s'est réuni six fois en 2009 avec un taux de présence effective de 92% en moyenne. Il a notamment examiné les sujets suivants :

- l'évolution de la rémunération monétaire fixe et variable des membres du Directoire,
- la détermination de l'ensemble de la rémunération de son nouveau Président et les conditions de versement d'indemnités en cas de départ contraint du Président,

- la politique de Vallourec en matière de rémunération et d'association du personnel aux résultats du Groupe, notamment au regard des dispositions de la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail,
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ceux-ci d'une partie des actions et options attribuées,
- le versement des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance, des membres des Comités et des Censeurs,
- la composition du Conseil de Surveillance à la suite de la nomination de M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 en remplacement de M. Pierre Verluca,
- la recherche de nouveaux membres, ayant conduit à la cooptation le 13 mai 2009 de M. Jean-François Cirelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance et à la proposition de nomination de Mmes Vivienne Cox et Alexandra Schaapveld lors de la réunion du 23 février 2010.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique créé en 2000 et supprimé en 2002 a été rétabli le 3 mai 2007, le Conseil de Surveillance jugeant en particulier nécessaire de pouvoir bénéficier d'études préliminaires sur les projets importants d'acquisition et d'investissement. Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance du 23 février 2010, de formaliser par un règlement intérieur les missions dévolues au Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant les orientations stratégiques du Groupe et son avenir à long terme. À cette fin, il émet des avis, des propositions et des recommandations dans son domaine de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte chaque fois que nécessaire et auquel il ne doit pas se substituer.

Dans le cadre de sa mission, le Comité Stratégique examine :

- chaque année le plan stratégique du Groupe présenté par le Directoire et son évolution, ainsi que les hypothèses sur lesquelles il est fondé ;
- tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société et plus généralement toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou la nature des risques ;
- sur rapport du Directoire, les opérations majeures d'acquisition, de cession et d'investissement.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Au 31 décembre 2009, le Comité est composé de MM. Edward G. Krubasik (Président), François Henrot et Jean-Claude Verdière, soit deux membres indépendants sur trois.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2009 avec un taux de présence effective de 75% en moyenne. Il a notamment examiné et formulé ses avis sur :

- les différentes lignes de produits stratégiques et l'analyse des taux de croissance, les positions concurrentielles mondiales et les enjeux en matière de Recherche et Développement ;
- les potentiels des différents marchés économiques et géographiques, ainsi que les opportunités de développement externe éventuels ;
- les projets d'investissements stratégiques dont :
 - le projet de laminoir de tubes de petits diamètres destiné à être installé à Youngstown (Ohio),
 - l'acquisition de la société DPAL FZCO située à Dubaï,
 - la création de trois nouvelles lignes de production tubes en France et aux États-Unis pour des centrales nucléaires,
 - la prise de contrôle de P.T. Citra Tubindo en Indonésie.

6.1.2.5 Censeurs

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2006 a décidé dans sa *sixième résolution* la création de la fonction de Censeur, permettant ainsi au Conseil de Surveillance de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de l'expérience et des compétences de personnalités qui, pour telle ou telle raison, ne peuvent pas ou ne veulent pas être désignées en tant que membres du Conseil de Surveillance.

Le nombre de censeurs ne peut excéder deux. Les censeurs ont notamment pour mission de veiller à la stricte application des statuts. Ils assistent aux réunions du Conseil et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Depuis la nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 de M. Luiz-Olavo Baptista (membre du Conseil de Surveillance du 11 juin 2002 jusqu'au 10 avril 2008) en qualité de Censeur pour une durée de quatre ans, le Conseil de Surveillance est assisté avec M. Arnaud Leenhardt⁽¹⁾ de deux censeurs.

6.1.3 DÉCLARATIONS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé qu'aux termes des dispositions légales et réglementaires, seule l'Assemblée Générale des actionnaires est compétente pour procéder à la révocation d'un membre du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués, conformément aux statuts de la Société, par le Conseil de Surveillance et, conformément aux dispositions légales et réglementaires, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

6.1.4 PRÊTS ET GARANTIES

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance par la Société ou une société du Groupe.

6.1.5 CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

(1) Le mandat de Censeur de M. Arnaud Leenhardt expire à l'issue de l'Assemblée Générale du 31 mai 2010.

6.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Vallourec par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code AFEP-MEDEF et précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

6.2.1 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes généraux et les règles de détermination de la rémunération du Directoire sont exposés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce (voir *infra* 8.2.D).

6.2.1.1 Tableaux des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux ci-après présentent la rémunération des membres du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2009.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros	Exercice 2008	Exercice 2009
Philippe Crouzet, Président du Directoire (*)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	–	987 255 (**)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3) (**)	–	752 620
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5) (**)	–	447 734
TOTAL	–	2 187 609
Jean-Pierre Michel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	581 394	698 890
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3) (**)	780 746	342 100
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5) (**)	–	169 228
TOTAL	1 362 140	1 210 218
Olivier Mallet, Directeur Financier		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	144 376 (*)	620 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3) (**)	1 480 016	273 680
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5) (**)	201 726	127 045
TOTAL	1 826 118	1 020 725

(*) Prorata temporis à compter de sa nomination au Directoire.

(**) Une part très significative des options de souscription d'actions attribuées en 2008 et la totalité de celles attribuées en 2009 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des options figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. La valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 183,54 € pour les options attribuées en 2008 et 103,34 € pour celles attribuées en 2009.

(***) Il est rappelé que les actions de performance du Plan 2007 ont été attribuées en trois tranches. Elles sont respectivement disponibles en 2009, 2010 et 2011 et cessibles en 2011, 2012 et 2013. Les actions de performance distribuées en 2008 et 2009 l'ont été au titre d'un complément d'attribution au titre du Plan 2007. Les attributaires ont ainsi bénéficié en 2008 sur les trois tranches précitées des deux dernières et en 2009 de la dernière. L'acquisition des actions de performance est subordonnée à des conditions de performance.

(****) Dont un jeton de présence d'un montant de 4 000 euros perçu en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance au titre du 1^{er} trimestre 2009.

Le tableau ci-dessus résume les rémunérations dues au titre de l'exercice 2009, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

TABLEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Philippe Crouzet, Président du Directoire				
Rémunération fixe	–	–	569 997 (*)	569 997 (*)
Rémunération variable	–	–	410 000	190 585
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	17 500 (**)	17 500 (**)	4 000 (***)	4 000 (***)
Avantages en nature	–	–	3 258	3 258
TOTAL	–	17 500	987 255	767 840
Jean-Pierre Michel, Directeur Général				
Rémunération fixe	350 000	350 000	429 996	429 996
Rémunération variable	227 500	219 862	265 000	226 266
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages en nature	3 894	3 894	3 894	3 894
TOTAL	581 394	573 756	698 890	660 156
Olivier Mallet, Directeur Financier				
Rémunération fixe	87 501 (*)	87 501 (*)	375 000	375 000
Rémunération variable	56 875 (*)	27 307 (*)	245 000	148 918
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages en nature	–	–	–	–
TOTAL	144 376	114 808	620 000	523 918

(*) Prorata temporis à compter de sa nomination au Directoire.

(**) Jeton de présence en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2008 pour la période courant à compter du 7 mai au 31 décembre 2008.

(***) Jeton de présence en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance au titre du 1^{er} trimestre 2009.

TABLEAU 3 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE

En euros

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation ^(*) des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Conditions de performance ^(**)
Philippe Cruzet	Plan 2009 01/09/2009	Options de Souscription	752 620	22 000 ^(***)	103,34	01/09/2013 à 01/09/2019	Oui
Jean-Pierre Michel	Plan 2009 01/09/2009	Option de Souscription	342 100	10 000 ^(***)	103,34	01/09/2013 à 01/09/2019	Oui
Olivier Mallet	Plan 2009 01/09/2009	Options de Souscription	273 680	8 000 ^(***)	103,34	01/09/2013 à 01/09/2019	Oui

(*) La valorisation des options figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. La valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 103,34 € pour les options attribuées en 2009.

(**) Il est précisé que l'attribution d'options de souscription d'actions est subordonnée pour leur totalité à des conditions de performance fonction du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

(***) Soumises pour leur totalité à des conditions de performance.

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucun des membres du Directoire n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2009.

TABLEAU 5 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Cruzet	Plan 2009 31/07/2009	4 511	447 734	31/07/2011	31/07/2013	Oui ^(*)
Jean-Pierre Michel	Plan 2009 31/07/2009	1 705	169 228	31/07/2011	31/07/2013	Oui ^(*)
Olivier Mallet	Plan 2009 31/07/2009	1 280	127 045	31/07/2011	31/07/2013	Oui ^(*)
TOTAL		7 496	744 007			

(*) Il est précisé que l'attribution d'actions est subordonnée, pour leur totalité, à des conditions de performance fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2009 et 2010.

TABLEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune des actions de performances attribuées depuis 2006, le cas échéant, à chacun des membres du Directoire n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2009.

TABLEAU 7 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4
Date de l'autorisation par l'Assemblée Générale	15 juin 2000	6 juin 2007	6 juin 2007	4 juin 2009
Date du plan	11 juin 2003	3 septembre 2007	1 ^{er} septembre 2008	1 ^{er} septembre 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrit ou acheté, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	979 480	147 300	71 800	289 400
Philippe Crouzet	–	–	–	22 000
Jean-Pierre Michel	–	11 000	12 000	10 000
Olivier Mallet	–	–	23 000	8 000
Point de départ d'exercice d'options	11 juin 2007	3 septembre 2011	1 ^{er} septembre 2012	1 ^{er} septembre 2013
Date d'expiration	10 juin 2010	3 septembre 2014	1 ^{er} septembre 2015	1 ^{er} septembre 2019
Prix de souscription ou d'achat	10,57	190,60	183,54	103,34
Modalités d'exercice	–	–	–	–
Nombre d'actions souscrites	948 586	–	–	–
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	13 750	8 500	–	–
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	17 144	–	–	–

TABLEAU 8 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	24 000	–	Plan du 1 ^{er} septembre 2009
Options levées durant l'exercice par les dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	–	–	–

TABLEAU 9 : SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Philippe Crouzet Président du Directoire Date de première nomination : 1 ^{er} avril 2009 Date de nomination à la Présidence du Directoire : 1 ^{er} avril 2009 Échéance du mandat : 15 mars 2012 ^(*)	Non	Oui	Oui	Néant
Jean-Pierre Michel Membre du Directoire Date de première nomination : 7 mars 2006 Date de renouvellement : 4 juin 2008 ^(**) Échéance du mandat : 15 mars 2012 ^(**)	Oui ^(****)	Oui ^(****)	Néant	Néant
Olivier Mallet Membre du Directoire Date de première nomination : 30 septembre 2008 ^(***) Échéance du mandat : 15 mars 2012 ^(***)	Oui ^(****)	Oui ^(****)	Néant	Néant

(*) Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, a nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci.

(**) Le mandat de Jean-Pierre Michel a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 3 juin 2008, à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 et expire le 15 mars 2012.

(***) Olivier Mallet a été nommé par le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008, à effet du 30 septembre 2008, en qualité de membre du Directoire de la Société jusqu'au 15 mars 2012.

(****) Les contrats sont suspendus pendant la durée de leur mandat respectif.

(*****) Au titre de leur contrat de travail.

6.2.1.2 Jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le montant maximum annuel des jetons de présence que le Conseil de Surveillance se répartit comme il le juge convenable a été porté à 400 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 (Quinzième résolution).

Chaque membre du Conseil et chaque Censeur reçoit un jeton de présence fixé à 28 000 euros/an depuis 2007, ce montant étant jusqu'en 2008 réduit *pro rata temporis* dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

Pour assurer la conformité aux dispositions de l'article 18 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et à la pratique de la majorité des sociétés du CAC 40, le Conseil de Surveillance, selon la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé d'adopter un nouveau dispositif de rémunération des membres du Conseil et de répartition des jetons de présence en découlant en deux fractions égales dont l'une acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité. Cette nouvelle règle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2009.

En complément du jeton de présence qui lui est attribué, le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant

a été porté par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, à 250 000 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2006. Le Président du Conseil de Surveillance ainsi que ses membres ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

Rémunération des membres des Comités

Les membres des Comités (Comité Financier, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique), à l'exception de M. Jean-Paul Parayre en sa qualité de Président du Comité des Nominations et des Rémunérations, perçoivent dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 400 000 euros susvisée des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités. Pour chaque réunion, le Président d'un Comité reçoit un jeton de présence de 3 500 euros et les membres un jeton de 2 500 euros.

Rémunération des Censeurs

La rémunération des Censeurs, dont les modalités sont précisées ci-dessus au titre de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

TABLEAU 10 : JETONS DE PRÉSENCE PERÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
En euros

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
MM. Jean-Paul Parayre	28 000	28 000
Patrick Boissier	40 500	40 500
Philippe Crouzet (*)	17 500	4 000
Jean-François Cirelli (**)	–	17 500
Michel de Fabiani	40 500	40 500
Denis Gautier-Sauvagnac	16 500	7 000
François Henrot	35 500	25 833
Edward G. Krubasik	54 500	52 166
Jean-Claude Verdière	65 500	74 000
Thierry Marraud (société Bolloré)	40 500	43 000
Arnaud Leenhardt (Censeur)	28 000	28 000
Luiz-Olavo Baptista (Censeur)	28 000	25 666
TOTAL	395 000	386 165

(*) Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, ayant nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, M. Philippe Crouzet a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil à effet du 31 mars 2009.

(**) M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Crouzet, démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination, soumise conformément aux dispositions légales et réglementaires pour ratification à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, a été approuvée.

6.2.2 RÉMUNÉRATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DU GROUPE

6.2.2.1 Rémunérations des principaux dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2009 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (soit les sept membres du Comité Exécutif du Groupe au 31 décembre 2009) est de 3 436 000 euros. La partie variable a représenté 30,31% du montant global.

La charge, liée aux options de souscription d'actions ainsi qu'aux actions de performance dont bénéficient les principaux dirigeants, attribuées au cours de l'exercice et comptabilisée au compte de résultat 2009, s'élève à 1 455 000 euros.

6.2.2.2 Engagements de retraite

En matière de retraite, les membres du Directoire, comme l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire conforme au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dont les modalités sont exposées dans la partie du rapport de gestion consacrée aux conventions et engagements réglementés. De surcroît, les ayant-droits peuvent conserver le bénéfice de ce régime si, passé l'âge de cinquante-cinq ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

Ce régime, qui n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux autres cadres dirigeants salariés du Groupe, apparaît modéré, la retraite complémentaire étant plafonnée à 20% du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable et limité à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale.

Le montant des engagements de retraite des membres du Comité Exécutif figure à la Note 19 de la section 5.1 du chapitre 5.

6.3 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présentée par le Directoire.

Cette politique et les principes qui la fondent ont été déclinés lors des séances du Conseil de Surveillance des 3 juin (actionnariat salarié et attribution d'actions à l'ensemble du personnel) et 30 juillet 2009 (actions de performance et options de souscription d'actions) en ce qui concerne les attributions à réaliser en 2009. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a arrêté également les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'options et d'actions de performance.

Ces éléments d'information ont été rendus publics conformément au Code AFEP-MEDEF par une insertion sur le site de la Société (<http://www.vallourec.fr>) et sont venus compléter l'information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux publiée sur le site de la Société le 9 avril 2009 (<http://www.vallourec.fr>).

Vallourec a ainsi mis en place et développe une politique visant, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée. Cette politique vise également à la constitution progressive d'un actionnariat salarié significatif, cohérent avec les ambitions de développement de Vallourec. Cette politique est progressivement étendue à toutes les catégories de personnel et tous les pays où Vallourec est présent, en fonction du cadre législatif et réglementaire local :

- ainsi, l'ensemble des collaborateurs du groupe Vallourec a bénéficié en 2008 et 2009 d'un plan d'actionnariat salarié (Plan « Value ») ;
- en outre, il a été procédé pour la première fois en 2009 à l'attribution d'actions à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence et de performance ;
- les salariés français du Groupe bénéficient par ailleurs de dispositifs d'intéressement et de participation.

La politique de Vallourec en matière de rémunération vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions sont progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe.

Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ;
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi exposés au risque de voir leur gain réduit ou perdu si Vallourec n'atteint pas ses objectifs sur une période de plusieurs années.

6.3.1 OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et le nombre d'actions de performance, ainsi que les conditions d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance qui sont éventuellement attribuées aux membres du Directoire.

Il approuve le nombre de bénéficiaires et le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance que le Directoire se propose d'attribuer dans le cadre d'un plan au bénéfice du personnel du Groupe.

Le Directoire détermine les conditions de mise en œuvre de toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, en ce compris l'identification des bénéficiaires de ces plans et, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de référence. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution de chacun des plans et en rend compte au Conseil de Surveillance dans le cadre de sa mission de contrôle.

6.3.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions

(Les chiffres ci-dessous ont été recalculés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2005 et/ou de la division par cinq du nominal des actions, effective au 18 juillet 2006).

Options d'achat d'actions : plan du 15 juin 2003

Date d'Assemblée	15 juin 2000
Date du Directoire	11 juin 2003
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	148
Nombre total d'options attribuées à l'origine	979 480
• dont nombre d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 15 juin 2003)	228 405
• nombre de dirigeants concernés	3
• prix d'exercice ^(*)	10,73 euros
• prix d'exercice ajusté après l'augmentation de capital du 13/07/2005	10,57 euros
Impact sur la dilution	néant
Point de départ d'exercice des options	11 juin 2007
Date d'expiration de la période d'exercice	10 juin 2010
Nombre d'actions achetées au 31/12/2009	948 586
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	13 750
Nombre d'options pouvant être exercées au 31/12/2009 (1 option = 1 action)	17 144

(*) Moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution.

Options de souscription d'actions : plan du 3 septembre 2007

Date d'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	3 septembre 2007
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	65
Nombre total d'options attribuées	147 300
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 3 septembre 2007)	46 000
• nombre de dirigeants concernés	4
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	32 000
Dilution potentielle	0,26% ^(*)
Prix d'exercice ^(*)	190,60 euros
Point de départ d'exercice des options	3 septembre 2011
Date d'expiration de la période d'exercice	3 septembre 2014
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	8 500

(*) Moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution.

(**) Sur la base des 57 280 789 actions composant le capital social au 31/12/2009.

Options de souscription d'actions : plan du 1^{er} septembre 2008

Date d'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	1 ^{er} septembre 2008
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	9
Nombre total d'options attribuées	71 800
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 1 ^{er} septembre 2008)	49 000
• nombre de dirigeants concernés	3
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	22 800
Dilution potentielle	0,13% (*)
Prix d'exercice (**)	183,54 euros
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2012
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2015
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	–

(*) Moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution.

(**) Sur la base des 57 280 789 actions composant le capital social au 31/12/2009.

Options de souscription d'actions : plan du 1^{er} septembre 2009

Date d'Assemblée	4 juin 2009
Date du Directoire	1 ^{er} septembre 2009
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	303
Nombre total d'options attribuées	289 400
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 1 ^{er} septembre 2009)	40 000
• nombre de dirigeants concernés	3
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	24 000
Dilution potentielle	0,51% (*)
Prix d'exercice (**)	103,34 euros
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2013
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2019
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	–

(*) Moyenne des vingt derniers cours des vingt séances ayant précédé la date d'attribution.

(**) Sur la base des 57 280 789 actions composant le capital social au 31/12/2009.

6.3.1.2 Actions de performance

Attribution aux membres du Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	Plan 2006 (*)	Plan 2007 (**)	Plan 2008 (***)	Plan « Value 08 »	Plan 2009 (****)	Plan « Value 09 »	Plan « 123 » (*****)
Date d'attribution	16/01/2006	03/05/2007	01/09/2008	16/12/2008	31/07/2009	17/11/2009	17/12/2009
Durée d'acquisition	2 ans	2, 3 et 4 ans	2 et 3 ans	4,5 ans	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	4,6 ans	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	-	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	-	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	199	280	41	8 697	53	8 097	17 067
Nombre théorique d'actions attribuées	148 000	111 000	11 590	33 856	13 334	34 700	51 201

(*) L'attribution définitive, en nombre, a été fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2006 et 2007. Elle s'est faite par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(**) L'attribution définitive, en nombre, se fera par tiers en 2009, 2010, 2011 en fonction pour chaque tiers de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2008, 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(***) L'attribution définitive, en nombre, se fera par moitié en 2010, 2011 en fonction pour chaque moitié de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour chacune des années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(****) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(*****). L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 3 par bénéficiaire.

Une description des plans d'actions de performance figure par ailleurs en Notes 17 et 19 aux états financiers annuels consolidés, soit respectivement aux pages 115 à 127 et 128 à 130 du présent document de référence.

6.3.2 INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET PLAN D'ÉPARGNE

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

En millions d'euros	2005	2006	2007	2008	2009
	11,28	19,27	21,62	12,30	4,70

Intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ce titre au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2005	2006	2007	2008	2009
	44,25	38,07	39,80	46,58	36,60

Plan d'épargne d'entreprise

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long terme. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2005		2006		2007		2008		2009	
	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	0,56	0,93	1,45	1,53	1,20	1,50	2,19 ^(*)	1,37 ^(*)	2,95 ^(**)	1,04 ^(**)

(*) Dont 823 000 euros au titre de l'opération « Value 08 ».

(**) Dont 907 847 euros au titre de l'opération « Value 09 ».

6.3.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Un plan d'actionnariat salarié mis en place en juillet 2001 est arrivé à son terme après cinq ans, en juillet 2006. Compte tenu de l'évolution du cours de l'action Vallourec, les performances ont été remarquables, l'investissement des souscripteurs ayant été en moyenne multiplié par 27,6.

Il a été proposé un nouveau plan sur cinq ans, mis en place le 13 juillet 2006, destiné à l'ensemble des salariés français et allemands ayant au moins trois mois d'ancienneté. Le plan n'a pas été ouvert dans les autres pays compte tenu de la complexité des problèmes, notamment réglementaires et fiscaux, eu égard aux sommes en cause. L'investissement, garanti en capital, a été plafonné à 1 000 euros par personne avec un objectif de 4 000 souscripteurs. L'opération a été un réel succès puisque, au final, le nombre de souscripteurs a été de 4 956 salariés, soit 1 054 souscripteurs de plus qu'en 2001, dont 2 397 en France et 2 559 en Allemagne, pour un total de 4,4 millions d'euros qui a été investi en actions Vallourec acquises sur le marché. Il n'y a donc eu aucune dilution.

L'ensemble des collaborateurs des huit principaux pays d'implantation du Groupe a bénéficié en 2008 d'un plan d'actionnariat salarié (Plan « Value ») sous le nom de « Value 08 ». Le Groupe a procédé en conséquence le 16 décembre 2008 à une augmentation de capital à la Bourse de Paris portant sur l'émission de 749 996 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 65,99 € (soit une augmentation de capital social d'un montant total de 49,5 millions d'euros), conformément aux autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2008 en vertu des douzième, treizième et quatorzième résolutions. Près de 12 200 salariés des huit pays concernés, soit 68% des effectifs concernés, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Les actions détenues par suite représentaient au 31 décembre 2008 1,53% du capital social de Vallourec, contre 0,16% au 31 décembre 2007.

Un nouveau plan « Value » mis en place en 2009 pour la seconde année consécutive sous le nom de « Value 09 ». Le Groupe a procédé en conséquence le 17 décembre 2009 à une augmentation de capital à la Bourse de Paris portant sur l'émission de 708 589 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 91,74 € (soit une augmentation de capital social d'un montant total de 65 millions d'euros, prime incluse), conformément aux autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2009 en vertu des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions. Près de 11 146 salariés des huit pays concernés, soit 62% des effectifs concernés, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Les actions détenues par suite représentaient au 31 décembre 2009 2,60% du capital social de Vallourec, contre 1,53% au 31 décembre 2008.

Le Directoire a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 09 » un plan d'attribution d'actions gratuites existantes, portant sur 34 700 actions, soit 0,06% du capital social, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Canada, aux États-Unis, au Mexique et au Royaume-Uni.

Les opérations « Value 08 » et « Value 09 » ont été un large succès, d'autant plus significatif qu'il est intervenu dans un contexte marqué par la crise financière internationale. En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement à leur entreprise ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses employés à sa performance ;
- renforcer "l'esprit Groupe", ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Les modalités des opérations « Value 08 » et « Value 09 » figurent à la section 5.1 du Chapitre 5 – Note 24.

7

Informations concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

7.1 PÉTROLE ET GAZ **194**

7.2 ÉNERGIE ÉLECTRIQUE **195**

7.3 AUTRES APPLICATIONS **196**

7.4 PERSPECTIVES 2010 **196**

L'année 2009 a été marquée par une récession de l'économie mondiale sans précédent, engendrée par la crise financière de 2008 et ses conséquences notamment aux plans de la confiance des acteurs économiques et de la disponibilité du crédit. Le PIB mondial a ainsi enregistré une baisse de 2%¹ sur l'année, dissimulant toutefois d'importantes disparités entre pays. La Chine, l'Inde et le Brésil sont en effet parvenus à maintenir des taux de croissance significatifs,

tandis que les pays de l'OCDE et la CEI ont été fortement affectés par la récession.

Toutefois, au quatrième trimestre, en affichant un taux de croissance légèrement positif, l'économie mondiale sortait de la récession où elle était entrée trois trimestres plus tôt. La reprise cependant n'était pas encore au rendez-vous sur l'ensemble des marchés de Vallourec.

7.1 PÉTROLE ET GAZ

Au cours de l'année, la remontée progressive des prix du pétrole et du gaz par rapport à leur point bas de décembre 2008 n'a pas permis d'enrayer la baisse des investissements d'exploration et de production des sociétés pétrolières décidée à fin 2008.

Conséquence d'une moindre activité économique mondiale, la consommation de pétrole a baissé de 1,5% en 2009 (84,9 millions de barils/jour contre 85,8 en 2008²), tandis que le prix moyen du baril WTI enregistrait un retrait de 38% (61,7 dollars US par baril WTI³ en 2009 contre 99,5 dollars US en 2008).

Confrontées à la baisse de leurs ventes engendrée par la baisse des volumes et des prix, à la raréfaction du crédit, et anticipant les baisses de coûts de leurs fournisseurs, la plupart des sociétés pétrolières ont réduit leurs budgets d'investissements en 2009 et ainsi reporté leur décision d'achats de tubes, dont ils détenaient pour la plupart des stocks importants. Les investissements d'exploration et de production ont globalement baissé d'environ 14% à 395 milliards de dollars US (contre 457 milliards de dollars US en 2008⁴), se traduisant par le report de certains projets et la baisse du nombre d'appareils de forage (*rigs*) en activité dans le monde. Le nombre moyen de *rigs* actifs⁵ a ainsi atteint un point bas que l'on n'avait pas connu depuis au moins six ans, avec 1 089 *rigs* actifs en 2009, en baisse de plus de 42% par rapport à 2008 (1 879 *rigs* actifs).

La baisse de l'activité de forage a, par conséquent, engendré une diminution de la demande de tubes OCTG et d'autres produits tubulaires utilisés pour le forage, le transport et la transformation d'hydrocarbures.

Ce n'est qu'en fin d'année, à mesure que l'économie mondiale sortait de la récession et que le redressement du prix du pétrole se confirmait, que sont apparus les premiers signes positifs en matière d'investissements et de demande de tubes. Les sociétés nationales pétrolières, au Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Koweït, Irak) et en Afrique du Nord (Algérie), ont accru le rythme de

leurs appels d'offres au cours du deuxième semestre, s'appuyant pour cela sur des coûts d'extraction faibles et sur la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire de leurs États de tutelle. Pour leur part, les compagnies internationales et indépendantes conservaient une certaine prudence en matière d'investissements, les premières maintenant une gestion stricte de leurs stocks, les autres composant avec leurs limites financières.

Les nouvelles commandes prises sur ce marché au cours de l'année l'ont été à des niveaux de volumes et de prix inférieurs à ceux du carnet livré en 2009.

Aux États-Unis, la hausse de la production de gaz (de 3,7% en 2009⁶) résultant des niveaux de forage records et des gains de productivité réalisés dans l'exploitation des gaz non conventionnels en 2008, conjuguée à la baisse de la demande causée par la récession économique, ont entraîné un déséquilibre du marché américain du gaz. Ce déséquilibre s'est traduit par le gonflement des stocks à des niveaux historiquement élevés et par la forte baisse des prix du gaz naturel. Ceux-ci sont passés de plus de 13 dollars US/Mmbtu en juillet 2008 à moins de 3 dollars US/Mmbtu à l'été 2009. En moyenne, le prix du gaz américain a été en retrait de plus de 50% en 2009, à 4 dollars US/Mmbtu, contre 8,9 dollars US/Mmbtu en 2008⁷. Les producteurs américains, en particulier les petits indépendants ne bénéficiant pas de prix de vente à terme favorables, ont réagi en réduisant massivement leur activité de forage. En juin 2009, les États-Unis comptaient 876 appareils de forage (*rigs*) en activité, soit une baisse de 57% par rapport au pic de 2 031 unités début septembre 2008⁸. Dans le même temps, les stocks de tubes OCTG détenus par les distributeurs américains ont atteint le niveau record de 3,5 millions de tonnes en mars 2009⁹, sous l'effet de l'afflux de tubes de commodité chinois commandés en 2008. À leur plus haut, et rapportés à une consommation en forte baisse, ces stocks se sont élevés à plus de quinze mois, bien au-delà des niveaux souhaités par les distributeurs (cinq à six mois environ).

¹ Source Global insight.

² Source IEA.

³ West Texas Intermediate, source Thomson.

⁴ Source Barclays Capital, Global E&P survey, décembre 2009.

⁵ Source Baker Hughes.

⁶ Source IEA.

⁷ Source Henry Hub.

Au cours du deuxième semestre, le prix du gaz s'est redressé sous l'effet conjoint du déclin de la production engendrée par la forte déplétion des puits forés en 2008, et de l'augmentation de la demande en raison de températures inférieures à la normale en fin d'année. Le prix moyen du gaz est ainsi passé de 3,2 dollars US/Mmbtu au troisième trimestre à 4,4 dollars US/Mmbtu au trimestre suivant⁷. L'activité de forage s'est par conséquent redressée, atteignant 1 189 *rigs* actifs en fin d'année, en hausse de 36%⁸ par rapport au point bas de l'été. En moyenne annuelle, le nombre de *rigs* actifs était néanmoins en retrait de 42% en 2009, à 1 089 unités, contre 1 879 en 2008⁹. Parallèlement, les importations chinoises qui avaient

largement contribué à un déséquilibre de l'offre et de la demande de tubes OCTG étaient stoppées à partir de l'été 2009, sous l'effet de la menace de droits antidumping. Avec l'amélioration progressive de la demande, les niveaux de stock amorçaient une décrue sensible d'environ 450 000 tonnes par trimestre, pour atteindre en fin d'année 2,3 millions de tonnes⁹, soit neuf mois de consommation. L'épuisement des stocks de certaines dimensions de tubes en acier allié au cours du quatrième trimestre, conduisant les distributeurs à augmenter leurs commandes auprès des producteurs, est par ailleurs apparu comme le signe de la fin prochaine du déstockage pour les produits les plus sophistiqués.

7.2 ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

En dépit de fondamentaux solides sur le long terme liés à la croissance de la demande dans les pays émergents (Chine et Inde notamment) et de la nécessité de remplacer les centrales électriques obsolètes dans les pays de l'OCDE, le marché de l'énergie électrique marque une pause. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, la consommation mondiale d'électricité a baissé en 2009. Ceci, conjugué à la raréfaction du crédit et à l'absence de direction claire donnée par les autorités en matière de politique énergétique (mécanismes de marché du CO₂, incitations pour les énergies renouvelables, le charbon propre, incertitude accrue par les résultats controversés du sommet de Copenhague), a eu pour conséquence le gel de nombreux projets de centrales, notamment en Europe et aux États-Unis. Le long processus de décision nécessaire à la réactivation de nouveaux projets conduit, à l'heure actuelle, à un ralentissement de l'activité.

En Chine, le marché de l'électricité a enregistré une baisse au premier semestre, en raison du ralentissement de la croissance et ce dépit du plan de relance gouvernemental dont le volet énergétique a été principalement consacré au développement du réseau de distribution d'électricité (T & D). Outre l'effet de la baisse du nombre de nouveaux projets, les chaudiéristes chinois ont par ailleurs dû consommer leurs importants stocks de tubes constitués en 2008 par souci d'anticipation.

Au deuxième semestre la Chine, comme l'Inde, ont lancé de nouveaux projets de centrales à la faveur de leur bonne performance économique. La Chine a ainsi repris son processus de remplacement de petites centrales subcritiques par des centrales supercritiques plus productives et moins polluantes. Cependant les conditions concurrentielles sont devenues nettement plus difficiles.

Au total, l'année 2009 a ainsi été marquée par une baisse sensible de la demande mondiale de tubes pour centrales électriques conventionnelles.

Le marché de l'énergie nucléaire semble, pour sa part, complètement échapper à la crise. La volonté de réduire les émissions de CO₂ incite de nombreux pays à se tourner vers ce mode de génération de l'électricité. La renaissance du nucléaire se manifeste par la multiplication des projets de construction de centrales nucléaires dans le monde, en particulier en Chine, où les autorités ont revu leur programme nucléaire à la hausse à plusieurs reprises au cours de l'année 2009. Après la levée de l'interdiction du nucléaire en Italie en juillet, et la relance d'un programme ambitieux de dix centrales au Royaume-Uni, les États-Unis semblent se préparer à une relance de leur programme nucléaire, comme indiqué par la décision du Gouvernement d'allouer 54 milliards de dollars à des garanties d'emprunts pour la construction de centrales. La France, quant à elle, sera très probablement amenée à étendre la durée de vie de ses centrales existantes (vingt-quatre réacteurs auront atteint quarante ans de durée de vie en 2025) et à démarrer la construction d'un EPR par an entre 2020 et 2025. La capacité nucléaire mondiale installée devrait ainsi croître de plus de 300 GW entre 2006 et 2030¹⁰. Ces nouveaux projets ont contribué à une demande de tubes pour centrales nucléaires particulièrement soutenue en 2009.

⁸ Source Baker Hughes

⁹ Source Preston pipe Report

¹⁰ Source AREVA

7.3 AUTRES APPLICATIONS

La crise économique s'est accompagnée d'une contraction de l'activité industrielle, dont l'indice mondial a baissé de 9,1% en 2009, après une baisse de 0,2% en 2008¹¹. Il en a résulté un déclin de la demande de tubes pour applications industrielles, accentuée par un phénomène de déstockage tant chez les distributeurs que chez les utilisateurs finaux sur ces différents marchés.

La baisse de la consommation de produits pétrochimiques, la surcapacité du marché européen et l'érosion des marges de raffinage ont contribué aux difficultés du marché de la **Pétrochimie** en 2009. De nombreux utilisateurs finaux ont reporté leurs décisions d'investir et demandé à revalider les budgets, spéculant sur des baisses de prix, et sur l'amélioration des conditions de crédit. Seuls le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont vu aboutir des projets significatifs au cours de l'année, tels que les raffineries géantes d'Al Jubail en Arabie Saoudite et de Ruwais aux Émirats Arabes Unis. Sur le marché de la maintenance et des petits projets, les stocks de tubes détenus par les distributeurs sont demeurés excessifs pendant la majeure partie de l'année, contribuant à une demande globalement faible.

Dans le secteur de la **Mécanique**, la baisse des investissements industriels (- 6,5% dans le monde en 2009¹¹) a impacté les ventes européennes de biens d'équipements, en particulier allemandes et italiennes. L'indice de la production d'équipements industriels neufs a ainsi baissé de 20,6% en 2009¹². Le marché des tubes pour l'industrie mécanique (vérins hydrauliques, essieux, grues, matériel minier, machines agricoles) a été d'autant plus affecté qu'un processus de déstockage massif par les distributeurs s'est ajouté à la baisse

de la demande finale. La demande de tubes a cependant connu un rebond technique après l'été, en raison de la fin du déstockage de certaines gammes de produits. Les niveaux de demande de tubes pour applications mécaniques sont cependant demeurés très inférieurs aux niveaux de 2008.

Le marché de l'**Automobile** a également connu un ralentissement brutal à partir du quatrième trimestre 2008. Sur l'ensemble de l'année 2009, le recul de la production européenne de véhicules a atteint 26%¹¹. Au Brésil, cette baisse a été limitée à 10,9%¹¹. Le marché des ébauches d'étrépage et des tubes pour roulement a été fortement impactés par cette baisse d'activité, ainsi que par les efforts des différents constructeurs automobiles et de leurs sous-traitants pour réduire leurs stocks. Au quatrième trimestre, les mesures d'incitation gouvernementales, telles que les conditions de prêts avantageuses accordées par le BNDES pour l'achat de camions par les entreprises brésiliennes, ont contribué à l'amélioration de la demande finale. La normalisation des stocks a également contribué à la légère hausse de la demande de tubes constatée à la rentrée de septembre en Europe.

Les **Autres activités** (en particulier la construction) ont également été dans une large mesure impactées par la crise, comme en témoigne la forte contraction de l'indice à la construction en 2009 (baisse de 16,9% aux États-Unis, et de 9% en Europe¹³), et ce en dépit des dépenses d'infrastructures lancées par les États pour soutenir leurs économies. Des mesures de déstockage ont par ailleurs, comme dans les autres secteurs industriels, contribué à réduire fortement la demande apparente de tubes pour la construction.

7.4 PERSPECTIVES 2010

En 2010, les effets de la crise continueront à affecter les résultats. La fin du mouvement de déstockage dans la plupart des segments de marché et la reprise indéniable de l'activité sur le marché américain du pétrole et du gaz constituent des éléments positifs. En revanche, l'activité Énergie électrique restera faible tout au long de l'année, et il subsiste une incertitude concernant le calendrier et l'ampleur de la reprise économique mondiale. Par ailleurs, l'exercice 2010 s'engage pour le Groupe à des niveaux de prix impactés par les baisses consenties en 2009.

Vallourec bénéficie d'atouts significatifs pour faire face à cet environnement difficile :

- une situation financière saine : compte tenu de la trésorerie générée par l'activité, la situation de trésorerie nette du Groupe est de 407 millions d'euros à la fin de l'année, à comparer à une dette nette de 346 millions d'euros à fin 2008. À fin décembre, le montant de trésorerie et disponibilités excédait le montant des emprunts et concours courants de 1 042 millions d'euros. Plus de 82% des crédits bancaires et autres emprunts (dont le total s'élève à 751 millions d'euros) avaient une maturité supérieure à deux ans. Par ailleurs, Vallourec conserve des lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant d'environ 1,2 milliard d'euros, dont les échéances s'étalent entre 2012 et 2013 ;

- une grande expérience de la flexibilité héritée des variations cycliques de son activité. Vallourec a su rester prudent dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à sa croissance notamment en ayant recours à l'emploi temporaire ;
- un positionnement sur les produits Premium offrant une meilleure résistance des prix que les produits standards ;
- une compétitivité accrue résultant des investissements réalisés ces dernières années.

Globalement, Vallourec anticipe que le chiffre d'affaires et le résultat brut d'exploitation du premier semestre 2010 seront tous deux sensiblement inférieurs à ceux du second semestre 2009. Les volumes de vente devraient néanmoins rebondir à partir du deuxième trimestre 2010. Vallourec continuera à déployer son programme de réduction de coûts et mettra en œuvre son plan d'investissements stratégiques, destiné à améliorer son offre de services et à renforcer sa présence sur des marchés à fort potentiel de croissance.

Grâce à la solidité de son bilan, Vallourec sera en mesure de saisir de nouvelles opportunités de développement dans les solutions tubulaires Premium.

¹¹ Source Global insight

¹² Eurofer

¹³ Source Global insight

8

Documents spécifiques à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010

	Page		Page
8.1 RAPPORTS DU DIRECTOIRE	198		
8.1.1 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010	198	8.6.6 Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes au rapport spécial du 28 avril 2009 sur les émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription autorisées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009 dans ses dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions	245
8.1.2 Rapport spécial du Directoire sur les options – Exercice 2009	215		
8.1.3 Rapport spécial du Directoire sur les attributions d'actions de performance – Exercice 2009	217		
8.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ VALLOUREC	218	8.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009	246
8.3 RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2010	228	8.8 SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2009 (Article L. 233-3 du Code de commerce)	247
8.3.1 Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	228		
8.3.2 Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	230	8.9 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2009	249
8.4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	231		
		8.10 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	250
8.5 PROJET DE TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2010	233		
		8.11 INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES PAR L'ÉMETTEUR AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS (Articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)	251
8.6 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	238		
8.6.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	238	8.12 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE VALLOUREC PERMETTANT D'IDENTIFIER LES INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT (CE) N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004	254
8.6.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	239		
8.6.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	241	8.13 TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE VALLOUREC ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	256
8.6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	243		
8.6.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique d'acquisition (Quatorzième résolution)	244	8.14 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE	257

8.1 RAPPORTS DU DIRECTOIRE

8.1.1 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2010

8.1.1.1 Résultats

Conséquence d'une plus faible demande, la production expédiée de tubes laminés s'est élevée à 1 503 milliers de tonnes pour l'année 2009, en baisse de 46% par rapport à l'année précédente (2 766 milliers de tonnes).

Grâce à un effet prix et mix produit favorable, la baisse du chiffre d'affaires s'avère limitée en comparaison de la chute des volumes. Elle est de 31% à 4 465 millions d'euros contre 6 437 millions d'euros en 2008. Elle se décompose en un effet volume négatif (- 46%), partiellement compensé par des effets positifs de périmètre (+ 2%), de devise (+ 0,2%), et de prix/mix (effet combiné de + 24%).

Cet effet prix/mix s'explique essentiellement par la livraison au cours de l'année 2009 de commandes enregistrées dans de bonnes conditions au second semestre 2008 et jusqu'au début 2009 dans les secteurs du pétrole et du gaz (reste du monde) et de l'énergie électrique.

L'effet de périmètre positif s'explique par la consolidation à partir du 2 juillet 2009 de P.T. Citra Tubindo (PTCT), après que le Groupe a porté sa participation à 78,2% du capital de sa filiale indonésienne.

L'effet devise est négligeable sur l'année. La contribution positive liée au renforcement du dollar US au cours du premier semestre a été en grande partie effacée au cours du second semestre.

Le résultat brut d'exploitation s'est élevé à 981 millions d'euros, correspondant à un ratio RBE/chiffre d'affaires de 22,0%. Il est en baisse de 42,1% par rapport à 2008 (1 694 millions d'euros).

Sur l'année 2009, l'ensemble des charges d'exploitation s'est élevé à 3 190 millions d'euros, en baisse de 35% par rapport à 2008. Alors que le chiffre d'affaires annuel recule de 31%, les achats consommés ont baissé de 52% à 1 211 millions d'euros, en ligne avec la baisse des volumes achetés et le recul des prix des matières premières. Les autres charges d'exploitation ont baissé de 17,4% à 1 942,5 millions d'euros.

Les mesures d'adaptation mises en œuvre au cours de l'année ont abouti à une réduction des heures travaillées de 23% en 2009 par rapport au plus haut de 2008. En fin d'année, le nombre d'heures travaillées a augmenté au Brésil et aux États-Unis, alors que les mesures d'adaptation étaient maintenues en Europe. Le plan *Cap Ten*, lancé début 2008 dans l'objectif de générer des économies récurrentes de 200 millions d'euros au bout de trois ans, est en avance sur ses objectifs de fin de deuxième année. Ces éléments ont contribué à la résistance de la marge brute d'exploitation en 2009 et reflètent la grande flexibilité du Groupe.

Les amortissements s'établissent à 188 millions d'euros en 2009, en hausse de 13,5% par rapport à 2008, compte tenu de l'effet en année pleine des acquisitions réalisées en mai 2008, ainsi que de celles en 2009 de PTCT en Indonésie et de DPAL FZCO à Dubaï. Les dépréciations d'actifs et de survalueur pour un montant de 8 millions d'euros incluent des dépréciations de stocks en relation avec la baisse de l'activité et la fermeture de deux sites aux États-Unis, compensées

en large partie par l'impact positif, en application par anticipation des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, du renforcement de la participation du Groupe dans PTCT.

Le taux d'impôt effectif s'établit à 31,7% en 2009, en ligne avec celui de 2008 (32%).

En 2009, le résultat net total s'est élevé à 537 millions d'euros, contre 1 025 millions d'euros en 2008. Le résultat net part du Groupe a atteint 518 millions d'euros en baisse de 47% sur l'année (967 millions d'euros en 2008).

Au cours de l'année 2009, la trésorerie générée par l'activité associée à la réduction du besoin en fonds de roulement a contribué à un flux de trésorerie record de 1 611 millions d'euros, contre 883 millions d'euros en 2008.

En 2009, le Groupe a réduit son endettement net de 753 millions d'euros, conduisant à un ratio d'endettement de - 9,9% au 31 décembre 2009, contre 10,7% au 31 décembre 2008.

À fin décembre, le montant de trésorerie et disponibilités excède le montant des emprunts et concours courants de 1 042 millions d'euros. Plus de 82% des emprunts et dettes financières (dont le total s'élève à 751 millions d'euros) ont une maturité supérieure à deux ans. Par ailleurs, Vallourec conserve des lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant d'environ 1,2 milliard d'euros, dont les échéances s'étalent entre 2012 et 2013.

8.1.1.2 Investissements industriels et financiers

Au cours de l'année, le Groupe a financé des investissements pour un montant de 676,5 millions d'euros. Ce montant, en hausse de 28% par rapport à 2008 (528,5 millions d'euros), inclut pour près de moitié les dépenses relatives à la construction du site intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, ainsi que d'autres investissements stratégiques.

Le Groupe a par ailleurs réalisé des investissements financiers pour un montant de 108,7 millions d'euros. Ce chiffre est en net retrait par rapport à 2008 (541,4 millions d'euros), année marquée par l'acquisition des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™. En 2009, Vallourec a fait l'acquisition de titres Sumitomo Metal Industries pour un montant de 120 millions de dollars (82 millions d'euros) dans le cadre d'un échange de participations. Il a également acquis la société DPAL FZCO à Dubai et participé aux augmentations de capital de TSA au Brésil et HKM en Allemagne.

8.1.1.3 Faits marquants

Le 18 février 2009, Vallourec a signé avec Tubacex un accord de coopération visant à renforcer son offre de tubes sans soudure en acier inoxydable destinés aux marchés du pétrole et du gaz et de la production d'électricité. Les équipes R & D et commerciales des deux sociétés ont commencé à travailler en commun au succès de ce nouveau partenariat bien accueilli par les clients.

Au cours de l'année, VAM USA et V & M Atlas Bradford (société acquise en mai 2008) ont fusionné pour former VAM USA LLC, et le 1^{er} juillet, V & M Star a absorbé V & M TCA (société également acquise en mai 2008), afin de mettre à profit l'ensemble des synergies envisagées lors de l'acquisition.

Parallèlement, Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont acquis des parts du capital de V & M Atlas Bradford et de V & M TCA, afin de maintenir une répartition du capital entre actionnaires identique à celle qui prévalait avant les fusions. Symbolisant leur coopération renforcée, Vallourec et Sumitomo Metal Industries ont également échangé des participations dans leur capital respectif pour un montant d'environ 120 millions de dollars US. À l'issue de cette opération, réalisée au cours du second semestre, Vallourec possède 0,98% du capital de Sumitomo Metal Industries, qui détient pour sa part 1,72% du capital de Vallourec.

Le 16 mars 2009, le Groupe a annoncé sa décision d'investir 80 millions d'euros en nouvelles capacités de production pour répondre aux besoins croissants du secteur de l'énergie nucléaire. Valinox Nucléaire va ainsi multiplier par 2,5 la capacité annuelle de son usine de Montbard, qui passera à 4 500 km en 2011. Valtimet va pour sa part doubler la capacité de production de tubes pour condenseurs de ses usines de Venarey-les-Laumes (Côte d'Or, France) et de Brunswick (Géorgie, États-Unis).

Cette décision d'investissement a été confortée par la signature d'accords long terme par Valinox Nucléaire. Le premier a été signé en mai avec Shanghai Electric Nuclear Power Equipment Corp. (SENPEC) et prévoit la fourniture de tubes pour générateurs de vapeur entre 2012 et 2015, afin de sécuriser les approvisionnements du programme chinois. Le second a été finalisé en juillet et vise à soutenir les projets d'Areva en France et à l'exportation, par des livraisons à partir de 2012.

Le 2 juillet 2009, Vallourec a porté sa participation stratégique dans PTCT à 78,2% de son capital. Les installations de PTCT situées à Batam en Indonésie réalisent le traitement thermique et le filetage de tubes OCTG et d'accessoires destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz, produits qu'elle commercialise dans l'ensemble de la zone Asie-Pacifique. Leader sur le marché indonésien, PTCT est licenciée VAM® depuis 1985. Cet investissement stratégique permet à Vallourec de conforter sa présence sur les marchés porteurs de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz en Indonésie et dans l'ensemble de la zone Asie-Pacifique, région dont les conditions techniques d'exploitation requièrent l'utilisation croissante de produits et solutions Premium.

Le dividende 2008 a été mis en paiement le 7 juillet 2009, par l'octroi de 2 783 484 actions nouvelles (soit 5,2% du capital) et le versement d'un montant de 114,1 millions d'euros en numéraire.

Le 24 septembre 2009, VAM Drilling a signé un accord pour l'acquisition de DPAL FZCO, fournisseur de tiges de forage implanté à Dubai, aux Émirats Arabes Unis, et disposant d'une capacité de production de 25 000 tiges par an. Cette acquisition permet de renforcer la présence de VAM Drilling au Moyen-Orient, marché important dont la demande de produits Premium est en forte croissance.

En décembre, le Groupe a finalisé avec succès son plan d'actionnariat salarié « Value 09 ». Plus de 11 000 collaborateurs dans huit pays, soit plus de 62% des effectifs concernés, ont choisi de souscrire à la deuxième opération mondiale de ce genre proposée par le Groupe. L'augmentation de capital s'est élevée à 65 millions d'euros prime incluse et s'est soldée par l'émission de 708 589 actions nouvelles. À l'issue de l'opération, l'actionnariat salarié représentait 2,64% du capital du Groupe, contre 1,25% antérieurement.

1^{er} trimestre 2010

Le 10 février 2010, VAM Drilling a signé un accord pour acquérir la société Protools, le plus important producteur de composants de tiges de forage au Moyen-Orient. Faisant suite à l'acquisition de DPAL

FZCO en septembre dernier, cette opération permet à VAM Drilling de devenir le seul producteur du Moyen-Orient capable de proposer une solution pour l'ensemble de la colonne de forage.

Le 15 février 2010, Vallourec a annoncé qu'il construirait une nouvelle tuberie pour petits diamètres à Youngstown (Ohio, États-Unis). Cette décision s'appuie sur le développement à long terme de la production de gaz non conventionnel aux États-Unis, qui conduit à une demande accrue de petits tubes OCTG. La nouvelle usine, qui produira initialement 350 000 tonnes par an, offrira une capacité nominale annuelle de 500 000 tonnes de tubes sans soudure. Le projet comprend également des lignes de traitement thermique et de filetage. L'investissement s'élèvera à 650 millions de dollars. Le démarrage de l'usine interviendra au cours du quatrième trimestre 2011. Ce projet créera environ 350 nouveaux emplois directs.

8.1.1.4 Transactions avec des parties liées

La principale opération avec des parties liées réalisée en 2009 concerne les achats de ronds d'acier à la société HKM pour un montant de 263,8 millions d'euros.

Au cours de l'année, une augmentation de capital de 410 millions d'euros (quote-part du Groupe) a été souscrite au profit de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.

Les opérations réalisées avec Rothschild & Cie sont liées au mandat de conseil pour assister le Directoire. Le montant passé en charge en 2009 s'est élevé à 0,4 million d'euros.

8.1.1.5 Vallourec (holding)

Le résultat d'exploitation de Vallourec, est une perte de 13,8 millions d'euros par rapport à une perte de 12,7 millions d'euros en 2008. Cette perte résulte des coûts facturés à la holding (refacturation des services de V & M Tubes, charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication).

Le résultat financier (différence entre charges et produits financiers) est un profit de 425,1 millions d'euros, à rapprocher de 736,5 millions d'euros en 2008 : il s'explique pour l'essentiel par un dividende de 436,7 millions d'euros reçu de V & M Tubes.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est de 4,5 millions d'euros, contre une perte de 8,8 millions d'euros en 2008. Il intègre les résultats liés aux cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 5,6 millions d'euros et la levée du plan d'attribution d'actions de performance du 3 mai 2007 pour un montant de - 0,4 million d'euros.

L'impôt sur les sociétés est négatif et représente un profit net de 11,6 millions d'euros (15,9 millions d'euros en 2008), en conséquence des déficits fiscaux des sociétés intégrées définitivement acquis à Vallourec, tête du groupe fiscal.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 427,4 millions d'euros par rapport à un bénéfice de 730,8 millions d'euros en 2008.

Au 1^{er} janvier 2009, le capital social de Vallourec s'élevait à 215 154 864 euros, divisé en 53 788 716 actions de 4 euros de nominal chacune. Le 7 juillet 2009, l'option de paiement du dividende en action, au prix de 74,28 euros, a abouti à la création de 2 783 484 actions nouvelles, soit une augmentation de 206,8 millions d'euros (prime incluse). Le 17 décembre 2009, l'augmentation de capital réservée aux salariés « Value 09 » a abouti à la création de 708 589 actions nouvelles, soit une augmentation de 65 millions d'euros (prime incluse). Au 31 décembre 2009, le capital social de Vallourec s'élève

donc à 229 123 156 euros, divisé en 57 280 789 actions de 4 euros de nominal chacune.

Les capitaux propres sont en hausse de 376,9 millions d'euros à 1 533 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation s'explique par un résultat de l'exercice 2009 à hauteur de 427,4 millions d'euros, la distribution d'un dividende en numéraire de 6 euros par action le 7 juillet 2009 pour un total de 114,1 millions d'euros, et l'augmentation de capital de 65 millions d'euros (prime incluse) au titre de « Value 09 ». Les dettes financières s'élèvent à 571,6 millions d'euros en diminution de 15,3 millions d'euros par rapport à 2008.

A la connaissance de la Société, l'exercice 2009 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, il vous est présenté dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2009 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Toutefois, s'agissant de la première année d'application, aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est présenté pour cet exercice.

En milliers d'euros Échéances (J = 31/12/2009)	Dettes échues à la clôture	Echéances à J+15	Echéances entre J+16 et J+30	Echéances entre J+31 et J+45	Echéances entre J+46 et J+60	Echéances au- delà de J+60	Hors échéance	Total Dettes fournisseurs
Fournisseurs	1.082	885		197			-	1.082
Fournisseurs Immobilisations								
TOTAL à payer	1.082	885		197			-	1.082
Factures non parvenues							288	288
Autres								
TOTAL	1.082	885		197			288	1.370

8.1.1.6 Autres informations

Les éléments d'information suivants sont inclus dans le document de référence 2009 dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante :

- les informations concernant l'activité du Groupe figurant au chapitre 3 ;
- l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir du Groupe figurant au chapitre 7 « Informations concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir » ;
- les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi figurant à la section 3.1.1 « Évolution de la structure du Groupe au cours des dernières années » du chapitre 3 et à la section 5.1. « Comptes consolidés » du chapitre 5 ;
- la description des principaux risques et des incertitudes auxquels le Groupe est confronté ainsi que des indications sur l'utilisation des instruments financiers figurent au chapitre 4 « Facteurs de risques » ;
- le récapitulatif des délégations de l'Assemblée Générale au Directoire figurant à la section 2.2.3 « Capital autorisé mais non émis » du chapitre 2.

8.1.1.7 Évolution des marchés du Groupe

Dans le domaine du **Pétrole et gaz**, le chiffre d'affaires de 2009 qui intègre désormais PTCT s'établit à 2 239 millions d'euros, contre 2 969 millions d'euros en 2008, soit une baisse de 25%. Cette activité représente le premier marché de Vallourec, avec 50% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Aux États-Unis, la demande s'est contractée au cours de l'année en raison de la chute de l'activité de forage, du déstockage par les

distributeurs et des réductions de prix consenties. La baisse du chiffre d'affaires annuel pour cette région a en partie été atténuée par la bonne résistance de l'activité de filetage Premium, par l'intégration sur l'ensemble de 2009 des sociétés acquises en mai 2008 (Atlas Bradford® Premium Threading & Services, Tube-Alloy™ et TCA®), ainsi que par le rebond de l'activité au quatrième trimestre. En effet, la hausse rapide du nombre de *rigs* actifs au cours du quatrième trimestre 2009 et l'épuisement des stocks de certaines références de tubes alliés ont conduit les distributeurs à commencer à se réapprovisionner. Ce rebond s'est notamment traduit par la remise en place d'une deuxième équipe dans la tuberie américaine du Groupe, dont le taux d'utilisation est passé de moins de 30% au cours des deuxième et troisième trimestres à environ 45% au quatrième trimestre.

Dans le reste du monde, le carnet de commandes enregistré en 2008 à des conditions de prix/mix et de volume favorables a permis de maintenir un bon niveau d'activité pendant la majeure partie de l'année. Au quatrième trimestre, la livraison anticipée de plusieurs commandes comportant une forte proportion de produits Premium a conduit à une hausse séquentielle des ventes. Au Brésil, les ventes ont été soutenues tout au long de l'année, à la faveur des investissements effectués par la société nationale Petrobras et par ses partenaires. Elles ont cependant été impactées au cours du second semestre par des ajustements de prix.

Dans le domaine de l'**Énergie électrique**, le chiffre d'affaires s'établit à 1 155 millions d'euros pour l'année 2009, contre 1 308 millions d'euros en 2008. Sa baisse est limitée à 12%, grâce au carnet de commandes constitué en 2008 comportant un mix et des prix supérieurs à celles de 2009. Les ventes élevées en Inde et en Afrique du Sud ont partiellement compensé la baisse des livraisons en Chine, qui représentent encore environ 30% du chiffre d'affaires total.

La part du nucléaire augmente légèrement. Malgré la forte demande dans ce domaine, les ventes du Groupe sur ce marché demeureront contraintes par ses capacités jusqu'à leur doublement prévu en 2011.

Dans la **Pétrochimie**, le chiffre d'affaires s'est replié significativement à 365 millions d'euros contre 691 millions d'euros en 2008 (- 47%). L'essentiel des ventes a été réalisé en Europe et au Moyen-Orient, tandis que dans le reste du monde celles-ci sont restées à des niveaux particulièrement faibles, en raison du report de nombreux projets et des efforts de déstockage entrepris par les distributeurs. Le quatrième trimestre a été marqué par une baisse séquentielle des ventes plus faible qu'aux trimestres précédents. La légère amélioration des volumes a en partie compensé la baisse des prix sur ce segment.

Sur l'ensemble de l'année, l'Énergie (Pétrole et gaz, Énergie électrique et Pétrochimie) a représenté 84% du chiffre d'affaires du Groupe contre 77% en 2008.

Les ventes consacrées aux domaines hors Énergie (**Mécanique, Automobile et Autres activités**) s'établissent à 705 millions d'euros, en baisse de 52% par rapport à l'année 2008 (1 469 millions d'euros). Elles ont été fortement affectées au premier semestre par le ralentissement brutal de l'activité industrielle entamé fin 2008 et par les mesures prises par les utilisateurs finaux et les distributeurs pour réduire leurs stocks. Les ventes ont cependant augmenté séquentiellement aux troisième et quatrième trimestres en raison de la fin du déstockage dans ces segments.

Les ventes de la **Mécanique** (- 54% à 325 millions d'euros) et des **Autres activités** (- 53% à 183 millions d'euros) ont été les plus impactées. Après avoir baissé dans les mêmes proportions que la Mécanique et les Autres activités sur les neuf premiers mois de l'année, les ventes au secteur de l'**Automobile** (- 46% à 197 millions d'euros) ont augmenté de 35% au quatrième trimestre, bénéficiant notamment des conditions de financement avantageuses accordées au Brésil par le BNDES pour l'achat de véhicules lourds.

8.1.1.8 Recherche et Développement

Les besoins en acier et les exigences du développement durable renforcent l'intérêt de la filière fonte/charbon de bois du Brésil que Vallourec améliore de manière permanente et qui concilie respect de l'environnement et compétitivité. La sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois constituent les axes forts de ce programme.

La nouvelle coulée continue de Saint-Saulve combinant de nombreuses innovations permet au Groupe de disposer d'un outil de forte capacité et de qualité accrue renforçant ainsi son autonomie en matière d'approvisionnements en acier.

Les aciers à 9 et 13% de chrome constituent la base des solutions de haute technologie du Groupe pour les environnements fortement corrosifs ou oxydants, ces aciers bénéficiant du renforcement des capacités industrielles de l'aciérie de Saint-Saulve.

La transformation à chaud de l'acier est une technologie fondamentale pour le Groupe et fait l'objet de nombreuses innovations. En 2009, un nouveau procédé *Premium Forged Pipes* a ainsi été développé pour la fabrication de tubes de gros diamètres et de fortes épaisseurs, ce procédé étant particulièrement adapté pour des tubes destinés aux secteurs de la Mécanique et de l'Énergie électrique. Cette solution technologique brevetée contribuera fortement à la flexibilité des productions du Groupe.

Par ailleurs, un laboratoire de laminage, inauguré en 2009, permettra de développer les technologies innovantes propres à Vallourec afin d'accélérer ses progrès en matière d'outillages et de procédés de production.

Les communautés de procédés se multiplient au sein du Groupe. Elles permettent des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques pour les procédés principaux du Groupe : filetage, élaboration et coulée de l'acier, procédés thermiques, laminage à chaud, contrôles non destructifs, etc.

- Face aux conditions d'exploitation pétrolière et gazière plus difficiles, les technologies évoluent et nécessitent le développement d'aciers plus résistants et de nouvelles connexions filetées plus performantes, renforçant ainsi la position de leader de Vallourec : mer profonde, réservoirs profonds « haute température et haute pression », récupération améliorée de pétrole par injection de vapeur, etc.

Les projets sont nombreux notamment en Mer du Nord, au Brésil (*presalt reservoirs*), aux États-Unis (Golfe du Mexique et Alaska) et en Afrique de l'Ouest.

Le développement de nuances d'acier résistant à la corrosion H₂S est essentiel pour l'industrie pétrolière et gazière. Cette gamme de grades *Sour Service* s'est élargie en 2009 avec le « VM125SS », spécialement destiné aux applications *offshore* profond et qui est maintenant commercialisé avec succès.

La commercialisation de la nouvelle génération de connexion filetée Premium, le VAM® 21, capable des conditions d'utilisation les plus extrêmes, démarre. Cette connexion innovante et de très haut de gamme offre une résistance à la compression exceptionnelle en totale conformité avec l'ISO 13679 CAL IV et la spécification technique de qualification exigée par les clients pétroliers pour les applications les plus sévères.

Cleanwell Dry® est un revêtement non polluant développé pour les connexions filetées qui remplace les graisses, tout en les protégeant efficacement contre les grippages et la corrosion. Les demandes pour des produits respectant l'environnement et facilitant la mise en œuvre de tubes sont fortes, notamment en Mer du Nord. Cette famille de revêtements se complète pour couvrir des applications de plus en plus variées, notamment en 2009 pour des applications extrêmes de basse température.

Les conditions d'exploitation devenant plus sévères, les technologies pour le forage et la réalisation de puits sont extrêmement poussées : les colonnes de tubes doivent résister ainsi à de très hauts coups. Le VAM® HTF, avec filets variables autobloquants et étanchéité métal contre métal, est désormais commercialisé et permet de résoudre les situations les plus difficiles dans les puits déviés comportant de longues sections horizontales.

La famille de filetages VAM® RISER a une position de leader pour les applications en mer profonde. Les tubes filetés qui relient la plateforme flottante avec les fonds marins doivent résister à des contraintes de fatigue exceptionnelles et ont nécessité le développement de hautes technologies et des tests de validation spécifiques. De nombreux projets sont mis en œuvre au Brésil, dans le Golfe du Mexique et en Indonésie.

Les applications pétrolières de tubes expansibles avec leurs connexions spécifiques se multiplient notamment pour la reprise de puits existants. Les réalisations industrielles effectuées avec des compagnies de forage ont permis de valider une gamme de connexions filetées, le VAM® ET WISE, spécialement conçue pour cet usage très exigeant. Cette gamme de connexions filetées permet de simplifier l'ingénierie des puits et d'augmenter la production de pétrole ou de gaz.

Le développement de solutions CRA – aciers et alliages résistant aux environnements corrosifs – est effectué dans le cadre du

partenariat Recherche et Développement avec Tubacex et renforce la position du Groupe pour les puits difficiles.

VAM® EXPRESS est un filetage performant destiné aux tiges de forage et développé en partenariat étroit avec les clients du Groupe. VAM Drilling, en charge des produits destinés au forage pétrolier, tire parti de cette solution technique pour résoudre avec succès les cas les plus difficiles de forages fortement déviés (*Extended Reach Drilling*). Les hautes technologies disponibles au sein de VAM Drilling permettent ainsi de proposer des solutions innovantes pour faciliter le forage, notamment horizontal. Une nouvelle génération d'HydroClean permet d'accélérer l'élimination des débris de forage et ainsi d'améliorer la performance du forage.

- Le secteur de l'énergie électrique sert la demande pour la construction de centrales thermiques à flamme (charbon, lignite, fuel, etc.), qui utilisent une gamme étendue et variée de tubes de diamètres et de nuances d'aciers alliés pour lesquels le Groupe occupe une position d'acteur significatif.

Le nouvel acier allié à 12% de chrome, VM12SHC, conçu pour une utilisation à température élevée, est maintenant utilisé industriellement dans des centrales électriques à rendement amélioré dites ultra-supercritiques. L'exceptionnelle résistance à l'oxydation par la vapeur de cet acier intéresse plus particulièrement les clients. Son optimisation se poursuit avec des essais de validation de longue durée.

Les tubes en aciers inoxydables font l'objet d'un travail de développement conjoint avec Tubacex et permettent de compléter l'offre du Groupe pour les centrales les plus performantes.

- Les références du Groupe dans l'architecture des bâtiments et édifices se multiplient : ponts, stades, aéroports, etc. Des solutions tubulaires très innovantes sont développées pour des bâtiments industriels ou commerciaux, notamment en Allemagne et au Brésil. Le système tubulaire de structure de toit breveté (Preon), permettant d'augmenter considérablement les portées, est désormais utilisé dans de nombreuses applications industrielles.
- Les tubes soudés en acier inox et titane maintiennent leur progression dans les domaines de l'énergie, de la désalinisation et de l'automobile. En sus des solutions titane bien connues, des alliages super-inox sont développés pour élargir la palette

des solutions, avec notamment l'alliage Valbrite. L'amélioration des échanges de chaleur constitue un axe d'innovation majeur, bénéficiant de l'acquisition des actifs de *High Performance Tubes*, société à forte expertise dans ce domaine. Elle l'est également pour les applications automobiles de Valmet, notamment dans les circuits de recirculation de gaz d'échappement pour lesquels des solutions innovantes ont été développées en 2009.

8.1.1.9 Informations relatives aux conséquences sociales de l'activité

Les indicateurs sociaux exposés ci-après ont été établis sur le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale du groupe Vallourec et sont mentionnés conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 4^{ème} alinéa et R. 225-104 du Code de commerce.

I – Les effectifs

Au 31 décembre 2009, 18 567 salariés travaillaient dans des sites de production ou de service sous contrat Vallourec (contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée). Ces salariés se répartissent dans de nombreux pays dans le monde. La liste des pays dans lesquels Vallourec compte au moins 100 salariés figure ci-dessous.

1. Brésil	6 057	6. Chine	422
2. France	4 786	7. Mexique	343
3. Allemagne	4 146	8. Royaume-Uni	236
4. États-Unis	1 762	9. Inde	154
5. Indonésie	554		

À périmètre constant, l'effectif total a diminué de plus de 500 personnes en 2009. La consolidation des effectifs indonésiens dans les effectifs du Groupe, à compter du 2 juillet 2009 après que Vallourec a porté sa participation stratégique dans P.T. Citra Tubindo (Indonésie) à 78,2% de son capital, a totalement compensé cette baisse.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Effectifs au 31 décembre	2007	2008	2009	Variation 2009/2008	Répartition 2008	Répartition 2009
Europe	9 181	9 556	9 195	- 4%	52%	50%
Brésil	5 388	5 833	6 057	+ 4%	31%	33%
NAFTA (États-Unis, Canada)	1 747	2 562	2 151	- 16%	14%	11%
Asie	556	599	1 149	+ 92%	3%	6%
Afrique	2	11	15	+ 36%	-	-
TOTAL	16 874	18 561	18 567	0%	100%	100%

L'Europe dont les effectifs ont légèrement diminué représente encore la moitié des effectifs du Groupe.

Le Brésil représente le tiers des effectifs du Groupe : la construction de l'usine de Jeceaba suscite des besoins de personnel qui sont

alimentés par des mutations en provenance des usines en sous-activité et par des embauches.

Les États-Unis, en légère diminution par rapport à l'année précédente, ont adapté leurs effectifs pour tenir compte de la baisse d'activité.

L'Asie, du fait de la consolidation des effectifs de P.T. Citra Tubindo dans les effectifs du Groupe, représente, au 31 décembre 2009, 6% des salariés du Groupe.

Répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

Les effectifs se répartissent comme suit :

- ▶ 68% d'opérateurs, qui sont majoritairement des professionnels confirmés ;
- ▶ 24% d'encadrants de terrain, des techniciens et du personnel administratif et commercial (ATAM) ;
- ▶ 8% de managers et d'experts (cadres). Cette proportion est beaucoup plus élevée en France (17%), compte tenu de la

présence des équipes centralisées de Vallourec en son siège social de Boulogne-Billancourt.

Répartition des effectifs par sexe

Les femmes sont essentiellement présentes sur des postes administratifs ou commerciaux où elles constituent un tiers de l'effectif. Elles restent très minoritaires chez les ouvriers, sauf en Chine où elles sont très présentes dans les ateliers.

Les femmes cadres se concentrent sur les postes fonctionnels mais occupent aussi, de plus en plus, des postes opérationnels en usine.

% de femmes	Europe	Brésil	NAFTA	Asie	Total
Ouvriers	1%	4%	2%	23%	3%
ATAM	31%	22%	31%	43%	29%
Cadres	17%	7%	15%	21%	16%
TOTAL	10%	9%	11%	27%	10%

Répartition entre permanents et temporaires

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur un personnel permanent et stable pour répondre au niveau d'activité pérenne et le recours à du personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité.

La baisse d'activité survenue courant 2009 s'est traduite par une diminution de 73% de l'effectif temporaire.

L'effectif permanent est resté stable à périmètre constant, son augmentation étant due à la consolidation des effectifs de PTCT dans les effectifs du Groupe à compter du 2 juillet 2009.

	Total		Dont Brésil		Dont NAFTA		Dont Asie		Dont Europe	
Au 31 décembre	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Permanents	17 592	18 003	5 822	6 018	2 499	2 151	565	1 112	8 695	8 707
CDD	581 (*)	244	1	39	63	0	34	36	488	169
Intérim	1 282	272	75	16	166	23	6	94	1 035	93
% CDD + intérim	11%	3%	1%	1%	9%	1%	7%	12%	17%	3%

(*) Compte tenu de l'application de nouvelles modalités de répartition de l'effectif temporaire, Vallourec a décidé au titre de 2009 de ne pas comptabiliser la catégorie « apprentis » au sein de la catégorie « CDD » et de retirer par voie de conséquence 388 apprentis (dont 373 en Europe, 10 au Brésil et 5 dans le reste du monde) du chiffre communiqué en 2008.

Départs

Au 31 décembre 2009, le Groupe a enregistré 1 621 départs de salariés sous contrat permanent, soit environ 9% de l'effectif permanent.

	Brésil	États-Unis	Royaume-Uni	Chine	Allemagne	France
% départs sur l'effectif permanent	11%	24%	15%	10%	3%	4%
Dont retraite	15%	1%	3%	2%	62%	39%
Dont démission	6%	4%	9%	84%	12%	16%
Dont licenciement	77%	44%	64%	9%	2%	29%
Dont autres	2%	52%	19%	5%	23%	16%

Des plans de réduction des coûts ont été nécessaires pour s'adapter à la sous-activité. Les mesures mises en œuvre ont des différences selon les contraintes propres à chaque pays. Ainsi en France et en Allemagne ont été mises en œuvre les mesures suivantes : arrêt de l'intérim,

suppression des heures supplémentaires, recours aux compteurs de temps et au chômage partiel. Les États-Unis, le Royaume-Uni et le Brésil ont eu recours à des mesures de réduction d'effectifs.

Embauches

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a embauché 1 455 personnes, dont plus de la moitié au Brésil, qui prépare le démarrage de sa nouvelle usine.

Nombre d'embauches de salariés permanents (hors acquisitions et hors mutation)	2009	% par rapport à l'effectif permanent
Europe	370	4%
Brésil	891	15%
NAFTA	156	7%
Asie	37	7%
TOTAL	1 455	8%

La répartition par catégorie professionnelle est la suivante :

Répartition des embauches et mutations par catégorie (%)	Ouvrier	ATAM	Cadre	Total
Europe	50%	21%	29%	100%
Brésil	76%	23%	1%	100%
NAFTA	63%	23%	14%	100%
Asie	50%	20%	30%	100%
TOTAL	67%	22%	11%	100%

Les mouvements indiqués ci-dessus comprennent près de 480 mutations concertées, qui ont permis d'ajuster les effectifs de sociétés en baisse d'activité et de pourvoir aux besoins des entités en

développement : Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil au Brésil et Valinox Nucléaire en France.

Les fonctions proposées aux femmes se répartissent de la manière suivante :

% de femmes recrutées par catégorie (CDD + CDI)	Ouvrier	ATAM	Cadre	Total
Europe	12	59	29	100
Brésil	43	57	0	100
NAFTA	6	68	26	100
Asie	61	35	4	100
TOTAL	29	57	14	100

II – L'organisation du temps de travail

1. Rythmes de travail – Régimes horaires particuliers

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24h/24h) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé sur la majorité des sites.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentation, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

En ce qui concerne la durée du travail, le nombre d'heures moyen théorique indique une durée annuelle, en tenant compte du nombre de jours travaillés dans l'année et de la durée normale d'un poste de travail.

2. Durée du travail

La baisse d'activité s'est traduite par une très forte diminution des heures supplémentaires et – en France et en Allemagne – par la prise des jours de réduction du temps de travail qui avaient été épargnés par les salariés. Dans un certain nombre de cas, il a toutefois été nécessaire de recourir au chômage partiel. Ainsi, en France, le chômage partiel a concerné en moyenne 148 personnes sur l'année, soit 30 344 heures de chômage indemnisées. En Allemagne, 23 400 jours ont été chômés, ce qui a concerné – en moyenne annuelle – 114 personnes.

	Nombre d'heures travaillées		Nombre d'heures supplémentaires moyen effectuées	
	2009		2009	Rappel 2008
Chine	2 300		252	506
Mexique	2 473		126	224
Brésil	1 994		68	62
États-Unis	1 871		183	354
Royaume-Uni	1 721		87	48
Allemagne	1 359		81	195
France	1 433		14	51

3. Horaires individualisés et temps partiel

En France, la presque totalité du personnel ATAM bénéficie au 31 décembre 2009 d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

Par ailleurs, 39 salariés (7 hommes et 32 femmes) exercent en France leur fonction à temps partiel, pour un motif d'ordre personnel ou sur prescription médicale (mi-temps thérapeutique).

4. Absentéisme

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées pour maladies, maternités, accidents de travail et de trajet, etc., ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables aux nôtres.

Compte tenu de réglementations différentes, il est difficile d'établir des comparaisons entre les pays, le calcul des taux ne reflétant pas entièrement les mêmes notions.

	Taux d'absentéisme
Europe	5%
Brésil	4%
NAFTA	2%
Asie	1%
TOTAL	4%

III – Les rémunérations

1. Masse salariale

En 2009, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 821 millions d'euros, en baisse de 4,3% par rapport à 2008 :

- 539 millions d'euros au titre des salaires ;

- 41 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement ;
- 20 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance ;
- 221 millions d'euros au titre des charges sociales.

La répartition par pays est la suivante :

	2009	
	Répartition de la masse salariale	Répartition des effectifs moyens
Allemagne	30%	23%
Brésil	19%	31%
États-Unis	15%	10%
Chine	0,5%	2%
France	32%	27%
Mexique	1%	2%
Royaume-Uni	2%	2%
Divers	0,5%	3%
TOTAL	100%	100%

Tous les montants sont exprimés en euros. Outre les différences liées au niveau de vie des pays considérés, il faut donc prendre en compte le poids très important de la variation des monnaies locales par rapport à l'euro.

2. Salaires moyens

La politique de rémunérations de Vallourec se fonde sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des conditions du marché local de l'emploi, incluant des mécanismes d'intéressement aux résultats.

	2007 Salaires moyens y compris intéressement et charges sociales	2008 Salaires moyens y compris intéressement et charges sociales	2009 Salaires moyens y compris intéressement et charges sociales	% charges sociales 2009
Allemagne	58 060	61 980	57 160	31%
Brésil	23 610	25 180	25 950	67%
Canada	51 850	55 550	58 910	21%
Chine	6 570	8 660	10 150	16%
France	56 600	62 180	56 560	49%
Mexique	23 690	30 070	24 510	24%
Royaume-Uni	76 060	61 310	52 290	43%
États-Unis	70 690	64 350	61 270	33%

La baisse d'activité a eu un impact important sur les rémunérations, du fait de la diminution très nette des heures supplémentaires et de la baisse des primes liées aux résultats. L'évolution des taux de change et des taux d'inflation explique les fortes variations.

3. Intéressement et participation

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise.

En 2009, l'intéressement et la participation ont représenté 41 millions d'euros, en diminution par rapport à l'année précédente.

En France, un plan d'épargne (PEE) et un plan d'épargne retraite (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

Pour la deuxième année consécutive, une opération d'actionnariat salarié : « Value 09 » a été proposée aux salariés dans les principaux pays où le Groupe est implanté. En dépit d'un contexte économique parfois difficile (chômage partiel), cette opération a été très bien accueillie par les salariés et a connu un taux de participation de 62%.

IV – Relations professionnelles – Communication interne

1. Organisation du dialogue social

Le dialogue social entre les salariés et l'employeur est organisé dans chaque pays selon les législations nationales applicables.

● Au niveau européen

Un **Comité européen** composé de trente représentants français, allemands et britanniques est informé de l'activité, des résultats et de la stratégie de Vallourec en Europe et dans le monde. Une réunion plénière est organisée chaque année en présence du Directoire, à l'issue de la publication des résultats du Groupe. Une réunion préparatoire se tient la veille pour permettre aux représentants de préparer les débats. Par ailleurs, cinq fois par an, un bureau restreint composé de deux représentants allemands, de deux représentants français et d'un représentant écossais se réunit alternativement dans l'un ou l'autre pays. Le bureau

rencontre le Président du Directoire et le Directeur des Ressources Humaines deux fois par an de manière programmée et en cas d'événements marquants pour le Groupe.

Un Conseil de Surveillance, composé à parité de représentants du personnel français et allemand, participe à la gestion de chacun des fonds communs de placement qui ont été constitués à la suite des opérations d'actionnariat salarié ouvertes en France et en Allemagne en 2006 et dans le Groupe en 2008 et 2009. Il est précisé que chacun des fonds communs de placement vote à l'Assemblée Générale annuelle de Vallourec par l'intermédiaire de ses représentants.

● En France

La représentation du personnel s'effectue à plusieurs niveaux :

Le **Comité de Groupe** est l'instance de représentation de l'ensemble des sociétés françaises. Il comprend vingt représentants, choisis par les organisations syndicales parmi les élus des comités d'entreprises et se réunit une fois par an en présence des membres du Directoire. Il reçoit des informations générales sur le Groupe (examen des comptes, activité, investissements, etc.). Il est assisté d'un expert-comptable. Il est également associé à la gestion des régimes de prévoyance et d'épargne salariale.

Lorsque des négociations s'engagent au niveau des sociétés françaises du Groupe, chacune des cinq organisations syndicales présentes dans le Groupe en France (CGT, CFDT, FO, CFE-CGCC et CFTC) désigne des représentants mandatés et une **commission de négociation** se constitue. Les accords signés dans ce cadre, en particulier l'accord sur l'aménagement du temps de travail, l'accord sur la gestion prévisionnelle des effectifs et l'accord sur la formation tout au long de la vie donnent lieu à concertation *via* des **commissions de suivi** et des **commissions d'interprétation**.

En 2009, les négociations ont permis la signature d'accords salariaux dans toutes les sociétés, et un accord sur les seniors a été signé en application des dispositions de la loi n° 2008-1330

du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009.

Les accords prévoient, entre autres, le lancement d'un programme de réduction de la pénibilité des postes et une meilleure prise en compte des aptitudes physiques des salariés pour leur affectation sur un poste de travail.

Dans chaque société, les comités d'entreprises, les comités centraux d'entreprise et les comités d'établissement, élus, sont informés et consultés sur la vie économique de l'entreprise ou de l'établissement. Ils participent à la gestion des budgets d'activité sociale.

Les délégués du personnel élus dans chaque établissement présentent les réclamations individuelles et collectives du personnel relatives aux salaires et à la réglementation du travail.

Les délégués syndicaux sont des membres du personnel désignés par les syndicats. Ce sont les interlocuteurs pour les négociations, en particulier la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, l'organisation du temps de travail et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) traitent des questions relatives aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité.

► En Allemagne

Les relations sociales sont organisées selon les principes de la codetermination, en vertu des dispositions de la loi sur les comités d'entreprise du 15 janvier 1972 (*Betriebsverfassungsgesetz*).

Le **comité d'entreprise** (*Betriebsrat*) représente les salariés. Ses membres sont élus par le personnel. Il est associé aux décisions qui concernent les affaires internes de l'entreprise et doit donner son accord préalable dans un certain nombre de domaines qui touchent à la gestion du personnel. Il est étroitement associé aux questions relatives à la sécurité. L'employeur ne prend part aux réunions que s'il est invité ou si elles se tiennent à sa demande.

Un **comité économique** (*Wirtschaftsausschuß*) assiste le comité d'entreprise. Il se réunit une fois par mois en présence de l'employeur.

Le **comité des cadres** (*Sprecherausschuß*) représente les cadres.

Les négociations salariales ont lieu en dehors de l'entreprise entre l'organisation des employeurs *Arbeitgeberverband Stahl* et le syndicat *Industriegewerkschaft Metall*, qui représente la majorité des salariés. En 2009, la signature d'un accord sur le chômage partiel a permis de porter l'indemnisation du chômage partiel à hauteur de 90% du salaire net d'activité.

► Au Royaume-Uni

La représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire des organisations syndicales, qui sont au nombre de quatre (trois pour le personnel ouvrier et une pour le personnel administratif et technicien). Les négociations ont porté en 2009 sur les salaires et l'emploi.

► Au Brésil

La majorité du personnel est représentée par un syndicat. Un organe spécifique, le **CRE** (*Conselho Representativo dos Empregados*) a été instauré en 1999 pour permettre la représentation des employés de V & M do Brasil dans l'usine de Barreiro. Ses treize représentants sont élus pour deux ans. Le CRE permet une

concertation sur les questions internes telles que la sécurité, les conditions de travail, les promotions, les mutations, etc. En ce qui concerne les organisations syndicales, elles sont représentées par six salariés, désignés par le syndicat et payés par V & M do Brasil. Les organisations sont les seules compétentes pour négocier sur les salaires, l'intéressement et les systèmes de rémunération. Les négociations ont lieu au niveau de la branche professionnelle de rattachement.

► Au Mexique

Le syndicat ne représente qu'une partie du personnel, auquel sont appliqués les accords collectifs. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.

► Aux États-Unis

Comme le prévoit la loi, les salariés se sont prononcés par vote sur le mode de représentation du personnel et ont choisi l'absence de syndicat dans l'entreprise. Le dialogue social s'organise autour de rencontres très fréquentes sur le terrain entre la Direction et le personnel.

► En Chine

Lorsque le syndicat national est représenté dans l'usine par un salarié, celui-ci est l'interlocuteur direct de la Direction pour tout ce qui concerne le personnel. S'il n'existe pas de représentant du syndicat, le dialogue social s'organise par contact direct entre les ouvriers et la Direction par l'intermédiaire d'instances *ad hoc*.

2. Communication interne Groupe

Pour favoriser la motivation et l'implication de ses salariés, Vallourec diffuse régulièrement une information claire et pédagogique sur la stratégie et ses évolutions, les résultats financiers, les procédés et les produits, etc.

Cette information s'effectue *via* divers médias internes (publications, événementiels, multimédia) :

- *Vallourec Info*, magazine destiné aux 18 000 salariés dans le monde et publié dans les cinq langues du Groupe (anglais, allemand, français, portugais et chinois) ;
- *une plaquette institutionnelle « Vallourec Aujourd'hui »* présentant les informations clés sur le profil du Groupe et diffusée à tous les salariés dans le monde, en cinq langues ;
- *Executive Letter*, lettre d'information bimestrielle, destinée aux 2 400 managers du Groupe en versions anglaise et française ;
- *Executive Flash*, support électronique, réservé à la diffusion rapide d'informations liées à l'actualité auprès de tous les managers dans le monde ;
- *Présentation institutionnelle du Groupe*, sous format électronique, mise à jour après la publication des résultats annuels et destinée aux managers pour démultiplication de l'information en interne ;
- *un séminaire corporate* réunit deux fois par an les cinquante *top executives* du Groupe ;
- *une Convention annuelle des managers* rassemble 250 participants venus de toutes les filiales du Groupe pour explications et commentaires autour des résultats de l'année écoulée, des priorités, des orientations stratégiques et des objectifs du Groupe, à court, moyen et long termes ;
- *deux autres conventions annuelles de managers* sont délocalisées aux États-Unis et au Brésil.

3. Démarche de progrès continu

La participation des salariés à une démarche de progrès continu dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'entreprise est organisée dans l'ensemble du Groupe suivant le VMS (*Vallourec Management System*).

Le VMS repose sur :

- des comités de pilotage, traduisant l'engagement de la Direction et le suivi des réalisations ;
- des plans TQM (*Total Quality Management*), qui permettent d'attribuer à chaque salarié sa part dans la performance de l'ensemble ;
- des Groupes d'amélioration continue, pluridisciplinaires et transversaux, qui mobilisent autour d'un objectif plusieurs personnes, issues parfois d'usines différentes. Constitués sur la base du volontariat, ils utilisent des outils méthodologiques adaptés à leurs besoins, proposent des solutions puis procèdent à leur mise en œuvre. En 2009, 1 300 groupes ont fonctionné à travers le monde, dont 215 sur des sujets touchant à la santé et la sécurité.

V – Les conditions d'hygiène et de sécurité

La sécurité et la santé du personnel qui travaille sur les sites de Vallourec sont prioritaires et reposent sur une démarche d'analyse de risques et de prévention permanente.

La formation et la sensibilisation à la sécurité sont essentielles au moment de l'intégration dans la Société et doivent faire l'objet de rappels réguliers tout au long de la vie professionnelle. Le temps passé en formation sécurité représente plus du quart de l'ensemble des programmes de formation, et plus de 75% du personnel a reçu une formation sécurité au cours de l'année. Ces programmes concernent le personnel temporaire au même titre que le personnel permanent. Aux États-Unis, au Brésil et en Europe, un programme original de formation à la sécurité par *e-learning* permet de tester de manière permanente, pour l'ensemble du personnel, la connaissance et la compréhension des règles de sécurité.

De nombreuses opérations de sensibilisation sont également menées : campagnes de communication sur le thème des accidents aux mains ou aux yeux, audits croisés entre les usines, mise en place de groupes d'amélioration continue sur différents thèmes liés à la santé et à la sécurité, amélioration des plans de prévention en cas d'intervention des entreprises extérieures, etc.

En matière de sécurité au travail, le Groupe s'est doté des moyens lui permettant de réduire les accidents du travail en mettant en œuvre

un programme énergique de prévention et de protection dénommé « Cap Ten Safe ». En 2009, une réduction très sensible des accidents du travail a pu être ainsi obtenue, reflétant la pertinence des mesures de prévention et de protection adoptées, la sensibilisation des collaborateurs du Groupe et des sous-traitants sur les différents sites sur lesquels ils interviennent.

Les résultats du Groupe marquent une rupture par rapport aux années précédentes. Le taux de fréquence consolidé 2009 (nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées) est passé de 9,28 en 2008 à 5,25 en 2009 pour l'ensemble du personnel (permanent et temporaire), tandis que le taux de gravité consolidé (nombre de jours d'arrêt pour accident par millier d'heures travaillées) est de 0,33 en 2009, à comparer avec 0,38 en 2008.

VI – La formation professionnelle

Vallourec a besoin de personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux évolutions des métiers et des marchés.

Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant une véritable évolution de carrière.

Les besoins de formation sont définis par les établissements à partir des orientations stratégiques et des plans industriels qui en découlent.

Ces besoins font l'objet de plans annuels ou pluriannuels.

Les formations des ouvriers portent systématiquement sur la sécurité et l'amélioration des compétences nécessaires sur le poste de travail. Elles permettent également d'accéder à la polyvalence et à des postes comportant plus de responsabilités.

Le personnel encadrant est formé au management des équipes et en particulier à la conduite des entretiens de progrès.

Les formations techniques, les formations en langues et les formations d'amélioration de l'efficacité professionnelle et de connaissance des clients s'adressent à la majorité du personnel.

À l'attention des cadres qui entrent dans le Groupe, un séminaire est organisé afin de leur permettre de connaître la stratégie du Groupe et de s'intégrer à ses équipes.

En 2009, près de 520 000 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés, pour un montant équivalent à 2,4% du montant des salaires (coûts pédagogiques + rémunération).

Le nombre de personnes formées dans l'année – c'est-à-dire ayant reçu au moins un jour de formation – est proche de 90%.

La répartition des heures de formation entre les différentes catégories professionnelles reflète leur importance numérique respective.

Répartition des heures en %	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
Ouvriers	59	67	62	48	60
Atam	26	29	29	36	29
Cadres	15	4	9	16	11

Les actions sont consacrées à l'amélioration des compétences métier pour presque la moitié des heures (47%) ; la formation à la sécurité représente en moyenne un tiers du temps (32%) passé en formation.

Par pays, la répartition est la suivante :

Nombre d'heures de formation	Allemagne	Brésil	Chine	France	États-Unis
Moyen	31	26	48	22	25
Technique	18	13	19	10	9
Management	8	2	13	6	5
Sécurité	5	11	16	6	11

En France, la mise en œuvre de l'accord pour la formation tout au long de la vie conduit à réaliser des entretiens de carrière avec les salariés pour faire le point sur leurs compétences et leurs motivations et leur proposer des parcours qualifiants permettant de valider leur expérience professionnelle par un certificat reconnu par la profession (CQPM : certificat de qualification paritaire de la métallurgie). Il s'agit de bâtir avec eux un parcours professionnel cohérent et motivant sur le long terme.

Par ailleurs, l'accompagnement sur certains postes par des tuteurs – salariés volontaires choisis pour leurs compétences pédagogiques et leur excellence professionnelle, selon une procédure formalisée – permet de garantir la qualité de la transmission des savoirs sur les métiers les plus difficiles.

Formation des jeunes

En parallèle à la formation continue, Vallourec participe à la formation des jeunes aux métiers de l'entreprise et spécifiquement de la métallurgie, par l'apprentissage et le recours aux autres formes d'alternance. Par ailleurs, comme chaque année, les entreprises françaises ont accueilli de nombreux élèves ou étudiants sous convention de stage.

Au 31 décembre 2009, le nombre total d'apprentis au sein du groupe Vallourec s'élève à 320 (274 en Allemagne, 41 en France, 4 au Royaume-Uni et 1 à Singapour). Depuis 2008, les apprentis allemands des métiers commerciaux effectuent une partie de leur apprentissage en France.

VII – L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Au Brésil, les programmes *Open Arms* et *Integration* permettent une insertion efficace et harmonieuse des handicapés dans l'entreprise.

En Allemagne et en France, les efforts portent sur des actions permettant d'anticiper les pertes d'aptitude liées à l'âge ou à la maladie.

En France, le Groupe emploie 96 salariés auxquels est reconnu le statut de travailleur handicapé. Il a recours par ailleurs à plusieurs centres d'aide par le travail (CAT) pour de nombreux travaux de sous-traitance (entretien des espaces verts, achat de fournitures, services de restauration, travaux de finition, etc.).

Dans la plupart des pays, une politique de postes aménagés permet au personnel dont la capacité de travail se trouve diminuée de continuer à travailler.

VIII – Les œuvres sociales

Les dépenses consacrées au domaine social sont bien évidemment fonction du contexte législatif et culturel des pays dans lequel le Groupe est implanté.

A été principalement répertorié sous l'appellation « Œuvres sociales » ce qui relève des domaines suivants :

- assurance-maladie : montant dépensé soit en subventions, soit en cotisations à des régimes de prévoyance non obligatoires (hors charges sociales obligatoires) ;
- plan retraite : montant dépensé en cotisations ou autres systèmes instaurés à titre volontaire par l'employeur ;
- habitation : montant dépensé pour le logement (soit en subventions, soit en cotisations obligatoires) ;
- nourriture : montant dépensé pour les repas des employés (restaurants d'entreprise) ;
- transport : systèmes de bus subventionnés par l'entreprise ;
- événements culturels ou sportifs : sponsoring ou mécénat réalisé par les entreprises du Groupe.

IX – La sous-traitance

Dans le contexte économique difficile qui a touché Vallourec en 2009, une attention particulière a été menée par les équipes Achat en lien avec les demandeurs internes, pour suivre de façon préférentielle le panel de fournisseurs régionaux.

L'objectif a été d'établir des relations plus étroites et organisées avec les fournisseurs auprès desquels le volume d'activité du Groupe représentait une part importante de leur chiffre d'affaires. Cet effort a été réalisé dans les différents bassins d'activité où est présent Vallourec, tant en France qu'à l'étranger.

En outre, des contrats pluriannuels ont été signés avec les prestataires de formation du Groupe à l'échelle locale, afin de pérenniser les relations du Groupe avec ceux-ci.

8.1.1.10 Informations relatives au développement durable

Vallourec, *via* sa politique de production, garde pour objectif de minimiser à tous les niveaux l'impact de son activité sur l'environnement et place l'homme et son environnement au centre de ses préoccupations. Cette politique générale est déclinée dans la charte du développement durable publiée par le Groupe en 2004.

Management environnemental

Suivant les règles de management appliquées dans tous les domaines de l'organisation du Groupe, la politique environnementale de chaque société est déléguée à sa Direction. Le Directeur du site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, en l'adaptant au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine.

La Direction Hygiène, Sécurité et Environnement, rattachée à la Direction Qualité et basée au centre de recherche du Groupe à Aulnoye-Aymeries (Nord de la France), est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement de chaque site de production, chargés de relayer la politique Groupe et de développer à l'intérieur des ateliers et des bureaux une politique d'amélioration continue.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays : ainsi, au total et pour l'ensemble du Groupe, plus de 100 personnes réparties dans les sites de production de chaque pays se spécialisent dans le domaine de l'environnement.

Les contacts entre les pays se sont développés et permettent des progrès réciproques par la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun.

La Direction Environnement en France est en outre chargée de coordonner et piloter ces actions de benchmarking, et en particulier de rassembler et consolider l'ensemble des données environnementales du Groupe. Le rapport « développement durable », diffusé désormais chaque année, reprend ces données, mesure leur évolution par rapport aux années précédentes pour apprécier le progrès réalisé, et mettre en évidence les éventuels problèmes rencontrés et les solutions mises en place. Il présente en illustration des « bons exemples » repris dans l'ensemble des sites de Vallourec, sur un périmètre mondial.

Le système de gestion Vallourec (Vallourec Management System, VMS)

Appliqué à la mise en œuvre des politiques Qualité, Santé et Sécurité, et Environnement définies par la Direction, le VMS a pour objectif fondamental l'amélioration de la performance du Groupe en ces domaines.

Ce système permet d'assurer la conformité des actions au plan stratégique ainsi que le progrès continu. Il garantit également que sont prises en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API et ASPE), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001) et de l'Environnement (ISO 14001).

Le système de gestion Vallourec est structuré autour de trois axes principaux :

- les plans d'actions *Total Quality Management* (TQM) ;
- les comités de pilotage ;
- les Groupes d'Amélioration Continue (GAC).

Il s'appuie sur les trois fondamentaux que sont :

- la prévention ;
- la maîtrise de la variabilité des processus ;
- l'amélioration de l'efficacité.

Audits et certifications

Les audits environnementaux sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations, la performance environnementale et les risques environnementaux.

Au 31 décembre 2009, les sites suivants du Groupe sont certifiés ISO 14001 :

- **France** : V & M France CEV ; V & M France pour ses usines de Deville, Saint-Saulve (aciérie et tuberie), Aulnoye-Aymeries et Montbard ; Valti pour ses usines de Montbard et de La Charité ;

Valinox Nucléaire ; Valtimet pour son usine des Laumes ; VMOGF pour son usine d'Aulnoye-Aymeries ; VAM Drilling pour ses usines d'Aulnoye-Aymeries, de Cosnes et de Tarbes et Interfit ;

- **Allemagne** : V & M Deutschland pour ses usines de Mülheim, Rath, et Reisholz ;
- **Écosse** : Vallourec Mannesmann Oil & Gas UK à Bellshill ;
- **États-Unis** : V & M Star pour ses deux usines à Youngstown et Houston ; VAM USA pour ses quatre sites à Houston ; VAM Drilling à Houston et V & M Tube-Alloy pour ses quatre usines à Broussard, Houma, Casper et Houston ;
- **Mexique** : VAM Mexico ;
- **Brésil** : V & M do Brasil pour l'ensemble de ses activités (mine, forêt, aciérie et tuberie) ;
- **Chine** : V & M Changzhou et VAM (Changzhou) Oil & Gas Premium Equipements ;
- **Indonésie** : P.T. Citra Tubindo (PTCT).

Les sites principaux de Vallourec sont aujourd'hui certifiés, correspondant à plus de 98% de la production, conformément aux objectifs fixés par le Président du Directoire en 2006.

Respect de la législation

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée, à l'aide d'audits.

En France, une veille réglementaire a été mise en place par intranet, sur un portail environnement accessible à tous les sites de production. La revue régulière et systématique de ces dispositions permet la mise en place d'actions régulières, en améliorations, en investissements et en organisation.

Réglementation Reach

Afin de se conformer à la réglementation Reach et d'en appréhender les enjeux et les impacts concernant les activités de Vallourec, un comité de pilotage réunissant les Directions HSE, Juridique, Production, Achats et Recherche et Développement a été constitué en 2008.

Considérant l'impact important de cette réglementation sur les activités du Groupe, un inventaire complet de toutes les substances utilisées et fabriquées a été réalisé par les équipes locales HSE. Vingt-et-une substances liées à la fabrication de l'acier ont été identifiées et pré-enregistrées.

La forte implication de la Direction des Achats a permis d'engager un dialogue étroit et constructif avec de nombreux fournisseurs. Les fournisseurs délivrant les produits les plus sensibles pour l'environnement font l'objet d'un suivi particulier.

La première étape des pré-enregistrements, terminée en décembre 2008, a été respectée conformément au calendrier établi par le comité de pilotage.

En 2009, le Groupe a poursuivi sa démarche en maintenant un contact étroit avec ses principaux fournisseurs afin de s'assurer de l'enregistrement de ses produits. Par ailleurs, le Groupe se mobilise pour procéder à l'enregistrement de certaines substances identifiées en 2009 mais non encore enregistrées, notamment en ce qui concerne les laitiers⁽¹⁾.

(1) Laitier : sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de l'acier.

Performances environnementales

Depuis plusieurs années, des actions constantes ont été entreprises pour améliorer les conditions d'utilisation des ressources (eau, énergie et matières premières), optimiser les consommations, diminuer les rejets de matières polluantes, réduire le volume des déchets et en

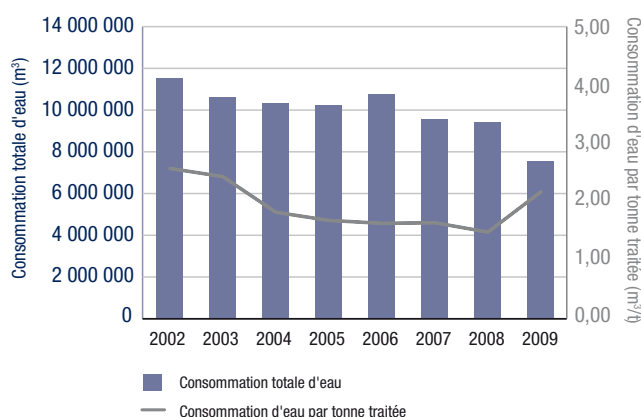
assurer systématiquement le retraitement et la valorisation. Afin de mesurer les progrès, des indicateurs ont été mis en place dans les différents sites. Le tableau ci-dessous reprend pour les années 2006 à 2009 quelques principaux indicateurs, pour l'ensemble du Groupe.

	2006	2006 ^(*)	2007	2008	2009
Consommation d'eau (m ³)	10 778 479	9 302 090	9 554 272	9 444 031	7 326 310
Rejets d'eau (m ³)	5 181 164	4 794 099	6 138 381	5 880 281	4 830 400
Énergie électrique (GWh)	1 787	1 707	1 668	1 680	1 197
Gaz (GWh)	4 096	3 718	3 693	3 687	2 652
Déchets (tons)	669 554	655 907	721 320	682 370	512 793
Gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO ₂) ^(**)	849 148	779 940	828 468	976 209	739 804

(*) Compte tenu de l'important changement de périmètre entre 2006 et 2007, suite à la cession des usines de Valloirec Precision Étirage et de l'usine de Zeithain, les indicateurs pour 2006 ont été recalculés avec un périmètre identique à 2007 – indiqué en 2006.

(**) Sont inclus dans le calcul 2007 les émissions des transports en interne et les émissions liées aux autres sources énergétiques (fuel domestique, propane, butane, etc.), qui jusqu'à présent n'étaient pas comptabilisées, ainsi qu'à partir de 2008 un autre gaz à effet de serre, le méthane, issu du processus de carbonisation du charbon de bois utilisé par V & M do Brasil. En équivalent CO₂, la contribution du méthane se situe entre 25 et 35% des émissions totales du Groupe. Mais il s'agit encore d'un calcul approché, que le Groupe continuera à affiner en 2010.

Parmi ces ressources naturelles, l'eau occupe une place importante pour le Groupe, compte tenu de son appartenance à une industrie grosse consommatrice d'eau. Grâce à des efforts de réduction importants sur l'ensemble de ses sites, le progrès réalisé est considérable : en valeur relative (c'est-à-dire la consommation d'eau rapportée à la production de tubes), les consommations d'eau du Groupe sont passées entre 2002 et 2009 de 2,7 à 2,3 m³/tonne, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Il convient de noter que l'augmentation de la valeur relative en 2009 a pour cause la forte baisse d'activité des usines, sachant qu'une partie de la consommation d'eau est fixe.



(*) Résultat 2006 incluant le périmètre 2007

NB : Tonne traitée = tonne produite dans chaque usine pouvant être de l'acier, du tube à chaud ou du tube parachevé à froid. La production de chaque usine (= nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine, calculées en équivalent tonnes) est additionnée pour constituer le total de la production Valloirec.

Des progrès importants ont également été réalisés dans le domaine des **émissions de dioxyde de carbone (CO₂)**, grâce au procédé aciérie mis en œuvre par V & M do Brasil, qui utilise dans ses hauts fourneaux du charbon de bois en remplacement du coke de houille. Pour produire le charbon de bois nécessaire à ce procédé, V & M do Brasil possède actuellement 232 000 hectares de forêts, dont la proportion est d'un hectare de forêt native pour un et demi de forêts d'eucalyptus qui, durant leur croissance, consomment du CO₂ et rejettent de l'oxygène, ce qui a une influence bénéfique directe sur la réduction de l'effet de serre dans la mesure où l'absorption par la forêt compense les émissions de l'aciérie.

En ce qui concerne la mise en application de la directive européenne sur la gestion des quotas de CO₂, seule l'aciérie de Saint-Saulve (France) a été concernée en 2009 comme en 2008, avec des quotas à hauteur de 106 037 tonnes de CO₂. Les émissions 2009, dont la vérification a été assurée sans réserve par l'APAVE, se sont élevées à 53 625 tonnes. La différence résulte d'une forte baisse d'activité et, dans une moindre mesure, d'une meilleure performance liée notamment à l'optimisation des plans de chargement des fours et à l'amélioration des rendements énergétiques.

Tous les **indices de mesure des rejets de substances polluantes** dans les milieux naturels sont inférieurs aux normes réglementaires en vigueur et, d'une façon générale, ont montré une amélioration continue au cours des trois dernières années.

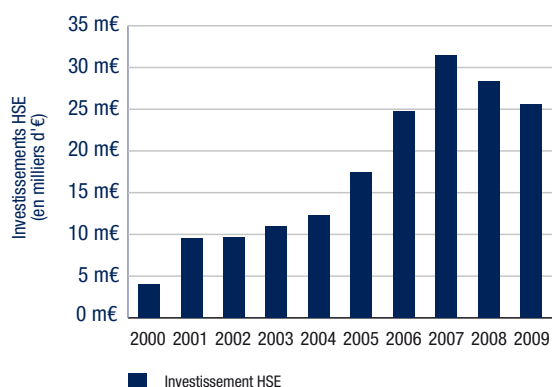
S'agissant des sites français, les sols font l'objet d'études de caractérisation des risques dans deux cas principaux : si l'usine a exercé des activités métallurgiques même antérieures à l'intégration dans le Groupe ou si elle possède des installations potentiellement polluantes.

À ce jour, un site fait l'objet d'une étude approfondie pour déterminer l'éventuelle nécessité de procéder à un traitement spécifique et pour un autre site, une réflexion est en cours pour définir les traitements appropriés.

Investissements dans le domaine de l'environnement et de la sécurité

En 2009, les investissements relatifs à l'environnement et à la sécurité sont restés élevés et s'établissent pour l'ensemble du Groupe à 25,6 millions d'euros (28,4 millions d'euros en 2008).

Comme le montre le graphique suivant, les investissements Environnement et Sécurité sont restés élevés pour toute la période 2000-2009.



En 2009, ces investissements ont principalement concerné les domaines suivants :

- mises en conformité environnementales (filtres, aspiration des fumées, réseaux eaux, rétentions, etc.) ;
- mises en conformité des équipements de travail dans les usines (systèmes de protection incendie, réseaux de gaz, etc.) et mise en conformité électrique ;
- amélioration des conditions de travail (éclairage, chauffage, ventilation) ;
- frais liés à la révision des autorisations d'exploitation et à la certification ISO 14001 ;
- optimisation des tours aéroréfrigérantes ;
- amélioration de l'approvisionnement des eaux et de leur recyclage ;
- travaux d'aménagement et de sécurisation des sites (toitures, parking, etc.) ;
- réduction du bruit.

Contribution des produits Vallourec au développement durable

Depuis plusieurs années, Vallourec a également développé de nouveaux produits en cohérence avec l'évolution des nouveaux besoins en matière de développement durable et concourant à la préservation de la terre, de l'air et de l'eau, parmi lesquels :

- le joint VAM® fileté, référence mondiale lorsqu'il s'agit d'assurer la sûreté des puits de pétrole *offshore* ;
- les tubes soudés pour des unités de dessalement d'eau de mer ;
- divers produits fabriqués par le Groupe utilisés pour la production d'énergie propre ou la réduction des pollutions chimiques ;

- utilisation des tubes d'acier pour alléger les structures (bâtiment, moyens de transport, etc.) ;
- une nouvelle nuance d'acier essentielle, le VM12, utilisé dans les centrales thermiques (en particulier dans la centrale ultra-supercritique de Neurath, centrale thermique au lignite la plus puissante du monde).

8.1.1.1 Rémunération des mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est précisé que les montants des rémunérations et avantages de toute nature effectivement versés au cours de l'exercice à chacun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire dans leur composition au 31 décembre 2009, de manière directe ou indirecte, par la société Vallourec et toute société du Groupe ont été les suivants :

A - Conseil de Surveillance

Le montant maximal annuel des jetons de présence que le Conseil de Surveillance se répartit comme il le juge convenable a été porté à 400 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 (*Quinzième résolution*).

Chaque membre du Conseil et chaque Censeur recevait jusqu'en 2008 un jeton de présence fixé à 28 000 euros par an depuis 2007, ce montant étant réduit *pro rata temporis* dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

Afin d'assurer la conformité aux dispositions de l'article 18 du Code AFEP-MEDEF et à la pratique de la majorité des sociétés du CAC 40 qui attribuent en tout ou partie des jetons de présence en fonction de l'assiduité des membres, le Conseil de Surveillance, conformément à la recommandation qui lui avait été faite par son Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé d'adopter un nouveau dispositif de rémunération des membres du Conseil en répartissant en deux fractions égales la somme de 28 000 euros précitée, dont l'une est acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité. Cette nouvelle règle est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2009.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été porté par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, à 250 000 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2006, à laquelle s'ajoute le jeton de présence de 28 000 euros. Le Président du Conseil, de même que ses autres membres, ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

Les membres des Comités (Comité Financier et d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique) perçoivent dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 400 000 euros susvisée des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun de 2 500 euros par séance, les Présidents des Comités percevant pour leur part 3 500 euros par séance, à l'exception du Président du Comité des Nominations et des Rémunérations qui a renoncé en cette qualité à toute rémunération.

La rémunération des Censeurs s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

JETONS DE PRÉSENCE PERÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En euros

Membre du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
MM. Jean-Paul Parayre	28 000	28 000
Patrick Boissier	40 500	40 500
Philippe Crouzet (*)	17 500	4 000
Jean-François Cirelli (**)	–	17 500
Michel de Fabiani	40 500	40 500
Denis Gautier-Sauvagnac	16 500	7 000
François Henrot	35 500	25 833
Edward G. Krubasik	54 500	52 166
Jean-Claude Verdière	65 500	74 000
Thierry Marraud (société Bolloré)	40 500	43 000
Arnaud Leenhardt (Censeur)	28 000	28 000
Luiz-Olavo Baptista (Censeur)	28 000	25 666
TOTAL	395 000	386 165

(*) Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2009, ayant nommé M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 prenant ainsi la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, M. Philippe Crouzet a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil à effet du 31 mars 2009.

(**) M. Jean-François Cirelli a été nommé par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Crouzet, démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette nomination, soumise conformément aux dispositions légales et réglementaires pour ratification à l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, a été approuvée.

B - Directoire

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros	Exercice 2008	Exercice 2009
Philippe Crouzet, Président du Directoire (*)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	–	1 011 255 (**)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (**)	–	752 620
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (***)	–	447 734
TOTAL	–	2 211 609
Jean-Pierre Michel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	581 394	698 890
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (**)	780 746	342 100
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (***)	–	169 228
TOTAL	1 362 140	1 210 218
Olivier Mallet, Directeur Financier		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	144 376 (*)	620 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (**)	1 480 016	273 680
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (***)	201 726	127 045
TOTAL	1 826 118	1 020 725

(*) Prorata temporis à compter de sa nomination au Directoire.

(**) Une part très significative des options de souscription d'actions attribuées en 2008 et la totalité de celles attribuées en 2009 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des options figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. La valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 183,54 euros pour les options attribuées en 2008 et 103,34 euros pour celles attribuées en 2009.

(***) Il est rappelé que les actions de performance du Plan 2007 ont été attribuées en trois tranches. Elles sont respectivement disponibles en 2009, 2010 et 2011 et cessibles en 2011, 2012 et 2013. Les actions de performance distribuées en 2008 et 2009 l'ont été au titre d'un complément d'attribution au titre du Plan 2007. Les attributaires ont ainsi bénéficié en 2008 sur les trois tranches précitées des deux dernières et en 2009 de la dernière. L'acquisition des actions de performance est subordonnée à des conditions de performance.

(****) Dont un jeton de présence d'un montant de 4 000 euros perçu en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance au titre du 1^{er} trimestre 2009.

Le tableau ci-dessus résume les rémunérations dues au titre de l'exercice 2009, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

Le mode de calcul de la partie variable est présenté à la section 8.2 (D – Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux) du présent document de référence.

Les options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par Vallourec et à chaque société du Groupe figurent à la section 6.2.1 « Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux » du chapitre 6.

Les conditions d'attribution et d'exercice de ces plans sont exposées en détail dans le rapport spécial du Directoire sur les options (8.1.2) et dans le rapport spécial du Directoire sur les attributions d'actions de performance (8.1.3).

En matière de retraite, il n'existe pas de régime spécifique aux membres du Directoire, qui bénéficient du régime de retraite supplémentaire

des cadres dirigeants des sociétés Vallourec et V & M Tubes approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 septembre 2005. Le Conseil de Surveillance a par ailleurs autorisé dans sa séance du 7 mai 2008 l'avenant au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005 visant les cadres dirigeants du Groupe (effectif au 31 décembre 2009 : 29 personnes), y compris les membres du Directoire.

L'objet de l'avenant est de permettre aux cadres dirigeants de Vallourec, ayant quitté à plus de cinquante-cinq ans la Société à l'initiative de l'employeur, de conserver leurs droits au titre du plan de retraite supplémentaire de Vallourec pour autant qu'ils n'exercent pas d'activité professionnelle ultérieure. Les membres du Directoire ont vocation à se voir appliquer la même disposition sans avantage particulier par rapport aux autres cadres dirigeants salariés.

Les modalités de ces engagements de retraite supplémentaire sont exposées ci-après dans la partie du rapport de gestion consacrée aux conventions et engagements réglementés.

Le Président du Directoire, entré en fonction le 1^{er} avril 2009, n'est titulaire d'aucun contrat de travail conclu avec le Groupe. Il bénéficie d'une indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint, en cas de changement significatif de la structure du capital ou d'opérations de rapprochement ou de changement de stratégie à l'initiative du Conseil de Surveillance ou des actionnaires de la Société. Conformément à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce et au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de conditions de performance. Le montant de cette indemnité ne saurait dépasser deux fois la rémunération monétaire annuelle brute. Au cas où le Président du Directoire quitterait la Société dans les mêmes circonstances et avant d'avoir exercé les options de souscription d'actions ou d'achat qui lui auraient été attribuées, il en conserverait le bénéfice sous conditions de performance.

Les autres membres du Directoire ne bénéficient d'aucune indemnité de départ à raison de la cessation de leur mandat social de la part de la Société. Titulaires d'un contrat de travail conclu avec

Vallourec & Mannesmann Tubes avant leur nomination en tant que membres du Directoire de la Société, dont l'application est suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient d'une indemnité de licenciement en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Vallourec & Mannesmann Tubes. Le montant de cette indemnité est égal à deux années de la rémunération fixe brute au titre de ce contrat de travail, majorée d'une part variable forfaitaire de 12,5%.

Les informations relatives au Directoire prévues à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figurent aux chapitres 6 sur le gouvernement d'entreprise et, en particulier, à la section 6.2 consacrée à la rémunération et avantages en nature et à la section 8.2 du présent document de référence dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante. Les informations relatives au Directoire prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent au chapitre 6 sur le gouvernement d'entreprise du présent document de référence dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante et, en particulier, à la section 6.1 consacrée à la composition et au fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance.

8.1.1.12 Information sur la répartition du capital

Au 31 décembre 2009, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote brut	% droits de vote brut
Groupe Bolloré	2 990 588	5,22%	2 990 588	5,22%
Sumitomo Metal Industries	986 567	1,72%	986 567	1,72%
Public	51 561 306	90,02%	51 871 935	90,46%
Salariés du groupe Vallourec ^(*)	1 487 614	2,60%	1 489 024	2,60%
Auto-détention ^(**)	254 714	0,44%	–	0,00%
TOTAL	57 280 789	100%	57 338 114	100%

(*) Dans le cadre des plans d'actionnariat salarié (voir supra 6.3.4).

(**) L'auto-détention inclut le contrat de liquidité qui s'élevait à 32 500 actions au 31/12/2009. Ce contrat par nature amène un changement mensuel qui fait l'objet des déclarations ad hoc sur le site www.vallourec.fr, rubrique « Information réglementée ».

Les renseignements de caractère général concernant le capital sont présentés à la section 2.2 et ceux concernant la répartition du capital et les droits de vote à la section 2.3 du présent document de référence dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante.

8.1.2 RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS – EXERCICE 2009

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce. Une description des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions figure par ailleurs en Notes 17 et 19 aux états financiers annuels consolidés, soit respectivement aux pages 115 à 127 et 128 à 130 du présent document de référence.

Plans d'options mis en place antérieurement à 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2000 avait autorisé le Directoire, pendant une durée de cinq ans qui a expiré le 14 juin 2005,

à attribuer aux dirigeants et/ou aux membres du personnel des sociétés du Groupe des options de souscription (*Première résolution*) et/ou des options d'achat (*Deuxième résolution*) dans les limites respectives de 4% et 10% du capital social de Vallourec.

Dans le cadre de ces autorisations, deux plans ont été mis en place par le Directoire, après consultation du Conseil de Surveillance :

- un plan d'options de souscription attribué le 15 juin 2000, exerçable à partir du 15 juin 2004 et qui a pris fin le 14 juin 2007. Ce plan a donné lieu à la souscription à 856 030 actions nouvelles ;
- un plan d'options d'achat attribué le 11 juin 2003, exerçable à partir du 11 juin 2007 et qui expirera le 10 juin 2010. Ce plan concernait à l'origine cent quarante huit bénéficiaires. Il a donné lieu à l'attribution de 965 000 actions existantes, auto-détenues par Vallourec. Au 31 décembre 2009, il restait en circulation 17 144 options non encore exercées. Le prix d'exercice de ces options est fixé à 10,57 euros.

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2007 les quatre membres du Directoire ont levé l'intégralité de leurs options, à savoir M. Pierre Verluca à hauteur de 76 135 options et MM. Bertrand Cantegrit,

Marco Antônio Castello Branco et Jean-Pierre Michel à hauteur de 20 305 options chacun. Ils ont également procédé à la cession de l'intégralité des actions issues de l'exercice de ces options.

Par ailleurs, les options d'achat attribuées en 2003 aux membres du Comité Exécutif (en ce compris les membres du Directoire) dans sa composition au 31 décembre 2009 ont été intégralement exercées, soit au total 44 415 options.

Plan d'options du 3 septembre 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007 a accordé (*Septième résolution*) une nouvelle autorisation valable vingt-six mois, soit jusqu'au 5 août 2009, permettant au Directoire de consentir de nouvelles options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 2% du capital social de Vallourec au jour de l'attribution.

Le Directoire a utilisé partiellement cette autorisation avec l'avis favorable du Conseil de Surveillance le 31 juillet 2007 et a mis en place, le 3 septembre 2007, un nouveau plan d'options de souscription.

Le nombre de ses bénéficiaires a été arrêté par le Directoire en concertation avec le Conseil de Surveillance, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations du Conseil de Surveillance.

S'agissant d'un plan d'options, la liste des bénéficiaires est plus restreinte que pour les plans d'attribution d'actions de performance. Le nombre de bénéficiaires est de soixante-cinq pour un total de 147 300 options, chaque option donnant droit à la souscription à une action Vallourec à créer au titre d'une augmentation de capital.

Ces options ne pourront être exercées que pendant une période de trois ans, du 3 septembre 2011 au 2 septembre 2014 inclus, après une période d'indisponibilité de quatre ans. Le prix d'exercice des options est égal à 190,60 euros par option, correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Vallourec lors des vingt séances de Bourse précédant la réunion du Directoire ayant décidé la mise en place du plan, soit du 6 au 31 août 2007 inclus.

Le nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire a été fixé à 46 000, dont 13 000 pour M. Pierre Verluca et 11 000 pour chacun des trois autres membres. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa réunion du 31 juillet 2007 que les membres du Directoire devront conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées.

Le nombre total d'options attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires du plus grand nombre d'options s'élève à 32 000 options. Par ailleurs, le nombre total d'options attribuées en 2007 aux membres du Comité Exécutif (en ce compris les membres du Directoire) dans sa composition au 31 décembre 2009 s'élève à 21 500 options.

Plan d'options du 1^{er} septembre 2008

Dans le cadre de l'autorisation précitée de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2007, le Directoire a utilisé partiellement cette autorisation après consultation du Conseil de Surveillance le 31 juillet 2008 et a mis en place, le 1^{er} septembre 2008, un nouveau plan d'options de souscription.

Le nombre de bénéficiaires est de neuf pour un total de 71 800 options, chaque option donnant droit à la souscription à une action Vallourec à créer au titre d'une augmentation de capital.

Le nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire dans sa composition à la date d'attribution a été fixé à 49 000. Il a été attribué

à M. Pierre Verluca 14 000 options, dont 7 500 soumises à conditions de performance assises sur le RBE, à M. Jean-Pierre Michel 12 000 options dont 6 500 et à M. Olivier Mallet 23 000 options dont 6 500.

Les options ainsi attribuées pourront être exercées pendant une période de trois ans, du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015 inclus, au terme d'une période d'indisponibilité de quatre ans qui a débuté le 1^{er} septembre 2008 et se terminera en conséquence le 31 août 2012.

Le prix d'exercice des options est égal à 183,54 euros par option, correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Vallourec lors des vingt séances de Bourse précédant la réunion du Directoire, ayant décidé la mise en place du plan, soit du 4 au 29 août 2007 inclus.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa réunion du 31 juillet 2008 que les membres du Directoire devront conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées.

Le nombre total d'options attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires du plus grand nombre d'options s'élève à 22 800 options. Par ailleurs, le nombre total d'options attribuées en 2008 aux membres du Comité Exécutif (en ce compris les membres du Directoire) dans sa composition au 31 décembre 2009 s'élève à 50 200 options.

Plan d'options du 1^{er} septembre 2009

Dans le cadre de la politique d'association des salariés et des dirigeants aux performances du Groupe, l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 a délégué au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir *supra* 2.2.1), la faculté de consentir des options de souscription d'actions et/ou d'achats d'actions au profit des salariés et, le cas échéant, des mandataires sociaux du Groupe, dans la limite de 3% du capital social sans pouvoir excéder 2% par période de douze mois, étant précisé que la part réservée aux mandataires sociaux ne peut pas dépasser 20% des attributions au titre du plan (*Vingt-et-unième résolution*).

Dans le cadre de cette autorisation, qui a été donnée pour une durée de trente-huit mois expirant le 3 août 2012, le Directoire a utilisé partiellement cette autorisation après consultation du Conseil de Surveillance le 30 juillet 2009 et a mis en place, le 1^{er} septembre 2009, un nouveau plan d'options de souscription.

Le nombre de bénéficiaires est de trois cent trois pour un total de 289 400 options, chaque option donnant droit à la souscription à une action Vallourec à créer au titre d'une augmentation de capital.

Le nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire dans sa composition à la date d'attribution a été fixé à 40 000. Il a été attribué à M. Philippe Crouzet 22 000 options, à M. Jean-Pierre Michel 10 000 options et à M. Olivier Mallet 8 000 options, chacune de ces options étant soumise à conditions de performance assises sur le RBE.

Les options ainsi attribuées pourront être exercées pendant une période de six ans, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2019 inclus, au terme d'une période d'indisponibilité de quatre ans qui a débuté le 1^{er} septembre 2009 et se terminera en conséquence le 31 août 2013.

Le prix d'exercice des options est égal à 103,34 euros par option, correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Vallourec lors des vingt séances de Bourse précédant la réunion du Directoire, ayant décidé la mise en place du plan, soit du 4 au 31 août 2009 inclus.

En application des dispositions légales et réglementaires et des recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa réunion du 30 juillet 2009 que les membres du Directoire devront conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées.

Le nombre total d'options attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires du plus grand nombre d'options s'élève à 24 000 options. Par ailleurs, le nombre total d'options attribuées en 2009 aux membres du Comité Exécutif (en ce compris les membres du Directoire) dans sa composition au 31 décembre 2009 s'élève à 52 000 options.

8.1.3 RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE – EXERCICE 2009

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

	Plan 2006 (*)	Plan 2007 (**)	Plan 2008 (***)	Plan « Value 08 »	Plan 2009 (****)	Plan « Value 09 »	Plan « 123 » (*****)
Date d'attribution	16/01/2006	03/05/2007	01/09/2008	16/12/2008	31/07/2009	17/11/2009	17/12/2009
Durée d'acquisition	2 ans	2, 3 et 4 ans	2 et 3 ans	4,5 ans	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	4,6 ans	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	-	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	-	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	199	280	41	8 697	53	8 097	17 067
Nombre théorique d'actions attribuées	148 000	111 000	11 590	33 856	13 334	34 700	51 201

(*) L'attribution définitive, en nombre, a été fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2006 et 2007. Elle s'est faite par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(**) L'attribution définitive, en nombre, se fera par tiers en 2009, 2010, 2011 en fonction pour chaque tiers de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2008, 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance calculé pour chacune des années concernées au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(***) L'attribution définitive, en nombre, se fera par moitié en 2010, 2011 en fonction pour chaque moitié de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour chacune des années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(****) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.

(*****) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 3 par bénéficiaire.

Pour le plan 2007 : le nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées est de 12 000.

Pour le plan 2008 : le nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées est de 6 620.

Pour le plan 2009 : le nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées est de 2 366.

Attribution aux membres du Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan « Value 08 »	Plan 2009	Plan « Value 09 »	Plan « 123 »
2007							
Nombre théorique d'actions attribuées	30 000	8 400	-	-	-	-	-
Nombre de dirigeants concernés	6	7	-	-	-	-	-
Nombre d'actions acquises	-	-	-	-	-	-	-
2008							
Nombre théorique d'actions attribuées	22 500	6 000	3 200	5	-	-	-
Nombre de dirigeants concernés	5	5	3	1	-	-	-
Nombre d'actions acquises	28 845	-	-	-	-	-	-
2009							
Nombre théorique d'actions attribuées	12 500	3 600	3 200	5	7 496	6	12
Nombre de dirigeants concernés	3	3	3	1	3	1	4
Nombre d'actions acquises	16 000	1 301	-	-	-	-	-

Une description des plans d'actions de performance figure par ailleurs en Notes 17 et 19 aux états financiers annuels consolidés, soit respectivement aux pages 115 à 127 et 128 à 130 du présent document de référence.

8.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ VALLOUREC

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance de la société Vallourec rend compte aux actionnaires, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, est celui auquel se réfère Vallourec pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Au cours de sa réunion du 6 avril 2009, le Conseil de Surveillance a vérifié que les règles en matière de rémunérations et de retraites appliquées par la Société aux membres du Directoire étaient conformes au Code AFEP-MEDEF. Il a notamment approuvé les termes du contrat de mandat de M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire en s'assurant de sa conformité au Code AFEP-MEDEF. Ces règles ont, conformément au Code AFEP-MEDEF, été rendues publiques en date du 9 avril 2009 sur le site de Vallourec. Elles ont été complétées le 10 août 2009 par une information relative à la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec et à la rémunération des membres du Directoire sous forme d'options et d'actions de performance en 2009.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 23 février 2010.

A – Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, la situation des membres du Conseil au regard des principes résultant du AFEP-MEDEF et la composition et le fonctionnement des trois Comités (Comité Financier et d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique) institués au sein du Conseil de Surveillance sont exposés dans le chapitre 6 du document de référence pour l'exercice 2009 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent rapport.

Le nombre de réunions du Conseil est normalement fixé à quatre par an, mais des réunions complémentaires peuvent être organisées en fonction de circonstances particulières. C'est ainsi qu'en 2009, le Conseil s'est réuni sept fois. La durée moyenne des réunions est d'environ trois heures.

Afin de s'assurer de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions normales est arrêté très tôt. Pour 2009, ce calendrier a été arrêté dès la réunion du Conseil du 31 juillet 2008. Pour 2010, le calendrier, dont une version préliminaire a été présentée lors du Conseil du 13 mai 2009, a été adopté par le Conseil du 30 septembre 2009.

Le taux de présence effective des membres du Conseil aux réunions du Conseil est supérieur à 80% en moyenne pour les réunions de 2009.

Date de réunion du Conseil (Exercice 2009)

Date de réunion du Conseil (Exercice 2009)	Taux de participation
25 février	7/9 (78%)
6 avril	7/8 (88%)
13 mai	7/8 (88%)
3 juin	7/9 (78%)
30 juillet	6/9 (67%)
30 septembre	7/9 (78%)
12 novembre	8/9 (89%)

Dans tous les cas, réunions normales ou exceptionnelles, les membres absents étaient représentés. Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions.

La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une lettre de convocation, à laquelle est joint l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles avant même la réunion du Conseil.

Le Directoire communique, dans les jours précédant la réunion du Conseil, divers documents notamment d'ordre financier, permettant ainsi aux membres d'en prendre connaissance par avance. Lors du Conseil, un dossier complet réunissant les documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour est remis à chaque participant. Dans ce dossier est également inclus, pour les réunions se rapportant à l'examen des activités trimestrielles, le rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance sur la marche de la Société, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 4 du Code de commerce. Le cas échéant, le Conseil s'appuie sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par le Président du Conseil de Surveillance, qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Dans les rares cas où un membre du Conseil est concerné personnellement par l'un des sujets traités, au sens de l'article L. 225-86 du Code de commerce, il quitte la séance pendant le débat.

Au cours de l'année 2009, les Commissaires aux comptes de la société Vallourec ont assisté aux séances du Conseil qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

Après les évaluations du fonctionnement du Conseil réalisées en 2003, 2006 et 2008, une nouvelle évaluation a été réalisée en 2009 sur la base du même questionnaire actualisé, lequel comportait six thèmes d'évaluation. La synthèse des réponses, qui a été communiquée aux membres du Conseil et discutée lors d'une séance du Conseil, montre un degré de satisfaction élevé de l'ensemble des membres. À la lumière de cette synthèse, il a été notamment préconisé et convenu d'élargir la composition du Conseil et ce, le cas échéant, jusqu'à la limite statutaire de douze membres afin de permettre notamment la présence de membres féminins et/ou disposant d'une stature ou d'une expérience internationales, voire de nationalité étrangère. La durée des réunions du Conseil qui a été accrue au cours de l'exercice 2009, selon la préconisation résultant de l'évaluation réalisée en 2008 afin d'assurer une richesse optimale des débats, apparaît dans l'ensemble appropriée, certains considérant cependant que trois heures constituent une durée minimale. La qualité des échanges est également appréciée. La documentation présentée à l'appui de ces réunions est jugée suffisamment détaillée et en amélioration constante. Enfin, les membres du Conseil se déclarent favorables au maintien d'une visite de site en présence d'opérationnels une fois par an.

En ce qui concerne la marche des affaires, le Conseil de Surveillance a principalement consacré ses travaux en 2009 à l'examen des comptes annuels et semestriels, à l'examen de l'activité du Groupe, aux résultats du plan de compétitivité *Cap Ten*, aux questions stratégiques ainsi qu'aux projets et négociations en cours.

Sur le plan de la gouvernance, le Conseil de Surveillance a en particulier examiné les sujets suivants :

- la fixation de la rémunération des membres du Directoire et de celle de son nouveau Président ;
- la politique de Vallourec en matière de rémunération et d'association du personnel aux résultats du Groupe, notamment en ce qui concerne les mesures adoptées par le Directoire de manière à

assurer une conformité aux dispositions de la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail ;

- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription attribuées à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ceux-ci d'une partie des actions et options attribuées ;
- le versement des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, aux membres des Comités et aux Censeurs ;
- la composition du Conseil de Surveillance suite à la nomination de M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 en remplacement de M. Pierre Verluca, et la cooptation consécutive le 13 mai 2009 de M. Jean-François Cirelli en tant que membre du Conseil de Surveillance.

B – Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la société Vallourec

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux Assemblées Générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 13 des statuts – lesquels sont disponibles sur le site de la Société (http://www.vallourec.com/download.asp?url=pub/assemblee_generale_fr/155_A.pdf) ainsi qu'au siège social – relatif aux Assemblées Générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation, étant toutefois précisé que « les titulaires d'actions sur le montant desquels les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de trente jours à compter de la mise en demeure effectuée par la Société ne peuvent être admis aux Assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum ».

Considérant que l'attention aux actionnaires est une valeur essentielle, Vallourec s'efforce, chaque fois qu'elle le peut, d'améliorer la participation de ses actionnaires aux Assemblées Générales, en les sensibilisant par avance par des publications supplémentaires aux exigences légales dans des journaux spécialisés et par la diffusion

d'une lettre aux actionnaires adressée à chacun d'entre eux dans les semaines précédant chaque Assemblée Générale annuelle.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 4 juin 2009 que 1 677 actionnaires étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance, possédant 26 293 488 actions sur les 53 788 716, soit 48,88% des actions et 26 339 066 droits de vote sur les 53 495 793, soit 49,23% des droits de vote, permettant de bénéficier d'un quorum en accroissement de 5%. Dans ce décompte, le groupe Bolloré figurait pour 2 990 534 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital représenté et 5,55% des droits de vote exercés.

La politique d'information des actionnaires et les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont exposées dans le chapitre 2 du document de référence pour l'exercice 2009.

C – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec, qui vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ; et
- la fiabilité des informations financières.

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, ce dispositif de contrôle

interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que les objectifs que se donne le Groupe seront atteints et que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés.

2. COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde entier au nom du Groupe, Vallourec a mis en place en 2009 un ensemble de procédures constituant le socle des règles internes applicables à l'ensemble de ses collaborateurs et de ses unités.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société Vallourec

Elles portent en particulier sur l'éthique, la délégation d'autorité, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la communication externe ainsi que la communication financière.

La Charte d'éthique

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées depuis 2009 dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes, et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à préserver en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a été traduite à cette fin en cinq langues. Elle a été également publiée sur le site de la Société – http://www.vallourec.com/download.asp?url=pub/publication_fr/52_P.pdf – pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous ses collaborateurs, notamment ses cadres, un délégué à la Charte d'éthique a été nommé. Il est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ;
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Le délégué à la Charte d'éthique rend compte au Directoire et s'appuie sur un réseau de correspondants locaux.

La procédure d'Autorité Déléguée

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, avec la stratégie arrêtée et avec l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour mieux répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée mise en œuvre en 2009 a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait par ailleurs constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Charte de confidentialité

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au service de Vallourec en les informant de manière aussi précise que possible des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

Le Code de bonne conduite relatif aux opérations sur le titre Vallourec

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir d'opérations sur ses titres.

Ce Code concerne non seulement l'ensemble des membres de ses organes de direction et de contrôle, mais également tous les dirigeants et salariés de Vallourec et de l'ensemble de ses filiales. Il est adressé à tout nouvel initié dont la Société tient la liste à jour.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et sa réputation et de la dégradation de la valeur du titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

La procédure de Communication externe

Vallourec a établi une procédure de Communication externe qui vise à assurer la cohérence des informations données à l'extérieur (orales ou écrites), lesquelles concourent à la réputation de Vallourec : image sociale, environnementale, etc.

Toute diffusion d'information vers l'extérieur portant notamment sur les carnets de commande, les nouveaux contrats, les investissements, les projets d'acquisition ou plus généralement sur l'activité passée ou future du Groupe doit faire l'objet d'un processus de validation interne.

La procédure de Communication financière

Vallourec a établi en 2009 une procédure de Communication financière qui vise à organiser les conditions d'informations financières au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

3. DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

3.1 Des procédures de contrôle interne adaptées aux spécificités du groupe Vallourec

La mise en œuvre de contrôles internes appropriés en matière de gestion des risques, de contrôle financier et de respect des dispositions légales relève de la responsabilité des dirigeants de chaque société du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, le Directoire s'appuie sur des directions fonctionnelles qui établissent les procédures nécessaires au bon fonctionnement des activités de contrôle, émettent des instructions et s'assurent de leur application.

Le Comité Financier et d'Audit assure, conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Les fonctions clés du Groupe et leurs procédures de contrôle ont été recensées comme suit.

3.2 Procédures de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

3.2.1 Reporting financier et comptable

L'information financière et comptable est élaborée de manière centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée par un logiciel de *reporting* et de consolidation implanté dans toutes les filiales consolidées. Ce logiciel est compatible avec les normes comptables IFRS que Vallourec a adoptées à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les reportings sont mensuels et effectués dans le mois qui suit, tandis que les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans les deux mois qui suivent. Le contrôle des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

3.2.2 Information financière externe

Depuis 2007, la Société publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre, notamment un bilan et un compte de résultats consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire. Les comptes annuels sont audités et les comptes semestriels font l'objet d'une évaluation par les Commissaires aux comptes ; les données trimestrielles ne sont ni auditées, ni revues.

3.2.3 Trésorerie et financement

Les opérations de trésorerie sont du ressort de chaque société, dans le cadre de procédures et de délégations définies. Tout écart par rapport aux règles générales nécessite l'accord préalable de la Direction Financière du Groupe.

Les décisions relatives aux financements et aux placements à plus d'un an sont du ressort de celle-ci. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

Les opérations en devises ou de couverture de changes sont également régies par des règles émises par la Direction Financière du Groupe.

Une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar US des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars US ont été mises en place en 2007. Cette organisation contribue à une meilleure gestion de la liquidité du Groupe et à la sécurisation des opérations de marché.

Un suivi mensuel des dettes, placements et opérations de change des filiales est assuré par un *reporting* effectué par le Directeur de la Trésorerie du Groupe et communiqué au Directoire.

3.2.4 Procédures et instructions

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thème et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de *reporting* et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

L'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale ont réalisé en 2008 une auto-évaluation de leurs procédures comptables et financières, sur la base d'un questionnaire de 121 questions, inspiré du rapport COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et répondant aux dispositions du guide d'application du Cadre de référence de l'AMF relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs.

Toutes ces sociétés ont fait l'objet en 2009 d'une revue sur site par l'audit interne sur la base de ce questionnaire qui porte sur les cycles comptables et financiers suivants : investissements, achats, stocks, ventes, trésorerie, provisions, personnel, taxes et processus de *reporting*. Chacune des sociétés a reçu en 2009 une synthèse des points à améliorer et a préparé un plan d'action pour chaque point faible avéré dont le risque d'occurrence et l'impact potentiel sur les comptes sont considérés comme significatifs.

3.2.5 Audit interne

La Direction de l'Audit Interne est rattachée à la Direction Financière du Groupe. Elle intervient auprès des filiales selon un plan d'audit afin notamment d'apprécier et d'améliorer la fiabilité de l'information comptable et financière.

Vallourec dispose outre l'équipe basée au siège du Groupe d'un auditeur chez V & M Deutschland et d'une équipe localisée chez V & M do Brasil dont les plans d'audit sont validés par la Direction de l'Audit Interne et dont le champ d'investigation porte principalement sur les procédures de contrôle interne.

Il peut être fait appel à des cabinets extérieurs dans le cadre de missions ponctuelles.

L'audit interne coordonne également les relations avec les auditeurs externes qui sont pour la plupart affiliés à des réseaux d'audit internationaux.

3.3 Autres processus clés analysés

3.3.1 Investissements industriels

La Direction de la Technologie et des Investissements, regroupée depuis le 1^{er} janvier 2010 avec la Direction de la Recherche et

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société Vallourec

du Développement au sein d'une direction unique (la Direction Technologie, R & D et Innovation) rend compte à un membre du Directoire et à un Comité d'Investissements composé des membres du Comité Exécutif, de la Direction du Contrôle de gestion et du service Corporate des investissements.

Ce Comité se réunit six fois par an. Il examine les budgets, les dépenses de l'exercice et, le cas échéant, les reports de dépenses. L'ordre du jour comprend l'étude des projets dont le coût prévisionnel est supérieur à 5 millions d'euros ou inférieur lorsqu'ils présentent un caractère stratégique. Selon la procédure Large Capex Approval, ces projets font l'objet d'un dossier établi par la division concernée et d'une note de la Direction du Contrôle de gestion, avant d'être soumis pour approbation au Directoire, conformément à la procédure d'Autorité Déléguée précitée en page 221.

Des contrôles a posteriori sont effectués, à l'initiative de la Direction de la Technologie et des Investissements ou de la Direction du Contrôle de gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et sur la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur des projets très représentatifs, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production de série. Par ailleurs, des audits de conduite de projet peuvent être réalisés pendant la phase de mise en œuvre du projet par le département Qualité du Groupe. Les résultats de ces audits sont portés à la connaissance des divisions et du Comité d'Investissements.

3.3.2 Qualité – Sécurité – Environnement

La Direction QSE (Qualité, Sécurité et Environnement) définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, conformes aux exigences du management de la qualité (normes ISO 9001 ou ISO/TS 16949, API, ASME, etc.), de la santé, de la sécurité (normes OHSAS 18001) et de l'environnement (ISO 14001).

Ces éléments forment le système de gestion Vallourec (*Vallourec Management System* - VMS) qui est mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est structuré en trois composantes principales :

- les plans dits TQM ou plans de surveillance des entités, permettent le contrôle des processus par l'identification des indicateurs opérationnels mesurant la performance ;
- les Groupes d'Amélioration Continue (GAC) organisent l'engagement du personnel dans le progrès continu selon ces mêmes indicateurs opérationnels, en mettant en œuvre une méthode normée et rigoureuse de résolution de problèmes ;
- les comités de pilotage assurent l'engagement de la Direction, le suivi et l'appui à la démarche de progrès.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique.

La Direction QSE assure un audit continu du VMS dans toutes les entités du Groupe, identifie les écarts, les pistes de progrès existantes, émet des recommandations et assure leur prise en compte dans les plans d'action. Son action est réalisée en coordination avec les organismes certificateurs extérieurs et avec les directions internes intervenantes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction du Contrôle de gestion.

- En matière de qualité, la Direction QSE assure la promotion, dans le cadre du VMS, de l'application des méthodes et des outils spécifiques visant à l'amélioration continue de la qualité des produits et à la maîtrise des processus de fabrication. Elle

accompagne leur mise en œuvre, met en place les formations nécessaires et anime le partage des bonnes pratiques. Par le biais d'audits qu'elle réalise dans tous les sites du Groupe, en complément de ceux réalisés par les organismes extérieurs de certification, elle s'assure de la bonne application de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche Qualité Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, maîtrise de la variabilité, prévention des risques et traitement des problèmes.

- En matière de sécurité, le Groupe a lancé en 2008 le projet *Cap Ten Safe* dont l'objectif est d'améliorer de façon significative la performance dans ce domaine. Il marque la volonté de créer une rupture et d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, afin d'améliorer de manière continue et permanente la culture sécurité du Groupe.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du VMS en cohérence avec les trois principes fondamentaux suivants : l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés.

Il comprend au titre de la période 2009-2010 les actions prioritaires suivantes :

- la remise à niveau de toutes les usines au regard des standards Vallourec, notamment en matière d'évaluation des risques, de suivi, de contrôle et d'actualisation des actions sécurité, d'ordre et de propreté dans les ateliers,
- la construction d'un système de management de la sécurité : Vallourec vise à certifier ses principaux sites industriels à l'OHSAS 18001 sur la période 2009-2010,
- le développement d'une culture sécurité : le Groupe a lancé fin 2008 auprès de tout le personnel un programme de visites de sécurité de ses usines. Ces visites consistent en l'observation d'un opérateur à son poste de travail, suivie d'un dialogue de sensibilisation au comportement sécurité ; elles ont été déployées durant toute l'année 2009. L'objectif est que chaque salarié du Groupe effectue deux visites de sécurité par an.
- le projet *Cap Ten Safe* a permis d'obtenir dès 2009 des performances de sécurité en forte amélioration : le taux de fréquence d'accidents avec arrêt (LTIR), a ainsi été réduit, pour l'ensemble du Groupe, de 9,2 en 2008 à 5,3 sur l'année 2009.
- En matière d'environnement, la Direction QSE est chargée de coordonner et d'animer les actions et s'appuie sur des responsables environnement locaux dont les actions visent la conformité réglementaire et l'amélioration des performances environnementales en cohérence avec la charte de développement durable du Groupe élaborée en 2004.

Elle effectue des audits et a mis en place un tableau de bord environnemental qui permet de suivre périodiquement les principaux paramètres.

Un rapport environnemental est publié annuellement, et décrit la situation dans ce domaine et les progrès réalisés dans tous les sites de Vallourec.

Les sites principaux de Vallourec sont aujourd'hui certifiés ISO 14001, ce qui concerne plus de 98% de la production. Quelques sites de taille plus réduite sont programmés pour cette certification en 2010.

Avec le projet *GreenHouse* lancé en 2009, le Groupe vise à concevoir et mettre en place un ensemble d'actions en vue de se préparer à l'« économie carbone », et ainsi intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans les décisions stratégiques. L'objectif est de réduire significativement la consommation énergétique (gaz et électricité) et ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. La Direction QSE est en charge de coordonner ces actions.

Enfin, le Groupe a poursuivi un programme significatif d'investissements dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, représentant en 2009 environ 7% de l'intégralité de ses investissements.

3.3.3 Recherche et Développement

La Direction de la Recherche et du Développement regroupée depuis le 1^{er} janvier 2010 avec la Direction de la Technologie et des Investissements au sein de la Direction Technologie, R & D et Innovation précitée en page 43 a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des programmes de développement de nouveaux produits et procédés industriels. Les processus ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées, notamment en ce qui concerne les aspects de propriété intellectuelle.

Des formations et assistances spécifiques par des professionnels expérimentés ont été introduites pour des projets sélectionnés. Les portefeuilles de projets des divisions sont suivis en particulier pour leur attractivité et leurs risques.

Chaque année, des audits sont également effectués par la Direction QSE dans le cadre du VMS.

3.3.4 Achats

La Direction des Achats s'est très rapidement adaptée en 2009 au contexte de crise économique en complétant ses principaux objectifs annuels d'actions prioritaires.

Trois actions complémentaires principales ont ainsi été menées :

- la renégociation de l'ensemble des contrats annuels et pluri-annuels dans un contexte de baisse des activités ;
- la sécurisation et la mise sous surveillance financière des fournisseurs stratégiques pour le Groupe ;
- l'adaptation rapide des volumes achetés en fonction des demandes émises par les prescripteurs internes.

Toutes ces actions ont permis à la Direction des Achats d'atteindre en 2009 les objectifs de contribution définis dans le cadre du projet *Cap Ten Safe*.

Les actions menées en 2008 pour améliorer l'organisation de la fonction achat se sont poursuivies en 2009. Ainsi, l'implication de la Direction des Achats concernant les matières premières et les investissements a permis d'aboutir à des gains très significatifs pour le Groupe.

3.3.5 Systèmes d'information

Le plan d'audits de sécurité informatique initié en 2008 a été poursuivi en 2009 ; par suite, des actions correctives ont été conduites. En particulier, un contrat a été conclu pour l'hébergement par un tiers du centre informatique de Saint-Saulve regroupant les serveurs applicatifs de la France et certains services à l'échelle du Groupe. La migration est en cours et sera achevée en mai 2010. Cette opération permettra d'éliminer les risques d'indisponibilité du centre informatique, le nouveau dispositif garantissant sa disponibilité permanente.

Plusieurs actions ont été entreprises en 2009 pour accroître la sécurité informatique du Groupe :

- la première phase du projet de séparation des droits d'accès (*Segregation of duties*) aux applications informatiques a été réalisée (projet GRC) ;
- le projet de déploiement du *core model* SAP s'est poursuivi aux États-Unis avec VAM USA pour une mise en service au cours de 2010 ;
- un contrat global a été signé avec un éditeur de solution anti-virus pour déployer une même solution dans tout le Groupe ;
- l'architecture d'une nouvelle solution de connexion à distance pour les collaborateurs et les partenaires de Vallourec, visant à renforcer la sécurité des échanges, a été définie. Elle sera déployée progressivement à compter de 2010 ;
- enfin, un projet d'homogénéisation et de renforcement de la gestion des accès au système d'information du Groupe a été lancé. Le déploiement de cette nouvelle architecture s'étendra de l'année 2010 au début 2011.

3.3.6 Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a mis en place en 2009 un processus de contrôle interne qui audite l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au Groupe et des réglementations sociales nationales en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Chaque pays disposant d'un service de ressources humaines procède à une auto-évaluation de son fonctionnement selon un questionnaire standardisé. Sur la base des réponses reçues, la Direction des Ressources Humaines Groupe procède à des audits, ainsi qu'au suivi des plans d'actions correctifs ou d'amélioration. En 2009, les principaux pays d'implantation du Groupe ont rempli le questionnaire d'auto-évaluation et ont été audités sur la base de leurs réponses : Brésil, France, Allemagne, États-Unis, Chine, Royaume-Uni, Mexique, Émirats Arabes Unis.

Le même type d'évaluation est opéré à l'occasion des phases d'acquisition et d'intégration de nouvelles sociétés.

Cette démarche permet aussi d'identifier des bonnes pratiques pouvant être généralisées de manière transverse.

En ce qui concerne la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, le programme global dénommé *Cap Ten Safe* (voir supra paragraphe 3.3.2) lancé en 2008 permet, en visant à obtenir la certification OHSAS 18001, de mettre l'accent sur une gestion généralisée et standardisée de la sécurité dans toutes les usines, reposant sur un engagement fort de l'encadrement et sur l'implication de tout le personnel.

Une réduction très sensible du nombre d'accidents et du nombre de jours d'arrêt de travail qui en découlent a été obtenue en 2009.

3.3.7 Relations commerciales

Dans l'objectif de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients : limites de crédit et délégations, assurance-crédit. Dans le même esprit ont été élaborées des conditions générales de vente

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société Vallourec

ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

La Direction Juridique effectue périodiquement une analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente passés par les filiales avec leurs clients. Les conditions générales, les documents types, les contrats de vente, et les candidatures à appel d'offres font l'objet d'une revue régulière.

3.3.8 Assurances

Les risques industriels sont couverts par deux assurances Groupe : une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) et une assurance responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

4. GESTION DES RISQUES

Les risques sont gérés par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles (Finance, Ressources Humaines, Juridique, Achats, Qualité, Informatique, Assurances...). En outre, Vallourec développe une démarche transversale, pour assurer à la gestion des risques cohérence, exhaustivité et suivi.

Le Risk Manager de Vallourec coordonne une approche *top-down* selon laquelle les principaux responsables de l'entreprise évaluent les risques majeurs pour mettre en œuvre des mesures de réduction de la probabilité et de l'impact de ces risques. La méthode établit des priorités selon les projets, en prenant en compte « le potentiel d'amélioration » des contrôles. Ainsi, un risque « majeur », pour lequel Vallourec déploie déjà un contrôle au niveau des meilleures pratiques de l'industrie (prévention, protection contre les conséquences, assurance), restera simplement sous surveillance. En revanche, un risque « fort », pour lequel Vallourec n'a pas encore optimisé son contrôle, générera un plan d'actions.

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des divisions ainsi qu'au niveau du Groupe pour l'information du Directoire de Vallourec. Chaque cartographie détaille les risques principaux, avec leurs scénarios, leurs survenances passées, les contrôles en place, et les éventuelles meilleures pratiques de contrôle dans d'autres sociétés. Ce sont ces risques principaux qui justifient l'ouverture de plans d'actions.

Les divisions et le Directoire de Vallourec gèrent leur cartographie des risques lors de la réunion de comités semestriels. Le *Risk Manager* de Vallourec participe à ces comités pour alimenter les réflexions, garantir la cohérence des actions et rendre compte au Directoire. Toute réunion de comité réunit le Directeur de la division concernée et ses principaux adjoints. Sont aussi conviés les Directeurs fonctionnels concernés par certains risques (ex. : R & D, informatique). Chaque comité aborde les points suivants :

- validation et suivi des plans d'actions, présentés par le propriétaire de chaque risque prioritaire ;
- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles, après clôture du plan d'action et leur pérennité ;
- mise à jour de l'auto-évaluation des risques prioritaires.

Ainsi, régulièrement depuis l'établissement des cartographies en 2007, les risques prioritaires voient leur contrôle hissé au niveau des bonnes pratiques de l'industrie. La gestion des risques s'intègre au Vallourec Management System par la pratique systématique de réunions de comités et d'indicateurs de gestion. La gestion des risques vise à être complémentaire du Contrôle Interne et de l'Audit Interne. Elle se coordonne avec eux et participe à la définition du programme d'audits internes. Elle teste méthodiquement la robustesse des procédures de contrôle interne précitées. Puis, elle les hisse au niveau des bonnes pratiques. Ainsi, des dispositifs particuliers ont été mis en place pour assurer la prévention :

- des risques physiques d'un collaborateur en mission ;
- des risques de fuites d'informations confidentielles ;
- des risques d'impact médiatique non maîtrisé.

Contre différents risques assurables, des couvertures complémentaires ont été souscrites au niveau du Groupe ou de certaines filiales.

En conclusion, la gestion des risques s'appuie sur un contrôle interne de plus en plus complet et adapté. En retour, elle aide au développement de ce contrôle interne par l'anticipation des risques, le benchmark des procédures et des plans d'actions pilotés au plus haut niveau des divisions et du Directoire.

Des informations complémentaires figurent à la section 4.2 « Gestion des risques » du chapitre 4.

D – Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

1. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les principes généraux de la politique de rémunération du Directoire, ainsi que l'analyse de la situation individuelle de chacun de ses membres sont présentés au Conseil de Surveillance par le Comité des Nominations et des Rémunérations qui dispose des études et conseils d'un cabinet international de premier plan, spécialiste des rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux sont exposés dans le chapitre 6 du document de référence pour l'exercice 2009 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent rapport.

La rémunération monétaire des membres du Directoire est composée d'une part fixe et d'une part variable. Cette rémunération est comparée chaque année à un échantillon de référence composé de groupes industriels français cotés, la politique de Vallourec étant de maintenir la part fixe et la part variable au niveau ou au-dessous des médianes respectives de cet échantillon.

La part variable dépend pour les $\frac{2}{3}$ de la performance globale du Groupe mesurée par le résultat net et pour $\frac{1}{3}$ de la réalisation d'objectifs individuels arrêtés par le Conseil. La part variable peut atteindre au maximum 90% de la part fixe pour le Président du Directoire et 75% pour les autres membres. La base de calcul de la performance globale du Groupe est vérifiée par les Commissaires aux comptes.

Lors de sa séance du 23 février 2010, le Conseil a décidé que la part variable des rémunérations des membres du Directoire sera en 2010 fonction par tiers du résultat net, du résultat brut d'exploitation et de la réalisation d'objectifs arrêtés par le Conseil, la base de calcul des deux premiers tiers étant vérifiée par les Commissaires aux comptes.

Les membres du Directoire peuvent se voir attribuer, au titre d'intéressement au capital, des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance dans des conditions arrêtées par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'attribution d'actions de performance est subordonnée depuis 2006, pour leur totalité, à des conditions de performance fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Il en est de même pour une part très significative des options de souscription d'actions attribuées en 2008 aux membres du Directoire, ainsi que depuis 2009 pour toutes les options qui leur sont consenties.

Depuis 2007, et conformément au Code AFEP-MEDEF, les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec

du quart de la plus value brut réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Les membres du Directoire s'engagent formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

En matière de retraite, les membres du Directoire, comme l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire conforme au Code AFEP-MEDEF dont les modalités sont exposées dans la partie du rapport de gestion consacrée aux conventions et engagements réglementés. Les ayants-droits peuvent conserver le bénéfice de ce régime si, passé l'âge de cinquante-cinq ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

Ce régime, qui n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux autres cadres dirigeants salariés du Groupe, apparaît modéré, la retraite complémentaire étant plafonnée à 20% du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable et limité à quatre plafonds annuels de sécurité sociale. La rente théorique brute est égale à la somme des droits annuels calculés au titre de chaque exercice complet selon la formule suivante : $C = 0,25 \times (B/P) - 1$ ⁽¹⁾.

Le nouveau Président du Directoire, entré en fonction le 1^{er} avril 2009, n'est titulaire d'aucun contrat de travail conclu avec le Groupe. Il bénéficie d'une indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint, et notamment en cas de changement significatif de la structure du capital ou d'opérations de rapprochement ou de changement de stratégie à l'initiative du Conseil de Surveillance ou des actionnaires de la Société. Conformément à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF, le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de conditions de performance. Le montant de cette indemnité ne saurait dépasser deux fois sa rémunération monétaire annuelle brute. Au cas où le Président du Directoire quitterait la Société dans les mêmes circonstances et avant d'avoir exercé les options de souscription d'actions ou d'achat qui lui auraient été attribuées, il en conserverait le bénéfice sous conditions de performance.

Les autres membres du Directoire ne bénéficient d'aucune indemnité de départ à raison de la cessation de leur mandat social de la part de la Société. Titulaires d'un contrat de travail conclu avec Vallourec & Mannesmann Tubes avant leur nomination en tant que membre du Directoire de la Société, dont l'application est suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient d'une indemnité de licenciement en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Vallourec & Mannesmann Tubes. Le montant de cette indemnité est égal à deux années de la rémunération fixe brute au titre de ce contrat de travail, majorée d'une part variable forfaitaire de 12,5%.

⁽¹⁾ $C =$ Droits annuels plafonnés à 2%
 $B =$ Salaire de base annuel
 $P =$ Plafond annuel de la Sécurité Sociale.

2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le montant maximal annuel des jetons de présence que le Conseil de Surveillance se répartit comme il le juge convenable a été porté à 400 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 (*Quinzième résolution*).

Chaque membre du Conseil et chaque Censeur recevait jusqu'en 2008 un jeton de présence fixé à 28 000 euros par an depuis 2007, ce montant étant réduit *pro rata temporis* dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

Afin d'assurer la conformité aux dispositions de l'article 18 du Code AFEP-MEDEF et à la pratique de la majorité des sociétés du CAC 40 qui attribuent en tout ou partie des jetons de présence en fonction de l'assiduité des membres, le Conseil de Surveillance, conformément à la recommandation qui lui avait été faite par son Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé d'adopter un nouveau dispositif de rémunération des membres du Conseil en répartissant en deux fractions égales la somme de 28 000 euros précitée dont l'une est acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité. Cette nouvelle règle est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2009.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été porté par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations à 250 000 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2006, à laquelle s'ajoute le jeton de présence de 28 000 euros. Le Président du Conseil, de même que ses autres membres ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

3. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES COMITÉS

Les membres des Comités (Comité Financier et d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique) perçoivent, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 400 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun de 2 500 euros par séance, les Présidents des Comités percevant quant à eux 3 500 euros par séance, à l'exception du Président du Comité des Nominations et des Rémunérations qui a renoncé en cette qualité à toute rémunération.

4. RÉMUNÉRATION DES CENSEURS

La rémunération des Censeurs s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance dans les mêmes conditions que celles des membres du Conseil de Surveillance.

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de Surveillance a décidé d'adopter le Code AFEP-MEDEF, lequel est consultable sur les sites internet de l'AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire.

Vallourec applique les recommandations qui y figurent.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

8.3 RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2010

8.3.1 RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

8.3.1.1 Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La *première résolution* a pour objet d'approuver les comptes sociaux de Vallourec de l'exercice 2009, faisant apparaître un bénéfice de 427 376 830,66 euros.

La *deuxième résolution* a pour objet d'approuver les comptes consolidés de Vallourec de l'exercice 2009, faisant apparaître un bénéfice de 536 478 000 euros.

La *troisième résolution* a pour objet de déterminer l'affectation du résultat. Il est proposé de fixer le dividende de l'exercice 2009 à

3,50 euros par action. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% résultant de l'application de l'article 158-3 du même code. Conformément à l'article 117 quater du Code général des impôts, les actionnaires peuvent toutefois, sous conditions et en lieu et place du barème progressif de l'impôt sur le revenu, opter pour un prélèvement forfaitaire libérateur au taux de 18% ; le dividende est alors exclu de l'abattement de 40%. Il est rappelé aux actionnaires que, dans ces deux cas, sous certaines conditions, les prélèvements sociaux afférents à ces dividendes sont prélevés à la source.

Pour mémoire, il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédant celui de l'exercice 2009 :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action ⁽¹⁾ En euros
2006	53 011 870	6,00 ⁽²⁾
2007	53 038 720	11,00 ⁽³⁾
2008	53 788 716	6,00 ⁽⁵⁾

(1) Les dividendes versés au cours des exercices 2006 à 2008 ouvraient droit à l'abattement de 40% résultant de l'application de l'article 158-3 du Code général des impôts.

(2) Dont un acompte sur dividende de 2 euros par action mis en paiement le 20 octobre 2006.

(3) Dont un acompte sur dividende de 4 euros par action mis en paiement le 4 juillet 2007.

(4) Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 a conféré à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le dividende sera détaché de l'action le 7 juin 2010 et mis en paiement le 30 juin 2010.

La *quatrième résolution* a pour objet de conférer à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

À cet effet, chaque actionnaire pourra opter pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions entre le 7 juin 2010 et le 22 juin 2010 inclus. À l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

Pour les actionnaires qui opteront pour un paiement en numéraire, le dividende sera payé le 30 juin 2010 ; à la même date interviendra la livraison des actions pour ceux qui opteront pour le paiement du dividende en actions. Les actions remises en paiement du dividende porteront jouissance au 1^{er} janvier 2010.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions, seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant du dividende faisant l'objet de la *troisième résolution*, et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Si le montant des dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- obtenir le nombre entier d'actions immédiatement supérieur en versant à la date où il exercera son option la différence en numéraire ; ou
- recevoir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

8.3.1.2 Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2009, la Société n'a conclu aucune nouvelle convention dite « réglementée » qu'elle n'aurait pas déjà soumise à l'Assemblée Générale.

De ce fait, et en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, aucune résolution relative aux conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce n'est soumise, faute d'objet, à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les conventions et engagements réglementés conclus, autorisés et approuvés précédemment et notamment au cours des exercices antérieurs et qui ont continué à produire des effets au cours de l'exercice 2009 sont présentés en détail dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, lequel figure en pages 239 à 240 du présent document de référence.

Il y est notamment précisé que la Société et la Banque Rothschild & Cie ont décidé conjointement de mettre un terme, avec effet au 31 décembre 2009, au mandat confié en 2006 à cette banque pour des missions relatives aux options stratégiques de Vallourec ainsi qu'à l'assistance en cas d'offre publique. La contribution de la Banque Rothschild & Cie a été significative en particulier par son apport aux réflexions et orientations stratégiques du Groupe. Vallourec s'est désormais dotée des équipes et instances qui lui permettent de préparer et décider de ses choix stratégiques sans devoir recourir à un conseil externe permanent, et il n'apparaît dès lors plus nécessaire de maintenir en 2010 ce mandat.

8.3.1.3 Composition du Conseil de Surveillance

Les résolutions cinq à neuf concernent la composition du Conseil de Surveillance.

1. Renouvellement du mandat de trois membres du Conseil de Surveillance

Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de MM. Michel de Fabiani et Jean-Claude Verdière ainsi que de la société Bolloré dont le représentant permanent est M. Thierry Marraud arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

La *cinquième résolution* a pour objet de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel de Fabiani pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. M. Michel de Fabiani est indépendant au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

La *sixième résolution* a pour objet de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Bolloré pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. La société Bolloré est indépendante au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

La *septième résolution* a pour objet de renouveler, conformément à l'article 10.1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Claude Verdière¹ pour une durée de deux (2)

années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de façon à assurer la continuité des travaux du Conseil et notamment du Comité Financier et d'Audit dont il est un membre qualifié et présentant des compétences particulières en matière financière et comptable. Ce délai permettra aux nouveaux membres du Conseil d'acquérir une connaissance approfondie du Groupe. M. Jean-Claude Verdière est indépendant au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

2. Nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance

La *huitième résolution* a pour objet de nommer, conformément à l'article 10.1 des statuts, Mme Vivienne Cox en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Mme Vivienne Cox est indépendante au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

La *neuvième résolution* a pour objet de nommer, conformément à l'article 10.1 des statuts, Mme Alexandra Schaapveld en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Mme Alexandra Schaapveld est indépendante au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

3. Expiration du mandat d'un Censeur

Le mandat de Censeur de M. Arnaud Leenhardt expire à l'issue de la présente Assemblée Générale. Ayant accompli l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Vallourec dont il a assumé la Présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de décisions déterminantes qui ont permis l'essor international du Groupe et le succès de ses produits sur le marché mondial.

Le Directoire lui témoigne sa reconnaissance pour son attachement à Vallourec et sa profonde gratitude pour l'œuvre qu'il y a accomplie.

8.3.1.4 Actualisation de la rémunération des membres et des Censeurs du Conseil de Surveillance

La *dixième résolution* a pour objet de fixer à 520 000 euros le montant annuel des jetons de présence susceptible d'être alloué au Conseil de Surveillance. Il s'agit d'adapter ce montant à la composition du Conseil, à son caractère international, au nombre croissant de ses réunions et de celles des Comités tout en tenant compte de la pratique des sociétés cotées européennes.

8.3.1.5 Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

La *onzième résolution* vise à renouveler l'autorisation donnée au Directoire d'opérer sur les titres de la Société conférée par l'assemblée générale du 4 juin 2009 et arrivant à expiration le 4 décembre 2010. Au titre de cette nouvelle autorisation, le Directoire, dans des termes pratiquement identiques à ceux de l'autorisation précédente, pourra décider l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du capital de la Société. Ce pourcentage s'appliquera

¹ Atteint par la limite d'âge statutaire de 70 ans, M. Jean-Claude Verdière peut être réélu une fois, pour une durée maximale de deux ans, conformément aux dispositions de l'article 10-1 des statuts.

au capital ajusté de la Société en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée Générale.

Les objectifs des achats d'actions seront notamment les suivants :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions de la Société aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues par la loi,
- l'attribution d'actions de performance,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action, réalisée par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité,
- la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et
- l'annulation d'actions.

Ces interventions seront réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce et des règles édictées par l'Autorité des marchés financiers. Ces interventions pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur les titres de la Société.

Le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à 204 euros correspondant au cours moyen de l'action Vallourec pondéré par les volumes, depuis le 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 mars 2010, majoré de 50 %.

Le montant maximum destiné à la réalisation de ce programme de rachat est fixé à 800 millions d'euros.

Cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois.

8.3.2 RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

8.3.2.1 Division du nominal des actions

Le cours de l'action Vallourec est l'un des plus élevés de la cote, nettement au-dessus de la moyenne du CAC 40. Une telle situation est susceptible de gêner les échanges et peut dissuader certains épargnants de s'intéresser à l'action Vallourec. C'est la raison pour laquelle Vallourec souhaite réaliser une division du nominal de son action afin d'accroître l'accessibilité du titre et d'en améliorer la liquidité.

La douzième résolution vise donc à proposer à la présente Assemblée Générale de procéder à une division par deux (2) du nominal de l'action Vallourec par création de 114 561 578 actions nouvelles de deux (2) euros de nominal chacune qui seront attribuées aux actionnaires détenteurs de 57 280 789 actions actuelles de 4 euros de nominal chacune, par voie d'échange, à raison de deux (2) actions nouvelles pour une (1) action détenue.

La division du nominal et l'attribution corrélative de nouvelles actions aux actionnaires sont sans effet sur les droits bénéficiant aux actions prévus par les statuts de la Société. Les actions nouvelles conserveront les mêmes droits que les actions anciennes auxquelles elles se substitueront.

La division du nominal sera effective postérieurement à la mise en paiement, le 30 juin 2010, du dividende proposé au titre de l'exercice 2009.

8.3.2.2 Modification statutaire en vue de l'introduction du vote électronique à distance

La Société souhaite poursuivre sa politique encourageant et facilitant l'exercice par ses actionnaires de leur droit de vote en assemblée. Prenant acte de l'accessibilité d'internet et dans une approche cohérente avec les possibilités offertes par la loi, la Société souhaite mettre en place le vote par internet à distance sous réserve que les conditions de fonctionnement et de sécurité soient pleinement assurées.

Le vote à distance par internet permettra aux actionnaires de voter de manière électronique, sécurisée et par avance. Ce moyen de vote viendra compléter les moyens traditionnels de vote déjà offerts aux actionnaires que sont la présence aux assemblées, le vote par procuration et le vote par correspondance.

Le recours au vote à distance par voie électronique requiert une modification préalable des statuts de la Société conformément aux articles L. 225-107, R. 225-61 et R. 225-71 du Code de commerce. La treizième résolution vise donc à proposer à l'Assemblée Générale de procéder à la modification des statuts en ce sens.

Les actionnaires votant à distance par voie électronique au moyen du formulaire électronique de vote proposé sur le site internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée seront assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique pourront, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par le centralisateur de l'Assemblée par tout procédé arrêté par le Directoire et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

8.3.2.3 Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société

En application de l'article L. 233-32-II du Code de commerce, la quatorzième résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à émettre à titre gratuit, en faveur des actionnaires de Vallourec, des bons de souscription d'actions permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique d'acquisition non sollicitée visant la Société.

Conformément à la loi, cette délégation ne pourra être mise en œuvre que dans le cas où une offre publique serait initiée par une entité n'ayant pas elle-même l'obligation d'obtenir l'approbation de l'assemblée de ses actionnaires pour prendre des mesures de défense en période d'offre, ou qui serait contrôlée par une entité non

soumise à cette obligation. Dans tous les autres cas, la présente résolution devra être confirmée par un vote de l'Assemblée Générale pendant l'offre publique.

L'émission de ces bons ne pourra excéder un montant égal à 25% du capital social au jour de la décision d'émission des bons par le Directoire, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisée par la présente Assemblée Générale ou toute Assemblée Générale antérieure ou ultérieure, et entraînerait par voie de conséquence une dilution maximale de 20 % de la quote-part du capital détenue par l'initiateur à l'issue de son offre.

La résolution proposée n'a pas pour objectif de faire échouer une offre publique mais vise à préserver les intérêts des actionnaires en incitant l'initiateur à améliorer les termes de son offre si ceux-ci étaient jugés insuffisants.

A cet égard, le projet de résolution comporte des dispositions essentielles garantissant la préservation des intérêts des actionnaires. Ainsi, l'émission des bons ne pourra être décidée par le Directoire qu'au vu d'un rapport établi par une banque sans lien d'intérêts avec

la Société et dont la désignation aura été approuvée par la majorité des membres indépendants du Conseil de Surveillance. Au vu des conclusions de ce rapport, le Directoire aura l'obligation d'expliquer les circonstances et les raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient l'émission de tels bons.

D'autre part, même si le Directoire décidait l'émission des bons, ceux-ci seront caducs de plein droit si l'offre et toutes les offres concurrentes éventuelles échouent ou sont retirées.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Directoire en cas d'offre publique déposée dans les dix-huit mois du vote de la présente résolution. Son renouvellement supposera une consultation régulière des actionnaires.

8.4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En 2009, la crise économique mondiale a entraîné une baisse sans précédent des volumes de ventes de Vallourec (- 46%). Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a mieux résisté à 4 465 millions d'euros, en recul cependant de 31% par rapport à 2008. Le résultat net part du Groupe a pour sa part baissé de 46% à 518 millions d'euros mais représente encore 12% du chiffre d'affaires.

Cette résistance résulte d'abord d'un effet de prix/mix favorable grâce à la livraison au cours de l'année de commandes enregistrées dans de bonnes conditions durant la seconde partie de 2008 et jusqu'au début de 2009 dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'énergie électrique. D'autre part, confronté à une dégradation brutale de ces conditions de marché, le Groupe a su s'adapter sans retard et démontrer sa flexibilité en réduisant ses coûts opérationnels de 35% par rapport à 2008 et de 46% au quatrième trimestre 2009 par rapport au quatrième trimestre 2008. Le niveau de trésorerie générée a atteint le niveau record de 1 611 millions d'euros, dont 845 millions d'euros résultant de la réduction vigoureuse et maîtrisée du besoin en fonds de roulement.

Dans la crise, le Groupe a choisi de maintenir ses investissements à un niveau élevé pour répondre aux attentes de ses clients et

accroître son efficacité. Citons : le nouveau site de production intégré au Brésil en cours de construction, la prise de contrôle de PTCT en Indonésie, l'acquisition de deux sociétés de tiges et accessoires de forage au Moyen-Orient, et l'annonce d'une nouvelle tuberie pour petits diamètres aux États-Unis destinée à la production de gaz non-conventionnel.

Le Conseil de Surveillance exprime sa gratitude à l'ensemble du personnel du Groupe et au Directoire pour le travail accompli et les résultats obtenus en 2009 dans un environnement très éprouvant.

En 2010, le Groupe poursuit sans relâche ses actions pour accroître flexibilité et compétitivité avec l'objectif de sortir renforcé de la crise.

Le Conseil de Surveillance, réuni sept fois au cours de l'exercice 2009, s'est tenu régulièrement informé de la marche des affaires et de l'activité de la Société et du Groupe dans le respect des dispositions légales et statutaires. Il a procédé, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a estimé nécessaires et a veillé particulièrement à ce que son organisation permette une bonne gouvernance de la Société.

Le Conseil de Surveillance a examiné le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice 2009 ainsi que les divers documents qui y sont joints. L'ensemble de ces documents n'appelle pas d'observations particulières de sa part.

Le Conseil a également approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les résolutions qui vous sont présentées par le Directoire ont recueilli l'assentiment du Conseil.

Concernant les résolutions de caractère ordinaire :

- le Conseil soutient la proposition du Directoire de fixer le dividende de l'exercice 2009 à 3,50 euros par action et de conférer à chaque actionnaire de la Société le choix entre le paiement du dividende en espèces ou en actions conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Le taux de distribution ressort à 38,6% et le taux de distribution moyen des cinq derniers exercices à 35,9% ;

- s'agissant de la composition du Conseil de Surveillance, il vous est proposé de renouveler pour une durée de quatre ans les mandats de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel de Fabiani et de la société Bolloré dont le représentant permanent est M. Thierry Marraud.

Il vous est également proposé de renouveler le mandat de M. Jean-Claude Verdière pour une durée de deux ans afin d'assurer la continuité des travaux du Conseil et notamment du Comité Financier et d'Audit dont il est un membre qualifié et présentant des compétences particulières en matière financière et comptable. Ce délai permettra aux nouveaux membres du Conseil d'acquérir une connaissance approfondie du Groupe.

Il vous est également demandé de nommer Mme Vivienne Cox et Mme Alexandra Schaapveld en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années.

Comme M. Michel de Fabiani, M. Jean-Claude Verdière et la société Bolloré, Mme Cox et Mme Schaapveld sont indépendantes au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

Le mandat de Censeur de M. Arnaud Leenhardt expire à l'issue de la présente Assemblée Générale. Ayant accompli l'ensemble de sa carrière d'industriel au sein du groupe Vallourec dont il a assumé la Présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de décisions déterminantes qui ont permis l'essor international du Groupe et le succès de ses produits et services sur le marché mondial.

Le Conseil de Surveillance lui témoigne sa reconnaissance pour son attachement à Vallourec et sa profonde gratitude pour l'œuvre qu'il y a accomplie ;

- il vous est également proposé de fixer à 520 000 euros le montant annuel des jetons de présence susceptible d'être alloué au Conseil de Surveillance. Il s'agit d'adapter ce montant à la composition du Conseil, à son caractère international, au nombre croissant de ses réunions et de celles des Comités tout en tenant compte de la pratique des sociétés cotées européennes ;
- par ailleurs, il vous est proposé de renouveler l'autorisation annuelle de rachat d'actions dans des termes et conditions semblables à ceux de 2009, étant précisé que cette autorisation ne s'applique pas en période d'offre publique.

Concernant les résolutions de caractère extraordinaire dont l'application ne pourra se faire qu'avec l'accord du Conseil de Surveillance :

- il vous est proposé de procéder à une division par deux du nominal de l'action Vallourec afin d'accroître l'accessibilité du titre et d'en améliorer la liquidité ;
- il vous est par ailleurs proposé d'autoriser la modification des statuts à l'effet d'y introduire la faculté de recourir au vote électronique en Assemblée Générale et d'en préciser les modalités, notamment quant aux procédés d'identification, afin de faciliter la participation active aux Assemblées Générales ;
- afin de permettre à Vallourec de poursuivre sa stratégie de création de valeur à long terme malgré les aléas d'une conjoncture cyclique, il vous est demandé d'autoriser le Directoire, en cas d'offre publique d'achat non sollicitée, à émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions permettant de souscrire à des actions de la Société à des conditions préférentielles.

L'initiative en sera prise par le Directoire sous le contrôle des membres indépendants du Conseil qui devront se faire assister par une banque également indépendante. Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons ainsi émis ne pourra excéder 25% du capital alors existant. Une telle délégation, d'une durée de dix-huit mois, s'inscrit dans le cadre de l'« exception légale de réciprocité ». Elle ne pourrait être mise en œuvre qu'à l'encontre d'un initiateur ne pouvant lui-même, ou son actionnaire de contrôle, faire l'objet d'une offre publique d'achat.

Cette mesure permettra, en cas d'offre publique hostile, d'assurer une meilleure valorisation de la Société et ainsi de préserver les intérêts de ses actionnaires.

Nous vous invitons à approuver l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

8.5 PROJET DE TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2010

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes sociaux et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 427 376 830,66 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes consolidés et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 536 478 000 euros.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice 2009 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, approuve l'affectation du résultat proposée par le Directoire comme suit :

Bénéfice de l'exercice	427 376 830,66 euros
Dotation à la réserve légale	(1 396 829,20) euros
Report à nouveau	430 085 999,04 euros
Bénéfice distribuable	856 066 000,50 euros
Paiement aux actionnaires d'un dividende de 3,50 euros correspondant à un dividende total de	200 482 761,50 euros
Solde affecté en totalité au compte report à nouveau	655 583 239,00 euros

Elle fixe en conséquence le dividende au titre de l'exercice 2009 à 3,50 euros pour chacune des 57 280 789 actions composant le capital social au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale précise que la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre à la date de mise en paiement. Le montant correspondant sera reporté à nouveau. En conséquence, l'Assemblée Générale donne mandat au Directoire pour réviser le cas échéant le montant définitif de la distribution effective et le montant définitif du report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % résultant de l'application de l'article 158-3 du même Code. Conformément à l'article 117 quater du Code général des impôts, les actionnaires peuvent toutefois, sous conditions et en lieu et place du barème progressif de l'impôt sur le revenu, opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18 % ; le dividende est alors exclu du bénéfice de l'abattement de 40 %. Il est rappelé aux actionnaires que, dans ces deux cas, sous certaines conditions, les prélèvements sociaux afférents à ces dividendes sont prélevés à la source.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes attribués au titre des trois exercices précédant celui de l'exercice 2009 ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action ⁽¹⁾ En euros
2006	53 011 870	6,00 ⁽²⁾
2007	53 038 720	11,00 ⁽³⁾
2008	53 788 716	6,00 ⁽⁴⁾

(1) Les dividendes versés au cours des exercices 2006 à 2008 ouvraient droit à l'abattement de 40 % résultant de l'application de l'article 158-3 du Code général des impôts.

(2) Dont un acompte sur dividende de 2 euros par action mis en paiement le 20 octobre 2006.

(3) Dont un acompte sur dividende de 4 euros par action mis en paiement le 4 juillet 2007.

(4) Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 a conféré à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le dividende sera détaché de l'action le 7 juin 2010 et mis en paiement le 30 juin 2010.

Quatrième résolution

(Option pour le paiement du dividende en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, et conformément à l'article 15 des statuts, décide d'accorder à chaque propriétaire d'actions ordinaires la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la totalité du dividende net lui revenant au titre des actions dont il est propriétaire.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seront émises à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la *troisième résolution* et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Si le montant des dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- obtenir le nombre entier d'actions immédiatement supérieur en versant à la date où il exercera son option, la différence en numéraire ; ou
- recevoir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende porteront jouissance au 1^{er} janvier 2010. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende net en espèces ou en actions nouvelles entre le 7 juin 2010 et le 22 juin 2010 inclus. À l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, le dividende sera payé le 30 juin 2010 ; à la même date interviendra la livraison des actions pour ceux qui opteront pour le paiement du dividende en actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, d'en préciser les modalités d'application et d'exécution, de constater l'augmentation de capital qui résultera de la présente décision, de modifier en conséquence les statuts de la Société, et plus généralement de faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

Cinquième résolution

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel de Fabiani)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément à l'article 10.1 des statuts, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel de Fabiani pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Bolloré)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément à l'article 10.1 des statuts, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Bolloré, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Claude Verdière)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément à l'article 10.1 des statuts, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Claude Verdière pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Huitième résolution

(Nomination de Mme Vivienne Cox en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément à l'article 10.1 des statuts, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de nommer Mme Vivienne Cox en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution

(Nomination de Mme Alexandra Schaapveld en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément à l'article 10.1 des statuts, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de nommer Mme Alexandra Schaapveld en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième résolution

(Actualisation de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de fixer à 520 000 euros le montant global maximal annuel des jetons de présence susceptible d'être alloué au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 et chaque exercice suivant jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Onzième résolution

(Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue :

- de la mise en œuvre de tout plan d'option d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de leur attribution ou de leur cession aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de l'attribution d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans le cadre de l'autorisation résultant de la *vingt-deuxième résolution* de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009.

Ce programme est également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions achetées pendant la durée du programme de rachat n'excède pas à quelque moment que ce soit 10 % des actions composant le capital de la Société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée Générale ; étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital social, (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % visée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (iii) le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par le Directoire, en une ou plusieurs fois, par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, aux époques qu'il appréciera, sauf en cas d'offre publique sur les titres de la Société.

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 204 euros et le montant maximum affecté à la réalisation du programme de rachat est fixé à 800 millions d'euros.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et toute autre autorité, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Directoire est expressément autorisé à subdéléguer à son Président, avec faculté pour ce dernier de sous-déléguer à une personne qu'il avisera, l'exécution des décisions que le Directoire aura prises dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation, à compter de son utilisation par le Directoire, annule et remplace pour la période restant à courir celle donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 4 juin 2009.

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution

(Division par deux du nominal des actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de diviser le nominal de l'action par deux (2), afin de ramener la valeur nominale de chaque action de la Société de quatre (4) euros à deux (2) euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte que le capital demeure fixé à 229 123 156 euros divisé en 114 561 578 actions de deux (2) euros de nominal. Les 114 561 578 actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires de la Société à raison de deux (2) actions nouvelles pour une (1) action détenue.

L'Assemblée Générale, décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à 229 123 156 euros divisé en 114 561 578 actions de 2 euros de nominal chacune. »

L'Assemblée Générale prend acte que la division du nominal et l'attribution corrélatrice de nouvelles actions aux actionnaires sont sans effet sur les droits bénéficiant aux actions prévus par les statuts de la Société. Les actions nouvelles conserveront les mêmes droits que les actions anciennes auxquelles elles se substitueront.

L'Assemblée Générale décide que tous les frais relatifs à la division du nominal des actions seront pris en charge par la Société.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation dans les limites prévues par la loi, pour fixer la date d'effet de cette division de la valeur nominale de l'action laquelle sera postérieure au 30 juin 2010, procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, notamment au titre des plans d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions qui auraient pu être mis en œuvre jusqu'à présent par la Société, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir tous actes, formalités, déclarations en conséquence de cette décision.

Treizième résolution

(Modification statutaire en vue de l'introduction du vote électronique à distance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide d'introduire la possibilité d'un vote électronique à distance lors des assemblées générales.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier la section 3 « Participation » de l'article 12 des statuts de la Société comme suit :

« 3. Participation

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées selon les modalités fixées par la loi et les dispositions réglementaires.

Sur décision du Directoire, les actionnaires peuvent voter par tous moyens de télécommunication et de télétransmission, y compris

Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires votant à distance, dans les délais requis, par voie électronique au moyen du formulaire électronique de vote contenant les mentions réglementaires proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par le centralisateur de l'Assemblée par tout procédé arrêté par le Directoire et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les titulaires d'actions sur le montant desquels les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de trente jours à compter de la mise en demeure effectuée par la Société, ne peuvent participer aux Assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum.

Lorsque les actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote exercé par l'usufruitier dans toutes les Assemblées, qu'elles soient ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

Les Assemblées peuvent être réunies au siège social, ou dans tout autre lieu de France métropolitaine. »

En conséquence, l'Assemblée Générale décide que l'alinéa 10 de la section 4 « Tenue des Assemblées » de l'article 12 des statuts actuellement libellé comme suit :

« Il est tenu une feuille de présence dûment émarginée par les participants et certifiée exacte par le Bureau de l'Assemblée. »

est remplacé par un nouvel alinéa, libellé comme suit :

« Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. »

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation dans les limites prévues par la loi, pour modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir tous actes, formalités, déclarations en conséquence de cette décision.

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois avec la faculté d'y surseoir ou d'y renoncer,

en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, à l'émission de bons permettant de souscrire des actions de la Société à des conditions préférentielles, et à l'attribution gratuite de ces bons aux actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;

2. décide que le nombre maximal de bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation est fixé au nombre d'actions composant le capital social et que le montant nominal maximal des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice de la totalité des bons ainsi émis ne pourra pas excéder un montant égal à 25% du capital social au jour de la décision d'émission des bons par le Directoire, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisée par la présente Assemblée Générale ou toute Assemblée Générale antérieure ou ultérieure ; le cas échéant, ce plafond sera majoré à due proportion de toute augmentation de capital ultérieure réalisée avant la décision d'émission des bons, étant précisé que ce plafond ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales ou réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
3. décide que le nombre maximal de bons à émettre ne dépassera pas le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
4. décide que le Directoire devra rendre compte, au vu d'un rapport établi par une banque libre d'intérêts avec la Société dont la désignation aura été approuvée par la majorité des membres indépendants du Conseil de Surveillance, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons, ainsi que des critères et méthodes selon lesquelles sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons ;
5. décide que les bons émis au titre de la présente délégation ne seront pas exerçables et deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toutes les offres concurrentes éventuelles échouent ou sont retirées ;
6. décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - déterminer les critères d'attribution des bons en fonction notamment d'une date de référence à laquelle la qualité d'actionnaire devra être établie,
 - fixer le nombre de bons à attribuer par action,
 - fixer les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes autres caractéristiques de ces bons, notamment la période d'exercice, le prix d'exercice des bons ou les modalités de sa détermination, la négociabilité et/ou la cessibilité des bons,
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximum de trois mois,
 - fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
 - le cas échéant, prononcer ou constater la caducité, ou au contraire le caractère exerçable des bons,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions souscrites par l'exercice des droits attachés aux bons et, notamment, arrêter la date même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus,
 - constater la réalisation des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - le cas échéant, procéder aux ajustements assurant la préservation, au titre de l'émission des bons, des droits des porteurs de titres donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions,
 - porter à la connaissance du public l'intention de la Société d'émettre des bons en vertu de la présente résolution,
 - d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
7. décide que la présente délégation est consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique (après réouverture, le cas échéant) visant la Société et déposée dans les dix-huit (18) mois de la présente Assemblée Générale ;
8. décide que la présente délégation sera réputée, en cas de caducité des bons, n'avoir pas été utilisée et conservera en conséquence tous ses effets ;
9. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente délégation pourraient donner droit.

8.6 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

8.6.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VALLOUREC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participations tel que décrit dans la note B de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini

Philippe Grandclerc

Jean-Paul Picard

Jean-Marc Lumet

8.6.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis d'autre convention ou engagement conclus au cours de l'exercice et non approuvé par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice, soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, qui n'aurait pas déjà été approuvé par l'Assemblée Générale.

Engagement approuvé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009

En application du Code de commerce, nous avons été informés que l'engagement suivant, approuvé au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009 sur rapport spécial des commissaires aux comptes en date du 23 avril 2009, s'est poursuivi au cours du dernier exercice.

Indemnité de fin de mandat du Président du Directoire

Personne concernée : Monsieur Philippe Crouzet

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 6 avril 2009, a autorisé le bénéfice d'une indemnité de départ allouée au Président du Directoire en cas de départ contraint et notamment de changement significatif de la structure du capital ou d'opération de rapprochement ou de changement de stratégie à l'initiative du Conseil de Surveillance ou des actionnaires de la Société. Conformément à l'article L.225-90-1 du Code de Commerce, le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de conditions de performance.

L'indemnité de fin de mandat est limitée à deux fois la part fixe de la rémunération majorée d'une part variable cible fixée par le Conseil de Surveillance à 80 % de la part fixe (« la rémunération de référence »).

Le versement de cette indemnité est soumis à des conditions de performance basées sur trois critères : (i) le résultat brut d'exploitation de l'exercice exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, (ii) la comparaison du résultat brut d'exploitation de l'exercice exprimé en euros avec le résultat brut d'exploitation budgété et (iii) l'atteinte d'objectifs personnels de progrès fixés par le Conseil de Surveillance pour l'exercice sous revue. Chacun de ces critères exprimés en pourcentage de la part fixe de la rémunération est plafonné à 30.

Les conditions de performance sont satisfaites si le total des trois critères constituant le critère de performance CP est, en moyenne sur les trois exercices précédents, égal ou supérieur à la moitié de la part variable cible. Si CP est inférieur à ce seuil, aucune indemnité n'est due. Si CP est égal à la moitié de la part variable cible, l'indemnité versée est de 1,5 fois la rémunération de référence ; elle varie de façon linéaire entre CP = 40 et CP = 80.

Par ailleurs, les options et actions de performance attribuées sont acquises en totalité, en cas de fin de mandat dans les mêmes circonstances, si CP est égal ou supérieur à 40 en moyenne sur les trois dernières années.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Mandat confié à la banque Rothschild & Cie

Personne concernée : Monsieur François Henrot

Votre Conseil de Surveillance du 7 mars 2006 a autorisé le Directoire de Vallourec à confier à la banque Rothschild & Cie un mandat prévoyant pour l'essentiel deux missions : d'une part l'analyse, l'évaluation et la définition des options stratégiques de Vallourec et d'autre part, l'assistance et la défense en cas d'une offre publique.

Ce mandat était d'une durée de vingt-quatre mois à compter de sa date d'effet, soit le 1^{er} avril 2006, tacitement reconductible par période de six mois.

Vallourec et la banque Rothschild & Cie ont décidé conjointement de mettre un terme à ce mandat avec effet au 31 décembre 2009.

Un montant de 360.000 euros hors taxes a été versé au titre de ce mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

*Retraite supplémentaire pour cadres dirigeants***Plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005**

Personnes concernées : M. Pierre Verluca (Président du Directoire démissionnaire le 31 mars 2009), M. Philippe Crouzet (nommé Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009), M. Jean-Pierre Michel (membre du Directoire) et M. Olivier Mallet (membre du Directoire).

Votre Conseil de Surveillance du 14 septembre 2005 a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants, prenant acte que les membres du Directoire sont susceptibles de bénéficier des droits.

Ce régime de retraite à prestations définies (retraite chapeau) financé par le Groupe et dont l'acquisition des droits est subordonnée à l'achèvement de la carrière au sein de Vallourec et/ou de Vallourec & Mannesmann Tubes, et qui permet dans des conditions économiques, financières et sociales acceptables, de compléter les ressources des anciens cadres dirigeants du Groupe dès lors qu'ils ont pris leur retraite, a été reconduit en 2009.

La société s'engage à verser une rente viagère d'un niveau prédéterminé directement proportionnel au salaire et fonction de l'ancienneté et de l'évolution de carrière. La rente est plafonnée à 20% du salaire moyen de base des trois dernières années, hors bonus et limité à quatre plafonds annuels de la sécurité sociale. Le régime est assuré auprès d'Axa France-Vie. Le règlement est établi pour une durée indéterminée mais il peut y être mis fin à tout moment.

Avenant du 7 mai 2008 au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005

Votre Conseil de Surveillance a autorisé, dans sa séance du 7 mai 2008, un avenant au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005.

L'objet de l'avenant est de permettre aux cadres dirigeants, y compris les membres du Directoire, ayant quitté à plus de 55 ans la Société à l'initiative de l'employeur, de conserver leurs droits au titre du plan de retraite supplémentaire de Vallourec pour autant qu'ils n'exercent pas d'activité professionnelle ultérieure. Les membres du directoire ont vocation à se voir appliquer la même disposition sans avantage particulier par rapport aux autres cadres dirigeants salariés.

Les autres modalités du plan de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants sont détaillées dans le paragraphe ci-dessus.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes,

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2010

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini

Philippe Grandclerc

Jean-Paul Picard

Jean-Marc Lumet

8.6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vallourec S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A-1 « Bases de préparation et de présentation des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A-2.2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les estimations et les hypothèses significatives retenues par la Direction, qui affectent certains montants figurant dans les états financiers et les notes de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note précise que ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations ; elle précise également que dans le contexte actuel de crise économique et financière, le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé et rend plus difficile l'appréhension des perspectives économiques. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2009, nous avons considéré que ces hypothèses et estimations significatives concernent les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles (notes A-2.9 à A-2.11), les provisions (note A-2.14), les engagements de retraites et assimilés (note A-2.15) et les instruments financiers (note A-2.18) :

- Concernant les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et avons vérifié que la note C-1 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Concernant les provisions, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à revoir le caractère approprié des informations données dans la note C-16 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Concernant les engagements de retraites et assimilés, lesquels ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note C-17 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.
- Concernant les instruments financiers, nous avons apprécié la documentation établie par votre société justifiant notamment la classification des instruments financiers, les relations de couverture ainsi que leur efficacité, et revu le caractère approprié des informations données dans la note C-8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2010

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Paul Vellutini

Philippe Grandclerc

Jean-Paul Picard

Jean-Marc Lumet

8.6.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société VALLOUREC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini

Philippe Grandclerc

Jean-Paul Picard

Jean-Marc Lumet

8.6.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE D' ACQUISITION VISANT LA SOCIÉTÉ (*Quatorzième résolution*)

Assemblée générale du 31 mai 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le nombre maximum de bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation est fixé au nombre d'actions composant le capital social et le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice de la totalité des bons ainsi émis, ne pourra pas excéder un montant égal à 25 % du capital social au jour de la décision d'émission des bons par le Directoire.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R.225-114, R.225-115 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en vue de la confirmation par une assemblée générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de commerce et, conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2010

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Paul Vellutini

Philippe Grandclerc

Jean-Paul Picard

Jean-Marc Lurnet

8.6.6 RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU RAPPORT SPÉCIAL DU 28 AVRIL 2009 SUR LES ÉMISSIONS D' ACTIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AUTORISÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2009 DANS SES DIX-SEPTIÈME, DIX-HUITIÈME ET DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTIONS

Décision du Directoire du 12 novembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 28 avril 2009 sur les émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, autorisées par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009 dans ses dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions.

Cette Assemblée avait délégué à votre Directoire la compétence pour décider de telles opérations dans un délai respectivement de vingt-six mois (dix-septième résolution) et de dix-huit mois (dix-huitième et dix-neuvième résolutions) et pour un montant maximum de 8 600 000 euros (double plafond individuel et global applicable à l'ensemble de ces résolutions), auquel viendrait s'ajouter le cas échéant, s'agissant de la dix-septième résolution, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Faisant usage de ces délégations, votre Directoire a décidé, dans sa séance du 12 novembre 2009, de procéder à des augmentations de capital pour un montant global maximal de 4 300 000 d'euros, par l'émission d'un nombre maximal de 1 075 000 actions au titre de :

- ▶ l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservé aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (dix-septième résolution) ;
- ▶ l'augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés étrangères du groupe Vallourec en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise (dix-huitième résolution) ;
- ▶ l'augmentation de capital réservée à un établissement de crédit dans le cadre d'une opération réservée aux salariés (dix-neuvième résolution).

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier :

- ▶ la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes semestriels consolidés établis sous la responsabilité du Directoire au 30 juin 2009 selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes consolidés. Ces comptes semestriels ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- ▶ la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Directoire sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- ▶ la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes consolidés de la société et données dans le rapport complémentaire du Directoire ;
- ▶ la conformité des modalités des opérations au regard des délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009 et des indications fournies à celle-ci ;
- ▶ les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription sur lesquelles vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif ;
- ▶ la présentation de l'incidence des émissions sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et sur la valeur boursière de l'action.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 novembre 2009

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini

Philippe Grandclerc

Jean-Paul Picard

Jean-Marc Lumet

8.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

En milliers d'euros

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				brute	nette					
A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE VALLOUREC (SOIT 2 120 M€)										
I. Filiales (50% au moins)										
Société française										
Vallourec & Mannesmann Tubes 27, avenue du Général-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt 411 373 525 RCS Nanterre	492 584	1 360 790	100,00	1 056 403	1 056 403	-	-	32 710	655 703	436 758
B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
I. Filiales (50% au moins)										
a) Sociétés françaises	-	-	-	53	34	-	-	-	-	146
b) Sociétés étrangères	-	-	-	643	643	-	-	-	-	677
II. Participations (10 à 50%)										
a) Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C) TITRES IMMOBILISÉS										
Société étrangère										
Sumitomo Metal Industries	-	-	-	81 947	81 947	-	-	-	-	-

8.8 SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2009 (Article L. 233-3 du Code de commerce)

CONTRÔLE DIRECT :

Sociétés intégrées globalement	% intérêt	% intérêt	% intérêt	% contrôle
	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2009
Changzhou Valinox Great Wall – Chine	62,5	62,5	62,5	100,0
CST Valinox Ltd – Inde	85,6	85,6	85,6	90,1
Changzhou Carex Valinox Components – Chine	70,7	70,7	70,7	100,0
DPAL FZCO – Émirats Arabes Unis	-	-	100,0	100,0
Interfit	100,0	100,0	100,0	100,0
Kestrel Wave Investment Ltd – Hong Kong	-	-	100,0	100,0
Premium Holding Limited – Hong Kong	-	100	100,0	100,0
Seamless Tubes Asia Pacific – Singapour	-	-	100,0	100,0
VAM Drilling USA – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Drilling France	100,0	100,0	100,0	100,0
Valinox Asia	62,5	62,5	62,5	65,8
Valinox Nucléaire	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Composants automobiles Hautmont	100,0	100,0	-	-
Vallourec & Mannesmann Holdings Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Inc. – États-Unis	100,0	100,0	-	-
Vallourec Industries Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Beijing – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Changzhou Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Deutschland GmbH – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M France	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M do Brasil SA – Brésil	99,4	99,4	99,6	99,6
V & M Florestal Ltda – Brésil	99,4	99,4	99,6	100,0
V & M Mineração Ltda – Brésil	99,4	99,4	99,6	100,0
V & M ONE	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Rus. – Russie	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Services	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Star – États-Unis	80,5	80,5	80,5	80,5
V & M Two – États-Unis	-	-	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Tubes	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann USA Corporation – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mannesmann Oil & Gas France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mannesmann Oil & Gas Nederland – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0
VMOG Nigeria Ltd – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Onne Nigeria Ltd – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mannesmann Oil & Gas UK – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0

	% intérêt	% intérêt	% intérêt	% contrôle
Sociétés intégrées globalement	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2009
Vallourec Tubes Canada Inc. – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Valti	100,0	100,0	100,0	100,0
Valti GmbH – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
Valtimet	95,0	95,0	95,0	95,0
Valtimet Inc. – États-Unis	95,0	95,0	95,0	100,0
VAM Canada – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Far East – Singapour	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Field Services Angola – Angola	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Field Services Beijing – Chine	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Mexico – Mexique	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM USA – États-Unis	51,0	51,0	51,0	51,0
V & M Atlas Bradford® – États-Unis	-	100,0	-	-
(Fusion au 27 février 2009 avec VAM USA – États-Unis)				
V & M TCA® – États-Unis	-	100,0	-	-
(Fusion au 1 ^{er} juillet 2009 avec V & M Star – États-Unis)				
V & M Tube-Alloy™ – États-Unis	-	100,0	100,0	100,0
V & M Al Qahtani – Arabie Saoudite	-	-	65,0	65,0
P.T. Citra Tubindo – Indonésie	-	-	78,2	78,2

	% intérêt	% intérêt	% intérêt	% contrôle
Sociétés intégrées proportionnellement	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2009
VAM Changzhou Oil & Gas premium Equipments Co., Ltd – Chine	51,0	51,0	51,0	50,0
VAM Holding Hong Kong Limited – Hong Kong	51,0	51,0	51,0	50,0
Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda – Brésil	56,0	56,0	56,0	50,0

	% intérêt	% intérêt	% intérêt	% contrôle
Sociétés mises en équivalence	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2009
HKM – Allemagne	20,0	20,0	20,0	20,0
Pacific Tubular Limited – Jersey	24,8	24,8	-	-
Poongsan Valinox – Corée	47,5	47,5	47,5	50,0
P.T. Citra Tubindo – Indonésie	25,0	36,3	-	-
Tubos Soldados Atlantico – Brésil	24,6	24,6	24,6	24,7
Xi'an Baotimet Valinox Tubes – Chine	37,1	37,1	37,1	49,0

8.9 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2009

En milliers d'euros

Désignation de la société	Nombre de titres et valeur nominale	Valeur d'inventaire
I. ACTIONS ET PARTS		
a) Participations françaises		
Valsept	2 500 actions de 15 EUR	26
Vallourec & Mannesmann Tubes	32 838 963 actions de 15 EUR	1 056 403
b) Participations étrangères		
Finalourec	47 995 actions de 4,58 EUR	39
Vallourec Tubes Canada	526 000 actions de 1 CAD 47 000 actions de 10 CAD	604
c) Diverses autres participations		
Assurval	495 parts de 20 EUR	8
Alberto Roca Deu SI	40 actions de 6,01 EUR	-
Sous-Total		1 057 080
d) Titres immobilisés		
Sumitomo Metal Industries	47 194 000 actions	81 947
II. OBLIGATIONS ET TITRES ASSIMILÉS		
		-
TOTAL		1 139 027

8.10 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
CAPITAL					
Capital social	212 006 640	212 047 480	212 154 880	215 154 864	229 123 156
Nombre d'actions ordinaires existantes	10 600 332	53 011 870	53 038 720	53 788 716	57 280 789
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
• par exercice de droits de souscription	8 174	30 660	147 308	212 100	500 000
• par remboursement d'obligations	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	4 093 551	108 188
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	- 11 515 957	158 527 985	533 143 895	715 270 552	413 810 495
Impôt sur les bénéfices	- 10 031 246	- 13 234 248	- 21 998 166	- 15 892 775	- 11 559 643
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	14 144 934	172 068 021	553 894 374	730 835 635	427 376 831
Résultat distribué	118 723 718	318 071 220	583 425 920	322 732 296	200 482 762
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	- 0,14	3,24	10,47	13,59	7,43
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	1,33	3,25	10,44	13,59	7,46
Dividende attribué à chaque action existante	11,20	6,00	11,00	6	3,50
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	4	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	573 987	732 844	353 485	1 633 803	2 566 640
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	214 024	258 138	85 419	903 538	929 471

8.11 INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES PAR L'ÉMETTEUR AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS (Articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

Ce document contient ou mentionne toutes les informations publiées ou rendues publiques par l'émetteur au cours des douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en vigueur pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010.

Exercice clos le 31 décembre 2009

PUBLICATIONS AU BALO

Augmentation de capital et droits de vote suite au paiement du dividende en action du 07/07/2009	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	26/08/2009	Bulletin 102	N° affaire 0906708
Approbation des comptes annuels 2008 et attestation des Commissaires aux comptes	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	17/06/2009	Bulletin 72	N° affaire 0904774
Droits de vote AGM 04/06/2009	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	17/06/2009	Bulletin 72	N° affaire 0904741
Avis de convocation AGM du 04/06/09	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	15/05/2009	Bulletin 58	N° affaire 0903219
Avis de réunion valant avis de convocation AGM du 04/06/09	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	22/04/2009	Bulletin 48	N° affaire 0902204
Chiffre d'affaires consolidé 4 ^{ème} trimestre 2008 (et année 2008)	http://balo.journal-officiel.gouv.fr	06/03/2009	Bulletin 28	N° affaire 0901052

PUBLICATIONS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Actes relatifs à la mise à jour des statuts (24/08/2009)	http://www.infogreffe.fr	29/07/2009	N° dépôt 24416
Actes relatifs à l'augmentation du capital social (24/08/2009)	http://www.infogreffe.fr	04/06/2009	N° dépôt 24416
Actes relatifs à la nomination du Directeur Général (03/07/2009)	http://www.infogreffe.fr	25/02/2009	N° dépôt 18595

PUBLICATIONS DANS LES JOURNAUX D'ANNONCES LÉGALES

Augmentation de capital du 29 juillet 2009	Affiches Parisiennes	18/08/2009	N° 92	N° 8088329
	La Vie Judiciaire OSP	26/08/2009	N° 102	N° 906708
Changement de Président et de membre du Directoire et nomination du Directeur Général	Affiches Parisiennes La Vie Judiciaire	22/06/2009	N° 69	N° 7949892

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE, OPÉRATIONS FINANCIÈRES, COMMUNIQUÉS AMF

Déclaration mensuelle des achats et cessions sur actions propres (contrat de liquidité)

Décembre 2009	http://www.vallourec.fr
Novembre 2009	http://www.vallourec.fr
Octobre 2009	http://www.vallourec.fr
Septembre 2009	http://www.vallourec.fr
Août 2009	http://www.vallourec.fr
Juillet 2009	http://www.vallourec.fr
Juin 2009	http://www.vallourec.fr
Mai 2009	http://www.vallourec.fr
Avril 2009	http://www.vallourec.fr
Mars 2009	http://www.vallourec.fr
Février 2009	http://www.vallourec.fr
Janvier 2009	http://www.vallourec.fr

Franchissement seuil

Deutsche Bank 24/09/2009	http://www.amf-france.org	25/09/2009	N° 209C1205
Deutsche Bank 14/09/2009	http://www.amf-france.org	15/09/2009	N° 209C1183
Deutsche Bank 24/06/2009	http://www.amf-france.org	30/06/2009	N° 209C0933
Deutsche Bank 18/06/2009	http://www.amf-france.org	23/06/2009	N° 209C0902
Groupe Bolloré 16/04/2009	http://www.amf-france.org http://www.Bollore.com	23/04/2009	N° 208C0571
Barclays Global Investors UK Holding	http://www.amf-france.org	15/04/2009	N° 209C0538
Barclays Global Investors UK Holding	http://www.amf-france.org	27/03/2009	N° 209C0462
Capital Group 19/03/2009	http://www.amf-france.org	19/03/2009	N° 209C0426
Groupe Bolloré 13/03/2009	http://www.amf-france.org	13/03/2009	N° 209C0399
Capital Group 13/02/2009	http://www.amf-france.org	13/02/2009	N° 209C0262

COMMUNICATIONS FINANCIÈRES ET INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Cette rubrique a pour objet de rendre accessible toute l'information réglementée diffusée par Vallourec selon la directive européenne « Transparence ».

Vous pouvez consulter :

1. Le rapport financier annuel
2. Le rapport financier semestriel
3. L'information trimestrielle
4. Le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise
5. Le communiqué relatif aux honoraires des Commissaires aux comptes
6. L'information relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
7. Le descriptif des programmes de rachat d'actions propres
8. L'information permanente (Communiqués + Mandataires sociaux + Seuils)
9. La mise à disposition du prospectus
10. La mise à disposition des documents préparatoires aux Assemblées
11. Les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions (communiqué mensuel)
12. Autre information réglementée diverse

<http://www.vallourec.fr>

<http://www.euronext.com>
 Et diffusion légale par Hugin

Mise à jour quotidienne

AUTRES PUBLICATIONS

Succès de l'opération de l'actionnariat salarié	http://www.vallourec.fr	17/12/2009
Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2009	http://www.vallourec.fr	12/11/2009
Prix de souscription dans le cadre du plan d'actionnariat salarié	http://www.vallourec.fr	12/11/2009
Acquisition de DPAL	http://www.vallourec.fr	27/09/2009
Gouvernance d'entreprise : association du personnel aux résultats et rémunérations des membres du Directoire	http://www.vallourec.fr	10/08/2009
Vallourec poursuit la mise en œuvre de sa politique d'actionnariat salariés	http://www.vallourec.fr	31/07/2009
Résultats du 2 ^{ème} trimestre 2009	http://www.vallourec.fr	30/07/2009
Vallourec accroît sa participation dans PTCT	http://www.vallourec.fr	02/07/2009
65% du montant du dividende sera payé en actions	http://www.vallourec.fr	02/07/2009
Assemblée Générale du 4 juin 2009	http://www.vallourec.fr	05/06/2009
Nomination au Conseil de Surveillance	http://www.vallourec.fr	14/05/2009
Résultats du 1 ^{er} trimestre 2009	http://www.vallourec.fr	13/05/2009
Gouvernance d'entreprise : mise en œuvre du Code AFEP-MEDEF	http://www.vallourec.fr	09/04/2009
Dividende 2008	http://www.vallourec.fr	06/04/2009
Vallourec investit pour répondre aux besoins de l'industrie nucléaire	http://www.vallourec.fr	16/03/2009
Résultats annuels 2008	http://www.vallourec.fr	25/02/2009
Avis financier : résultats et chiffre d'affaires annuel 2009	http://www.vallourec.fr http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin Les Échos Le Figaro économie Investir Hebdo Le journal des finances Le Revenu Hebdo	23/02/2010 27/02/2009 28/02/2009 25/02/2010 25/02/2010 27/02/2010 27/02/2010 26/02/2010
Avis financier : résultats du 3 ^{ème} trimestre 2009	http://www.vallourec.fr http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin Les Échos Investir Hebdo	12/11/2009 12/11/2009 12/11/2009 16/11/2009 21/11/2009
Agenda financier 2009	http://www.vallourec.fr	
Avis financier : résultats du 2 ^{ème} trimestre et du 1 ^{er} semestre 2009	http://www.vallourec.fr http://www.euronext.com Et diffusion légale par Hugin Les Échos Investir Hebdo	30/07/2009 28/08/2009 28/08/2009 03/08/2009 08/08/2009
Avis de convocation AGO et AGE 04/06/2009	Les Échos Le Revenu Hebdo Le journal des finances Investir Hebdo	20/05/2009 22/05/2009 23/05/2009 23/05/2009
Avis financier : résultats du 1 ^{er} trimestre 2009	http://www.vallourec.fr Les Échos Investir Hebdo http://www.euronext.com	13/05/2009 15/05/2009 16/05/2009 13/05/2009
Avis financier : résultats et Chiffre d'affaires annuel 2008	http://www.vallourec.fr Les Échos Le Figaro économie Investir Hebdo Le journal des finances Rheinische Post (Allemagne) Le Revenu Hebdo http://www.euronext.com	27/02/2009 28/02/2009 28/02/2009 28/02/2009 02/03/2009 06/03/2009 28/05/2009

La Société publie quotidiennement sur son site et par l'intermédiaire du diffuseur agréé Hugin « l'information réglementée » rendue obligatoire par la directive transparence en français et en anglais : article L. 451-1-2 et suivants du Code monétaire et financier.

http://www.vallourec.fr/fr/actionnaires/information_reglementee.asp

8.12 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE VALLOUREC PERMETTANT D'IDENTIFIER LES INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT (CE) N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004

	Annexe I du règlement européen		Document de référence Vallourec	
			Chapitres/sections	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES			1	6
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES			1.3	7
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES			3.1 / 5 / 8.1.1.1	26-39 / 58-157 / 198
4. FACTEURS DE RISQUES			4	45-55
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR				
5.1. Histoire et évolution de la Société			2.1 / 3.1.1	10-11 / 26-29
5.2. Investissements			3.2 / 8.1.1.2	40-42 / 198
6. APERÇU DES ACTIVITÉS				
6.1. Principales activités			3.1.2 / 3.1.3	29-33
6.2. Principaux marchés			3.1.4 / 3.1.6	34-35 / 36-37
6.3. Événements exceptionnels			3.1.7	37
6.4. Degré de dépendance éventuelle			3.1.9	38-39
6.5. Position concurrentielle du Groupe			3.1.8	37-38
7. ORGANIGRAMME				
7.1. Description sommaire du Groupe			2.3.4	18
7.2. Liste des filiales importantes			3.1.1 / 3.1.2 / 5 / 8.8	26-33 / 77-78 / 247-248
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS				
8.1. Immobilisations corporelles importantes			3.1.5.1 / 5 (Notes 2 et 20)	35 / 82-84 / 130-132
8.2. Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par le Groupe, des immobilisations corporelles			3.1.5.2	35-36
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			8.1.1.1 / 8.1.1.5 / 8.1.1.6 / 8.1.1.7	198 / 199-201
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX				
10.1. Informations sur les capitaux			5	57-157
10.2. Sources et montant des flux de trésorerie			5	57-157
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement			5	57-157
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux			5	57-157
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues			5	57-157
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES			3.3 / 5 / 8.1.1.8 / 8.2	43-44 / 70 / 201-202 / 224
12. TENDANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ			7	193-196
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE			N/A	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE				
14.1. Nom et fonction des membres des organes de surveillance et de Direction, mention des principales activités qu'ils exercent en dehors de la Société			6.1.1	160 -176
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de surveillance, de direction et de la Direction Générale			6.1.3 / 6.1.4/	180

Annexe I du règlement européen		Document de référence Vallourec	
		Chapitres/sections	Pages
15.	RÉMUNERATION ET AVANTAGES		
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	6.2 / 6.3 / 8.1.1.9 / 8.1.1.11 / 8.2	181-191 / 202-209 / 212-215 / 226-227
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	5.1 (Note 17) / 6.2.2	115-127 / 186
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	6.1.1	160-176
16.2	Contrats de service liant les membres des organes de surveillance et de Direction	6.1.5	180
16.3	Informations sur les Comités du Conseil de Surveillance	6.1.2	176-180
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	8.2	227
17.	SALARIÉS		
17.1	Effectifs	8.1.1.9	202-206
17.2	Participations, options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance	6.2 / 6.3 / 8.1.1.9 / 8.1.1.11 / 8.1.2 / 8.1.3	181-191 / 206 / 212-215 / 215-218
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	N/A	
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital	2.3.1 / 2.3.2 / 2.3.3 / 8.1.1.12	15-17 / 215
18.2	Existence de droits de vote différents	2.1.10	10
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	2.3.1 / 2.3.2 / 2.3.3 / 8.1.1.12	15-17 / 215
18.4	Accord dont la mise en oeuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	2.3.1	15-16
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	5 - Notes 19 / 8.1.1.4	128 / 199
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1	Informations financières historiques	5	57-157
20.2	Information financières <i>pro forma</i>	N/A	
20.3	États financiers	5 / 8.10	57-157 / 250
20.4	Attestation de vérification des informations financières historiques annuelles	8.6.1 / 8.6.3	238 / 241-242
20.5	Date des dernières informations financières	5	57-157
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	8.11	251-252
20.7	Politique de distribution des dividendes	2.5	21
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrages	5 (Note 16)	114
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1	Capital social	2.2 / 8.2	11-14 / 220
21.2	Actes constitutifs et statuts	2.1 / 2.2 / 8.2	10-14 / 220
22.	CONTRATS IMPORTANTS	3.1.10	39
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A	
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	2.1.7 / 2.6 / 8.11	10 / 22-23 / 251-253
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	8.7 / 8.8 / 8.9	246-249

8.13 TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE VALLOUREC ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport financier annuel	Document de référence Vallourec	
	Chapitres/sections	Pages
1. Comptes annuels	5.2	145-157
2. Comptes consolidés	5.1	57-144
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	8.6.1	238
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	8.6.3	241-242
5. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 au Code de commerce	8.1.1	198-215
6. Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	1	6
7. Honoraires des Commissaires aux comptes	5.1 (Note 26)	136
8. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	8.2	218-227
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	8.6.4	243
10. Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	8.11	251-253

8.14 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2007

- ▶ le document de référence de l'exercice 2007 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 28 avril 2008 sous le numéro de dépôt D.08-0316 ;
- ▶ les comptes consolidés figurent au chapitre 5, section 5.1.0 et le rapport d'audit correspondant figure au chapitre 8, section 8.3.3 ;
- ▶ les comptes sociaux figurent au chapitre 5, section 5.1.1 et le rapport d'audit correspondant figure au chapitre 8, section 8.3.1.

Pour l'exercice 2008

- ▶ le document de référence de l'exercice 2008 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 30 avril 2009 sous le numéro de dépôt D.09-0364 ;
- ▶ les comptes consolidés figurent au chapitre 5, section 5.1 et le rapport d'audit correspondant figure au chapitre 8, section 8.3.3 ;
- ▶ les comptes sociaux figurent au chapitre 5, section 5.2 et le rapport d'audit correspondant figure au chapitre 8, section 8.3.1.

LEXIQUE

Alliage : combinaison d'un métal avec un ou plusieurs autres éléments chimiques pour acquérir par traitements mécaniques et thermiques des caractéristiques mécaniques très élevées.

Billette : tronçon d'une barre d'acier (rond à tube) destinée à être transformée en tube sans soudure par action mécanique à chaud.

Buttress : filetage standard pour produits OCTG.

Centrale supercritique et ultra-supercritique : centrales thermiques à performance améliorée fonctionnant à haute température (plus de 374 °C) et à haute pression (plus de 221 bars). On les appelle ultra-supercritiques quand les températures dépassent 600 °C.

Coulée continue : équipement industriel permettant de solidifier du métal en continu dans un moule et d'obtenir des barres de grande longueur.

Cuvelage (ou casing) : tubes assemblés par filetage étanche en une colonne consolidant les parois d'un puits pétrolier ou gazier.

Drill pipe : tube très résistant utilisé pour le forage de puits de pétrole ou de gaz. Mis bout à bout, ces tubes constituent la colonne de forage qui peut atteindre 10 000 mètres.

Ébauche : tube semi-fini destiné à être transformé ultérieurement en produit répondant aux besoins spécifiques d'un marché.

Filetage : profil usiné sur les extrémités du tube permettant d'assembler la colonne de tubes par vissage des parties mâle et femelle.

Forage : pénétration dans le sous-sol à l'aide d'outils appropriés pour études géologiques ou extraction de fluides contenus dans les terrains traversés (pétrole, gaz, eau, etc.).

Four (à arc) électrique : four de fusion de ferrailles ou de minerais apprêtés dans lequel la chaleur est fournie principalement par un arc électrique.

Haut-fourneau : réacteur utilisant le carbone (coke ou charbon de bois) comme agent de réduction du minerai de fer pour produire de la fonte.

Joint VAM® : famille de filetages Premium inventée et brevetée par Vallourec assurant une parfaite étanchéité de la connexion et adaptée à de multiples applications exigeantes.

Laminoir : usine pour la fabrication à chaud de tubes sans soudure selon les étapes principales suivantes :

1. perçage de la billette ;
2. allongement de l'ébauche sur un mandrin intérieur ;
3. calibrage final du tube.

Line pipe : conduites de transport de pétrole ou de gaz constituées en général de tubes sans soudure dans la partie *offshore* et de gros tubes soudés dans la partie *onshore*.

OCTG (Oil Country Tubular Goods) : tubes utilisés pour la production de pétrole et de gaz (*casing* et *tubing*).

Tube Premium : tube de haute performance dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle certaine.

Profil MSH : marque déposée par le Groupe pour des tubes de structure Premium.

Riser : conduite utilisée en *offshore* pour remonter le pétrole extrait au fond de la mer jusqu'à l'unité de transfert en surface.

Standards API : (American Petroleum Institute) : organisme américain chargé d'établir des normes relatives à l'industrie pétrolière.

Traitement thermique : transformations de structure de l'acier grâce à des cycles de chauffage et de refroidissement visant à améliorer ses caractéristiques mécaniques.

Tube de structure (profil creux, micro-pieux, etc.) : profils creux, de section circulaire, carrée ou rectangulaire, à destination d'un vaste éventail d'applications dans la construction mécanique, l'industrie du bâtiment et les travaux publics.

Tubing : tubes d'acier assemblés par vissage étanche en une colonne de production servant à remonter des fluides exploités du fond d'un puits vers la surface.

Conception - rédaction : Vallourec. Direction Juridique / Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Externe

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



Société Anonyme
à Directoire et à
Conseil de Surveillance
au capital de 229 123 156€

Siège social :

27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt (France)
552 142 200 RCS Nanterre
tél. : +33 (0)1 49 09 39 76
fax : +33 (0)1 49 09 36 94
Site Internet : www.vallourec.fr